

Michel Bellefleur

Le loisir contemporain

Essai de philosophie sociale



Presses de l'Université du Québec

Le loisir contemporain

Essai de philosophie sociale

© 2002 – Presses de l'Université du Québec

Édifice Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bureau 450, Sainte-Foy, Québec G1V 2M2 • Tél. : (418) 657-4399 – www.puq.quebec.ca

Tiré de : *Le loisir contemporain*, Michel Bellefleur, ISBN 2-7605-1146-4

Le loisir public au Québec

Une vision moderne

2001, ISBN 2-7605-1143-X, 126 pages

Écotourisme et gouvernance participative

Marie Lequin

2001, ISBN 2-7605-1084-0, 254 pages

Planification, aménagement et loisir, 2^e édition

Robert Soubrier

2000, ISBN 2-7605-1015-8, 520 pages

Loisir et société

Traité de sociologie empirique, 2^e édition

Gilles Pronovost

1997, ISBN 2-7605-0960-5, 428 pages

L'évolution du loisir au Québec

Essai socio-historique

Michel Bellefleur

1997, ISBN 2-7605-0967-2, 432 pages

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450

Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2

Téléphone : (418) 657-4399 • Télécopieur : (418) 657-2096

Courriel : puq@puq.quebec.ca • Internet : www.puq.quebec.ca

Distribution :

CANADA et autres pays

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.

845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8

Téléphone : (418) 831-7474 / 1-800-859-7474 • Télécopieur : (418) 831-4021

FRANCE

DIFFUSION DE L'ÉDITION QUÉBÉCOISE

30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, France

Téléphone : 33 1 43 54 49 02

Télécopieur : 33 1 43 54 39 15

SUISSE

SERVIDIS SA

5, rue des Chaudronniers, CH-1211 Genève 3, Suisse

Téléphone : 022 960 95 25

Télécopieur : 022 776 35 27



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels.

L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

Michel Bellefleur

Le loisir contemporain

Essai de philosophie sociale

2002



Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Sainte-Foy (Québec) Canada G1V 2M2

© 2002 – Presses de l'Université du Québec

Édifice Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bureau 450, Sainte-Foy, Québec G1V 2M2 • Tél. : (418) 657-4399 – www.puq.quebec.ca

Tiré de : *Le loisir contemporain*, Michel Bellefleur, ISBN 2-7605-1146-4

Bellefleur, Michel

Le loisir contemporain : essai de philosophie sociale

(Collection Temps libre et culture ; 6)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7605-1146-4

1. Loisirs – Philosophie. 2. Loisirs – Aspect social. 3. Culture. 4. Qualité de vie.
5. Loisirs – Politique gouvernementale. I. Titre. II. Collection

GV14.B44 2002

790'.01

C2001-941807-8

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada
par l'entremise du Programme d'aide au développement
de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

Mise en pages : CARACTÉRA PRODUCTION GRAPHIQUE INC.

Couverture : Conception graphique : RICHARD HODGSON

Illustration : CLAUDE MONET (1840-1926). *Le déjeuner sur l'herbe* (1865), huile sur toile

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2002 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© 2002 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2002

Bibliothèque nationale du Québec / Bibliothèque nationale du Canada

Imprimé au Canada



TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Chapitre 1 De l'<i>otium</i> classique au loisir contemporain	5
<i>L'otium</i>	8
La morale hédoniste	11
L'hédonisme contemporain	12
Hédonisme et liberté	18
Le loisir contemporain	23
Chapitre 2 Le loisir et la relativité de sa conceptualisation	39
Le loisir de classe	44
Le loisir comme espace-temps spécifique de l'existence	55

Le loisir comme ensemble de pratiques d'activités caractérisées	61
Le loisir comme élément de citoyenneté	67
Les conceptions téléologiques du loisir	74
Conclusion – La face cachée du loisir : ses aspects négatifs ou dégénérateurs	80
Chapitre 3 Loisir et culture – Acculturation et enculturation	87
Les dimensions culturelles du loisir	91
Le loisir face à l'enculturation et à l'acculturation ...	100
L'enculturation	105
L'acculturation	112
Conclusion – Loisir et culture en synergie	122
Chapitre 4 Loisir, société et politique	125
Loisir, individu et lien social	127
Loisir et société civile	134
Les rapports sociaux dans la société civile	139
Les groupes d'intérêts	144
Les associations volontaires	149
Les mouvements sociaux	153
Loisir et politique	157
L'État et le loisir	162
Une gouverne concertée	164
Le service public en loisir	168
Conclusion: Pour une éthique de la liberté et de la qualité de la vie	179
Bibliographie	189



PRÉSENTATION

Le but de cet ouvrage en forme d'essai est de rendre public le résultat synthétique d'une réflexion mûrie au fil des ans sur le sens du loisir contemporain et de sa présence de plus en plus structurante de l'expérience de la vie humaine dans les sociétés qui y ont un accès d'envergure croissante. Cette quête de sens s'est élaborée progressivement au cours d'une carrière centrée sur la recherche, une contribution à la formation des professionnels en loisir, ainsi que par diverses formes d'implication dans l'action sociale en la matière. L'intention d'un texte aussi bref n'était pas de produire une anthologie d'auteurs et de textes émanant de l'énorme littérature scientifique existant sur le sujet, ni d'entrer dans des débats pointus et particuliers poursuivis par les spécialistes de l'une ou l'autre des multiples facettes particulières et spécialisées du loisir.

Les visées de l'auteur sont plus modestes, quoique plus risquées parce que plus englobantes, comme l'encourt toute tentative de synthèse, avec ses choix et ses limites. Ainsi, le texte ne contient pas de discussions systématiques d'auteurs. Ces derniers ne sont utilisés qu'en fonction de l'utilité de leurs apports aux analyses poursuivies, en pour ou en contre. La démarche de l'auteur ne se range pas non plus dans une école ou un système de pensée unique ou particulier; elle se veut volontairement éclectique au sens positif du terme, de même que trans-disciplinaire, à

l'instar de la philosophie sociale d'hier et d'aujourd'hui ; elle recherche la compréhension approfondie de données existentielles, surtout lorsque celles-ci sont mutantes et évolutives, telles celles du loisir ; elle ne peut faire l'économie d'une perspective diachronique, de même qu'ignorer l'apport considérable des sciences humaines et sociales et leur éclairage significatif du sujet traité.

En fait, la réalité existentielle du loisir transcende généralement les apports disciplinaires, malgré les efforts de certains pour l'astreindre à leurs modèles théoriques, analytiques ou critiques, qui ne tardent pas dans l'épaisseur de la durée à être bousculés par des événements ou changements, de même que, sur le plan pratique, par des manifestations inédites de la créativité humaine qui est loin d'être tarie en la matière. Ainsi, tout effort de synthèse à ce sujet qui se veut réaliste doit reconnaître modestement qu'il n'est qu'un temps et un point de vue dans l'étude d'un phénomène dont les origines ont le même âge que l'humanité, tels le jeu, la fête et la consommation de l'abondance, lorsqu'elle existe.

Le loisir s'inscrit dans la frange d'intentionnalité, de desseins et de valeurs choisis à partir du coefficient de liberté, si mince soit-il, que comporte toute vie humaine, dans ses dimensions tant individuelles que collectives. Il s'enracine ontologiquement dans la portion de l'être qui a la caractéristique de pouvoir se dégager relativement du déterminisme pour inventer ou adopter des modes d'être et de vie qui structurent des projets d'existence, que cela soit dans le conformisme, la créativité ou, ce qui est le cas le plus fréquent, dans un mélange des deux. Sur ce plan, il constitue un cadre et un outil de culture, au sens anthropologique classique du terme, en tant que processus permanent de transformation de l'homme par l'homme, ainsi que de son environnement naturel et social. C'est dans cette perspective que le texte a été conçu ; mais il tient compte aussi du fait que le loisir n'est pas à l'abri des tares et vicissitudes de la condition humaine et qu'il peut tout autant en médiatiser le développement que l'aliénation sous toutes ses formes.

Par ailleurs, le loisir est aussi un élément de la condition humaine qui incite à la réflexion sur le rapport entre l'individu et ses réalités idiosyncrasiques, identitaires et autonomes, face à l'occurrence incontournable du lien social qui le rattache à la culture, ainsi qu'à la société civile et politique en tant que citoyen ou citoyenne. Ce thème a été un leitmotiv des pages qui suivent notamment aux chapitres 3 et 4. La thèse défendue à ce sujet veut que le loisir en aucune façon ne puisse être appréhendé adéquatement s'il est envisagé comme un microcosme clos sur lui-même et autosuffisant de par ses réalités, ses formes et ses pratiques particulières. Il est à inscrire dans une approche globale de la structuration d'ensemble

du comportement humain dont il ne constitue qu'une médiation parmi d'autres. En ce sens, comprendre le loisir ne veut pas dire autre chose que chercher à saisir la spécificité de cette médiation, mais sans l'extraire des autres dimensions de la condition humaine avec lesquelles il est en liens permanents. Il se situe dans un continuum vital qui le dépasse généralement tout en l'intégrant, même lorsqu'il se manifeste sous forme d'écart, de rupture, d'évasion, de fuite ou de pratiques dangereuses ou dégénératives, comme le texte en fait état à la fin du second chapitre.

D'autre part, il a acquis au cours du XX^e siècle une niche bien à lui dans les grands énoncés des droits et libertés de la personne, comme élément intégré d'une citoyenneté normale. Cela a consolidé, du moins en principe et en référence plus ou moins obligée, un mouvement d'institutionnalisation déjà à l'œuvre et en voie de développement rapide propre à son histoire contemporaine ; ce qui a eu pour effet d'accentuer son érection en véritable question sociale, économique et politique requérant un traitement consécutif à sa réalité et à sa spécificité comme médiation susceptible de contribuer au développement de la vie personnelle et collective. Il s'ensuivit une institutionnalisation multiforme de ses contenus et structures d'accès, supportée par une kyrielle d'acteurs sociaux et d'organisations, tant dans la société civile que dans la société politique, avec ou sans visées lucratives, en mesure d'offrir une abondance de biens et services dont l'ampleur dépasse de loin tout ce qu'un même individu peut vouloir utiliser ou expérimenter au cours de son existence, à supposer qu'il en ait les moyens et ressources. C'est ce qui donne au loisir l'aspect d'une gigantesque foire à la consommation, en principe laissée à la discrétion des usagers intéressés, mais en réalité soumise à tous les artifices de la séduction programmée dans tous les sens du terme, selon une téléologie tous azimuts (chapitre 2).

Par la force et la pression de son omniprésence réelle ou désirée dans la vie citoyenne, tant pour ceux et celles qui en jouissent que pour les autres qui y aspirent en ressentant son absence comme une lacune dans leur qualité de vie, le loisir démocratisé et accessible pour lequel tant de luttes sociales convergent n'aura de sens et d'« effet civilisateur » (Dumazedier) que s'il est aussi associé à une éthique qui en fonde à la fois l'expérience personnelle et le traitement social dont il est l'objet. Pour l'individu, le loisir implique l'obligation d'utiliser au mieux la lucidité de conscience, la marge de liberté de choix ainsi que le jugement préférentiel dans l'élaboration de projets de vie, le tout relié à une quête d'hédonisme responsable. Pour la société, le loisir est appréhendé sur la toile de fond de sa contribution potentielle à la construction d'une réelle qualité de vie pour tous et toutes, cela reposant fondamentalement sur l'idée de justice sociale distributive face à son accessibilité, sur l'éducation

fondamentale et continue à la consommation intelligente ainsi que sur le support à la créativité générale dans l'élaboration des styles et modes de vie. C'est ce à quoi convie l'ensemble de cet essai et plus particulièrement sa conclusion.

L'auteur de ces pages s'en voudrait de ne pas adresser de sincères remerciements aux nombreux amis et collègues qui lui ont fait plusieurs suggestions fort intéressantes et pertinentes quant à l'orientation de cet ouvrage et de l'une ou l'autre de ses parties, tout en les dégageant de toute responsabilité de ce qui en a été retenu, ainsi que de la façon d'en discuter. Sa gratitude s'adresse particulièrement à trois personnes qui ont accepté de lire, commenter et critiquer le manuscrit : il s'agit de Marc-André Delisle, Roland Raymond et Johanne Tremblay. Et finalement, un merci bien senti à Mme Monique Marchand-Couture qui en a assumé le traitement de texte avec sa disponibilité, sa générosité et sa compétence habituelles.

Chapitre 1

DE L'OTIUM CLASSIQUE AU LOISIR CONTEMPORAIN

À l'instar du loisir actuel, *l'otium* ancien ou classique se présentait et a été vécu comme un regroupement syncrétique de situations à caractère fluide, un peu confus et aux contours difficilement cernables, à la façon d'un champ de pratiques humaines à contenus indéfiniment variables. Il référait à la capacité de l'intelligence cognitive et représentative d'inventer des termes à connotation floue pour nommer ou désigner des ensembles de faits ou de données existentielles du même ordre. Les tentatives intellectuelles pour l'amener à un stade précis de dénotation ou de nomination à caractère scientifique ont en bonne partie échoué : certaines abusaient de la généralisation alors que d'autres donnaient dans le réductionnisme. Ces deux positions opposées se rejoignent cependant en ce sens que chacune d'elles se bute à des difficultés logiques insurmontables (ou apories), dans le sens qu'elles ne parviennent pas à dépasser le stade des généralisations de sens commun dont, selon Descartes, chacun se pense si bien pourvu qu'il ne semble pas vouloir en désirer plus qu'il n'en a et décide en fait de s'en contenter. Il y a une différence notoire entre « corriger » le sens commun, ce qu'ont tenté de faire nombre de démarches dites scientifiques, et chercher à le comprendre tel qu'il existe.

L'erreur en la matière a consisté à s'acharner à vouloir circonscrire avec précision un univers situationnel qui n'existe que de façon diffuse, variable et en perpétuel changement, dans le vécu des individus et des collectivités, en érigeant en concepts précis cet univers à partir des mêmes termes que le sens commun a développé à son endroit. Vu sous cet angle, les termes *loisir* et *otium* n'ont jamais été plus, dans la réalité, que des éléments de langage dont la commodité résidait dans la visée de cet univers en général ou d'un de ses éléments en particulier, c'est-à-dire le loisir dans son caractère polymorphe, ou une de ses pratiques en particulier. Il importait seulement qu'il s'agisse de situations jugées positives et gratifiantes pour ceux qui les vivent, qu'elles soient par ailleurs en fait des vecteurs de développement ou d'aliénation. La dimension éthique n'intervenait, et le fait toujours, que lorsque le sens commun à son endroit se mutait en « bon sens », sous l'influence de données culturelles, doctrinales ou idéologiques.

D'autre part, il y a aussi lieu de constater une autre forme d'erreur dans la représentation intellectuelle du loisir, tout comme de l'*otium*, à savoir de lui attribuer un contenu préétabli ou fixé d'office par décision. Il n'est pas inutile à ce sujet d'en appeler encore à Descartes qui, il y a plus de trois siècles, terminait son célèbre *Discours de la méthode* en ces termes :

[...] Je fais ici une déclaration, que je sais bien ne pouvoir me rendre considérable dans le monde, mais aussi n'ai-je aucune envie de l'être ; et je me tiendrai toujours plus obligé à ceux par la faveur desquels je jouirai sans empêchement de mon loisir que je ne le ferais à ceux qui m'offriraient les plus honorables emplois de la terre¹.

Quel était donc ce loisir dénué d'empêchement du philosophe ? En fait, son contenu concret importait moins que sa possibilité d'exister sous quelque forme que ce soit. Il n'indiquait que la capacité de structurer son existence d'une façon libérée et choisie, avec le minimum d'entraves. Cet exemple devrait inspirer une certaine sagesse dans la façon de l'appréhender intellectuellement pour ce qu'il est, c'est-à-dire un contenant sans contenu prédéterminé, une médiation existentielle à usages multiples, ainsi qu'aux finalités multidirectionnelles et polyvalentes tel un complexe situationnel à facettes diversifiées. La sagesse élémentaire commande de cesser de vouloir le conceptualiser autrement que comme « champ de possibles » renvoyant à la frange d'indétermination dont disposent chaque

1. Descartes, René, *Discours de la méthode*, Paris, Union générale d'éditions, Collection 10/18, Les grands textes philosophiques, p. 86.

homme et chaque femme selon leur condition particulière, tant personnelle que sociale, et d'y puiser à partir de ses particularités idiosyncrasiques, partagées ou non avec autrui.

Vu sous cet angle de champ ouvert de situations, le loisir n'a que faire du bricolage de concepts censés définir son contenu réel et aurait pu faire l'économie des querelles de définitions plus ou moins stériles qui ont sévi au cours du XX^e siècle. En réalité, il importait moins de délimiter ce champ que de le laisser ouvert à toutes les potentialités. Il eût été plus sage d'animer son foisonnement historique que de chercher à l'encadrer dans des conceptions qui n'avoient pas toujours leurs intérêts économiques, politiques, académiques ou autres.

Le loisir a été de tout temps l'un des fleurons des modes de vie des classes ou castes privilégiées, et sa démocratisation dans les sociétés dites avancées contemporaines ne représente qu'une amplification heureuse de son aire d'existence. Malgré les avatars qui ont jalonné son histoire, il s'est développé et continue de le faire, selon une expression empruntée à J. Dumazedier, comme « un effet de civilisation », lequel n'est pas toujours évident à court terme ou à courte vue, mais est aisément perceptible dans l'épaisseur de la durée. Par contre, dans le langage, le genre de termes pour en discourir n'a pas connu d'évolution véritablement significative, de telle sorte que la langue française (tout comme l'anglaise) continue toujours de le nommer sans dérivation majeure de son étymologie latine, sinon par sa position dans la logique syntaxique.

L'ancêtre latin de loisir, le verbe *licere* (permettre) ne comportait que l'expression d'une possibilité, d'une permission ou d'une licence, sans préjuger exactement de ce à quoi celle-ci autorisait. À l'époque de l'Empire romain, qui a duré près de sept siècles, le contenu du loisible a été identifié sous le vocable plus ou moins vague d'*otium*². Ce terme recouvrait une bonne partie de l'état de vie des personnes jouissant du privilège de la citoyenneté, tant parmi la populace plébéienne que chez l'aristocratie et les castes marchandes ou nobiliaires de l'époque. Le travail de production matérielle demeurait le lot des esclaves, situation sociale dont peu parvenaient à s'affranchir, étant privés de tout droit et limités à une stricte condition de consommation de survivance, en

2. André, Jean-Marie (1966), *L'otium dans la vie morale et intellectuelle des Romains, des origines à l'époque augustéenne*, Paris, Presses universitaires de France, 576 p. Le terme actuel « loisible » réfère à la même étymologie de permissivité en lui ajoutant une connotation de capacité et de liberté de choix, notamment par le suffixe qu'il contient.

rapport avec leur utilité sociale³. Bien entendu, ces gens n'avaient aucun accès à l'*otium*, malgré leur nombre, étant réduits à un niveau infra-humain, selon nos normes de vie contemporaines.

L'OTIUM

L'*otium* faisait figure de terme souche auquel étaient apparentés d'autres termes que l'on pourrait qualifier d'intermédiaires, en ce sens qu'ils en précisaient les manifestations concrètes tels le repos, la relaxation, la détente, l'amusement, le libre développement des goûts, talents et aptitudes, et ainsi de suite. Cela n'est pas sans rappeler la célèbre trilogie contemporaine des finalités du loisir de Dumazedier, dite des 3D (détente, divertissement, développement)⁴. Les citoyens romains, maîtres du monde occidental à l'époque, appréciaient la vie paisible et bucolique, et désiraient participer pleinement aux jouissances de la vie que la fortune et le pouvoir du système impérial rendaient possibles. Leur vie, soustraite à l'obligation de travailler au sens de produire les biens nécessaires à leur subsistance, se partageait entre l'*otium* et le *nec otium*, qui en était la négation ou la contrepartie. Ce dernier signifiait l'absence de repos et l'ensemble des activités obligatoires que comportait leur situation sociale. Il pouvait s'agir de rôles et fonctions reliés à des charges publiques ou à des tâches politiques, des choses de la guerre ou du commerce (le *nec otium* est à l'origine des termes « négoce », « négociant » et « négociation »), ainsi que celles de la religion. Ces tâches reliées à leur statut de classe n'avaient cependant rien de commun avec les travaux dévolus aux esclaves, ceux-ci n'ayant aucun droit.

Mais ces obligations, souvent sporadiques, leur laissaient un temps d'existence libéré considérable qu'ils pouvaient orienter pleinement dans le sens de l'organisation de leur consommation, vu qu'ils n'étaient pas astreints aux tâches de production et avaient le monopole de la jouissance de l'abondance existante. C'est dans ce contexte qu'ils ont pu vivre par anticipation et privilège ce que nous appelons aujourd'hui une société de consommation où les analogies sont frappantes : une société de jeux et de spectacles en tous genres qui cultive les soins du corps, la gastronomie, le luxe et l'apparat, la jouissance du milieu naturel (la villa romaine),

3. Nous avons traité ce sujet dans l'article « Travail et loisir, du loisir antique au loisir contemporain », *Philosophiques*, vol. VIII, n° 2, 1981, p. 305.

4. Dumazedier, J. (1962), *Vers une civilisation du loisir ?* Seuil, p. 28.

tous les grands types de fêtes (civiques, religieuses, familiales, etc.), et qui, par ses élites intellectuelles, développe les arts et les lettres, la musique, le théâtre et ainsi de suite.

La société contemporaine avancée, mis à part les loisirs reliés aux progrès scientifiques et technologiques, n'a pas inventé des formes d'*otium* radicalement différentes. Elle a subsumé l'ancien, mais en généralisant l'obligation de travailler vers le haut de la pyramide sociale et en ouvrant la citoyenneté vers le bas, ce qui constitue certainement un effet de civilisation majeur. L'*otium* devenu loisir a été moins transformé dans son contenu que révisé dans des structures sociales refondues. Son passage du statut de privilège de classe à son affirmation comme droit fondamental du citoyen a été reconnu d'une façon formelle et officielle depuis un demi-siècle, ce qui est court à l'échelle de l'histoire humaine. Et ce droit est encore loin d'être actualisé concrètement.

Il serait possible à son sujet de parler de commencements incertains dans nombre de cas, même dans les sociétés de pointe en la matière. Il est difficile d'envisager de donner à tous ce qui a été réservé à des poignées souvent infimes de privilégiés pendant des millénaires. Ces derniers ont toujours défendu avec ténacité leurs prérogatives acquises au cours de l'histoire. Cet acharnement est néanmoins révélateur de la qualité qu'ils conféraient à cet *otium* que les nouvelles formes du contrat social allaient les obliger à partager.

En ce sens, B. Cacérés notait qu'à la Cour de Louis XIV « tout n'est que fêtes et distractions⁵ ». Les jeux y foisonnaient de même que les bals et les spectacles. L'intendance des plaisirs planifiait une débauche de consommation ostentatoire protégée par les barrières de la distinction de classe. Le « jet set » contemporain n'a rien inventé en la matière et la bourgeoisie l'a imité dès qu'elle l'a pu en s'y fondant. Il n'est pas exagéré de dire qu'à l'intérieur de ces groupes l'*otium* occupait (et occupe toujours) une place centrale dans l'existence. Ce fait n'a pas pour peu contribué à sa dévalorisation lors de la Révolution industrielle, de même que lors des diverses révolutions sociales. Par contre, nombre d'analystes ont négligé de souligner que ce qui faisait scandale était moins l'*otium* vécu en lui-même que sa réservation parasitaire au sein du corps social, à savoir la qualité de la vie inégalement distribuée à l'échelle des collectivités. Sa démocratisation ne pouvait être dissociée de la question éthique de la justice distributive dans la répartition sociale des biens et services, ainsi que dans l'aménagement de l'espace-temps le rendant accessible

5. Cacérés, Bénigno (1973), *Loisirs et travail, du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, p. 72.

et disponible pour tous. Autrement dit, est née graduellement la conscience sociale du fait que la création de la richesse et de l'abondance n'a de sens éthique que si elle s'accompagne de leur répartition équitable, au moins minimalement.

Cela est un aspect non négligeable, sinon essentiel, de la reconsidération de l'*otium* classique en loisir contemporain, car il s'agit d'un glissement et d'un élargissement de la dimension éthique du phénomène. En fait, toutes les sociétés qui ont connu l'*otium* ont été traversées de débats éthiques à son sujet. Celles qui l'ont vécu comme phénomène de classe jalousement réservé, en considérant cette situation comme « naturelle », ont entretenu à son égard des attitudes centrées sur son contenu et ses valeurs intrinsèques, en référence à des doctrines ou idéologies spécifiques, sinon à des systèmes philosophiques particuliers : par exemple, le stoïcisme et l'épicurisme dans la Grèce et la Rome anciennes, ou les humanistes de la Renaissance et du Siècle des lumières ne cachaient pas leur filiation aux systèmes de pensée anciens. Ces approches avaient en commun de chercher à comprendre l'*otium* en tant que vécu individuel ou comme le fait de citoyens d'élite dotés d'un certain altruisme se manifestant dans l'humanisme souvent polarisé à partir de perspectives caritatives d'inspiration religieuse ou laïque, lesquelles ont précédé celles centrées sur la justice sociale.

Il en a résulté une analyse plus ou moins riche du contenu de l'*otium* qui prenait souvent la forme d'une casuistique de ses dimensions désirables ou non dans une vision particulière du sens de l'existence humaine. L'antiquité nous a légué deux grands courants ou traditions éthiques à propos de l'*otium*⁶, l'épicurisme et le stoïcisme. Ce dernier avait tendance à aborder l'*otium* avec circonspection. Partisan d'une étroite harmonie de l'homme avec son environnement naturel, il prônait la fermeté, l'équilibre et la sobriété dans l'usage des satisfactions de la vie. Il exaltait la force et la fermeté dans la vertu considérée comme un bien souverain. Il se méfiait des débordements impulsifs et irrationnels de la recherche des plaisirs et condamnait ceux qui s'y adonnaient avec passion.

L'*otium* devait être vécu *cum dignitate*, selon Cicéron, c'est-à-dire dans et avec la dignité. Il devait procurer le calme et la sérénité, être ouvert à la contemplation des choses et des êtres, et permettre un usage

6. Pour les fins de ce texte, nous avons cru plus utile de référer aux courants de pensée qu'aux philosophes qui en sont à l'origine. L'utilisation sociale de leur système éthique a en effet fait subir d'importantes distorsions à leur pensée réelle. Cela est particulièrement juste en ce qui concerne Épicure.

contrôlé de la liberté dans les limites de la raison guidée par des normes morales strictes. Celles-ci devaient commander les comportements personnels et civiques, ce qui impliquait beaucoup de rigueur et de rationalité dans la gouverne de l'existence, dont n'était pas exclue une certaine dureté ou raideur, de même que de l'intolérance dans les jugements de valeur sur le contenu de l'*otium*, notamment lorsque celui-ci engendrait des comportements jugés triviaux, excessifs ou amoraux.

Le courant épicurien, pour sa part, s'est développé en dichotomie par rapport au courant stoïcien. Il n'a retenu de son penseur fondateur que l'idée centrale de son éthique, à savoir que la jouissance des biens est une réalité en soi bonne et naturelle, ainsi que bénéfique à l'être humain lorsque utilisée d'une façon intelligente et rationnelle, c'est-à-dire avec mesure et pondération. Cette pensée a connu ce que l'on pourrait appeler la dérive hédoniste, laquelle plaçait la recherche de plaisir comme centre et but de la vie, ainsi que sa valorisation en soi comme référence d'une quête de sens à la situation et aux actions humaines. Ainsi était posé le postulat de la primauté des pulsions et des affects perçus comme positifs dans l'orientation de la vie morale. La recherche d'un état de satisfaction, de plaisir et de jouissance devait polariser la conduite de l'existence préalablement à toute autre considération morale.

LA MORALE HÉDONISTE

Vu sous cet angle, l'*otium* devenait le lieu ou le jardin de tous les délices et de toutes les voluptés, le champ des passions, des désirs et de l'érotisme sous toutes ses formes. L'usage de la liberté, lorsqu'elle existait, devait trouver là la direction à suivre. Tout ce qui s'en écartait devait être rejeté. L'*otium* pouvait englober toutes les pratiques et tous les comportements dans un climat de licence générale : le *licet* devenait « ce qui est permis », sous réserve qu'il procure une délectation quelconque. Cela n'est pas sans lien avec la *fun morality* de la société de consommation contemporaine qui cherche à développer chez le citoyen l'incitation au plaisir et même, selon le mot de J. Baudrillard, à lui inculquer l'impératif moral du « devoir de jouir », version moderne du *carpe diem* d'Horace au premier siècle de notre ère.

Cet hédonisme a eu ses heures sinon ses siècles de gloire à l'époque de l'Empire romain. Il a été combattu avec virulence à l'époque par les Pères de la chrétienté naissante. Il a cependant survécu, notamment dans les classes nobiliaires et celles qui leur étaient associées. Même les couches populaires, quoique plus encadrées et réprimées, n'ont pas été insensibles à l'esprit et aux formes de libertinage que la morale hédoniste

autorisait, d'autant plus qu'elles étaient, et demeurent aujourd'hui, constamment affligées du spectacle des classes supérieures en la matière; le luxe et le raffinement des élites côtoyaient les pratiques populaires (souvent jugées vulgaires), mais en relation aux mêmes références éthiques. *L'otium* conservait la même structure comportementale, mais son contenu variait en fonction de ses possibilités d'existence pour chacun selon sa position dans les classes sociales. Comme celles-ci étaient relativement étanches, pour ne pas dire hermétiques, et comportaient des modes et des styles de vie séparés, il est clair que *l'otium* n'a pas peu contribué à l'établissement des écarts culturels entre les élites et le menu peuple. La supposée civilisation du loisir contemporaine ne s'en est pas encore remis; c'est le moins que l'on puisse dire.

En fait, l'hédonisme a été longtemps une doctrine combattue, occultée, refoulée et souvent réduite au rang de perversion morale et sociale, de délinquance ou de déviance, quoique avec un niveau de tolérance directement proportionnel au fait d'être bien situé dans l'échelle sociale. Ainsi, jusqu'à récemment au Québec, certains clercs parvenaient pour les mêmes péchés hédonistes (et sans rire) à vouer les pauvres aux gémonies de l'enfer tout en faisant miroiter aux riches l'infinie miséricorde de Dieu, en retour de certains avantages attendus des détenteurs de la richesse. La réhabilitation contemporaine de l'hédonisme ne doit rien à des idéaux religieux ou philanthropiques. Elle est à la fois le résultat de multiples luttes sociales revendicatrices et une exigence de la société de consommation planifiée ou même « programmée », selon le mot de A. Touraine⁷.

Évidemment, le pouvoir de jouir des bienfaits de l'abondance existante a toujours bénéficié d'une antériorité certaine sur la capacité d'en jouir, d'où les efforts de défense des privilèges anciens par ceux qui se les étaient appropriés et avaient aménagé les structures sociales pour se les réserver, en entretenant la confusion entre le bien commun général et le bien particulier des uns, à l'instar du néolibéralisme essayant de réactualiser le capitalisme classique.

L'HÉDONISME CONTEMPORAIN

La résurgence de l'hédonisme comme éthique « populaire » est à repérer au confluent du principe de plaisir freudien et d'une organisation sociale où le progrès technique et scientifique a engendré une capacité de production virtuellement illimitée et commandant une consommation du

7. Touraine, Alain (1969), *La société post-industrielle*, Paris, Denoël, p. 7-40, et (1973), *Production de la société*, Paris, Seuil, p. 118-121.

même ordre. Cette dernière s'inscrit dans « une logique sociale⁸ » particulière où la survie et la pérennité du système de production ont besoin de la conformité et de la fidélisation de comportements consommatoires associés à ses intérêts. Ainsi, l'hédonisme a reconquis une estime sociale que lui avaient déniée les sociétés de carence en devenant une idéologie de service que nous avons analysée ailleurs⁹.

Il est d'une opportunité incontestable dans la société de consommation contemporaine, tout comme il a été anciennement un outil de conservation et de perpétuation de leur pouvoir pour les empereurs romains, par l'*otium*, le pain et les jeux (*panem et circenses*). Comme pour toute idéologie, il n'est pas inutile de s'interroger autant sur son utilité que sur son contenu, lesquels vont généralement de pair. L'hédonisme moderne se caractérise en bonne partie par une industrialisation de la jouissance, même dans ses formes jadis condamnées par les morales dominantes, tant religieuses que bourgeoises.

La même situation a existé dans la Rome impériale où l'économie des plaisirs, la luxure, l'érotisme, toutes les tendances de la sexualité ont été non seulement tolérées, mais associées au maintien du pouvoir existant. Peu importait d'ailleurs que la culture du désir et de la jouissance soit de type raffinée ou vulgaire, sereine ou violente telle que celle des spectacles du Cirque, noble ou plébéienne ; elle était au service du même ordre social (ou désordre selon les points de vue). C'est pourquoi l'*otium* ancien, et classique aussi, était un fourre-tout assez hétéroclite quant à son contenu qui trouvait son unité et son utilité dans ses finalités sociales. Sa capacité de séduction était un outil de manipulation en vue de l'intégration des comportements à la réalisation des intérêts de la domination du moment historique. Sur ce plan, le loisir contemporain, même s'il s'est amplifié par sa relative démocratisation et diversifié dans ses formes par l'ensemble des progrès de civilisation, reste constamment tributaire des genres de domination et de pouvoir nouveau qui le prennent en charge et qui, en dernière instance, contrôlent largement ses possibilités d'existence.

Malgré ce fait, l'hédonisme peut être envisagé comme une dimension générale d'une expérience vécue de loisir, en autant qu'il se greffe à l'instinct de vie et au principe de plaisir inhérent à toute existence qui cherche spontanément, sauf en cas de pathologie, le développement

8. Baudrillard, Jean (1970), *La Société de consommation*, Paris, Gallimard, p. 59 et suivantes.

9. Bellefleur, Michel (1986), « Discours publicitaires et idéologie », *Loisir et Société*, vol. 9, n° 2, p. 509-528.

sinon l'explosion de ses potentialités. L'erreur à son sujet, lorsqu'il y a erreur, consiste à l'ériger en système de valeurs suprême, ultime et en unique instance de discrimination de ce qui est souhaitable et désirable dans l'existence humaine. Les partisans de l'hédonisme pur ont souvent opéré une distorsion de la pensée épicurienne, qui, en elle-même, n'était divergente que par l'accent de la pensée stoïcienne au sujet du plaisir. Ainsi, les tenants tout crin de la seule référence au principe de plaisir ont négligé la relation et la pondération que Freud lui apportait par le principe de réalité. Ce dernier comportait la nécessité du report, du transfert et de la sublimation des tendances à la jouissance vers des situations jugées nécessaires et utiles au développement humain et aux manifestations de l'instinct de vie. Cela impliquait le dépassement d'un hédonisme quelque peu primaire, lequel tend à ne voir de sens à l'existence que dans la quête d'une sorte d'orgasme permanent étendu à la signification de tous les comportements, ceux de loisir en particulier.

Sur le plan éthique, il est clair que le loisir de l'avenir a une perspective de développement plus réaliste dans le sens d'un épicurisme mieux compris qu'en misant uniquement sur l'hédonisme primaire et les débordements moraux qu'il permet, sous peine de tomber dans l'utopie de la fête perpétuelle ou du paradis terrestre. Certes, le plaisir comporte de la valeur en lui-même, mais il prend son sens le plus riche lorsqu'il est en même temps le fer de lance ou le tremplin vers d'autres formes de valorisation humaine, tels l'amour, l'amitié, la sociabilité, la qualité de la vie, le bien-être et ainsi de suite. On pourrait ici reprendre l'expression de l'« honnête homme » de la Renaissance et de l'*otium* classique qui visait « l'économie des plaisirs », non pas dans le sens de la parcimonie stoïcienne dans l'usage des biens et des plaisirs qui s'y rattachent, mais dans celui de la mesure, de l'équilibre et de la pondération de leur emploi. Être économe ne signifie en rien participer d'une façon irrationnelle à la frénésie de consommation à laquelle la société marchande et libérale convie la personne humaine ; cela réfère à un art de vivre qui allie judicieusement la jouissance du présent à la préparation des « lendemains qui chantent », selon l'expression consacrée.

Or, le loisir, tout comme l'*otium* classique, réfère constamment à une structure comportementale de base qui, vue extérieurement, se manifeste soit dans la répétition de gestes coutumiers, ce qui est le cas chez la masse des individus, soit dans la recherche et l'expérimentation de l'inédit, le tout pouvant être associé à une volonté de changement ou de création. Il s'accommode tout autant du conformisme que de l'innovation : ce qui est coutume et habitus chez l'un peut paraître créateur chez l'autre. Cette structure comportementale, en référence permanente à l'instinct de vie de chacun, se cherche des temps, des lieux, des situations et des pratiques

où elle peut s'épanouir et fleurir en partie dans ce que l'on nomme les loisirs (au pluriel). Ces derniers sont les formes phénoménales concrètes, observables et généralement quantifiables d'un même processus qui les a engendrés : celui-ci consiste à réduire la frange d'indétermination relative dont dispose chaque être en se fixant sur un objet choisi, qui n'était au départ ni contraint, ni imposé, ni même nécessaire, sous peine de dénuer de sens la permissivité qui est à la base de ce comportement.

L'hédonisme, en réalité, n'est que l'expression de l'affect positif qui s'établit entre la pulsion de vie fondamentale et sa mise en relation comportementale avec une situation susceptible de le concrétiser. Cette relation implique bien sûr un acte de choix conscient, mais qui est nécessairement assorti d'une émotivité sympathique pour le contenu situationnel résultant du choix. Ce que l'on appelle l'univers des loisirs n'est en fin de compte que l'ensemble des pratiques comportementales, d'ailleurs en état de mouvance perpétuelle, qui ont reçu l'agrément ou l'assentiment des individus et des collectivités. Toute tendance à vouloir cerner ou délimiter définitivement cet univers est non seulement illusoire, mais constitue un acte de répression de la liberté humaine. Ceci n'empêche cependant pas que l'hédonisme puisse subir des tendances à l'encadrement, à la manipulation et à l'orientation en fonction d'intérêts multiples, généralement enrobés dans des idéologies à façade respectable de type marchand, religieux, politique ou simplement humaniste.

L'hypothèse ici défendue est que l'hédonisme associé au loisir doit conserver une dimension relativement discrétionnaire, sous peine d'aliénation de la liberté de choix. Déjà circonscrit par de multiples contraintes d'ordres divers, ce loisir doit conserver néanmoins une orientation inaliénable vers les initiatives autodéterminées émanant de la pulsion de vie et du principe de plaisir. Ce dernier est l'objet d'une répression dite normale occasionnée par les exigences de la survie, et plus particulièrement par celles de la vie en société où s'établit une casuistique de l'admissibilité des comportements, ne serait-ce que par l'état des lois en général et du Code civil en particulier.

Mais d'autres tribulations affectent tant la liberté que l'hédonisme, qui ne sont jamais laissés à eux-mêmes vu cet encadrement minimal. D'autres facteurs, que Marcuse appelait de sur-répression, les attendent. Ceux-ci, présents autant dans la consommation que dans le loisir, ne sont plus du domaine du déterminisme, ni même de la contrainte coercitive, mais de la séduction avec toute son ambivalence de sens (plaire et charmer tout autant qu'abuser et exploiter). Le processus de séduction consiste à proposer un rapport de causalité entre l'usage de certains biens et

services, et l'actualisation du principe de plaisir, alors que la proposition est en fait au service d'intérêts étrangers à leurs usagers. Marcuse en traitait en ces termes :

Le besoin de se « détendre » dans les divertissements offerts par l'industrie de la culture est par lui-même répressif et la répression de ce besoin est un pas vers la liberté¹⁰.

Comme l'individu ne peut vivre et fonctionner sans consommer au moins minimalement, il est soumis en permanence à la séduction du « système des objets » (Baudrillard), dont les intérêts marchands inondent le marché à partir de stratégies multiples visant en fin de compte l'orientation de l'hédonisme. Le but de ces opérations est évidemment d'injecter de la détermination intéressée dans l'indéterminisme du consommateur, en occultant autant que possible les véritables intérêts en cause. La situation idéale recherchée serait un état d'osmose entre les comportements du consommateur et les intérêts marchands. Le même processus peut aussi reposer sur des intérêts politiques, religieux, syndicaux et autres. Il est aussi présent chez les promoteurs attirés de plusieurs formes de loisirs socialement organisés dans le recrutement de leurs adeptes, dont le nombre les positionne avantageusement dans leur recherche de pouvoir et de reconnaissance sociale, éléments généralement associés à des intérêts économiques directs ou indirects.

Mais il n'y a pas là aliénation automatique. L'appétence à la séduction est en fait une donnée inhérente à la dynamique du principe de plaisir qui s'inscrit dans le mouvement de la liberté en rapport avec ses choix, et ses refus d'ailleurs. Une situation normale pourrait se formuler ainsi : la séduction propose, la liberté dispose, selon la capacité de discernement de l'individu qui est visé par elle et qui reçoit les « propositions ». Il découle nécessairement de cela une perspective éthique à deux volets : un de nature individuelle, où la direction des choix doit être inscrite au coin du meilleur sens des décisions à prendre ; l'autre au plan social, où les propositions séductrices ne doivent pas excéder ni violer la capacité de discernement du citoyen en se transformant en tromperie voulue, sophisme délibéré, manipulation émotive à intérêts occultes ou exploitation sans vergogne.

En fait, l'évolution récente du loisir, plus ou moins marquée selon les sociétés concernées, s'est opérée avec la caractéristique d'une amplification considérable de l'esprit de tolérance à son endroit, pour ceux qui y ont accès bien entendu. Certains moralistes y ont vu un laxisme débridé alors que d'autres se sont félicités de voir disparaître tabous et préjugés,

10. Marcuse, H. (1963), *Éros et civilisation*, Paris, Minuit, p. 195.

ainsi que de nombreuses contraintes sociales qui n'avaient de véritable sens que dans une société de carence générale. Les nombreux intérêts en cause dans le développement d'une société de consommation tendent à disqualifier ou à rendre obsolète le rigorisme moral propre à la mentalité éthique stoïcienne.

Celle-ci a mauvaise presse non pas tant par la perte d'estime des comportements équilibrés et vertueux qu'elle préconise, mais parce qu'elle dérange et perturbe le développement de certains intérêts dominants, lesquels proposent non seulement les biens et services offerts à la consommation, mais contrôlent en même temps les instruments de communication et de promotion sociales qui sont le canal de la séduction. Cela s'avère particulièrement juste en ce qui touche les sociétés à idéologie néolibérale dominante où la « dé-réglementation » ne vise pas que l'abolition des contraintes économiques, mais aussi l'orientation des comportements humains en rapport avec les mêmes intérêts ; l'hédonisme ordonné à ces fins considère comme nuisances nombre de vues éthiques et humanistes anciennes, de nature religieuse ou laïque, désormais considérées comme freins au développement et au progrès.

Il s'ensuit, à toutes fins pratiques, une sorte d'impérialisme idéologique utilisant les satisfactions et jouissances de la vie comme ciment de l'ordre social, à la condition qu'elles visent la réalisation des intérêts dominants. Ainsi, l'hédonisme devient une vue éthique « populaire » par son utilité systémique, c'est-à-dire par l'encadrement planifié des plaisirs de l'existence, lesquels sont simultanément proposés à l'initiative ou au conformisme de l'individu-citoyen et définis comme la voie « normale » de son intégration au corps social. Comme dans toute démarche séductrice, son succès repose sur la valeur heuristique de ses instruments de fascination pour convaincre le consommateur de la justesse de ses choix, en principe libres, mais fortement influencés.

De cela découle la nécessité d'écarter les contraintes susceptibles d'entraver le droit de cité de l'hédonisme et de ses manifestations concrètes ; ce qui n'est pas sans affecter pesamment les mœurs et modes de vie proposés à la consommation et au loisir. Il y a nécessité d'une libération du champ éthique pour faire place à cet hédonisme qui tend à devenir pour la première fois dans l'histoire une morale dominante, non seulement pour des groupes restreints, mais sur la base même d'une citoyenneté accordée à tous et à toutes. Cela implique un élargissement graduel et important des seuils de la tolérance éthique à l'échelle de la masse, généralisant en principe le droit à la jouissance.

En fait, le laxisme éthique tend à s'étendre jusqu'à autoriser tout ce qui n'est pas formellement interdit par voie légale. La permissivité face aux comportements acquiert une extension considérable. Les exemples abondent d'une réduction des contraintes imposées par les directives morales anciennes ou traditionnelles qui tombent en désuétude et en désaffection, moins par leur valeur intrinsèque que par leur perte d'utilité, sinon pour leur nuisance dans la société de consommation. En un sens, l'hédonisme contemporain réinvente la liberté en élargissant constamment le spectre de ses usages individuels ou collectifs.

HÉDONISME ET LIBERTÉ

Les comportements contemporains sont devenus beaucoup moins homogènes et beaucoup plus hybrides (ou labiles) que par le passé. Il devient de plus en plus difficile d'identifier leurs référents casuistiques en dehors de la sphère juridique. Les anciennes apologétiques, fondées sur des croyances, fonctionnaient ou s'imposaient sur la base de leur caractère collectif. À partir de leur éclatement en tous sens, et surtout de leur relégation de fait dans le domaine de la vie privée, autogérée et tolérée, pour autant que celle-ci respecte les normes sociales en vigueur, la voie est largement déblayée pour que la séduction hédoniste acquière ses lettres de noblesse et sa marge de manœuvre tout autant dans la vie individuelle que dans la vie sociale. L'éthique existentielle devient alors relativement fluide et évanescente, moins inquiète de sa conformité à des principes exogènes à la conscience individuelle que soucieuse de demeurer à l'intérieur des seuils de la tolérance sociale pour chaque situation vécue, et peut même les contester à l'occasion.

Le loisir contemporain bénéficie de cette situation sous la forme d'une amplification de la liberté de choix, laquelle n'est pas pour autant laissée à elle-même. Elle est moins encombrée de prescriptions doctrinales ; ses références à des discours idéologiques se diversifient. Même les règles de convenance ou d'étiquette tendent à l'éclatement, et se reconstruisent sur des bases différentes. Les usages sociaux du corps et de l'esprit humains se démarquent des us et coutumes anciens. Les industries de la mode remodelent constamment le « bon ton », par exemple, tout en rivalisant d'audace et d'extravagance à l'occasion. Les signes de distinction de classe perdent une partie de leur homogénéité et quittent les raideurs d'antan ainsi que les sentiers bien battus et balisés de la tradition.

L'ensemble de ces réalités produit une libération de l'idiosyncrasie par laquelle l'individu perçoit plus ou moins instinctivement une amplification du « cercle des possibles » qui s'offre à lui, à la mesure de ses moyens, tant spirituels que culturels et matériels. Même le conformisme auquel le convie la standardisation des biens et objets de consommation devient pluriel : il ne peut plus réguler comme auparavant les tâtonnements inévitables de la liberté. Il n'est pas interdit d'y voir une ouverture possible à l'exercice de la créativité à laquelle les hommes et femmes du loisir de l'avenir seraient appelés à participer de plus en plus, donnant ainsi un contenu spécifique et concret à ce que Dumazedier a appelé « la révolution culturelle du temps libre¹¹ ». Cette amplification du temps dit libéré et à usage discrétionnaire a définitivement créé l'une des conditions de possibilité indispensables à l'expansion du loisir contemporain au sein d'une société de consommation prétendue libre et démocratique.

Mais l'existence du « temps libre », qui a servi à fonder nombre de discours plus ou moins euphoriques sur l'évolution du loisir, n'est pas exempte d'effets pervers, si ce temps libre n'est pas associé à d'autres dimensions facilitantes telles la distribution équitable de la richesse, l'élévation du niveau de l'éducation et de la santé ainsi que la démocratisation générale des processus d'acculturation et d'enculturation¹². Le temps libre n'a pas grande signification lorsqu'il est vécu ou subi dans l'anomie, l'indigence et la pauvreté, la carence éducative et le retrait social forcé. Il manifeste alors plutôt la vacuité que la richesse de l'existence et peut facilement dégénérer en pathologies tant individuelles que sociales. Il n'est en dernière instance que le départ ou la condition *sine qua non* du cercle des possibles. Le loisir présuppose une spatio-temporalité libérée qui n'épuise pas sa signification, mais en constitue le tremplin, le prérequis ou le préalable situationnel. Il ne devient d'ailleurs loisir que lorsqu'il ouvre la voie à des comportements choisis et autogérés susceptibles de le meubler et de lui donner sens (ou direction). Il est toujours vécu comme un processus d'hédonisation du temps.

11. Dumazedier, Joffre (1988), *La Révolution culturelle du temps libre 1968-1988*, Paris, Méridiens Klincksieck, 303 p.

12. Dans ce texte, la distinction entre acculturation et enculturation est la suivante : l'acculturation exprime un apport culturel exogène, généralement par transfert, à des personnes qui n'en disposent pas. L'enculturation, pour sa part, regroupe l'ensemble des processus par lesquels les mêmes personnes sont susceptibles de s'autodévelopper à partir de leurs propres ressources, talents et aptitudes endogènes. Il n'y a pas opposition, mais complémentarité. Ce thème sera développé largement au chapitre 3.

Mais, par ailleurs, ce processus est, comme tout acte de liberté, à son départ hybride, polyvalent et multidirectionnel, pour ainsi dire virtuel, un peu comme un ordinateur en attente de logiciel permettant de rendre actuel ce qui n'était que possible. Cela répond à une logique de réduction de la frange d'indétermination de l'existence humaine, laquelle réfère à la nécessité de porter des jugements et de prendre des décisions qui ont toujours un effet d'élimination du non-choisi. Mais à cela s'ajoute en loisir le fait qu'il s'agit d'une logique de l'affection ou de l'impulsion, ce qui n'est pas sans conséquence, dans la détermination aussi bien du choix que de la décision appelée à en découler.

L'acte libre réfère soit à des éléments idiosyncrasiques (goûts, talents, aptitudes, préférences ou penchants de nature individuelle) qui orientent l'enculturation, soit à des apports du milieu de vie (familial, communautaire ou social en général) qui constituent et offrent les possibilités d'acculturation. Sur ce plan, il en est du loisir comme de la culture : ils n'ont rien d'inné et acquièrent un contenu relatif venant se fixer sur une matrice initialement vierge. Ils atteignent un niveau de développement quelconque à partir d'une pédagogie et d'un apprentissage, ce qui les érige en questions éminemment éducatives, sujet sur lequel nous reviendrons. Ce qu'il importe de souligner et qui suscite une bonne partie des difficultés de la connaissance empirique du loisir est que ce dernier est effectivement vécu comme phénomène de l'existence sans « essence » ni finalités préétablies. L'associer à un univers de pratiques ou d'activités bien délimitées comporte toujours un effet réducteur de sa réalité en mouvance perpétuelle, tant dans ses formes concrètes que dans les motivations et valeurs qui le sous-tendent. Vouloir le figer dans la pérennité est l'une des pires erreurs épistémologiques à son endroit.

Un grand nombre d'études empiriques donnent beaucoup d'informations sur ses manifestations concrètes et visibles sans s'interroger sur les structures comportementales qui leur ont donné naissance. Ces études procèdent un peu comme la photographie qui fige les choses et les êtres dans un instantané ou un moment dans la durée, que le mouvement historique peut rendre rapidement caduc. Même si un grand nombre de pratiques de loisir peuvent paraître relativement stables, notamment aux yeux de leurs adeptes et promoteurs, elles s'inscrivent néanmoins dans le champ de la temporalité humaine où tout change : les contextes, les affects, les valeurs, les sensibilités, les modes et ainsi de suite. En ce sens, réduire le loisir à un univers d'activités clos et replié sur lui-même comporte généralement une dimension limitative de sa réalité potentielle. Bien entendu, un grand nombre d'intérêts (marchands, professionnels et autres) préfèrent le voir se concentrer sur leurs objets de prédilection plutôt que se diversifier.

Mais le mouvement normal du loisir contemporain semble être de s'orienter vers une existence plurielle et ouverte, prenant appui sur les avantages tant du conformisme que de la créativité, de la sécurité que de l'innovation, de l'ordre que du mouvement. La liberté humaine est astreinte à devoir s'accommoder de ce qu'offre à chacun le cercle des possibles, lequel est en l'occurrence très variable chez les individus, les groupes et les classes sociales.

De plus, ce cercle est fluctuant selon l'âge, le sexe, le niveau de vie, d'éducation et de développement culturel. Il est limité par les tares, les atavismes individuels et sociaux, le cadre spatio-temporel de chaque existence, ainsi que les hasards et opportunités de la vie qui touchent chacun différemment, pour le meilleur comme pour le pire. La conjugaison de ces facteurs fonde la particularité de l'expérience individuelle qui élabore sa spécificité en puisant, selon l'expression de Marc Laplante, « à la nappe phréatique du social », autant par les potentialités qu'elle offre que par les limites qu'elle impose. En ce sens, le loisir contemporain se présente comme une version élargie de l'*otium* ancien et classique. Cet élargissement ne vient pas comme tel d'une modification du processus comportemental de base qui le caractérise (hédonisation d'éléments de vie, recherche de bien-être et de qualité de vie, développement tous azimuts des tendances latentes en chacun, etc.), mais du fait que ces éléments tendent à acquérir, de diverses façons, un statut de droit et de liberté, lequel est incorporé à la normalité de la citoyenneté dans une société démocratique. Il est bien évident que la transformation d'un privilège en un droit général est de nature à élargir le cercle des possibles, notamment au sein d'une société capable d'abondance et qui se donne une éthique politique orientée vers la distribution équitable des biens et services.

À ce moment, un angle de réflexion inédit s'impose sur les rôles et les fonctions de l'hédonisme dans l'existence contemporaine et à venir. Il s'agit d'une sorte de renversement copernicien sur le plan éthique, social et économique. L'abandon des tabous et rigorismes anciens va de pair avec la montée du pluralisme des doctrines et idéologies, mais aussi avec la nécessité du système économique de mettre à contribution et à profit le principe de plaisir et l'instinct de jouissance.

Le capitalisme est en mesure de produire un bien plus grand nombre d'objets de satisfaction qu'auparavant, et cela lui permet une accommodation pacifique des conflits de classes. [...] L'exploitation et la domination ne sont plus ressenties comme pénibles, elles sont compensées par un niveau de confort jamais égalé¹³.

13. Marcuse, H., *Vers la libération*, Paris, Minuit, 1969, p. 25.

L'analogie avec le *panem et circenses* (du pain et des jeux) de l'Empire romain est aisée à établir. Mais dans le cas de l'époque contemporaine, le système libéral, et à plus forte raison néolibéral, a besoin pour survivre et se développer d'un accroissement de la base des consommateurs effectifs. Il offre ses produits indistinctement à tous, en cherchant à façonner ou à ajuster la demande en fonction de ce qui est mis sur le marché. C'est alors qu'intervient la dialectique de la séduction qui trouve son point d'accordement temporaire, et perpétuellement à reprendre et à refaire, dans l'osmose précaire entre les besoins des producteurs et ceux des consommateurs. En ce contexte, l'hédonisme comme discours éthique a dû être dépouillé du climat de suspicion dont il a longtemps été entouré dans la société traditionnelle où il était toléré pour les classes supérieures, mais condamné pour les classes inférieures, sous prétexte que celles-ci n'avaient pas le niveau d'éducation et de culture leur permettant de composer avec lui.

À supposer que cela ait pu être vrai ou partiellement fondé, la généralisation intempestive de ce discours en accord avec les intérêts du système marchand ne va pas de soi pour les mêmes raisons et n'est pas sans engendrer de nouvelles problématiques sociales. Par exemple, les institutions éducatives ne peuvent plus se satisfaire de préparer la jeunesse pour le marché du travail alors qu'une large partie de leur avenir sera déterminée par leur capacité à naviguer (ou « surfer ») sur le marché de la consommation. En fait, l'hédonisme a longtemps été une affaire de police au sens répressif du terme. Il est en passe de devenir un pilier de l'organisation sociale partout où une situation d'abondance est en voie de se mettre en place, d'où l'importance de l'envisager différemment et d'élaborer une pédagogie spécifique à son sujet, ce qui n'est pas facile à réaliser dans une société de plus en plus tolérante et pluraliste où beaucoup de croyances et certitudes anciennes ne cessent de s'effriter jusque dans leurs fondements les plus classiques.

Pourtant, le problème (si problème il y a) n'est pas insoluble. La discussion sur l'hédonisme a souvent été victime d'une sorte de syndrome du débat court, c'est-à-dire limitée à des substitutions de finalités, selon leur acceptabilité ou non, en rapport avec des références idéologiques. Il s'en est ensuivi de nombreuses guerres téléologiques qui ont même occasionné des guerres réelles, parfois violentes et meurtrières, dont on voit encore des exemples dans l'actualité courante, et souvent fondées sur le fait d'être dans l'incapacité de conjuguer la normalité au pluriel. En fait, l'hédonisme réfère plus à un processus qu'à ses aboutissants ou à ses conséquences. À partir du moment où il est greffé à l'instinct de vie qui vise le développement de l'existence sous quelque forme que ce soit, il peut être envisagé d'une façon tout à fait positive, sans

préjuger des buts qu'il peut ou doit poursuivre, pour autant que ceux-ci ne soient pas préjudiciables à l'individu ou à la société. Cela implique de donner préséance à la logique du processus sur la logique des finalités, considérant que le même processus peut engendrer des finalités différentes et même parfois contradictoires. En fait, la voie hédoniste est la référence normale de l'acte de choix, lorsqu'il est possible et loisible, compte tenu des contraintes et entraves qui ne manquent pas de l'affecter.

LE LOISIR CONTEMPORAIN

Ce qui précède permet à tout le moins une présentation descriptive du loisir contemporain.

Il apparaît comme «la mobilisation de certaines ressources, tant individuelles que sociales, précédemment accumulées, orientées mais non totalement réglées, vers une appropriation privée de biens et services découlant du mode de production et des rapports sociaux dominants et permettant des comportements créateurs ou consommatoires, dits ou présentés comme libres et hédonistes». Cette approche de la réalité du loisir tente moins de cerner la dimension concrète et facilement observable d'une pratique ou d'une activité qui peut être de cet ordre que les processus et les conditions qui y conduisent. Ceux-ci sont généraux et peuvent engendrer des résultats polymorphes, comme le démontrent nombre d'études empiriques de motivation en loisir. Cette approche illustre aussi la plus ou moins grande futilité des conceptions du loisir qui reposent sur le postulat d'un rapport de causalité nécessaire entre un vécu existentiel et certaines finalités et valeurs qu'il serait censé actualiser. Sur ce plan, les idéologies qui le prennent en charge et l'affectent, quoique inévitables, n'en constituent pas moins un harnachement de la liberté humaine fondamentale.

Aussi, ceux qui ont prédit l'avènement d'une société de loisir sur la seule base d'une libération du temps se sont en bonne part gourés. Le temps libre (ou libéré) est bien entendu une condition préalable et nécessaire au loisir, mais insuffisante ! La simple observation sociale montre à profusion l'existence d'individus et de groupes disposant de blocs ou de masses de temps dit libres et s'avérant impuissants à se donner une vie de loisir, faute de moyens pour la meubler. En dernière instance, le loisir a des chances d'exister d'une façon directement proportionnelle à l'état de réalisation concrète dans une société donnée de l'ensemble des droits et libertés de la personne. Cela implique la libération des différentes

facettes du processus comportemental vaguement dénommé loisir, mais n'en pré suppose pas moins des éléments bien précis qui fondent et accompagnent sa possibilité d'existence.

Initialement, le loisir implique la **mobilisation** de ressources déjà existantes, préalablement accumulées, de nature individuelle ou sociale. Cela l'exclut de la sphère de la production et le situe d'emblée dans celle de la consommation sans l'épuiser bien sûr. Il en est du loisir en général comme de la fête et du jeu en particulier. Les ressources le rendant possible sont issues du travail humain et mobilisées en vue de certaines fins. Elles doivent être d'un niveau supérieur à ce qui est nécessaire à l'entretien de la vie, à la simple subsistance individuelle et à la reproduction sociale. Cela dit, il y a lieu de nuancer l'interprétation souvent étroite de la corrélation entre travail et loisir dans la mesure où le loisir a souvent été compris comme une sorte de « repos du guerrier » pour le citoyen travailleur et réservé à lui seul, ce qui peut être vu comme une forme insidieuse de perpétuation d'un loisir de classe.

Dans une société technologique avancée, où la possibilité de travailler au sens traditionnel et individuel du terme est de moins en moins accessible à tous, même à ceux qui le voudraient, le travail a de plus en plus une fonction de production d'une richesse collective, sociale, nationale ou internationale, dont l'usage (ou l'usufruit) doit être répercuté et distribué avec équité dans l'ensemble du corps social, même chez ceux qui n'ont pas la capacité ou l'occasion de s'insérer dans le marché de l'emploi. Un loisir accessible et démocratique est incompatible avec une société opulente et darwinienne qui tolère un important cortège de pauvreté et d'indigence atteignant souvent le tiers de sa population, comme au Québec. Pour ces gens en particulier, le loisir est beaucoup plus qu'une question de temps libre, ce dernier étant souvent la seule chose qu'ils aient en surabondance. Il est aussi et d'abord, pour eux comme pour tous, un choix de comportements rendus possibles par l'existence et l'utilisation de ressources à leur disposition et à leur discrétion, au-delà de la consommation de nécessité, sous peine de le ramener à une prérogative de classe privilégiée analogue à l'*otium* ancien.

Sur le plan personnel, souligne Marcuse, il est clair que « la liberté humaine n'est pas une affaire privée, mais elle n'est rien si elle n'est pas aussi une affaire privée¹⁴ ». Cela implique la possibilité d'une « appropriation privée » des biens et services permettant de lui donner forme et contenu, malgré l'existence nécessairement sociale des ressources. Évidemment les producteurs ont de multiples intérêts, principalement de

14. Marcuse, H., *Éros et civilisation*, op. cit., p. 195.

type marchand, à façonner les goûts, valeurs et aspirations des consommateurs. Ils n'hésitent pas, pour ce faire, à prendre les moyens de propagande nécessaires pour y parvenir. L'action des entreprises privées se chargeant de la promotion commerciale se combine plus ou moins harmonieusement (ou conflictuellement) à celle des institutions publiques qui assument généralement les aspects non directement rentables de l'opération, sujet sur lequel nous reviendrons.

Le consommateur, qui ne peut tout refuser, a le choix entre s'intégrer au processus consciemment et agréablement ou adopter une attitude critique, autonomiste et revendicatrice en brisant ce que Touraine appelait « la fausse unité [...] de la consommation de masse¹⁵ ». Cela est bien entendu une lourde tâche pour un individu isolé, la sollicitation qui l'assaille ayant un caractère social. Il ne peut y réagir qu'en fonction de ses moyens matériels et/ou culturels, étant quelque peu confondu par tant de pressions venant de sources qui, toutes, « veulent son bien » dans tous les sens de l'expression. Il n'est effectivement soumis à aucune violence ni coercition physiques, juridiques ou autre, par toutes ces tentatives de séduction dont il est inondé, ni à leur achat ni à leur usage. Par contre, il n'a pas participé en règle générale à leur définition et souvent n'en a connaissance qu'au moment de leur mise en marché. Ces biens et services ont été conçus par le système industriel et commercial, lui-même multiforme et concurrentiel face à des produits souvent équivalents, sur lequel il n'a aucun contrôle, si ce n'est le refus en bout de ligne.

Le consommateur se retrouve atomisé devant une production sociale dans laquelle il puise pour sa propre satisfaction, tout en réalisant l'intérêt des producteurs. Sa « jouissance » devient en partie ce par quoi se perpétue la domination qu'il subit. Cela est valable pour la consommation en général, mais à plus forte raison en loisir où le coefficient de discrimination positive de l'individu devrait, en principe, être à son meilleur, en autorisant des comportements libérés des entraves incontournables dans les situations nécessaires de l'existence humaine. Mais la société marchande n'a que faire d'une liberté idyllique et désaccordée de ses intérêts. Elle lui préfère de loin une liberté encadrée comme dans un « mariage arrangé » et un bonheur conforme à ses vues et intérêts.

En ce sens, la consommation socialise le consommateur dans cette voie que Touraine appelle « un dressage à une domination¹⁶ », ce qui corrobore ce que Marcuse écrivait à ce sujet : « L'appareil productif, les biens et services qu'il produit, vendent ou imposent le système en tant

15. Touraine, A., *La société post-industrielle*, op. cit., p. 306.

16. Touraine, A., *Production de la société*, Paris, Seuil, p. 520.

qu'ensemble¹⁷. » En fait, la meilleure garantie de survie et de reproduction de la société néolibérale réside dans la promotion de l'hédonisme généralisé, soit sous forme d'aliénation confortable, soit sous forme d'une liberté quelque peu débridée et tolérée, mais récupérable à moyen ou à long terme.

Cela implique par ailleurs que le consommateur peut être plus qu'un atome plus ou moins « victimisé » par le système, lequel lui laisse la latitude de réagir, en vertu des mêmes droits et libertés qu'il promet, en participant à des mouvements sociaux, culturels et politiques novateurs ou critiques. En fait, la société civile regorge de plus en plus d'organismes et d'associations volontaires constituant une voie de socialisation, formelle et informelle, permettant à l'individu-citoyen de s'extraire de l'isolement propre à la foule anonyme et de faire valoir ses intérêts particuliers et légitimes. Cette participation présente l'avantage de briser son isolement en lui permettant de s'insérer dans des collectivités intermédiaires de son choix ayant des aspirations et intérêts compatibles avec les siens. Par ailleurs, cette forme d'implication est volontaire et loisible.

Cependant, cette possibilité ne change en rien la présence permanente de la sollicitation marchande qui l'assaille à peu près partout, tant dans sa conscience que dans son inconscience, en utilisant tous les artifices de conviction reliés à la séduction. Par contre, une réaction d'autonomie pleine à ces incitations manipulatrices est difficile ; car le type d'aspiration observable, en loisir au premier chef, est habituellement de nature subjective. Le citoyen y est visé, individuellement ou collectivement, dans sa sphère d'existence privée, et est touché par ce qui est présenté comme étant de l'ordre de son bien-être, de sa jouissance et de sa qualité de vie. Sa liberté est d'autant plus fragile qu'il ne peut pas ne pas en faire usage. De là à établir une corrélation entre certains biens et services qui lui sont présentés comme allant en ce sens, il n'y a qu'un pas souvent vite franchi.

En fait, peu d'individus disposent du capital d'autonomie et d'affirmation de soi pour réagir à cela avec une forte dose d'attitudes critiques et sélectives. La séduction a relativement beau jeu. Elle joue à fond la carte de l'extra-détermination des choix en principe volontaires et réussit généralement d'une façon inversement proportionnelle au niveau d'éducation et de culture des personnes, ainsi qu'à leur visée de créativité, laquelle n'est pas (encore) le lot de la masse. La majorité des citoyens-consommateurs s'assoupit et se moule facilement dans une acceptation tacite de la manipulation dont elle est à la fois victime et

17. Marcuse H., *L'homme unidimensionnel*, op. cit., p. 37.

bénéficiaire, dans une sorte d'aliénation confortable, ouverte aux sollicitations marchandes, toutes évanescentes qu'elles soient. À ce sujet, F. Dumont notait que :

Une grande partie du milieu culturel est devenue objet de fabrication et de manipulation. Les messages des média, la rumeur des publicités et des propagandes ont bouleversé les héritages. Pour une large part, la vie sociale est désormais une construction, un bricolage fait de matériaux disparates. Ces arrangements s'usent vite, sont rapidement remplacés par d'autres, s'adressent à des publics labiles¹⁸.

La labilité du citoyen dans la consommation discrétionnaire et loisible sert bien les intérêts des marchands en donnant droit de cité et même un préjugé favorable aux produits et services dont ils font la promotion. Mais elle est aussi l'expression confuse d'une recherche de l'identité idiosyncrasique de l'individu à travers les méandres du marché dit libre. Le sens botanique de labile (prêt à tomber) exprime bien l'état d'appétence à la séduction qui caractérise le comportement du consommateur. Ce dernier, par une sorte de méthode d'essai-erreur, tend vers des buts qu'il ne connaît souvent que vaguement au départ et que l'art marchand tente de programmer dans le sens de ses intérêts, tout en proclamant haut et fort la liberté de choix qu'il cherche à encadrer. Il s'ensuit un processus un peu curieux où la masse des individus est soumise à des sollicitations tous azimuts, et parfois contradictoires, dans un climat de fluidité culturelle, d'admissibilité et de tolérance relativement généralisées.

Sur cette base, le loisir, que ce soit dans l'une ou l'autre de ses versions vécues (ludique, festive, sportive, artistique, touristique, sociale ou culturelle), se présente en grande partie comme une vaste opération de « marchandisation » de l'hédonisme, du plus trivial au plus raffiné. Au sein des sociétés industrielles avancées et à un degré moindre dans les autres, il est une « production sociale » spécifique. Il constitue une zone ou région de comportements déterminés et orientés par la situation historique de cette société, par le jeu des pouvoirs et contre-pouvoirs en place, de même que par leurs idéologies de référence. Ainsi, par exemple, le Québec récent (de 1976 à 1994) a connu le passage d'un traitement social du loisir de type nationaliste et social-démocrate à un autre de type résolument économique et néolibéral, lequel était encore nettement dominant au tournant du siècle¹⁹. Dans cette perspective et malgré une apparente stabilité, le loisir et les pratiques qui l'expriment concrètement sont en mouvance perpétuelle. Il est toujours le résultat de l'action des acteurs

18. Dumont, Fernand (1997), *Raisons communes*, Montréal, Boréal, p. 105.

19. Bellefleur, Michel (1997), *L'évolution du loisir au Québec, Essai socio-historique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 281-366.

sociaux qui lui donnent forme, l'exploitent ou l'organisent. Sa configuration est celle d'une mosaïque, hybride et ouverte, alimentée par une minorité de promoteurs et de créateurs, dans laquelle la masse pige, soit avec discernement, soit sous la pression intéressée des agents du conformisme.

En général, il est un reflet fidèle des rapports sociaux principaux présents dans une société. En fait, n'importe quel analyste un tant soit peu chevronné, de même que nombre de professionnels compétents, sont en mesure de décoder et d'illustrer dans le loisir contemporain un grand nombre de types de rapports sociaux sous-jacents aux loisirs vécus, sur lesquels une étude empirique pourrait apporter un éclairage significatif. À titre d'exemples, mentionnons des rapports d'autorité, de domination, de prescription, d'imitation, de disqualification, de distinction et d'affirmation de soi, d'influence, de résistance, de refus et de défense, de dépendance, de retrait social, de contestation et ainsi de suite. Ce thème sera repris au chapitre 4.

Contrairement aux astuces idéologiques ou pseudo-scientifiques de nombres de ses « définiteurs » au sein des sociétés libérales, le loisir n'est jamais un refuge idyllique de l'individualité coupée de la réalité sociale et s'affirmant par elle-même. En réalité, il n'est qu'une instance de vie particulière où se répercutent les mêmes tensions et conflits qui agitent la société globale. Il est structuré à partir de lieux et de temps d'existence liés, non à la production, mais à la consommation de l'abondance, lorsque celle-ci est accessible, l'état de carence sous toutes ses formes (tant économiques qu'éducatives et culturelles) ne se résorbant que très lentement et inégalement. Il se manifeste par des comportements présentés, à tort ou à raison, comme libres et hédonistes. Nous disons à tort ou à raison car la liberté et le plaisir, en loisir comme dans les autres secteurs de la consommation, ne sont pas laissés ni abandonnés à l'initiative incontrôlée des individus et des groupes, même si la coercition n'est pas de règle à son endroit. Il existe des forces de manipulation qui les apprivoisent par la séduction et la conviction. Leur visée générale consiste en ce que les comportements qui le manifestent s'intègrent dans le cadre de la réalisation des intérêts au pouvoir. Il y a une génération déjà, Marcuse tenait ces propos qui sont toujours d'actualité en société néolibérale : « Le capitalisme se reproduit en se transformant, c'est-à-dire en améliorant le système d'exploitation²⁰. »

En fait, l'exploitation rentable de la consommation a toujours existé : ce qui est neuf est son caractère à la fois systémique et généralisé sous le couvert de la démocratisation et de l'accessibilité prétendue universelle

20. Marcuse, H. (1969), *Vers la libération*, Paris, Minuit, p. 23.

aux biens et services. Son caractère humaniste sert à occulter une impérieuse nécessité d'accroissement des marchés, centrée à la fois sur leur survie, la croissance et l'amplification du profit. En ce contexte, la liberté et la jouissance de la consommation telles que vécues en loisir ne sont pas réprimées en elles-mêmes ; elles sont même encouragées et promues lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de la réalisation des visées marchandes. Un individu seul ou en coalition peut refuser cet embrigadement extra-déterminé ; mais il suffit qu'une fraction suffisante de la masse (un marché ou segment de marché) suive le pas indiqué pour que le système fonctionne et se perpétue, malgré des ratés inévitables.

En ce sens, nombre de pratiques de loisir sont moins des actions véritablement libres et hédonistes, comme le voudrait et le présente l'idéologie libérale, que des « fonctions » normalisées (le « devoir de jouer »), s'inscrivant dans un processus d'exploitation élargie. Brutalement exprimées, la liberté et la jouissance du consommateur seraient celles de l'animal domestique qui consomme dans son clos ce que son auge contient : point n'est besoin de violence ni de répression tant qu'il ne cherche pas à s'en sortir et tant qu'il se satisfait de la liberté qu'on lui donne et de la jouissance à laquelle on l'incite. Situées dans un tel contexte, la liberté et la jouissance sont cependant déjà réprimées et canalisées par des finalités exogènes, ce qui amène Marcuse à souhaiter voir l'individu se libérer « des loisirs actifs et passifs qui lui impose l'intérêt de la domination²¹ ». En fait, il en est de la liberté en loisir comme des autres libertés dont est farcie l'idéologie libérale : elle a l'amplitude des intérêts qu'elle sert, tout en se targuant d'être la plus tolérante au monde, ce qui n'est pas nécessairement faux.

Ce n'est qu'à la dernière étape de la civilisation industrielle, au moment où l'augmentation de la productivité menace de dépasser les limites fixées par la domination répressive que la technique de manipulation des masses a développé une industrie des loisirs qui contrôle directement le temps de loisir²².

Dans cette perspective d'un raffinement de l'exploitation devenue moins violente, mais tout aussi manipulatrice, se situe le loisir contemporain dans ses principales manifestations, au sein de la société de consommation de masse. Les loisirs (au pluriel) sont envisagés comme des « produits » à mettre en marché et à exploiter de façon rentable. Ils constituent un secteur de pointe de l'industrialisation et de la commercialisation des services. Ils correspondent étroitement à deux impératifs

21. Marcuse, H., *Éros et civilisation*, *op. cit.* p. 11.

22. *Ibidem*, p. 52.

essentiels pour la survie du capitalisme comme système social. D'une part, ils permettent en partie la consommation d'une production virtuellement illimitée, préviennent de ce fait les crises de surproduction (comme celle de 1929) susceptibles d'effets sociaux catastrophiques et garantissent une rentabilité stable au capital. D'autre part et par voie de conséquence, ils légitiment l'ordre social capitaliste en distribuant à des couches de plus en plus larges de classes sociales dominées, même si cela est souvent arraché de haute lutte par les mouvements sociaux revendicateurs, une foule de biens et services dont l'usage permet d'endormir les différentes formes de protestation sociale, en misant sur l'effet soporifique de la jouissance et sa capacité d'apaiser l'agressivité découlant de l'exploitation.

À sa façon, le loisir contribue au maintien de la paix sociale en atténuant les tensions créées par l'ancien capitalisme sauvage et violent qui se métamorphose graduellement en capitalisme séducteur, lequel, sans changer de cap dans ses visées et objectifs classiques, les réalise avec des stratégies plus douces. Il est toujours étonnant d'observer à quel point les groupes sociaux démunis tiennent mordicus au maigre florilège de satisfactions loïsibles qui leur est accessible et développent de ce fait une mentalité conservatrice générale qui appuie le statu quo social et politique, comme si leur aspiration centrale était de progresser dans l'échelle des jouissances disponibles sans rien changer à l'organisation sociale. En ce sens, il est assez logique de voir l'institutionnalisation du loisir, tant par les services publics²³ que par les services privés, prendre la forme d'un appareil idéologique (au sens althusserien du concept) voué à l'intégration et à la reproduction sociales.

Le loisir devient dès lors un fait social dont l'importance relative croît d'une façon proportionnelle à la richesse collective, et surtout à sa distribution, ce qui ne va pas toujours de soi. Tous connaissent l'existence de sociétés pauvres (dites par euphémisme en voie de développement), comportant des îlots de richesse incroyable et qui reproduisent, en mode de capitalisme sauvage, les sociétés aristocratiques d'antan ; le loisir de classe et la consommation de luxe n'y sont plus fondés sur le lignage et le sang, mais sur une accumulation réservée et monopolisée, où une

23. Il n'est pas inutile de rappeler que les services publics, qui offrent en loisir des services gratuits pour tous ou à coûts moindres, le font à partir d'un prélèvement de capital privé à redistribuer selon un critère de justice sociale distributive (en principe) et non de rentabilité, ils ne sont qu'un élément correctif conjoncturel du système malgré l'importance que d'aucuns leur confèrent. Leur rôle, leur ampleur et même leur raison d'être sont l'objet d'un débat social constant au niveau politique. De plus, c'est un secret de polichinelle que l'entreprise privée garde à l'œil l'usage rentable du capital devenu public.

consommation inouïe de quelques-uns voisine et ignore l'état de carence général de la masse. Heureusement, les sociétés dites libérales avancées n'en sont plus là, ou à un degré moindre. Chez elles, l'exploitation de l'abondance a relayé celle de la misère, ce qui a donné au capitalisme un visage plus humain.

Là, une partie de plus en plus importante de la richesse a dû passer de la consommation ostentatoire ou de prestige vers des usages moins flamboyants, plus à la portée du peuple en général. Mais il s'agit moins en ce cas d'une générosité du système social que d'une concession nécessaire à sa survie. Le loisir devient alors un lieu clé du boom marchand qui définit et promeut de façon intéressée une panoplie illimitée des usages de l'abondance, sans égard à leur degré de qualité, ni souvent à leur portée éthique ou culturelle, pourvu que la rentabilité soit au rendez-vous. Le loisir ainsi proposé devient un instrument de séduction de la liberté et de l'hédonisme, ce qui le démarque nettement de l'humanisme jovial de nombre de ses définisseurs au XX^e siècle. C'est ainsi que beaucoup de luttes sociales à son sujet ont été finalement plus ou moins récupérées : luttes pour le droit au loisir, pour son accessibilité générale, pour l'amplification du temps de vie libéré, pour la démocratisation de ses diverses formes d'existence et ainsi de suite. En fait, ces luttes ont pris historiquement diverses directions et se sont subdivisées en deux catégories : la première a dérivé sur les conditions préalables du loisir (le temps et l'espace libérés, le niveau de vie le rendant possible, etc.) ; la seconde s'est concentrée sur les multiples finalités auxquelles il a pu être associé, ce que nous traiterons au prochain chapitre où nous parlerons aussi des conceptions que tout cela a engendrées à son sujet.

Mais dans la réalité, malgré toutes les tentatives pour lui façonner des significations précises, le loisir n'est à peu près jamais parvenu à se débarrasser d'un flou sémantique pour ainsi dire congénital qui renvoie constamment à son origine comme élément de langage. Il est fondamentalement un processus d'action, comme l'indique son origine de verbe (*licere*). Le hasard langagier qui en a fait un substantif n'a pas aidé à sa compréhension. Par exemple, l'expression « vivre à loisir » est plus près de sa réalité : elle est l'expression d'un « agir » quelconque susceptible de prendre une infinité de formes, qui n'ont en commun qu'un état de permissivité. Or, toute négation de la permissivité est aussi une forme de négation d'une liberté potentielle.

C'est précisément cette négation de liberté qu'impliquait la survalorisation du travail à l'époque du capitalisme sauvage. Cette dernière impliquait le refus de la permissivité de tout ce qui était vu comme de nature à nuire à la production. Le loisible en prenait fallacieusement un

caractère négatif, exprimé sous forme de pratique inutile, perte de temps, oisiveté ou frivolité, ce qui était sans commune mesure avec la noblesse déclarée du travail, le tout étant exactement à l'inverse de *l'otium* ancien ou classique. L'hédonisme inhérent à l'esprit de permissivité a été confondu avec une mentalité de bacchanale sans frein, et condamné avec l'appui des idéologies morales et religieuses sympathiques à l'esprit du capitalisme d'alors. Mais ce dernier, après s'être longtemps réservé le monopole de la jouissance de l'abondance, en est venu à flairer la possibilité de s'en garder l'usufruit sans trop de dommages en étendant son accès tout en l'exploitant.

Il s'ensuivit une lente extension du loisir de classe, que nous traiterons plus avant, par la planification de la consommation orientée qui s'est massivement développée tout le long du XX^e siècle et qui ne semble pas près de s'arrêter en s'associant au principe de plaisir et en réhabilitant l'hédonisme à sa façon.

Le loisir est devenu plus ou moins consciemment le désir de jouissance propre à l'instinct de vie de chaque individu mis au service des intérêts du système capitaliste qui a besoin des besoins de chaque consommateur (« l'armée de réserve des besoins » de J. Baudrillard). L'opération consiste à racoler et à recruter d'une façon profitable ce qu'il y a en chacun d'indéterminé et de loisible à partir de sa marge de ressources discrétionnaires et à l'orienter vers la consommation programmée par les appareils de promotion et de marketing à son service qui se spécialisent dans la séduction du consommateur. Ce dernier retrouve la permissivité que lui avait niée historiquement le même capitalisme, dont la séduction tire en bonne partie son efficacité de la non-coercition et de son omniprésence sous formes d'objets (biens et services) multiples et divers, voire même contradictoires, à l'image du capitalisme concurrentiel. La séduction opère avec une panoplie de moyens fort diversifiés qui développent les stratégies de sollicitation et de conviction appropriées. Certaines sont même élaborées scientifiquement par la recherche universitaire commanditée par l'État et les entreprises à titre d'appui au développement économique.

L'individu, qui ne peut vivre sans consommer, est forcément en état de conscience sous influence et doit souvent apprendre ou expérimenter sur le tas ce qui lui convient réellement. L'ensemble des loisirs offerts constitue une foire aux denrées ou un supermarché orienté vers la consommation et la culture de masse où les promoteurs se disputent le temps, l'argent, le désir et le « jouer » du citoyen. Le même marché n'a évidemment pas intérêt à ce que le même citoyen invente ou produise les biens ou objets nécessaires ou utiles à son loisir. Et comme les dits objets fabriqués foisonnent et se multiplient sans cesse, la créativité tend

à s'émousser en la matière. Le marché regorge de créations qui suppléent à l'initiative des individus, sauf pour une minorité assez infime qui se donne comme objectif d'inventer son loisir selon ses goûts et ses aspirations, en faisant fi des prescriptions du marché ou en y puisant avec circonspection. De toute façon, le citoyen n'aurait pas assez de sa vie, même s'il en avait les moyens, pour explorer ou découvrir tout ce que le marché lui offre comme possibilités. Le loisir dit d'aventure ou de découverte se résume d'ailleurs pour l'individu à découvrir ce qu'il n'a pas encore expérimenté par lui-même, et est organisé à son intention par la diffusion tant marchande que culturelle.

L'invention véritable en la matière est chose rare, sinon exceptionnelle; le plus souvent, elle est affaire d'êtres d'élite ou de spécialistes. Or, ceux qui atteignent ce niveau de créativité sont fortement tentés de professionnaliser leur créativité et d'en vivre, rejoignant ainsi plus ou moins directement l'univers marchand qui s'élargit sans cesse en ce domaine de la vie sociale. Le succès des artisans et des artistes tient généralement au public qu'ils parviennent à intéresser à leurs productions. Ainsi en est-il également des organisateurs de fêtes, de festivals, de spectacles sportifs ou de variétés, de parcs d'attractions et de sites touristiques, de musées de tous genres, de loisirs en milieux naturels, des mass-média, des productions littéraires et ainsi de suite. La panoplie des loisirs (au pluriel) accessibles est fort vaste et bigarrée, mais ils ont tous, quelle que soit leur forme, un besoin commun, à savoir celui de se constituer un public, de l'intéresser, de l'initier et, autant que faire se peut, de le fidéliser. Le simple citoyen est lourdement incité à identifier par procuration sa créativité à ses expériences de consommation, en se fondant dans un public. Ce dernier est composé d'un agrégat d'individus, tous différents, qui ont à assumer leur idiosyncrasie, étant chacun doté d'un coefficient d'indéterminisme relatif à leur situation propre, tout en participant à une manifestation collective.

Ils jouissent bien sûr d'un certain libre-arbitre leur permettant d'établir des jugements préférentiels sur ce qui va devenir la forme concrète de leur loisir du moment. Le processus est le même qu'il s'agisse de bricolage, de bingo ou d'opéra. Chaque fois et d'une façon constamment répétée au cours d'une vie normale, se pose la question de la détermination d'un contenu à apporter à la zone souvent fort ténue d'indétermination que contient l'existence : que faites-vous en fin de semaine ? ou en vacances ? ou en soirée ? etc. Or, cette question apparemment banale camoufle une réalité complexe que les phénoménologues nomment une intentionnalité, une visée de finalité qui, une fois élucidée, engendre une action perçue comme conséquente. Ce qui caractérise le loisir à ce chapitre est qu'il est porteur d'une intentionnalité libérée de la nécessité et,

de ce fait, orientable vers des objets multiformes et polyvalents, en nombre indéfini et comportant chacun des contraintes face auxquelles l'individu-citoyen doit porter un jugement préférentiel et prendre une décision déterminée de l'intérieur ou de l'extérieur.

Cette décision, vraie ou fausse, bonne ou mauvaise, est prise à partir d'idéologies (au sens positif du terme) de référence, ainsi que des sollicitations et pressions du milieu social ambiant, notamment du marché, avec lesquelles l'individu tend à construire une corrélation de goûts et d'aspirations sur base d'affinités électives et normalement perçues comme hédonistes, un peu à la façon de l'amitié et de l'amour humains.

Mais la liberté a comme corollaire la responsabilité une fois qu'elle a fait ses choix. Le jugement aussi est par définition faillible. Ainsi, le loisir connaît ses drames faits de ratés et d'erreurs de jugement, d'intentionnalités mal orientées et de chutes dans les charmes de la séduction organisée à d'autres fins et exploitant sa crédulité. L'indéterminisme ne peut se réduire qu'en discriminant dans le cercle des possibles. L'acte discrétionnaire peut se révéler disconvenant après coup et engendrer frustrations et déceptions, conscience d'une séduction intéressée et trompeuse. Beaucoup de loisirs peuvent se vivre à la façon des actes manqués en général et engendrer des effets pervers tout à fait indésirables. Les réactions du consommateur qui se fait rouler ou flouer ne sont pas différentes de celles de l'amant déçu.

Ainsi, la massification des comportements en loisir que les marchands de tout acabit recherchent pour leurs produits, comme d'ailleurs nombre d'organismes sans but lucratif pour leurs objets de prédilection, comporte toujours une réduction tendancielle de l'idiosyncrasie et, partant, du lieu de la créativité individuelle. Bien entendu, nombre de citoyens se satisfont de mouler leurs comportements en loisir dans les modes et conformismes du moment et y trouvent leur compte tout en s'y sentant sécurisés, voire distingués, dans leurs rôles et statuts sociaux, même s'ils y abdiquent ou travestissent leur personnalité. Le conformisme est en fait un choix éthique en général et implicite à la structuration de nombre de comportements en loisir ; mais le même loisir non seulement tolère et admet, mais invite aussi en les rendant possibles des comportements inverses, motivés par la quête d'identité et de différence. Il n'est d'ailleurs jamais exclu que les anti-conformistes d'aujourd'hui deviennent les conformistes de demain. De plus, le loisir ne peut exister concrètement qu'en relation avec l'état global et général d'une société donnée et même d'une civilisation ; cela lui donne *mutatis mutandis* un nécessaire caractère évolutif, ce qui exclut toute idée ou conception voulant le figer dans la pérennité.

Le loisir se présente aussi comme une véritable foire aux valeurs humaines et cela est on ne peut plus normal étant donné son enracinement dans la liberté et le principe de plaisir. Si l'on entend par valeur une plus-value d'estime conférée à un objet de prédilection, un élément majeur de la structure du comportement en loisir est que l'objet éventuel de loisir ne comporte pas en lui-même et d'une façon nécessaire cette plus-value. Celle-ci provient de l'acte de conscience libre, c'est-à-dire initialement dubitatif et hésitant, qui élabore à tort ou à raison une corrélation entre cette plus-value recherchée, cette visée (l'intentionnalité), et l'implication active dans une pratique de loisir qui est censée la réaliser. Normalement, cette corrélation, si la liberté a un sens et un contenu concrets, est affaire de conscience individuelle. Mais, là encore, la personne est puissamment aidée, sinon extra-déterminée, par son milieu social et ses acteurs. La publicité, par exemple, est une grande entreprise de « placardage » de valeurs aux objets de consommation. Il n'est d'idéologie qui n'en fasse autant pour orienter et mousser les comportements qu'elle vise et préconise.

Ainsi, maints objets ou formes de loisir se présentent comme socialement préfinalisés avant que d'être adoptés par ceux qui sont appelés à les utiliser et à les vivre, même si ces corrélations sont boiteuses, fictives, fabulatrices ou intéressées, tout en ayant prétention de vérité. La manipulation des valeurs est un outil central de la séduction de la liberté en même temps que la représentation sociale de ce qui est promu comme désirable. Par contre, il est en réalité fréquent d'observer des pratiques de loisir qui n'ont rien ou peu à voir avec ce pour quoi elles ont été proposées socialement. L'intentionnalité individuelle peut être en rupture de ban avec des visées exogènes ou étrangères aux siennes. Une même pratique de loisir peut référer à une panoplie indéterminée et parfois contradictoire de valeurs, ce qui illustre bien son caractère instrumental. De même, de nombreuses formes de loisir peuvent se trouver fondées dans une valorisation identique. En fait, le loisir ne dispose pas d'une axiologie qui lui soit propre et exclusive : toutes les valeurs humaines, tant individuelles que sociales, peuvent s'y répercuter ou y trouver écho. Il suffit pour cela qu'une décision personnelle ou collective aille en ce sens. Ses formes d'existence sont historiques et s'inscrivent dans la mouvance et la relativité.

Néanmoins, cela ne réduit en rien son importance dans l'existence individuelle et la vie sociale. Le loisir exprime le fait que la liberté vécue est non seulement un effet de libération, mais aussi un engagement à la responsabilité de se « faire être » positivement, dans la construction du florilège d'éléments heureux susceptibles de meubler l'espace-temps de l'existence qui est imparti à chacun, selon les meilleures possibilités dont

il peut disposer. Ainsi, définir le loisir consiste moins à lui assigner un contenu qu'à le comprendre comme processus comportemental enraciné dans la pulsion de vie qui cherche à se réaliser, pour autant qu'elle dure, d'une façon initialement polymorphe et polyvalente. Vouloir fixer des bornes à son champ d'existence est tout à fait illusoire et irréaliste. Le loisir est même amoral à condition d'exister à l'intérieur des lois et règles de normalité qu'une collectivité se donne. De ce fait, il commande un esprit de tolérance maximal, relevant d'une éthique de la liberté et de la responsabilité comme composantes de la citoyenneté. Sur ce dernier point, il a toujours été et va demeurer un enjeu particulier relié à la consommation et à la création discrétionnaires au sein des rapports sociaux globaux. Ce qui caractérise sa version contemporaine est qu'il est dorénavant vécu dans une société de droit démocratique et de citoyenneté élargie, ce qui le démarque de toutes les formes anciennes d'*otium*.

*
**

En cela, le loisir contemporain est en passe de devenir un instrument majeur de la culture du plaisir de vivre, un élément de plus en plus intégré des modes de vie souhaités tant de la masse que des élites. Le fait que ses manifestations concrètes oscillent de l'épicurisme véritable, c'est-à-dire l'hédonisme éclairé et guidé par la raison, aux bacchantales souvent jugées un peu grossières, ne change en rien sa réalité. Même dans ses formes les plus banales, il demeure « enculturant » dans le sens qu'il s'inscrit forcément dans l'évolution des êtres humains, individuellement et collectivement, et qu'il nourrit leurs projets et leurs expérimentations de la liberté, pour autant qu'elle existe minimalement.

Il alimente leurs espérances en s'inscrivant dans les processus de qualification de l'existence, quoique à cet égard le succès ne soit pas automatique. Son développement antérieur a été souvent erratique, comme toutes choses humaines d'ailleurs. Au sens où il est entendu ici, il n'est pas destiné à s'éteindre, quoi qu'en pensent de sombres esprits. Ce qui est le plus entaché d'un large coefficient de caducité, ce sont les nombreuses conceptions et théories concoctées à son endroit qui dissimulent mal leurs racines idéologiques. En 1972, Marie-Françoise Lanfant soulignait avec justesse que « l'histoire du loisir est intimement liée à celle des idées morales et politiques²⁴ ». Il est pour ainsi dire normal que sa représentation intellectuelle évolue, surtout si elle s'en tient à ses manifestations phénoménales et éphémères d'une époque. Par contre, si la réflexion

24. Lanfant, M.-F. (1972), *Les théories du loisir*, Paris, Presses universitaires de France, p. 20.

à son sujet parvenait à l'inscrire dans un processus évolutif à effets civilisateurs, ce qui est la perspective de ce texte, il pourrait être compris comme la manifestation d'une pulsion de vie permanente et changeante inhérente à l'espèce humaine. Il constitue d'ores et déjà un élément de choix de la qualité de vie accessible dans les sociétés où la citoyenneté jouit d'une large signification pour tous et toutes, comme vecteur de la culture vécue ou possible, dont il sera question au chapitre 3.

Chapitre 2

LE LOISIR ET LA RELATIVITÉ DE SA CONCEPTUALISATION

Dans le langage courant, le terme « loisir » ne coïncide pas en lui-même à une réalité prédéfinie que le sens commun identifierait spontanément d'une façon sémantiquement juste. Il se présente comme un terme souche susceptible de formes multiples d'actualisation. Il serait possible d'esquisser à son endroit de multiples analogies avec d'autres termes tels la santé, l'amitié, l'amour, le plaisir, la douleur et bien d'autres, qui sont couramment utilisés sans grande difficulté malgré la possibilité de sens équivoque et de quiproquos à leur endroit. Toute volonté acharnée de définition « définitive » et finale à son égard encourt le risque du réductionnisme de ses possibilités d'existence à celles qui sont observables dans une conjoncture historique donnée, laquelle est forcément relative à une situation toujours changeante et transitoire. Ainsi, non seulement le loisir est en état de mouvance permanente, il est aussi dépendant de facteurs individuels et sociaux qui déterminent ses possibilités d'être lorsqu'il est vécu réellement. Une façon féconde de le conceptualiser pourrait être de viser à l'analyser et à le comprendre sans nier sa relativité existentielle.

Cette approche exclut toute considération de type « essentialiste » qui lui postulerait un « en-soi » alors qu'il n'est qu'un « être-là » évanescant lorsqu'il se manifeste dans une pratique donnée. La seule constante

générale et universelle à lui reconnaître est qu'il se présente comme un acte choisi relié à une pulsion de vie perçue comme positive, ce dont, là aussi, la relativité n'est pas exclue. Tout le reste n'est que contexte et conjoncture, telle une réalité fugace et aléatoire qui s'inscrit dans la durée, même lorsqu'elle est répétée et transformée en habitus. Vu sous cet angle, le loisir, lorsqu'il réfère à la masse des comportements concrets qui l'expriment concrètement, est au mieux un concept « fédérateur », selon le mot de Gilles Pronovost. Mais ce qu'il fédère est éminemment ouvert, mobile et changeant : cela n'est évidemment d'aucune aide pour ceux qui se butent encore à rechercher un sens général à son sujet qui l'érigerait en concept opératoire à valeur scientifique. Cette quête de sens est tout à fait louable, mais est-elle vraiment utile et nécessaire ?

Contrairement à nombre d'auteurs, l'auteur de ces lignes pense que non, même s'il reconnaît l'avantage de lui donner une configuration particulière dans le cadre d'une recherche précise. Les raisons qui militent en ce sens sont de divers ordres. Le terme « loisir », tout comme celui de « culture », est étymologiquement issu du langage de sens commun, à signification populaire. Tous deux réfèrent à des actions aux formes multiples en latin ancien (*licere* et *culturare*). Leur évolution respective ne les a pas dépouillés d'un « flou » sémantique pour ainsi dire congénital, qui se poursuit dans leur usage contemporain, malgré les inlassables efforts de tous ceux qui ont tenté de les définir. D'autre part, les mêmes termes à l'origine étaient des verbes, non des substantifs : ils ne sont apparus qu'après coup, et beaucoup plus longtemps après dans le cas du loisir, lequel a gardé de son origine des idées de permissivité et de libre choix, comme dans l'expression adverbiale « à loisir », mais sans être d'une plus grande précision sur les comportements qu'il autorisait. En lui-même, le terme n'impliquait aucune dimension morale, religieuse ou politique, laquelle lui venait et lui vient toujours par normalisation idéologique *a posteriori*, d'une façon tout à fait analogue à celle avec laquelle l'Empire romain avait cherché à policer l'*otium* antique.

En ce sens, il y aurait lieu de considérer le loisir comme un *concept virtuel*, en concevant la virtualisation comme un vecteur de « création de réalité¹ ». Il serait un terme de la langue relevant de « la dialectique du virtuel et de l'actuel² ». Ainsi, une pratique particulière de loisir serait l'aspect phénoménal concret d'un réservoir de possibilités variables à l'infini dans les limites de la liberté et de l'idiosyncrasie humaines. Compris

1. Lévy, Pierre (1998), *Qu'est-ce que le virtuel ?*, Paris, La Découverte, p. 17.

2. *Ibidem*, p. 15.

de cette façon, le loisir n'a pas besoin d'un sens en soi : il se satisfait d'épouser celui qui lui donne une intentionnalité individuelle ou collective, sans porter préjudice à toute autre. Il serait un cas « d'une actualisation créative en contexte » existentiel³. Comme il se doit, le contexte est toujours changeant, mais la virtualité ne s'épuise pas en autant qu'elle demeure à l'intérieur du « cercle des possibles » (Merleau-Ponty), c'est-à-dire de la frange d'indéterminisme humain qui s'appelle aussi liberté.

Par ailleurs, comme une même pratique de loisir peut aussi être associée à de multiples visées intentionnelles parallèles ou combinées, voire opposées et contradictoires, au chapitre des valeurs et des intérêts humains, il est peut-être préférable de ne rien préjuger à son endroit. Ainsi, la désaffection à l'endroit d'une forme particulière de loisir réfère-t-elle souvent à un excès d'embrigadement de l'intentionnalité, ce qui, dit en d'autres termes, exprime une volonté de harnachement de sa virtualité ; mais la liberté est aussi capacité de refus. Compris en ce sens, le loisir ne peut être que polymorphe et multi-intentionnel. Ses formes évoluent et s'élargissent sans cesse : elles ne semblent pas avoir d'autres limites que celles de la créativité humaine. Les finalités qui l'animent, ses valeurs, non seulement ne lui sont pas exclusives, mais se présentent comme indéfiniment variables pour chacune de ses actualisations concrètes.

Pour pasticher le vieil Héraclite d'Ephèse qui soutenait qu'« on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve », il serait normal de considérer qu'« on ne danse jamais deux fois la même danse ». Même les plus fervents adeptes d'une pratique particulière de loisir voient leurs motivations évoluer, cela pouvant aller jusqu'à la désaffection ou l'abandon. Le loisir fonctionne généralement au gré des humeurs, des affections et des contextes. La recherche d'objectivité à son endroit risque de demeurer une espérance un peu vaine, si elle implique de le dépouiller de ses enracinements subjectifs. Les phénomènes d'engouement et de mode qui l'affectent parfois sont plutôt éphémères que durables, au grand dam de leurs promoteurs qui sont astreints à l'innovation de crainte de voir leurs intérêts périlcliter, ce qui explique en partie la fuite en avant constante de la société dite de consommation. Celle-ci dispose bien entendu de « valeurs sûres », mais jamais éternelles ni même stables à long terme. Ses propagandistes trouvent souvent bien court le temps de faire de l'argent. Les affects du citoyen consommateur sont tout autant mutants que durables, à plus forte raison dans le domaine des biens et services loisibles.

3. *Ibidem*, p. 86.

Par contre, ces affects (ou pulsions de vie) sont plutôt erratiques au sens où ils ne sont pas prédéterminés vers des objets de satisfaction précis et nécessaires. Bien au contraire, ils sont de type tendanciel, un peu comme l'amoureux potentiel qui se cherche une ou un partenaire dans son environnement social et qui n'en est qu'au stade de la virtualité. Le développement initial d'une intentionnalité est de l'ordre du projet. Celui-ci consiste à établir une corrélation entre un affect précis et son actualisation parmi les disponibilités offertes par le cercle des possibles qui, lui, n'est pas sans être touché de contingences multiples qui orientent et parfois limitent les choix en loisir : l'espace-temps libérable à cet effet, les niveaux de vie économique, éducatif et culturel, les goûts, aspirations et affinités électives des individus, leur propension à la sociabilité et tous les éléments contextuels variables rendant la pratique de loisir désirable ou non.

De ces éléments peuvent surgir une masse de contraintes pouvant limiter ou influencer la détermination volontaire de l'acte de choix. C'est en ce sens qu'il y a lieu de parler d'une conceptualisation relative du loisir, c'est-à-dire qui prendrait en compte l'ensemble des principaux facteurs sous-jacents à ses possibilités d'existence ; ces derniers permettraient de circonscrire son champ de virtualité, à savoir la frange d'indétermination où la liberté, pilotée par de multiples affects, peut jouer.

En 1969, A. Touraine soulignait avec justesse une dimension essentielle du loisir en disant qu'il est « une activité orientée et non réglée, personnelle et secrète⁴ ». Il y a bien sûr le loisir ostentatoire et de distinction qui se complaît à se donner en spectacle. Mais cela ne change en rien sa réalité foncière de mélange de liberté et d'affectivité autodéterminé par une intentionnalité de la personne : qu'il se donne à voir est généralement le fait d'un acte volontaire s'inscrivant dans une visée intentionnelle particulière. Sur ce plan, il en est du loisir comme d'une confidence sur un secret intime. Certains le gardent jalousement pour eux ; d'autres ne cessent de l'étaler, comme s'ils recherchaient la reconnaissance sociale d'une actualisation particulière de leur virtualité propre et pratiquaient la fuite en avant lorsqu'ils se sentaient par trop imités et sujets à banalisation. Mais pour eux comme pour ceux qui ne ressentent pas le besoin d'une caution sociale de leurs affects privilégiés, le loisir (au singulier comme au pluriel) représente une partie non négligeable et parfois très importante du florilège de joies et de jouissances que contient la vie.

4. Touraine, A. (1969), *La société post-industrielle*, Paris, Denoël, p. 289.

C'est pourquoi sa réalité vécue conserve toujours une marge de secret ou de mystère que tentent de réduire les orienteurs ou manipulateurs de la création et de la consommation. Le loisir, comme la culture en général, comporte un aspect sauvage et hybride qui réfère à l'idiosyncrasie individuelle et à ses pulsions affectives, avant que d'être harnaché par des options morales et des orientations sociales. Cela nous a valu toute une littérature historique et morale sur ses méfaits, la propension au vice et à l'expression des plus bas instincts humains, et a fondé une téléologie de ses bons usages que nous traiterons plus loin. Mais un fait demeure incontournable : sa dimension virtuelle ne peut être niée ; tout au plus peut-elle être domestiquée. Ce qui n'a pas manqué d'arriver tant dans le vécu concret du loisir que chez nombre de ceux l'ayant défini, dont la recherche de sens comportait souvent la normalisation de son développement sur la base de principes idéologiques eux-mêmes relatifs à une situation historique précise et particulière.

Ces efforts ont néanmoins fait progresser une réflexion, cette fois positive, à son endroit. Cette pensée a, d'une part, élargi les seuils de tolérance à son égard et, d'autre part, mis en évidence les bénéfices humains et sociaux de sa présence croissante dans l'existence des individus et des groupes, voire des sociétés tout entières, même s'il serait encore un peu prématuré de parler à son sujet d'une situation planétaire plus que tendancielle. Son existence concrète réfère plus aux formes déjà actualisées de sa virtualité. Mais celles-ci n'épuisent jamais son réservoir de potentialités.

À ce chapitre, son histoire en est plus à ses balbutiements qu'à son achèvement. Sinon, c'en serait fini de la liberté et de la créativité humaines en la matière. Il faut donc s'attendre à de l'inédit en ce qui concerne son avenir. Ses formes d'existence ont toujours été associées à des conjonctures sociales dont l'idiosyncrasie humaine cherchait à tirer le meilleur parti possible ; il n'y a pas lieu de penser qu'il en soit autrement dans le futur, en gardant à l'esprit que toute conjoncture comporte nombre d'éléments aléatoires susceptibles de l'affecter.

Par contre, il n'est pas inutile de prendre acte de son état de développement en élaborant une rétrospective de ses formes passées ou actuelles et des conceptions qui en ont découlé. Comme il serait quelque peu inutile et fastidieux de tenter un inventaire exhaustif à ce sujet, cette rétrospective peut être construite comme une typologie générale permettant de catégoriser ou de classer ses modes d'existence et les tentatives de représentation intellectuelle soigneusement concoctées à leur endroit. Comme elles s'inscrivent toutes dans la relativité historique, leur thématisation illustrée d'exemples permet de réaliser un bilan conceptuel qui

a pour but, non d'inventer l'avenir de toutes pièces, mais de présenter les pistes déjà explorées à son sujet et d'esquisser, autant que faire se peut, certaines tendances prévisibles.

Les éléments de cette typologie sont au nombre de cinq :

- 1) le loisir de classe,
- 2) le loisir comme espace-temps spécifique de l'existence,
- 3) le loisir comme ensemble de pratiques d'activités caractérisées,
- 4) le loisir comme élément de citoyenneté, et
- 5) le loisir téléologique ou à finalités sociales.

Il importe de noter que ces conceptions ne réfèrent pas à des périodes historiques étanches, sinon à des temps forts de leur émergence, qu'elles s'entrecroisent, s'entrelacent ou se combattent et peuvent même co-exister, comme c'est le cas dans la conjoncture contemporaine. Cette typologie sera complétée par une brève élaboration de la face cachée ou des maléfices potentiels et souvent réels du loisir, comme dimension de sa structure comportementale relative.

LE LOISIR DE CLASSE

Par classe sociale, nous entendons, en nous inspirant de Lénine, exprimer l'existence de grands groupes d'hommes et de femmes ayant des caractéristiques socioéconomiques et socioculturelles communes ou analogues, des intérêts identiques ou compatibles, ainsi qu'un même niveau d'emprise sur le pouvoir institutionnalisé, à un moment donné de l'histoire. Le loisir vécu est une composante des modes de vie particuliers de chaque classe sociale, selon sa situation de proximité ou non du pouvoir, le statut social collectif de ses membres, ainsi que les moyens de mise en œuvre de ses projets de développement, de ses intérêts et aspirations. Il s'agit donc d'un loisir à virtualité différente selon l'appartenance à l'un ou l'autre de ces grands groupes sociaux, où chacun défend non seulement sa subsistance, mais sa consommation discrétionnaire et, d'une façon générale, ce qu'il considère comme sa qualité de vie.

Or, les rapports entre ces groupes sont essentiellement de nature dialectique, c'est-à-dire conflictuels et parfois antagonistes. Ils peuvent engendrer la violence ou se régler temporairement de façon pacifique par la négociation dans une société de droit, qui régit à la fois l'exercice du

pouvoir et sa contestation, tout en demeurant ouverte au changement. A. Touraine, à ce sujet, a produit une excellente théorisation moderne des rapports de classes dans ce qu'il a appelé « la double dialectique des classes sociales ». Il présente les mouvements des classes sociales comme des périodes d'ordre et de stabilité, de consolidation du développement alternant avec des périodes de contestation de l'ordre dominant et d'appel au changement, où les grands groupes sociaux généralement coalisés se disputent la capacité de pouvoir définir les orientations fondamentales d'une société et de les mettre en œuvre. Cela suppose évidemment des sociétés ouvertes, généralement démocratiques, où le pouvoir d'une classe n'est pas considéré comme infrangible, fondé sur la nature ou le droit divin, ni encore imposé brutalement par la force et la violence. Cette situation n'a pas toujours été le cas et il s'est même trouvé de grands philosophes pour cautionner la naturalité des statuts de classes opposées.

Ainsi, Aristote déclarait dans *La politique* :

Par les lois de la nature, il y a des hommes faits pour la liberté et d'autres pour la servitude, auxquels, et par justice et par intérêt, il convient de servir⁵.

Cette position justifiait le citoyen athénien de profiter d'un mode de vie centré sur la *scholè*, terme qui est à la fois ancêtre du terme « école » (*i.e.* lieu où se fait l'apprentissage des connaissances et conditions de vie propres au citoyen nanti de liberté civique) et que les Romains vont inclure dans le vocable d'*otium*, comme nous l'avons vu au chapitre précédent. Il va de soi que le loisir en tirait des lettres de noblesse et un statut réservé aux classes dominantes qui allaient être repris pendant deux millénaires par la majorité des castes nobiliaires et féodales occidentales, jusqu'à ce que les révolutions démocratiques, techniques et scientifiques viennent transformer le jeu de la dynamique sociale à son endroit.

Beaucoup plus près de notre époque contemporaine, Kant, malgré ses grandes préoccupations éthiques et humanistes, a néanmoins écrit :

Dans l'espèce humaine, l'habileté ne peut guère se développer que grâce à l'inégalité parmi les hommes : le plus grand nombre pourvoit aux nécessités de la vie en quelque sorte mécaniquement, sans avoir pour cela un besoin plus particulier ; ainsi les autres ont une vie facile et des loisirs ; ils se consacrent aux parties les moins nécessaires de la culture, les sciences et les arts ; ils oppriment les premiers, leur

5. Aristote (1971), *La politique*, Paris, Gonthier, coll. Médiations, n° 14, p. 22.

imposent de durs travaux et ne leur laissent que peu d'agrément ; toutefois, la culture de la classe supérieure se répand peu à peu, en quelque mesure, dans la classe inférieure⁶.

Cette attitude repose sur un quiproquo intellectuel. Celui de la projection de l'inégalité entre les individus qui, elle, est tout à fait naturelle, sur leur groupe social de référence, comme si la naissance et l'hérédité biologique engendraient tout aussi naturellement une inégalité sociale que l'individu aurait à subir tout le long de son existence. Ainsi était fondée une très faible mobilité sociale, qui a duré de nombreux siècles et a été amplifiée par le fait que les pouvoirs dominants ne cessaient de consolider leur emprise par une structuration du droit assurant sa pérennité et conséquemment les privilèges rattachés à leur statut social. Il va de soi que les loisirs compris au sens de Kant comme les « agréments de la vie » n'étaient accessibles à la classe inférieure que d'une façon pour le moins parcimonieuse et dans des formes lourdement encadrées et réprimées lorsqu'elles portaient ombrage à la ségrégation sociale en usage et omniprésente jusque dans la vie quotidienne.

Le loisir compris comme champ de pratiques référables à la virtualité du choix individuel à l'intérieur d'un vaste champ de possibles n'existait pleinement que pour ceux qui appartenaient à la classe dominante. Cette dernière lui transférait ses titres de noblesse, tout en le constituant comme un élément majeur de son mode de vie, lequel, faut-il le rappeler, ne comportait pas l'obligation de travailler, au sens moderne du terme. Comme ce loisir de classe allait de pair avec l'éducation et la culture tout aussi réservées à la classe dominante du temps, il va de soi que les quelques loisirs dits populaires, au sens de tolérés ou permis aux classes inférieures, ne furent que de pâles reflets du faste et du raffinement de ceux qui étaient accessibles aux élites sociales et aux personnes qui leur étaient inféodées.

La société démocratique bourgeoise, à ses débuts, ne va pas radicalement changer le cours des choses, quoique issue de révolutions qui vont ériger en droit la citoyenneté générale. Cette dernière, à l'origine, était surtout un outil polémique permettant de saper l'ordre social ancien en dénonçant les privilèges et les modes de vie de ceux qui en avaient bénéficié et profité d'une façon souvent outrageante et parfois honteuse. En fait, les révolutionnaires bourgeois ont opéré un véritable changement copernicien en ce qui concerne notre sujet : une dévalorisation systématique du loisir et une survalorisation non moins systématique du travail

6. Kant, E. (1790), *Critique du jugement*, traduction Gibelin, Paris, Vrin, 1951, p. 129.

pour tous. Le loisir à l'ancienne a subi une perte d'estime, tant morale que sociale et culturelle⁷. Le travail, considéré comme une triste nécessité à être confiée aux classes dominées, a été promu au rang de valeur centrale de l'existence humaine et de facteur de progrès, de prospérité et de bien-être pour la nouvelle société démocratique à construire. Mais celle-ci connaîtra des débuts plutôt timides. Elle consistera surtout à remplacer le privilège de la naissance et du sang par celui de la possession et de l'usage du capital, issu du travail social, mais contrôlé par les intérêts de la nouvelle classe dirigeante. Celle-ci va utiliser la démocratie nouvelle et ses appareils politiques pour constituer de nouvelles bases juridiques conformes à ses visées et orientations propres en dirigeant, dès la fin du XVIII^e siècle, la Révolution industrielle suivant son avantage. Du passage de l'Ancien Régime à la société bourgeoise, l'exploitation des classes inférieures ne se sera pas tellement atténuée : elle aura surtout changé de maîtres. Cette situation durera tout le long du XIX^e siècle que l'histoire retient déjà comme l'âge d'or du capitalisme dit sauvage.

Le loisir antique comme élément d'un mode de vie décrié pour son oisiveté et son parasitisme, voire son inutilité sociale et humaine, allait perdre son auréole de prestige classique. Mais la bourgeoisie elle-même allait en réinventer un, moins nouveau qu'à son image et à sa ressemblance. Le loisir ne sera mis en veilleuse que le temps de la consolidation de son pouvoir fondé sur l'accumulation et l'appropriation privée du capital, si bien décrites par K. Marx.

En fait, la cohabitation de la démocratie et du capitalisme ressemblait fort à un mariage de raison appelé à devenir un mariage d'intérêts. Les droits et libertés démocratiques élaborés à l'époque des révolutions bourgeoises comportaient aussi la liberté d'entreprise et l'appropriation privée de la plus-value résultant des succès de l'activité économique. Cela a provoqué ce que l'on pourrait appeler une course à l'enrichissement : les premiers et les plus habiles réussirent à se bâtir des fortunes personnelles importantes, voire colossales ; les autres vont se constituer un plus modeste pécule et devenir ce que l'on nomme communément les classes moyennes, le tout donnant naissance à une grande et à une petite bourgeoisie. Mais, dans les deux cas, le droit démocratique bourgeois

7. Certains auteurs, imbus des valeurs positives de l'humanisme gréco-romain remis en vogue à la Renaissance, ont défini le loisir en proposant des conceptions nostalgiques, dites aristotéliennes, centrées sur les styles et modes de vie du libre citoyen, mais souvent sans tenir compte des conditions sociales de l'exercice de la citoyenneté, comme si la démocratie avait aboli les classes sociales.

garantissait la propriété privée des moyens de production et de consommation, ce qui va faire naître un nouveau clivage social entre les possédants et les non-possédants. Les premiers bénéficiaient des fruits de leur initiative et de leur réussite, tandis que les autres étaient abandonnés à la loi de la sélection naturelle du *struggle for life* darwinien.

Dès 1759, A. Smith, à l'aube de la Révolution industrielle, avait décrit ce que l'on pourrait appeler le nouvel idéal de vie promu par la bourgeoisie de son temps :

Les jouissances de la grandeur et de la richesse frappent l'imagination comme quelque chose de noble, de grand et de beau, qui mérite tous les travaux et toutes les peines pour l'obtenir⁸.

La bourgeoisie revendique, dès l'époque, contre l'aristocratie et pour elle-même, la présence de la dualité travail/loisir (ou production/consommation) au sein d'une même existence. Cette présence visait l'abolition du monopole traditionnel de la noblesse (monarchie, aristocratie, haut clergé, etc.) sur la jouissance de la vie, la consommation de luxe et les loisirs en tous genres au sein d'une économie plus orientée vers le prestige que vers la production de la richesse sociale dans son ensemble. Mais cela n'impliquait aucunement qu'elle reconnaîtait le même droit aux travailleurs exploités (ou prolétarisés) mobilisés pour réaliser cette nouvelle richesse que la Révolution industrielle allait effectivement engendrer, lesquels étaient réduits à un salariat de simple survie. Ceux qui ne parvenaient pas à se situer dans ce modèle bourgeois, dans une société encore sans services sociaux, étaient laissés à eux-mêmes et abandonnés à la charité publique ou privée. En ce contexte, le loisir dit populaire en était vraiment réduit à sa plus simple expression, s'il pouvait subsister.

Mais la bourgeoisie allait le réinventer sous la forme d'une culture monétaire, admirablement décrite par T. Veblen⁹ pour les États-Unis, déjà terre de prédilection du capitalisme au XIX^e siècle¹⁰ ! Cela illustre en fait comment une classe devenue dominante cherche à aligner les valeurs sociales, et même les valeurs morales et religieuses, dans le sillage de ses intérêts. Ainsi, l'ascétisme et l'existence frugale dont se targuait historiquement la bourgeoisie ne dureront que le temps de son ascension vers

8. Smith, Adam (1759), *Théorie des sentiments moraux*, cité par Denis H., *Histoire de la pensée économique*, Paris, Presses universitaires de France, 1966, p. 191.

9. Veblen, Thorstein (1899), *Théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard, 1970 (traduction française de L. Evrard), préface de R. Aron, 278 p.

10. Debousy, Mariane (1972), *Le capitalisme sauvage aux États-Unis*, Paris, Seuil, voir p. 158 et suivantes.

la fortune et le pouvoir. Le nouveau loisir sera centré sur le culte de l'argent à usage discrétionnaire réservé à son propriétaire et servant à faire démonstration et étalage de sa réussite et de son opulence, ce que Veblen a nommé « le loisir et la consommation ostentatoire¹¹ ». Par ailleurs, comme l'une des règles de base de la société capitaliste est la concurrence et la compétition, les bourgeois la transposaient en rivalité pécuniaire entre eux-mêmes ; ce qui engendrait des déboursés somptuaires dans leurs modes de vie, à en faire rêver les aristocrates d'antan.

Ce luxe de consommation effrénée se manifestait diversement, par exemple dans l'habitat et l'habillement, dans la mode et le bon goût redéfini sur base monétaire, dans le potlatch des cadeaux et fêtes sans égard à la dépense, dans les activités du tourisme, notamment international, dans les résidences secondaires et dans tout ce qui était nécessaire à son prestige et à sa reproduction comme classe dirigeante et dominante, au sens d'A. Touraine ; l'aspect « dirigeant » était centré sur la définition de l'orientation du développement, l'aspect « dominant » se chargeait de la transmutation de ce développement en normalité ou ordre social. Le nouveau loisir se donnait ainsi ses titres et lettres de noblesse, lesquels durent toujours aujourd'hui et tendent même à s'étendre à l'échelle planétaire.

Ce loisir n'a pas hésité à renouer, de façon monétaire bien sûr, avec certains éléments du loisir des classes nobiliaires qui avaient réussi à survivre à la révolution démocratique bourgeoise. Les nouveaux modes de vie et de consommation n'étaient pas sans liens non plus avec ceux de l'Ancien Régime, et les ponts pouvaient d'autant mieux s'établir que l'hégémonie nouvelle ne courait aucun risque de retour au passé.

Le même style de loisirs ostentatoire a même été imité dans bon nombre de sociétés non ou peu démocratiques et sous tutelle dictatoriale ou mafieuses, où des potentats et castes au pouvoir, militaires comme civiles, se sont approprié un quasi-monopole de la consommation de la richesse de leur nation, qu'ils ont dominée au moyen de systèmes de népotisme ou de corruption généralisée appuyés de forces répressives souvent brutales. Même dans les pays officiellement socialistes ou communistes, les apparatchiks et nomenclaturas ont souvent bénéficié de conditions de vie leur permettant une consommation de luxe et un loisir ostentatoire, tout à fait disproportionnés par rapport à ce qui était disponible et accessible à leurs peuples. Et que dire des barons du monde interlope et de leurs sbires pratiquant un capitalisme souterrain particulièrement prédateur, dont l'argent blanchi donne naissance à des modes de vie non moins opulents ?

11. Veblen, T., *op. cit.*, p. 26 et suivantes.

En fait, le capitalisme sauvage d’hier (et d’aujourd’hui) comportait une prévarication de l’idée de démocratie, laquelle lui avait pourtant été tellement utile dans sa marche vers le pouvoir. C’est d’ailleurs cette idée de démocratie qui va fonder la contestation du capitalisme sauvage, contestation dont va émerger le loisir contemporain de plus en plus accessible à la masse des citoyens et le capitalisme plus civilisé que nous connaissons. La consommation et le loisir bourgeois, à leurs débuts, n’auront été que la version moderne d’un loisir de classe qui, lui, a toujours existé, bien avant l’apparition des conditions objectives nécessaires et préalables à l’existence d’une société dite de l’abondance et de l’opulence.

Le loisir démocratisé n’est encore aujourd’hui qu’une utopie régulatrice du développement social, à l’instar des droits et libertés de la personne. Sur ce plan, la bourgeoisie libérale a historiquement été contestée féroce­ment dès le XIX^e siècle, non pas pour sa capacité de réaliser la richesse et la prospérité, mais pour se les être appropriées et avoir refusé de les partager. À ce titre, elle a déjà à son actif au moins deux siècles d’une consommation ostentatoire et exemplaire de ce qui pourrait être plus accessible à la masse des citoyens.

Paul Lafargue, en 1883, exprimait déjà en ces termes cette situation dans son célèbre pamphlet *Le droit à la paresse* :

L’abstinence à laquelle se condamne la classe productive oblige les bourgeois à se consacrer à la surconsommation des produits qu’elle manufacture désordonné­ment. Au début de la production capitaliste, il y a un siècle ou deux de cela, le bourgeois était un homme rangé, de mœurs raisonnables et paisibles ; il ne buvait qu’à sa soif et ne mangeait qu’à sa faim. [...]

Parce que la classe ouvrière, avec sa bonne foi simpliste, s’est laissée endoctriner, parce que, avec son impétuosité native, elle s’est précipitée en aveugle dans le travail, la classe capitaliste s’est trouvée condamnée à la paresse et à la jouissance forcée, à l’improductivité et à la surconsommation¹².

Le style de Lafargue, à la fois sarcastique et caricatural, exprimait la même réalité que d’autres auteurs, tel Veblen, ont formulée différemment. Le loisir ne vient pas du peuple ; il vient des élites au pouvoir et il est promu, toléré ou développé dans la mesure où il demeure compatible avec le maintien de leur domination. Lafargue ne reprochait pas à

12. Lafargue, Paul (1883), *Le droit à la paresse*, Paris, Maspéro, 1978, p. 136.

la classe bourgeoise d'avoir inventé la société industrielle, mais de l'avoir définie et animée à son seul avantage. Il terminait sa charge en ces termes :

[...] le génie des grands philosophes du capitalisme reste dominé par le préjugé du salariat, le pire des esclavages. Ils ne comprennent pas encore que la machine est le rédempteur de l'humanité, le Dieu qui rachètera l'homme des « sordidae artes » (arts serviles) et du travail salarié, le Dieu qui lui donnera des loisirs et la liberté¹³.

Il faut se rappeler, pour apprécier correctement sa pensée, que le salaire à son époque en était un de stricte survie et qu'il était obtenu au terme d'un temps de travail dépassant les soixante-dix heures par semaine, sans aucune forme de vacances ni ce que nous appelons aujourd'hui des avantages sociaux, et dans des conditions de vie au travail aussi insalubres que martiales. Les chômeurs ou les non-travailleurs en général étaient considérés comme « une armée industrielle de réserve » (Ricardo). En même temps affligée du spectacle de la consommation aussi ostentatoire qu'insolente des possédants et de leurs associés, la classe ouvrière a rapidement pris conscience de l'exploitation féroce dont elle était victime.

La contrepartie dialectique de cette situation s'est aussi manifestée dès le XIX^e siècle sous formes de luttes sociales, de revendications tant économiques qu'humanistes, de mouvements contestataires ou révolutionnaires porteurs de projets politiques sociodémocratiques, socialistes et communistes dans l'histoire desquels nous n'entrerons pas. Il importe toutefois de souligner l'action sociale de base des mouvements syndicaux, tant réformistes que révolutionnaires, et des mouvements sociaux œuvrant en éducation populaire, en santé et bien-être, ainsi que dans l'action culturelle. Nombre d'entre eux se sont saisis des questions afférentes au loisir, soit directement, soit en agissant sur ses conditions préalables, conquête d'un espace-temps libéré que nous traiterons plus avant, ainsi que d'un niveau de vie apte aux manifestations de la virtualité du loisir.

La relative démocratisation du loisir au XX^e siècle procéda d'une part de ces luttes multiformes, qui ont amené une réduction notable de l'exploitation capitaliste, l'ont atténuée mais non point anéantie. D'autre part, le partage de la richesse sociale a rapidement été perçu comme une impérieuse nécessité pour la reproduction du système capitaliste. Ainsi, ce qui a été gagné de haute lutte par voie contestataire a pu être réinterprété comme la générosité d'un système capable d'assurer la prospérité

13. *Ibidem*, p. 153.

générale. Mais ce mouvement s'est opéré très lentement ; la bourgeoisie, à l'exemple des anciennes féodalités, s'est montrée très réticente à partager les privilèges qu'elle avait réussi à s'octroyer, notamment dans le champ de la consommation et, partant, du loisir.

Il faudra que les fondements mêmes du capitalisme soient secoués par la grande Crise économique de 1929 pour qu'émerge une conscience favorable à l'élargissement de la consommation dans l'ensemble des pays capitalistes avancés. J.K. Galbraith, analysant les causes de cette crise, note, entre autres raisons, qu'elle était due à la mauvaise répartition des revenus :

Cette répartition des revenus, extrêmement inégale, signifiait que l'économie dépendait d'un haut niveau d'investissements ou d'un haut niveau de dépenses de luxe chez les consommateurs (ou les deux)¹⁴.

Or, les consommateurs de l'époque pouvant se permettre des dépenses de luxe ne représentaient qu'une infime minorité démographique. Galbraith a constaté que cette année-là aux États-Unis, « les 5 % de la population ayant les revenus les plus élevés, représentaient approximativement le tiers de tous les revenus disponibles¹⁵ ». C'est donc dire que, dès cette époque, la combinaison du travail et d'une technologie déjà avancée avait pu créer une situation de crise de sous-consommation par incapacité d'écoulement de la production réalisée dans le contexte social d'alors. Le capitalisme souffrait d'un manque de consommateurs : vue sous cet aspect, la grande Crise, qui a tellement marqué les sociétés occidentales de l'époque qui l'ont subie, a été causée en grande partie par le refus antérieur de la bourgeoisie de partager ses privilèges de classe. La sous-consommation bourgeoise a occasionné un arrêt de la production, lequel a créé un chômage endémique, lequel a accentué la prolétarianisation des travailleurs et un état de paupérisation générale encore plus durement ressenti chez ceux qui étaient déjà pauvres.

Le loisir que nous connaissons dans sa version contemporaine et qui avait commencé à être expérimenté dans la prospérité des années 1920 (bien à tort dénommées les « années folles » de ce point de vue) a presque mis une génération à s'en remettre. Les sociétés libérales les plus riches ont de ce fait réussi à ériger une immense contradiction en leur propre sein, c'est-à-dire un état de carence et un nouveau genre de

14. Galbraith, J.K. (1961), *La crise économique de 1929*, Paris, Payot, p. 202-203.

15. *Ibidem*.

prolétariat, de sous-consommateurs, un état de misère au sein de l'opulence. Cette situation a été fort lucidement observée dès 1935 par J.M. Keynes en ces termes :

Ce sont la propension à consommer et le montant de l'investissement nouveau qui déterminent conjointement le volume de l'emploi et c'est le volume de l'emploi qui détermine le niveau des salaires réels – non l'inverse. [...]

Cette analyse explique le paradoxe de la pauvreté au sein de l'abondance. Le seul fait qu'il existe une insuffisance de la demande effective peut arrêter et souvent arrête l'augmentation de l'emploi avant qu'il ait atteint son maximum [...]

En outre, plus la communauté est riche, plus la marge tend à s'élargir entre sa production potentielle et sa production réelle, et plus, par conséquent les défauts du système économique sont apparents et choquants¹⁶.

Le capitalisme, jusqu'à cette époque, se contentait d'exploiter la production dont la jouissance revenait en très grande partie à la bourgeoisie, du moins pour les biens dits de luxe ou loïsibles, c'est-à-dire dépassant la simple subsistance. Le haut niveau d'exploitation du travail et une organisation des marchés suffisaient à assurer la prospérité et la rentabilité du capital, ce qui permettait une consommation et un loisir de classe drainés par la bourgeoisie et les groupes sociaux directement associés à la réalisation de ses intérêts. Mais la capacité industrielle avait engendré une situation de productivité telle que le danger de surproduction non écoulee et conséquemment de crise devenait permanent. Il a alors fallu recourir à ce que J. Baudrillard a appelé, non sans ironie, « l'armée de réserve des besoins¹⁷ », c'est-à-dire celle des consommateurs jusque-là écartés et limités à la survivance.

C'est ainsi que l'idéologie capitaliste, dans la foulée de la pensée de Keynes qui avait eu un grand retentissement et une influence considérable, a dû admettre l'idée qu'un élargissement de la base des consommateurs était une nécessité interne non seulement à la reproduction du mode de production préconisé, mais aussi à la viabilité du modèle de société qu'il engendre. C'est dans le sillage de cette idée qu'est née la société de consommation et, à travers elle, diverses formes du loisir moderne. Ce qui était une exigence du système économique a été

16. Keynes, J.M. (1935), *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 1969, p. 54-55.

17. Baudrillard, Jean (1870), *La société de consommation*, Paris, Gallimard, coll. Idées, n° 316, p. 85.

présenté comme processus de démocratisation dans la distribution de la richesse en vue d'une plus grande justice sociale. Cela donnait en bonne partie raison aux mouvements sociaux et politiques qui luttèrent pour cette cause depuis plus d'un siècle.

L'ère du capitalisme sauvage était devenue économiquement périmée, du moins pour la science économique ; mais, dans la réalité, il connaîtra de nombreux soubresauts jusqu'à nos jours, et les luttes sociales ne lui arracheront qu'à grande peine le filet de protection sociale minimal dont jouissent les citoyens des sociétés industrielles avancées de ce type. Mais la productivité de celles-ci aidant, l'élargissement de la consommation aux loisirs a pu se réaliser sans altérer outre mesure les privilèges historiquement acquis par la bourgeoisie. Pour y arriver, cette dernière a dû faire une entorse majeure à l'une de ses bases idéologiques : il est devenu nécessaire de faire jouer la célèbre loi de l'offre et de la demande dans le sens inverse de celui qu'on lui avait imprimé au XIX^e siècle. La détermination de l'offre par la demande est rapidement devenue la manipulation de la demande par l'offre¹⁸, ce qu'elle avait un peu toujours été à titre officieux, mais sans être reconnue pour telle.

Le fait d'opérer à double sens a cependant permis d'inaugurer une nouvelle forme d'exploitation, celle de l'abondance et de la consommation, laquelle est néanmoins plus tolérable que celle de la misère, comme nous l'avons vu au premier chapitre. Ainsi, la société de consommation était et demeure largement une entreprise d'association du « bonheur » de vivre des masses humaines aux intérêts mercantiles qui président aux destinées de la société libérale, la position de force de la classe dominante prenant appui et pouvoir dans l'effet soporifique de la consommation. Dans ce contexte, le loisir contemporain n'est plus un privilège de classe à usage exclusif. Il est l'extension d'un loisir de classe dont la bourgeoisie cherche à proposer et à contrôler les manifestations dans le sens de ses intérêts, toujours polarisés par l'accumulation du capital et ses usages rentables.

Cette lame de fond traverse l'existence du loisir des sociétés les plus avancées économiquement, culturellement et démocratiquement. Comme le capitalisme tend à devenir prépondérant, sinon hégémonique, sur le plan international, comme modèle économique, sa contrepartie dialectique ne peut résider que dans les mouvements et acteurs sociaux lui faisant contrepoids au nom d'autres intérêts humains associés à la même démocratie moderne qu'il a historiquement contribué à inventer.

18. Voir Galbraith, J.K. (1967), *Le nouvel état industriel*, Paris, Gallimard, p. 218 et suivantes.

LE LOISIR COMME ESPACE-TEMPS SPÉCIFIQUE DE L'EXISTENCE

Il est reconnu aujourd'hui que le loisir ne peut voir sa virtualité s'épanouir en pratiques diversifiées qu'à la condition minimale, pour ainsi dire structurelle, qu'un espace-temps soit libéré. Mais cette condition, qui est en quelque sorte congénitale à l'existence même du loisir, en est aussi la négation si elle n'est pas assortie d'un relatif coefficient de ressources discrétionnaires qui en fait un espace-temps non pas subi, mais choisi, dans lequel se situe la consommation loisible. Or, la Révolution industrielle, en-deçà de ses dimensions techniques ou technologiques, a été rendue possible par une mobilisation outrancière de l'espace-temps au service du capital. Il y a eu effectivement, notamment au XIX^e siècle, une violation du temps et de l'espace naturels, se manifestant par des horaires et temps de travail proprement inhumains, doublés d'une concentration démographique, tant industrielle qu'urbaine, dans des espaces vitaux d'une insalubrité déplorable et tout aussi inhumaine. Il s'en est ensuivi une exploitation féroce du travail humain cautionnée par un système législatif et juridique appuyé par l'appareil répressif d'usage, où les intérêts capitalistes demeuraient prépondérants, malgré les revendications humanistes ou critiques.

La mentalité bourgeoise de l'époque a été stigmatisée par K. Marx dans l'expression suivante: «Si le salarié consomme pour lui-même le temps qu'il a de disponible, il vole le capitaliste¹⁹.» Il analyse minutieusement pour son époque l'organisation temporelle du travail, celui des hommes, des femmes et des enfants, pour conclure :

Il est évident que le travailleur n'est rien d'autre chose sa vie durant que force de travail, et qu'en conséquence, tout son temps disponible est, de droit et naturellement, temps de travail appartenant au capital et à la capitalisation. Du temps pour l'éducation, pour le développement intellectuel, pour l'accomplissement de fonctions sociales, pour les relations avec parents et amis, pour le libre jeu des forces de l'esprit et du corps [...] pure niaiserie [...]²⁰.

19. Marx, K. (1867), *Le Capital*, Livre 1^{er}, dans Marx, *Œuvres*, Économie, tome I, Paris, Gallimard, Biblio. de la Pléiade, p. 789.

20. Marx, *ibidem*, p. 799.

S'il faut en croire cette perspective, les conditions de vie et de travail sous l'ancienne royauté se reproduisaient sous l'égide du capitalisme. Parlant de Louis XIV et de la construction du château de Versailles, B. Cacérés a écrit :

À Versailles, des dizaines de milliers d'êtres humains ont travaillé pendant d'interminables journées, des mois, des années, dans les pires conditions. Des milliers d'hommes anonymes sont morts pour concrétiser la grandeur d'un seul [...]

Seuls quelques-uns, les maîtres, avaient une vision d'ensemble. Les autres, les manœuvres, n'étaient là que pour donner leur force de travail, leur sueur et leur vie²¹.

En fait, donner l'essentiel de sa vie au travail en retour d'une consommation de stricte survivance biologique jusqu'à l'extinction des forces vitales est l'expression même d'une vie de non-loisir absolue, la dénégarion de toute frange de liberté et, en dernière instance, une aliénation des droits humains élémentaires. C'est en ce sens qu'il faut comprendre les manifestations de revendications historiques qui ont jalonné le développement du loisir contemporain. Du droit à la paresse et à la farniente de Lafargue au droit au repos des premières organisations syndicales, il y avait en filigrane une exigence de récupération d'un espace-temps libéré du travail exploité exclusivement en fonction des intérêts de la bourgeoisie capitaliste qui, elle, s'octroyait généreusement le bien-être et la jouissance de la vie qu'elle déniait à ceux qu'elle plaçait à son service exclusif.

Ainsi, l'amélioration des conditions de vie, l'accès à la consommation et l'aménagement spatial permettant des comportements choisis et hédonistes avaient une condition préalable, à savoir l'institutionnalisation du temps libre, au point que nombre d'auteurs y ont vu une identité sémantique entre le temps libre et le loisir. En réalité, il ne s'agissait que d'une récupération du temps naturelle et normale, dans une société de droit, qu'il fallait reconquérir vu son usurpation par l'exploitation de l'homme par l'homme qui avait atteint une sorte d'apogée pendant la période du capitalisme sauvage. Ce dernier avait aboli le privilège ancien du non-travail chez les castes aristocratiques et généralisé le travail salarié sur la base du temps, mais avec une rémunération minimale qui produisait une bonne partie de la plus-value, dont il s'appropriait l'usufruit à peu près exclusif.

21. Cacérés, Bénigno (1973), *op. cit.*, Paris, Seuil, p. 84.

Il est normal que les grandes luttes historiques menées pour une répartition plus juste et équitable de la richesse réalisée par la révolution industrielle aient dû d'abord se concentrer sur une re-possession d'une portion du temps de vie affectée au travail. Cette frange de temps libérée, lorsque associée à un salariat plus décent, ouvrait la porte à une consommation discrétionnaire à l'intérieur de laquelle la virtualité du loisir allait progressivement se tailler une niche, en matière de comportements choisis. Cela supposait une réduction de la journée et de la semaine de travail, la réapparition des congés (chômés et payés), ainsi que d'un temps de repos annuel bizarrement nommé vacances (*i.e. vacuum* de travail) et également rémunéré. Cette institutionnalisation du temps libre se produisit diversement dans les différentes sociétés industrielles, mais se réalisa d'une façon un peu plus spectaculaire en France qui adopta simultanément trois lois (dites lois Léo Lagrange) en 1936.

Ces législations fixaient la journée de travail à huit heures, la semaine de travail à 40 heures et les vacances annuelles à deux semaines²². Ces lois furent très lentement appliquées à cause des résistances de la bourgeoisie patronale et du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale ; mais elles furent une sorte de phare de la normalité pour l'époque et se proposèrent en modèle à l'ensemble des sociétés industrielles. La loi sur les vacances annuelles fut également un fer de lance de la mobilité spatiale centrée sur le voyage d'agrément en général et l'activité touristique en particulier, désormais plus démocratiquement accessible.

Par contre, il faut noter que la libération de ces espaces-temps s'est réalisée moins par des actes formels tels que des législations que par un ensemble très diversifié de petites et grandes luttes multiformes, souvent dures, qu'a dû mener la classe ouvrière salariée. Le temps libre disponible ne doit pas son existence à la générosité ni à la philanthropie bourgeoises. Comme l'écrit G. Pronovost, « le temps libre n'a pas été donné aux ouvriers, ils ont dû le conquérir²³ ». Il comporte de ce fait la connotation historique de temps soustrait à la production. L'avènement d'une autre connotation, cette fois positive, a dû vaincre nombre de préjugés bourgeois et plus d'un siècle de prédication morale péjorative à son endroit, l'associant à l'inutile, au gaspillage, à l'oisiveté et à la dépravation.

22. L'essentiel de ces trois législations est présenté dans B. Cacérés, *op. cit.*, p. 242-246.

23. Pronovost, Gilles (1996), *Sociologie du temps*, Paris/Bruxelles, DeBoeck, Université, p. 33. Dans le même ouvrage, le lecteur lira avec avantage le chapitre 2 sur « La formation des temps modernes en Occident », p. 29-44.

Sa lente réhabilitation pour la bourgeoisie a coïncidé avec la prise de conscience de sa nécessité pour une consommation manipulée et orientée vers des objets rentables.

Du point de vue des mouvements, groupes et acteurs sociaux qui s'étaient tellement battus pour obtenir ce temps libre, il y eut un long apprentissage pour définir ses utilités et usages sociaux. Il y avait tellement de lacunes à combler dans la survivance de base qu'il fut affecté en priorité à des tâches et fonctions qui référaient plus à la nécessité vitale qu'à des comportements choisis pour leur dimension hédoniste. Il en allait ainsi des temps libres consacrés au repos et à la récupération, aux soins de santé ou à ce que J. Dumazedier appelait des semi-loisirs, c'est-à-dire des activités productives et utilitaires, quoique non rémunérées, des travaux réalisés pour soi-même, à titre privé, ou pour ses proches, parents et amis, ainsi que pour l'aménagement de son milieu de vie privé ou communautaire.

Le temps libre est aussi apparu comme un temps de « devoirs » tels les obligations familiales et civiques, les engagements sociopolitiques ou religieux, le volontariat désintéressé que l'individu choisit en tant que citoyen et qui lui procure souvent une valorisation plus que marginale. C'est aussi le temps de la vie intime et des affections électives, le temps des copains et copines, tout comme celui de la projection sociale, de la participation active à des groupes d'intérêt personnel, de pression ou à des mouvements sociaux de son choix que permet la citoyenneté.

Graduellement, la notion de temps libre en est venu à désigner beaucoup plus que le temps après le travail. Il touche aussi le temps de la vie de tous ceux qui, pour quelque raison que ce soit, chômeurs, assistés sociaux, malades, handicapés, etc., sont pour ainsi dire en situation de temps libre permanent. Il se présente aussi d'une façon particulière pour certaines catégories sociales, personnes au foyer, jeunes, personnes retraitées ou âgées, qui n'ont pas ou plus de lien avec le marché du travail. Pour nombre de ces gens, la relation au temps dit libre n'est pas automatiquement positive et heureuse. Elle exprime souvent plus un *vacuum* d'intérêts et de projets, la vacuité de l'existence plus que sa possibilité d'enrichissement qualitatif. Il existe des individus et des groupes sociaux pour qui le temps libre existe en surabondance, mais qui n'a pas été désiré et choisi, qui est subi plutôt qu'habité et qui peut même engendrer des pathologies particulières. En ce cas, la relation du temps libre au loisir est pour ainsi dire bloquée ou en perte de sens, comme si la virtualité de l'acte de choix libre était en panne ou sombrait dans l'indifférence ou l'impuissance.

Cela peut être de nature à tempérer quelque peu l'euphorie de nombre de théoriciens du loisir qui supposent un rapport unilatéralement positif entre l'existence du temps libre, en principe discrétionnaire, et l'explosion du loisir sous toutes ses formes. La réalité est plus nuancée. Le temps libre est une condition nécessaire, mais non suffisante, au développement du loisir.

Les groupes sociaux qui n'ont comme moyen de subsistance que ce que leur fournit le mince filet de protection sociale existant ont généralement du temps en abondance, mais un accès limité aux loisirs. L'essentiel de leurs ressources autonomes s'épuise dans la consommation reliée aux besoins de base incontournables. Et souvent, le peu qu'ils ont ne les habilite pas à participer et à bénéficier de l'offre de loisirs peu ou moins onéreux des organismes publics ou sans but lucratif. Si à cela s'ajoutent des carences dans la santé, l'éducation et la « culture première » au sens de F. Dumont, la possession de temps disponible n'est pas toujours synonyme de qualité de vie. Elle a plutôt l'effet inverse, celui d'enfoncer leurs possesseurs dans leurs problèmes existentiels, une sorte d'effet pervers d'exclusion aggravé par le spectacle de la société de consommation dans laquelle ils vivent et à laquelle ils participent peu ou pas, étant en situation de retrait social, sujet sur lequel nous reviendrons plus avant.

Ainsi, le temps libre ne devient temps de loisir que dans la mesure où il ouvre à l'autonomisation comportementale de ceux qui en disposent. Il ne suffit pas qu'il soit institutionnalisé comme temps social reconnu et accrédité, il a, selon G. Pronovost, à générer « *ses propres contenus et ses propres valeurs* ».

Le temps de loisir est devenu l'un des temps forts consacré à l'autoformation, à l'information, à la pratique d'activités culturelles et artistiques [...]

L'équilibre traditionnel entre le travail, la famille et les quelques heures consacrées au loisir a été profondément bouleversé ; il y a une « demande » de temps libre modulée par le refus de l'emprise du travail, par la recherche de nouvelles formes d'expression et d'identité, par le refuge hors des contraintes institutionnelles²⁴.

Il rappelle le pastiche de Dumazedier sur « la semaine de temps libre, presque aussi longue que la semaine de travail », tout en soulignant que « la structuration du temps de loisir dans l'ensemble des temps sociaux est tributaire de la légitimité et des valeurs qui lui sont accordées²⁵ ». Cela ne semble plus poser de problèmes aujourd'hui dans

24. Pronovost, Gilles, *ibidem*, p. 145.

25. *Ibidem*.

le sens où une infrastructure de temps libre est strictement nécessaire à l'existence même d'une société de consommation de masse où la productivité technologique requiert de moins en moins de temps de travail pour une production également de masse.

Les sociétés capitalistes d'aujourd'hui n'en sont plus comme à l'époque de K. Marx où le temps de sur-travail n'était « récompensé » que par une consommation anémique et minimale. L'exploitation capitaliste s'est raffinée en s'élargissant aux deux aspects du continuum production–consommation, ce qui implique, *mutatis mutandis*, la légitimation du temps libre et de ce qui permet de le meubler, notamment le loisir. En imposant au citoyen, en autant que faire se peut, le devoir social de jouissance de l'abondance qu'il produit, « le système (capitaliste) ne connaît que les conditions de sa survie, il ignore les contenus sociaux et individuels²⁶ ».

Il a donc inventé une armada de moyens très diversifiés pour monopoliser l'usage du temps libre dans le sens de ses intérêts. Mais l'injonction de la jouissance doit passer par la séduction de la liberté de choix qui réfère aux micro-décisions de chaque consommateur ; par contre, ce dernier est limité autant dans son temps de vie que par le nombre d'objets de jouissance qu'il peut s'approprier simultanément selon ses moyens propres, parmi la profusion de possibilités qui lui sont offertes. Sur ce plan, les critiques sévères et impitoyables de la société de consommation sont un peu à court d'arguments, car son développement et son foisonnement tous azimuts sur base concurrentielle a l'effet de replacer le consommateur devant la nécessité de l'acte de choix, qui implique la sélectivité, l'acceptation ou le refus.

Le capitalisme est en partie dépassé par son propre succès. Et le citoyen, qui ne peut refuser toute consommation, doit apprendre ou réapprendre l'usage de la liberté et de la décision. Socialement, chaque offre de bien et de service se trouve en quelque sorte soumise à une activité référendaire et reçoit un oui ou un non. Il n'y a pas lieu d'envisager la consommation en elle-même comme une pédagogie de l'acte libre, mais certainement comme une occasion d'apprentissages multiples où le citoyen, éclairé ou non, labile ou bien déterminé, manipulé ou non, est mis en situation de porter un jugement préférentiel dans l'espace-temps et la conjoncture existentielle qui lui sont impartis. Sur ce plan, le temps

26. Baudrillard, Jean, *La société de consommation*, op. cit., p. 72.

libre couvre un champ situationnel plus vaste que le loisir, lequel en occupait une partie congrue au début du XX^e siècle, mais qui s'est accrue considérablement depuis lors²⁷.

Il est passé du stade de temps-support à l'activité laborieuse (repos, paresse, détente, etc.), à un statut de temps social *in se*, temps pour le développement personnel, social et culturel, temps de création et de consommation de plus en plus autogéré par ceux-là mêmes qui en disposent et en ont les moyens, ou à qui la société démocratique les procure lorsqu'ils n'en disposent pas. Dumazedier n'hésite pas, dans un de ses ouvrages majeurs²⁸, à lui conférer l'importance d'un « effet de civilisation » en voie de réaliser une « révolution culturelle ». Il est à la base d'une infinité de projets individuels et collectifs rendus possibles, mais qui ne l'auraient pas été sans une nécessaire libération du temps. Le loisir contemporain dans toutes ses formes et tous ses contenus lui doit son existence.

LE LOISIR COMME ENSEMBLE DE PRATIQUES D'ACTIVITÉS CARACTÉRISÉES

Le loisir comme acte est le résultat de l'aboutissement d'une virtualité latente en chaque être humain et susceptible de prendre une forme concrète spécifique pour autant qu'en existent la possibilité et la permissivité. Il devient alors l'expression concrète d'un comportement choisi donnant corps et contenu à des tendances et pulsions situées dans la zone d'indéterminisme propre à chaque existence et qui ne cessent de se manifester lorsque les conditions vitales leur sont propices. Il consiste en l'éluclation contextuelle et relative d'une visée intentionnelle subjectivement enracinée dans l'instinct de vie de chacun. Il tend à se développer à la façon de l'inflorescence botanique qui s'épanouit par déhiscence, c'est-à-dire par « l'action d'un organe clos qui s'ouvre de lui-même » (Littré 1963). Mais cette inflorescence n'est pas déterminée comme la fleur qui est tout entière dans le bourgeon qui lui a donné naissance. Dans le cas de l'humain, tout se passe comme si le bourgeon était polyvalent et capable d'engendrer des fleurs polymorphes, idiosyncrasiques, chacune

27. Voir l'excellente synthèse de cette évolution dans G. Pronovost, *op. cit.*, chapitre 5, « Mesures et emplois du temps ».

28. Dumazedier, Joffre (1988), *La Révolution culturelle du temps libre (1968-1988)*, Paris, Méridiens Klincksieck, 303 p.

étant un cas particulier, unique de son espèce. Ainsi, chaque individu en situation de loisir aurait la possibilité d'actualiser sa virtualité en un florilège personnel.

Bien entendu, le loisir vécu prend très souvent les apparences de rites socialement définis et encadrés dans lesquels s'insèrent les individus, soit par choix autonome, soit sur invitation ou pression du milieu ambiant. Mais même en ce dernier cas, il est d'une évidence élémentaire qu'avant de se présenter sous la forme d'adeptes ou de publics intéressés à l'une de ses formes reconnues, le loisir doit passer par le filtre de la conscience et de l'émotivité individuelles. Il en est du loisir comme des doctrines et des idéologies, on y adhère un par un, peu importe le processus qui y amène. L'acte de loisir réfère à une structure comportementale relativement stable même si elle peut prendre une variété illimitée de formes et viser un nombre non moins grand de valeurs humaines, et cela sans correspondance nécessaire ou obligée entre les formes et les valeurs.

Cette structure comportementale est définitivement complexe, car elle requiert la prise en considération de l'état de la conscience et celle de l'affectivité, la capacité ou non de choix et de décision, l'existence ou non de projets de vie et les orientations à prendre ou non en conséquence. L'individu en loisir est constamment confronté à son coefficient de lucidité et limité par son seuil d'inconscience. L'exercice de sa liberté suppose une rationalité appliquée à des objets sélectionnés d'abord pour l'émotivité positive qu'ils suscitent en lui. Sa capacité de jugement préférentiel est constamment mise à l'épreuve avec la possibilité d'errance que cela implique, et qui coïncide généralement avec ses niveaux d'éducation et de développement culturel. Ainsi, l'univers des pratiques de loisir constitue un monde hétéroclite de micro-décisions conjoncturelles, circonstancielles et contextuelles où l'individu est appelé à construire et à actualiser son « cercle des possibles » en tenant compte à la fois de ses affects et pulsions propres, idiosyncrasiques et subjectivement enracinés et de l'ensemble des contraintes (légalles, morales, économiques et sociales) que comporte son milieu social.

En outre, il a la responsabilité de ses choix ou pseudo-choix, lorsqu'il est victime de conscience vacillante que ce soit par erreur ou manque de discernement et de jugement, ou encore par les artifices de la séduction et de la conviction bien utilisés. Il n'est pas évident que les multiples facettes de l'hédonisme proposé d'une façon extra-déterminée coïncident avec ses attentes et ses aspirations qui peuvent être plus ou moins lucides. De fait, le loisir comme acte s'expérimente souvent à tâtons, avec la méthode essai-erreur. La ligne juste d'un comportement positif et bénéfique en la matière est d'une grande relativité, car elle

implique un jugement préférentiel sur une réalité donnée à l'intérieur d'un champ virtuel aux possibilités multiples, et où la liberté d'un choix comporte aussi la nécessité de l'exclusion du non-choisi.

En fait, l'existence même du loisir devient un lieu important de l'apprentissage et de l'exercice de la liberté. L'individu qui y accède y trouve la responsabilité d'une partie de son devenir avec la perspective de l'autogérer pour le meilleur comme pour le pire, de s'y développer comme de s'aliéner à son contact, en en perdant le contrôle. Les critères de direction de ses visées intentionnelles sont en lui-même ou inspirés du milieu social ambiant, à l'intérieur bien entendu de la tolérance autorisée pour ledit milieu, dont le plancher d'admissibilité réfère à la légalité existante qu'il ne peut enfreindre sous peine de répression. Mais, au-delà de ce plancher, les forces d'intégration sociale toujours présentes sont en perte de vitesse en matière de contrôle autoritaire des comportements; ce qui élargit la plage des actes choisis qui deviennent possibles et accessibles à l'auto-détermination. Les vieilles casuistiques et dichotomies divisant les pratiques de loisir en bonnes ou mauvaises, en acceptables ou non, subissent le même sort que leurs doctrines ou idéologies de référence.

Leur capacité de conviction s'érode graduellement et leurs prescriptions deviennent caduques si elles ne s'assouplissent pas dans les règles de vie que leur éthique engendre. Elles sont confrontées à la montée d'une quête d'hédonisme, non seulement inscrite dans les pulsions de vie de l'être humain normal mais aussi, comme nous l'avons vu auparavant, devenue le fer de lance du système de la consommation dans les sociétés libérales avancées²⁹. Mais même lorsqu'elles sont considérées comme obsolètes et rétrogrades, ces doctrines ou idéologies, se fondant sur leur prétention de vérité, mènent nombre de combats d'arrière-garde associés à des résurgences de croyances anciennes et assorties de consignes comportementales en référence aux mœurs et valeurs traditionnels, ainsi qu'à des modes de vie devenus folkloriques.

On observe cependant une tendance à la mise au rancart de leurs dimensions austères et contraignantes, et à la conservation de leurs facettes assimilées à l'abondance, à la fête et aux diverses formes de jouissance de la vie léguées par la tradition. Cela se réalise comme si l'hédonisme recyclait le folklore et la conscience du passé en retenant prioritairement

29. Voir Baudrillard, J. (1968), *Le système des objets*, Paris, Denoël Gonthier, et, *Pour une critique de l'économie politique du signe*, Paris, Gallimard, notamment p. 59-94.

ses formes plus heureuses et en évacuant les autres. Il s'ensuit un phénomène curieux à la fois de rupture et d'ancrage culturel, de recyclage de la mémoire d'un passé pas tellement lointain, jumelé à un apprivoisement d'un devenir passablement labile qui est particulièrement visible dans les tâtonnements du consommateur. Ce dernier est souvent aussi incertain dans ses choix d'objets ou de pratiques de prédilection que dans la signification qu'il leur confère. Il dispose de moins en moins de la sécurité que lui procuraient les anciens « garants métasociaux de l'ordre social » (A. Touraine) qui, sous des formes multiples, mais de source exogène à son vécu propre, donnaient sens et direction à ses comportements et à ses choix.

La société libérale elle-même étant devenue une foire aux idéologies et aux doctrines multiples, obligées de fonctionner à la conviction et à la séduction plutôt qu'à la coercition, l'individu-citoyen se trouve nécessairement en situation d'apprentissage de l'utilisation d'une liberté élargie et de la responsabilisation que cela entraîne. Dans un certain sens, la culture de masse est en train d'être dépassée, d'ailleurs par son propre succès. L'évolution se déroule sous nos yeux à la façon d'une phase d'homogénéisation et de standardisation des comportements en loisir et consommation, suivie d'une période de réindividuation et de personnalisation de l'usage des biens et services. Comme si l'initiation et l'apprentissage des diverses formes du loisir avaient dû bénéficier de la sécurité du conformisme qu'assure le groupe ou la masse avant de s'ajuster à l'idiosyncrasie de chacun ; un peu comme l'on apprend à voyager en groupe organisé avant de le faire d'une façon plus personnalisée.

Mais il y a aussi lieu de constater que le phénomène d'hybridation des pratiques de loisir ne renvoie pas uniquement à des facteurs relevant de ce que l'on pourrait qualifier d'apprentissage individuel. Il tient aussi du phénomène de la diversification et de l'éclatement des marchés concurrentiels et de leurs supports technologiques qui progressent à un rythme jusqu'ici inconnu dans l'histoire humaine. Dans cette perspective, la rentabilité capitaliste réfère moins à l'idée de masse qu'à celle de public suffisant. En fait, un public particulier est une sous-masse composée d'adeptes, c'est-à-dire un ensemble d'individus aux affinités électives communes et relativement stables, susceptibles d'être fidélisés dans une pratique particulière (une fête, un sport, tel genre de spectacle, un jeu, un type de voyage, un art, et ainsi de suite) et de transformer cette pratique en habitus. L'engouement pour le multimédia et les différentes facettes de la cyberculture contemporaine ne procède pas autrement, la technologie mise à part.

C'est ainsi que les nombreuses enquêtes sur les pratiques culturelles et de loisir sont fort utiles. Elles renseignent et informent sur l'état des *habitus* d'une population donnée en la matière. Elles donnent un instantané de type photographique des pratiques en évolution à court ou à long terme, et en mesurent ou quantifient les transformations lorsque reprises en diachronie. Ces transformations peuvent être de l'ordre des affections ou des désaffections, des conformismes acquis ou des *habitus* nouveaux en émergence. Ces études permettent d'observer les résultats de la dynamique sociale et culturelle toujours à l'œuvre, mais n'ont pas d'emprise sur cette dynamique elle-même qui, elle, réfère plus à la connaissance des acteurs sociaux eux-mêmes, ceux qui créent les modes, les biens et services accessibles et les rendent disponibles, tant dans l'univers marchand que dans celui poursuivant des buts autres que lucratifs. Leur visée ou espérance est toujours de toucher les points sensibles, et positifs à leur égard, de l'idiosyncrasie des individus-consommateurs, de leur liberté de choix et de leurs humeurs labiles.

D'autre part, le loisir fourmille de pratiques peu formelles et plus difficilement quantifiables, par exemple la jouissance d'un environnement, les rapports d'amitié et de tendresse, la flânerie sans objet précis, les douceurs de l'intimité, les activités contemplatives ou méditatives, celles de la créativité personnelle et collective. Il y a aussi celles qui sont plus spécifiques aux sexes, aux âges et aux cycles de vie, à la profession ou au métier, ainsi qu'au statut social. En fait, le loisir peut se situer dans tous les interstices de temps libérés des contraintes de la vie, mais est limité par le « cercle des possibles » qui est le lot de chacun selon ses caractéristiques propres (niveaux de santé, d'éducation et de bien-être matériel et intellectuel); c'est à partir d'elles que l'individu peut développer ses talents, goûts et aspirations propres, en postulant qu'une consommation minimale est un support essentiel à toute forme de créativité, création d'œuvres autant que création ou récréation de soi. En ce sens, l'activité ou la pratique de loisir s'inscrit dans la gamme des moyens (ou médiations) au service des projets existentiels de chacun.

Comprendre le loisir comme ensemble d'activités est à la fois intéressant et périlleux : intéressant, parce qu'il est abordé dans sa dimension concrète, visible, quantifiable aussi bien dans ses manifestations individuelles que sociales. Dumazedier, l'un des chefs de file de cette approche, écrivait en 1974 :

Lors de ces périodes (de temps libéré), le loisir concerne un ensemble plus ou moins structuré d'activités par rapport aux besoins du corps et de l'esprit des intéressés : loisirs physiques, pratiques, artistiques, intellectuels, sociaux [...]

Ce sont ces activités que nous appellerons loisirs. Leur ensemble constitue « le loisir »³⁰.

Il continue en proposant d'accorder à ces activités quatre caractères : libératoires, désintéressées de finalités lucratives, utilitaires et idéologiques, hédonistiques et personnelles³¹, précisant que ces caractères doivent se retrouver simultanément dans chaque activité sous peine d'être à exclure de sa représentation conceptuelle. Il s'agit, à proprement parler, d'une des plus fortes et lucides tentatives d'ériger en concept un élément de langage de sens commun tel le loisir. Elle honore son concepteur qui aura été un grand éducateur et un humaniste au même titre qu'un grand sociologue. Elle est cependant à inscrire dans les approches conceptuelles de type téléologiques que nous traiterons plus loin.

Elle est périlleuse dans un sens parce qu'elle est inapte à circonscrire définitivement le champ d'existence du loisir qui est en mouvance perpétuelle. Les caractères de liberté et d'hédonisme, dits positifs, sont généralement acceptés et acceptables, vu qu'ils réfèrent à des structures admises du comportement humain, quoique indéfiniment variables selon les individus et les groupes sociaux. Par contre, soutenir que le loisir ne doit être associé à aucune finalité utilitaire ou idéologique relève de la pensée idéaliste, sinon magique : le loisir vécu n'a généralement pas cette pureté d'intention ou de valeur en soi. Enfin, le caractère « personnel » du loisir est unilatéralement associé à des éléments positifs de nature psychologique et morale, visant la réalisation de « l'homme total », ce qui est bien de l'ordre d'une visée humaniste éminemment souhaitable, mais pas nécessairement ajustée à une représentation exacte de sa réalité vécue comme le voudrait une démarche scientifique classique.

Par contre, ce type d'approche conceptuelle n'a pas peu fait pour promouvoir la considération sociale et même sociopolitique du loisir. Elle procédait d'une volonté d'autonomisation de ce champ de pratiques et d'une recherche de la spécificité du traitement social à lui apporter, lorsque pris en charge par des organisations et des personnels, tant professionnels que bénévoles, qui en avaient besoin pour fonder la justesse et la pertinence de leurs interventions. Mais cela comportait un effet pervers que n'avaient ni voulu ni désiré Dumazedier et ses nombreux émules et disciples, à savoir de construire une représentation close du loisir,

30. Dumazedier, Y. (1974), *Sociologie empirique du loisir, Critique et contre-critique de la civilisation du loisir*, Paris, Seuil, p. 94.

31. *Ibidem*, p. 95-99.

refermée sur ses caractéristiques propres et différenciée des autres formes de pratiques sociales, tout en requérant un traitement spécialisé conforme à sa « nature ».

Cela correspondait sûrement à un moment historique du besoin d'affirmer l'importance d'une réalité humaine et sociale. Mais l'évidence est vite apparue que cette réalité risque de s'étioler rapidement si elle est comprise et analysée comme un « en-soi », sans ses liens nombreux et multiformes avec l'ensemble des dimensions de la vie des individus et des collectivités : liens avec la conjoncture économique, la santé et le bien-être, l'éducation et la culture, les modes et styles de vie, et ainsi de suite, qui tous influent sur l'état du loisir vécu. Et que dire aussi des croyances, doctrines et idéologies multiples qui touchent l'individu dans l'exercice de sa liberté de choix et les communautés de vie dans la reconnaissance et le support qu'elles accordent ou non au loisir en général ou à certains loisirs en particulier !

Par contre, si l'on s'en tient à considérer le loisir comme un terme souche « fédérateur » (G. Pronovost) d'un « ensemble plus ou moins structuré d'activités » (J. Dumazedier), un peu à la façon dont il est possible de parler de santé ou d'environnement correctement, il ne semble pas essentiel d'exiger une rigueur sémantique supérieure à ce que le terme peut supporter, au-delà d'une commodité de langage.

LE LOISIR COMME ÉLÉMENT DE CITOYENNETÉ

En 1948, l'article 6 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU affirmait : « Chacun a droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique. » Cette position de principe impliquait pour chaque État l'obligation de définir les conditions d'exercice de la citoyenneté en son sein. Cette obligation pouvait être interprétée avec un nombre illimité d'éléments variables par chaque société particulière selon sa langue, sa culture, ses traditions, us et coutumes, ainsi que sa situation politique. Mais quels que soient ces éléments, cette charte comportait aussi un certain nombre d'énoncés pertinents à notre sujet, susceptibles de baliser le développement du loisir, notamment :

- le droit de propriété (art. 17) individuelle et collective ;
- la liberté de pensée, de conscience et de croyance (art. 18) ;
- la liberté de circuler dans et hors de son pays (art. 13) ;
- la liberté d'opinion et d'expression, (art. 19) dans une société tolérante ;

- la liberté de prendre part à la direction des affaires publiques et à la vie politique (art. 21) ;
- le droit à un travail sain et rémunéré avec justice et équité (art. 23) ;
- le droit à un niveau de vie propre à assurer la santé et le bien-être (alimentation, logement, soins médicaux et services sociaux) (art. 25) ;
- le droit de participer à la vie culturelle, de jouir des arts et de bénéficier du progrès scientifique (art. 27),
- le droit à l'éducation (art. 26) ;
- le droit à l'ordre et au bien-être publics dans une société démocratique (art. 29) ;
- le droit au repos et aux loisirs impliquant une limitation de la durée du travail et des congés payés périodiques (art. 24) ;
- le droit de réunion et d'association à des fins pacifiques (art. 20).

Cet ensemble de droits et libertés constitue à proprement parler un exemple typique d'utopie régulatrice du développement³². Cela est particulièrement évident dans le préambule de la charte où les États-membres proclament « à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes » et se déclarent « résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ». Il est non moins évident que, quoique adoptée depuis plus d'un demi-siècle, cette proclamation est loin d'être devenue une réalité concrète achevée. Comme toute grande idéologie, elle a formulé une tendance jugée alors souhaitable et incité l'action individuelle et sociale à s'y conformer. Son âge importe moins que les acquis de civilisation qu'elle a pu engendrer, appuyer ou accompagner.

En se plaçant dans une perspective à long terme, dans laquelle un progrès de civilisation peut s'observer plus aisément, il est clair que cet énoncé de droits et libertés à caractère universel, repris, appliqué, adapté ou prolongé par de multiples énoncés à caractère national, régional et local, a contribué largement à l'avènement et au développement du loisir

32. Le terme « utopie » est employé ici à la façon de K. Mannheim, dans le sens positif d'un énoncé d'objectifs idéaux à effets civilisateurs. Le terme « idéologie », pour sa part, est dans ce texte employé dans le sens de représentation ou de discours articulé sur l'orientation de l'action sociale, avec ou sans référence à des fondements scientifiques.

contemporain. Il lui a procuré un cadre de référence moral et juridique, lequel a servi à conditionner ou fonder la considération sociale dont il a pu être l'objet. De près ou de loin, il a servi de justification sociopolitique à la naissance et au développement d'éléments majeurs et essentiels au loisir tout le long de la seconde moitié du XX^e siècle, éléments que nous synthétisons dans le tableau suivant :

TABLEAU 1
L'héritage du XX^e siècle en loisir³³
(Des acquis fragiles)

-
1. La libération graduelle du temps contraint et l'avènement du temps choisi.
 2. Une mobilité spatiale sans précédent dans l'histoire humaine fondée sur les voies et moyens de transport moderne et concrétisant l'aspiration au voyage.
 3. La mobilité spatio-temporelle virtuelle, instantanée et planétaire fondée sur les technologies de la communication.
 4. Une amplification des processus démocratiques entraînant une extension de la participation aux décisions collectives.
 5. Une extension des droits et libertés, individuelles et collectives, et le développement de la responsabilisation à leur endroit.
 6. L'avènement de sociétés de plus en plus tolérantes et pluralistes en ce qui concerne les doctrines et les idéologies, cela élargissant la gamme des comportements admissibles socialement.
 7. Des niveaux d'éducation et de formation de base les plus hauts jamais atteints.
 8. La naissance et le développement houleux d'un filet de protection sociale comme base de la citoyenneté de tous et toutes (santé, sécurité sociale, etc.)
 9. Un accès élargi à la consommation discrétionnaire (libérée, mais encadrée).
 10. La naissance d'une sensibilité aux questions environnementales de tous genres et de tous ordres.
 11. Un éclatement des modes et styles de vie, ainsi que de la culture prescrite ou imposée.
 12. Une diffusion massive de l'information et de la connaissance technique et scientifique.
 13. Une polarisation du développement social sur une thématique d'ensemble de la qualité de la vie, prolongeant et donnant contenu aux affirmations des droits humains acquis ou conquis au XX^e siècle.
-

33. Ce tableau était esquissé dans un ouvrage précédent : *L'évolution du loisir au Québec, Essai socio-historique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1997, p. 395.

La référence du loisir à l'exercice de la citoyenneté a été en quelque sorte définie et consacrée au XX^e siècle, mais elle avait aussi été longuement préparée ou anticipée au cours de l'histoire. Elle réfère à la naissance de l'idéal démocratique comme modèle social jugé le meilleur (ou le moins pire) selon les points de vue. Cette naissance postulait l'égalité des individus comme citoyens en matière de droits et de libertés civiles ainsi que des responsabilités qui en découlent. Contre les sociétés de classe, dures et répressives, de l'Ancien Régime était apparue, sans être nouvelle mais cette fois concrète, l'idée d'un nouveau contrat social principalement incarnée pour les Occidentaux dans les Révolutions américaine et française. Puisant également à la Cité idéale de Thomas More et aux idéaux libertaires de Voltaire et Rousseau, ces révolutions ont mis sur pied les sociétés dites libérales qui ont proclamé haut et fort les libertés individuelles et qui ont construit un système social et juridique propre à les affirmer et à les protéger.

Bien entendu, le droit au loisir compris comme droit à un ensemble de comportements discrétionnaires librement choisis pour leur dimension hédoniste et associés à des valeurs humaines également choisies, n'a pas été immédiatement proclamé à la naissance des sociétés libérales et démocratiques. Beaucoup de droits renvoyaient à des choses vitales, essentielles et préalables à son émergence (droit au travail, à l'éducation, à la santé, au minimum économique vital et ainsi de suite). L'affirmation du droit au loisir était en quelque sorte l'aboutissement et, d'une certaine façon, le couronnement des autres droits, le lieu de la jouissance, avec le minimum de contraintes, des belles et bonnes choses de la vie. Beaucoup d'études qui ont jalonné son histoire au XX^e siècle ont surtout insisté sur sa dimension libératoire, sur sa conquête par le truchement des luttes sociales. Celles du présent et de l'avenir, dorénavant, seraient à envisager dans le sens positif d'une construction de la qualité de vie humaine.

Vus sous cet angle, les chartes, déclarations de droits, tout comme les énoncés d'objectifs préalables à toutes les formes de planification du développement du loisir, remplissent un rôle social fondamental, celui de définir les principes et le système d'orientations qu'une collectivité ou une communauté particulière choisit pour assurer à ses membres ce que l'on pourrait appeler «le loisir minimum garanti». Cela, en vertu d'une bonne logique de sens commun démocratiquement partagée quoique toute relative, devrait engendrer les moyens de sa réalisation ainsi que les bénéfices espérés ou anticipés. Mais tout n'est pas donné d'un seul coup, comme par la magie des déclarations de principes. Celles-ci

peuvent être en même temps aussi sincères que tordues ou biaisées, comme toute forme de discours sous-jacent à l'action sociale. Elles sont toujours matière à interprétation.

La situation des sociétés libérales n'est pas simple ni absente de contradictions. Leur complexité tient au fait que leurs fondements juridiques et libertaires se sont historiquement appuyés sur un postulat de démocratie et de citoyenneté générale. Or, ce postulat devait avoir et a eu des conséquences qui excédaient de loin la compréhension historique qui en a été faite par réductionnisme, les assimilant strictement à des sociétés à régime économique capitaliste, centrée sur la libre entreprise, la propriété privée des moyens de production, la concurrence darwinienne et la normalité de la recherche du profit ainsi que de l'enrichissement privé. Ces éléments, à l'époque du capitalisme sauvage au XIX^e siècle et lors de ses résurgences au XX^e siècle, étaient en situation de hiatus flagrant et de non-continuité avec l'idéal démocratique qui leur avait pourtant permis d'exister.

La liberté d'entreprise centrée sur la capacité d'un certain nombre d'individus de se tailler une place prépondérante au soleil, soit par leurs talents et aptitudes, soit par la chance, l'initiative propre ou la transmission d'un capital hérité, va rapidement, au fil de l'histoire, constituer une caste de possédants aussi oppressante et répressive que celles des sociétés prédémocratiques. C'est en grande partie contre cette appropriation réservée des droits et libertés par le pouvoir économique que les grandes chartes et déclarations des droits associés à la citoyenneté auront été rendus nécessaires. La France, société libérale aux écarts inégalitaires bien connus entre possédants et non-possédants, tarde à se rapprocher de ses idéaux de « liberté, égalité et fraternité », pourtant proclamés maintenant depuis plus de deux siècles. Le divorce entre l'égalité formelle et l'inégalité réelle a, entre autres effets, assuré la survivance du loisir de classe sous forme d'accès réservé et non partagé à la consommation discrétionnaire de tous et toutes.

La volonté de réduire les écarts et, partant, de donner corps et contenu aux grands idéaux largement consensuels de l'esprit démocratique est à n'en pas douter à la base de l'avènement de multiples formes du loisir contemporain accessibles à l'ensemble des citoyens(nes). Cela n'empêche pas la bourgeoisie de reproduire à sa façon à elle tous les « jet sets » de l'histoire passée, mais les énoncés de droits n'en constituent pas moins un ferment moral et juridique de la nécessité de la distribution de l'abondance lorsqu'elle existe au moins minimalement dans une société. Ces énoncés ont été au XX^e siècle à la base de l'apparition de ce que l'on a appelé le *Welfare State* (État ou société de bien-être) avec son train de

mesures sociales diversifiées qui, entre autres bénéfiques, a eu pour effet d'insérer un certain loisir dans l'exercice de la citoyenneté générale. Le *Welfare State* a connu au cours de ce siècle des avancées spectaculaires, mais aussi des tribulations, contestations et retours en arrière notamment causés par la vague récente du néolibéralisme économique dont certains tenants prêchaient ni plus ni moins qu'une réactualisation du capitalisme primitif, de ses vertus comme de ses vices : beau mouvement oscillatoire de l'histoire.

Pourtant, dès 1971, le politologue Léon Dion n'hésitait pas à affirmer :

Le sort des sociétés libérales dépend pour l'instant de la capacité des instruments du « Welfare State » de résoudre la contradiction inhérente à cette double conception du peuple comme collection d'individus égaux et comme constellation de groupes inégaux. Il est probable cependant, que le « Welfare State » lui-même n'est qu'une étape de transition dans les rapports du social et du politique. Un autre régime socio-politique pointe depuis peu à l'horizon, régime qu'on désigne parfois sous le nom de concertation, au sein duquel le social et le politique paraissent devoir se compénétrer de façon intense dans leur fonctionnement, tout en s'engageant dans les voies inédites d'interrelations³⁴.

Dans cette perspective alors visionnaire, il allait de soi que la citoyenneté complète reposait sur une affirmation de droits individuels dont la réalisation dans les diverses composantes du *Welfare State* constituait un élément fondateur de la capacité de participation sociale et politique. Ces droits de base étaient les éléments préalables du droit d'association par lequel peuvent se structurer des acteurs au sein de la société civile qui ne tarderont pas à vouloir s'impliquer de diverses manières dans la vie politique pour maximiser les chances et moyens d'atteindre leurs objectifs. C'est ainsi que la société libérale est en passe de devenir une constellation de groupes et d'acteurs sociaux, aux intérêts compatibles ou antagonistes, se structurant et se concertant en réseaux d'alliances ou d'oppositions. Ces réseaux en dernière instance visent l'exercice du pouvoir ou son influence à leur avantage.

Cependant, nous ne pouvons que constater que les forces économiques agissant au sein des sociétés libérales sont devenues maîtres dans la pratique du jeu sociopolitique. Mais elles ne sont plus seules, même si elles demeurent pesantes dans les décisions sociales. En fait, les mêmes principes, droits et objectifs qui ont animé le développement de la société

34. Dion, Léon (1971), *Société et politique: La vie des groupes*, tome premier, *Fondements de la société libérale*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 4.

capitaliste sont aussi à l'œuvre en son sein, mais en vue de finalités autres : libertés d'initiative, de pensée et d'expression ainsi que liberté d'association. Cette dernière a été le fer de lance de l'explosion quantitative et qualitative de la vie des groupes qui, d'une façon lente et progressive, a refaçonné l'image et la réalité de la société civile. Cela s'est produit par la construction d'une myriade de démocraties affinitaires initialement hybrides, mais portées par un mouvement historique qui les incite à se fédérer ou à se coaliser en structures aux intérêts complémentaires.

Cela a amené l'individu citoyen à se définir à partir non seulement de ses réalités idiosyncrasiques, mais aussi de ses groupes de référence ou d'appartenance, au sein de sa communauté de vie de base, laquelle tend normalement à s'ouvrir à des communautés plus larges. Ces groupes sont généralement des unités collectives réelles, plus ou moins organisées ou structurées, à participation volontaire mais à implication limitée en matière d'engagement, dans lesquels les membres partagent au moins temporairement une communauté d'intérêts et de valeurs, tout en développant par la négociation interne des prises de position communes ou majoritaires sur des sujets ou objets qui les concernent³⁵. Ce qui, à plus ou moins long terme, les conduit à vouloir jouer un rôle dans la dynamique sociale et politique pour la promotion de leurs objectifs, de leurs intérêts ou de leurs idéaux.

Le loisir organisé contemporain a été depuis plus d'un demi-siècle un terreau extrêmement fertile pour l'éclosion de ces groupes, qu'ils soient d'ailleurs avec ou sans but lucratif, contrairement à la vieille antinomie un peu factice qui voulait que le bon loisir de qualité se cantonne dans les domaines promus sans visée lucrative. Cet aspect a été historiquement survalorisé, alors que les caractéristiques plus fondamentales de ces regroupements étaient le volontariat et la mentalité démocratique. Les loisirs dits commerciaux, quoique rendus très populaires, étaient l'objet d'un certain mépris parce qu'ils se cantonnaient dans l'exploitation de ce qui est exploitable à des fins lucratives. Les autres, jugés plus nobles, se limitaient à satisfaire à leurs besoins économiques par le recours aux contributions de leurs adeptes, organisés ou non, tout en recourant largement à celles des pouvoirs publics.

Ce clivage tend à disparaître tant il est devenu évident qu'aucune réalité sociale ne peut s'extraire des dimensions économiques ou politiques, sujet sur lequel nous reviendrons plus loin ; la concertation anticipée par L. Dion semble de loin préférable à la division ou à la séparation

35. Voir L. Dion, *ibidem*, p. 60-61.

des rôles sociaux, dans une perspective d'équilibre des intérêts, ce qui est du ressort de l'État compris au sens de la gouverne d'une société démocratique.

Globalement, cette implication massive et libre des citoyens dans l'organisation sociale du loisir, par des initiatives de la société civile, procède d'un désir et d'une volonté de légitimation et de normalisation de son existence comme instrument de qualification de la vie humaine. Que le loisir soit et demeure parmi les énoncés des droits et libertés associés à l'exercice de la citoyenneté est à la fois un acte de reconnaissance de la valeur des luttes historiques qui lui ont donné sa configuration actuelle et une vitrine pour son développement à venir. Son entrée au XX^e siècle dans le domaine des droits associés à l'exercice de la démocratie a certainement engendré le début d'un nouveau progrès de civilisation en marche, quoique bien imparfaitement réalisé à ce jour. De plus, le loisir, jusqu'alors souvent considéré dans ses dimensions individuelles et solitaires, s'est ouvert à la perspective de la liberté collective organisée, sur la base d'une participation volontaire des citoyens et en référence à des énoncés à valeur éthique et juridique fondant l'exercice de la citoyenneté.

LES CONCEPTIONS TÉLÉOLOGIQUES DU LOISIR

Dans ce texte, nous entendons par conceptions téléologiques du loisir l'ensemble des constructions et représentations intellectuelles qui ont eu (et ont encore) en commun la caractéristique de le définir en fonction de ses finalités, jugées réelles, supposées ou socialement attribuées. Nous avons insisté au début de ce chapitre sur le fait que le terme « loisir » n'implique en lui-même qu'une virtualité ouverte à de multiples formes de vécu. Il est par contre évident que lorsque cette virtualité s'actualise dans l'une ou l'autre de ses possibilités intervient la question des finalités ainsi que des valeurs rattachées ou « rattachables » aux pratiques concrètes qui l'incarnent. En bonne logique, nous soutenons, contrairement à nombre de ses théoriciens, qu'il n'y a pas de rapport de causalité objectif et nécessaire entre une forme de loisir donnée et les finalités ou valeurs qu'elle devrait réaliser. Il n'y a que des visées intentionnelles choisies et relativement bien (ou mal) établies, soit par la personne elle-même en situation ou en interaction avec son milieu de vie, soit par initiative, décision ou prescription sociale.

S'il en était autrement, c'en serait fait de la marge de liberté, si tenue soit-elle, dont dispose chaque individu. En fait, l'intentionnalité spécifique du loisir est elle-même discriminante. Elle oscille entre le refus, le libre choix et l'acceptation ou non de l'incitation exogène. Elle tolère le

droit à l'erreur, à la méprise, et s'ajuste généralement à la force ou à la faiblesse de la conscience ainsi qu'à la capacité de jugement préférentiel de chacun. Elle est en bonne partie façonnée par le sens commun, c'est-à-dire celui qui est collectivement partagé, mais peut aussi se comporter à rebrousse-poil à son endroit, en affichant sa divergence et sa différence. Elle peut également être fortement influencée par des figures d'autorité, des leaders charismatiques ou des experts en tous genres capables de proposer, et parfois d'imposer, des modèles de comportement susceptibles de l'encadrer. Finalement, elle réfère à une décision déterminée de l'intérieur ou de l'extérieur.

En fait, ses sources de motivation, internes ou externes, sont tellement variées, et souventes fois contradictoires, que le loisir en devient une occasion d'apprentissage de l'exercice de la liberté de choix. Cela est particulièrement manifeste chez les individus et groupes sociaux dont la situation économique et sociale s'est améliorée de fraîche date et qui ont à la fois la possibilité d'accéder à la consommation loisible et l'obligation pour ainsi dire de choisir leurs formes particulières de jouissance de la vie. Cela ne va pas sans anxiété ni même un certain stress, une sorte d'ajustement du rêve à la réalité. L'intentionnalité en loisir est alors tiraillée du niveau de conscience disponible à la pulsion hédoniste, en un difficile mariage de la lucidité et de l'émotivité. Il s'ensuit une quête de sens (ou de direction) laissant la porte grande ouverte au loisir téléologiquement défini.

Il s'agit en fait d'une corrélation, toute relative et temporaire même si elle est appelée à durer, à établir entre un état d'aspiration ou de besoin, une visée de valeur correspondante, et une ou plusieurs formes de loisir susceptible de la concrétiser. En cette perspective, un loisir est toujours une médiation au service d'un projet existentiel. Cette médiation particulière est de l'ordre du choix, soit librement défini et déterminé d'une façon autonome, soit fixé à partir de suggestions ou de pressions extérieures à l'individu appelé à la vivre. C'est alors que son appétence normale à la séduction est soumise à l'épreuve du choix parmi les diverses possibilités qui s'offrent à lui. Celles-ci, bien sûr, sont encadrées par ses moyens économiques, mais dépendent aussi directement de ses niveaux d'éducation et de culture.

L'individu-citoyen devient alors bénéficiaire ou victime de propositions multiples qui ont en commun de l'aider à définir ou à préciser son intentionnalité et, en de nombreux cas, à la façonner. Elles lui suggèrent ou dictent des finalités et des valeurs qui sont généralement mises en relation étroite avec des pratiques de loisir censées les actualiser, que cette relation soit fondée ou non, juste ou pas, morale ou immorale, et ainsi de suite. Bien entendu, elles n'émanent pas d'un univers métasocial,

même si elles en ont parfois la prétention. Elles proviennent d'individus et de groupes supportés par des organisations ou institutions bien structurées qui se targuent de connaître le « bon sens » du loisir à promouvoir en occultant plus ou moins le fait que ce loisir est d'abord accordé à leurs visées ou intérêts tant matériels ou financiers qu'idéologiques. Ce qui est alors recherché est une sorte d'état d'osmose, souvent factice ou précaire, entre le bien du peuple et celui des organisations qui veulent son bien, c'est-à-dire sa jouissance, son confort, sa santé, son bien-être, sa sécurité, son « argent », sa qualité de vie ou son développement culturel.

Cette relation entre le loisir promu et le loisir vécu se caractérise surtout par son ambiguïté et sa polyvalence, ainsi que par la dialectique des libertés inhérentes à la société libérale. L'individu, considéré officiellement comme roi et maître de la gouverne de ses comportements libérés de la nécessité vitale, n'en est pas moins assailli d'une foule de propositions concernant précisément l'usage de sa liberté, à l'intérieur desquelles il doit faire un tri continu et exercer sa faculté de jugement préférentiel. Il peut bien sûr être séduit, médusé, manipulé ; mais, dans la mesure où les pressions exogènes n'atteignent pas le stade de la coercition qui le plongerait dans le domaine de l'involontaire, il est placé dans l'obligation d'assumer la responsabilité de l'usage de sa frange de liberté, laquelle comporte aussi le droit à l'erreur socialement ou légalement admissible.

Mais la liberté individuelle a aussi à se confronter avec les libertés collectives des groupes, associations et entreprises, ainsi qu'à leurs multiples initiatives tout aussi admises en vertu des principes mêmes de la société libérale : libertés de pensée, d'opinion, d'expression, d'association et d'entreprise, pour n'en nommer que les principales. C'est de cette structuration de droits sociaux que provient ce que nous nommons le loisir téléologique, ou le loisir préfinalisé par les acteurs sociaux selon leur raison d'être et les objectifs qu'ils se donnent³⁶.

Ce loisir est dit préfinalisé dans le sens que sa forme concrète est présentée dans un rapport de causalité nécessaire ou souhaité avec ce qu'il doit procurer à celui qui décide plus ou moins volontairement de l'adopter comme comportement choisi. Il s'agit assurément d'une corrélation appréhendée qui ne va pas de soi dans le vécu. L'individu-citoyen peut s'adonner à une pratique de loisir qui n'a pas ou peu de lien avec

36. Il existe un certain nombre d'individus et de groupes offrant des biens et services en loisirs hors des limites imposées par le droit civil et criminel (contrebande, drogue, maisons dites de débauche, etc.), associés ou non à la pègre définie par le Larousse comme « le monde des truands ». Il ne s'agit en ce cas que d'une extension « hors la loi » du commerce légitimé sujette à répression.

ce pour quoi il a été promu. En fait, la « délinquance » en la matière est plutôt la règle que l'exception, notamment dans le vaste champ de la consommation discrétionnaire. De toute façon, la promotion de finalités ou de valeurs jugées désirables peut n'être qu'une justification sociale destinée à mousser l'ampleur de la participation à l'usage des biens et services promus et, partant, à l'intérêt de leurs promoteurs. D'autre part, les mêmes finalités et valeurs peuvent servir d'alibi respectable à l'individu qui n'a pas à (ou ne veut pas) dévoiler ses véritables intentions. En réalité, cette corrélation peut varier du marché de dupes à la correspondance exacte, ce qui constitue un exemple clé de la relativité des comportements en loisir et, partant, du sens même du loisir comme concept breveté ou patenté par des acteurs sociaux.

Ces derniers ont besoin de lui attribuer du sens (ou tel sens) pour réduire sa vacuité, pour ainsi dire congénitale, et fonder sa légitimité, en le mettant en lien avec des valeurs humaines et sociales considérées comme sûres ou hautement estimables. C'est ainsi que le loisir téléologique se manifeste comme une panoplie variée de discours fondateurs de l'action sociale à son égard : discours moraux, humanistes, éducatifs, thérapeutiques et autres. Sur ce plan, ils se présentent comme des tentatives de régulation et de normalisation des comportements individuels à partir des objectifs et intérêts promus par les groupes sociaux et organisations qui le prennent en charge et qui, pour ce faire, ont besoin de l'associer à des valeurs heuristiques, jugées efficaces ou fonctionnelles. Vu sous cet angle, le loisir téléologique tente d'ajouter de la conviction consciente et orientée à l'attrait des pratiques elles-mêmes.

Ces valeurs sont unilatéralement présentées comme positives, à effets civilisateurs, ainsi que comme ce que nous avons précédemment défini comme utopies régulatrices du développement. Elles mettent en vedette de hauts et nobles objectifs et de grandes causes à défendre, lesquelles couvrent souvent un spectre de situations humaines bien plus large que le seul loisir, mais avec lesquels celui-ci est ou serait en lien et continuité : par exemple la santé et l'environnement, les droits de l'homme (et de la femme), les relations interculturelles, la qualité de la vie et ainsi de suite. Par contre, ces valeurs, si hautes en elles-mêmes, servent de paravent à des intérêts en tous genres qui en tirent aussi justification et droit de cité. Elles ne sont jamais ni aussi pures et belles dans la réalité que dans la magie des discours idéologiques qui en font la promotion. Elles sont souvent une sorte de vernis dont on recouvre certaines pratiques de loisir pour en asseoir la respectabilité et leur assurer la considération sociale, cela incluant les outils et moyens de leur développement.

Il est possible de dresser une certaine nomenclature ouverte, de type thématique, du loisir téléologique, en accolant au terme « loisir » une épithète qui, en pratique, fait corps avec lui et détermine grosso modo le système d'objectifs ou d'orientations suivant lequel il est envisagé. Les éléments de cette thématique ne sont en aucune façon étanches les uns par rapport aux autres et admettent de multiples combinaisons et formes de complémentarité. Leur utilité est double: d'une part, ils réduisent la dimension vague et floue du terme « loisir » (sa virtualité générale) en précisant la perspective dans laquelle il est traité ou pris en charge par un acteur social particulier; d'autre part, ils peuvent esquisser les contours de vastes champs d'action sociale susceptibles d'organisation spécialisée, par exemple le loisir thérapeutique. En gros, ils améliorent la commodité du langage courant ou technique relié au loisir, mais ce serait une erreur sémantique certaine de dresser entre eux des barrières ou cloisonnements « mur à mur », en considérant que dans la vie concrète c'est le même individu-citoyen qui peut y recourir, simultanément ou épisodiquement. Cette nomenclature est présentée dans le tableau 2.

TABLEAU 2
Les formes générales du loisir téléologique

-
1. *Le loisir humaniste*: centré sur l'affirmation des droits humains et le développement polyvalent de la personne.
 2. *Le loisir éducatif*: orienté sur l'apprentissage des pratiques de loisir ou l'évolution qualitative de leurs adeptes en rapport avec des valeurs jugées socialement positives ou souhaitables.
 3. *Le loisir moral*: centré sur l'utilisation de formes de loisir permettant la régulation des comportements selon des normes et règles individuellement ou socialement admissibles, dans un contexte et à une époque donnés.
 4. *Le loisir religieux*: associé à la sélection et à la pratique de loisirs en relation de conformité avec une doctrine, un système de croyances ou d'idéaux de nature spirituelle, mystique ou eschatologique.
 5. *Le loisir culturel*: défini ainsi pour sa capacité ou sa propension à mettre en œuvre les processus d'enculturation et d'acculturation, et d'une façon générale à promouvoir les dimensions esthétiques de l'existence humaine.
 6. *Le loisir thérapeutique*: associé à des pratiques curatives dans le domaine de la santé, tant physique que mentale.
 7. *Le loisir politique*: relié à des actions ou à des orientations préconisées par un parti politique ou un gouvernement porteurs d'un projet de société.
 8. *Le loisir environnementaliste*: défini en rapport avec des préoccupations de nature écologique centrées sur la qualité des milieux de vie en tout genre.
 9. *Le loisir marchand*: centré sur l'exploitation lucrative et rentable de la consommation discrétionnaire que permet la relative situation d'abondance et de prospérité que connaît une société donnée, et proposant des valeurs présentées comme porteuses d'hédonisme ou de bonheur humain.
-

Ce tableau illustre à l'environnement que le loisir contemporain ne s'est pas développé en serre chaude, pour lui-même, ni en retrait des grandes questions qui animent et agitent les débats qui ont cours au sein de la société globale. Bien au contraire, il s'inscrit dans un *continuum* intégré de la vie individuelle et collective avec lequel il entretient des rapports tous azimuts. Ce foisonnement de finalités attribuées d'horizons aussi multiples et variés est un effet de sa virtualité fondamentale. Cette dernière autorise un ensemble complexe de ramifications qui ne cesse de s'étendre et dont l'observateur ou l'analyste saisit mieux l'ampleur en perspective diachronique.

En fait, l'étude du loisir téléologique nous renseigne surtout sur les usages sociaux qui lui ont été conférés à ce jour et qui en sont encore à la genèse de leur développement plutôt qu'à une phase terminale ou quelconque d'achèvement. Chacun de ces usages possède une histoire particulière dans le temps et l'espace de chaque société où le loisir a commencé à devenir et à être considéré comme une réalité significative. Leur histoire à venir est non seulement à suivre, mais à inventer. Car ils sont en grande partie le fer de lance de l'institutionnalisation du loisir, laquelle réfère à un ensemble de valeurs humaines individuellement ou socialement estimables et préconisées comme vecteurs de la direction de la vie humaine. Leur spectre d'action sociale est généralement beaucoup plus large que le seul loisir. Ce dernier s'y inscrit comme complément et enrichissement de leurs visées fondamentales. C'est en ce sens que le loisir téléologique requiert la considération d'institutions, d'organisations ou d'acteurs sociaux, soit spécifiques, soit affinitaires, qui le prennent en charge et en assument le développement.

Cependant, quelles que soient ces finalités, elles ne rendent pas compte, prise une à une ou dans leur ensemble, de la totalité de l'existence du loisir. Elles n'en expriment que des dimensions positives et plus particulièrement celles qui sont appréhendées, dans un contexte social donné, comme facteurs de progrès à titre de services à des individus, à des groupes ou à des clientèles sociales données. Ce type de loisir n'est pas sans comporter un certain harnachement de la liberté, des pulsions de vie et de l'hédonisme dans des voies jugées humainement et socialement admissibles et souhaitables. C'est ce qui justifie le traitement organisationnel et professionnel dont il a commencé à être l'objet au cours du XX^e siècle. Cette forme moderne du loisir n'est pas fondamentalement très différente de celle de l'« honnête homme » de la Renaissance à qui était proposé comme formule de sagesse de pratiquer « l'économie des plaisirs », mode de vie qui reproduisait *l'otium* classique dans sa version positive.

Cette approche téléologique du loisir fortement promue et largement répandue par de multiples discours idéologiques tout à fait respectables sur les bénéfices personnels ou collectifs de nombreux comportements qui le caractérisent dans le langage tant populaire que scientifique et professionnel, n'a pas été sans effets pervers sur sa compréhension. Elle a un tant soit peu occulté la virtualité et la relativité de ses manifestations qui lui permettent, en de nombreuses circonstances et sous plusieurs formes, de se présenter, de façon a-logique, a-morale et a-sociale, d'une façon soit tendancielle soit réelle. Il est en cela, à n'en pas douter, un des lieux de contradiction de l'espèce humaine. Il véhicule alors un « cercle des possibles » dont le contenu choisi peut aussi être négatif, récessif et même destructeur.

*
**

CONCLUSION – LA FACE CACHÉE DU LOISIR : SES ASPECTS NÉGATIFS OU DÉGÉNÉRATEURS

Il a été fait mention plus tôt dans ce texte que le temps libre était une condition nécessaire, mais non suffisante d'un comportement dit de loisir. Le temps libre n'est effectivement en aucune façon et par lui-même une garantie qu'il s'agisse d'une donnée de l'existence qui soit véritablement choisie et heureuse, même si nombre d'auteurs l'ont présumé ou lui ont conféré le bénéfice du préjugé favorable. Le temps libre peut instiller l'ennui, la solitude non désirée, l'anomie, le repli pathologique sur soi, etc. Il peut être l'occasion de ruminer, de nourrir ou d'alimenter des peurs, des échecs, des doutes, des problèmes de personnalité, des tares et des maladies. Il ne règle aucunement les problèmes reliés à l'exercice du libre choix et ne prémunit aucunement contre les erreurs de jugement dans les façons d'en faire usage. En lui-même, il n'est qu'un vacuum porteur de virtualités multidirectionnelles.

Il n'est pas inutile ici de préciser qu'il n'est aucunement question de réactiver le vieux slogan un peu simpliste de « l'oisiveté mère de tous les vices », que ce soit en version morale ou bourgeoise. En fait, que le loisir soit associé à la farniente, au repos, à la détente, à la rêverie, à la contemplation, à l'évacuation des tensions obligées de la vie et ainsi de suite, c'est déjà lui conférer un contenu généralement perçu d'une façon positive. Il s'agit ici de considérer le temps libre comme production sociale, sans oublier qu'au plan historique il a été vécu et ressenti comme une libération des contraintes de la survivance ; en lui-même, il demeure potentiellement ouvert à des usages polymorphes et polyvalents, sous

réserve des ressources disponibles et des contraintes particulières susceptibles d'encadrer ses formes concrètes d'existence, communément appelés loisirs dans le langage courant.

Ce que nous appelons « la face cachée du loisir » s'inscrit d'emblée aussi dans le fait que les comportements qui le manifestent procèdent d'une impulsion émotive qui est généralement antérieure, consciemment ou non, à leur évaluation logique et délibérée, un peu comme si ses formes concrètes étaient choisies avant qu'un jugement de valeur soit élaboré à leur endroit. Exprimée en termes freudiens, cette idée implique que le loisir peut correspondre tout autant aux pulsions de vie qu'aux pulsions de mort et qu'il est, sur ce plan, tout ce qu'il y a de plus possiblement erratique. Par ailleurs, même dans le cas possible où une quête de valeur serait consciemment élucidée avant d'être mise en corrélation avec une pratique de loisir, elle aurait aussi comme composante intentionnelle une dimension émotive intégrant l'acte de choix. Et, l'homme étant ce qu'il est, il n'est pas impensable d'envisager le cas ultime d'une émotivité négative liée à un instinct de mort, engendrant une pratique de qualité douteuse sélectionnée à partir d'un jugement et d'une décision erronés.

En fait, la complexité des interactions multiples entre les impulsions émotives, les niveaux de lucidité de la conscience et les capacités (ou incapacités) de jugement est telle que tout est possible. Le loisir a aussi ses morts, ses suicidés, ses estropiés et, d'une façon générale, sa morbidité tant physique que mentale³⁷. Cela pose à son sujet la question de sa normalité (ou l'inverse) et, partant, des critères de sa normalisation ; la question est difficile sous plusieurs angles : légal, moral, médical, psychologique, culturel et ainsi de suite. Sa pierre d'achoppement semble être la dimension possiblement anarchique des comportements idiosyncrasiques, fondés sur les goûts particuliers, intérêts et aspirations des individus, parmi lesquels peuvent se manifester les tendances les plus diverses, sans égard à la normalité tant éthique que légale, du moment historique.

Souvent, les individus, s'adonnant au loisir seuls ou en groupes affinitaires, n'hésitent pas à l'aborder d'une façon permissive, laxiste ou libertine, notamment dans une société libérale. Ils sont aidés en cela par le fait que le loisir y est généralement considéré comme une « affaire privée », laissée en dernière instance à leur discrétion, parmi les incitations, pressions, invitations ou sollicitations fort diversifiées et parfois contradictoires que promeut ou tolère l'organisme social à leur endroit. Bien que la même société comporte aussi des lois, des règles et normes régissant

37. Voir à ce sujet l'article de C. Rojek, « Abnormal Leisure : Invasive, Mephitic and Wild Forms », *Loisir et Société*, vol. 22, n° 1, 1999, p. 21-37.

l'exercice de la citoyenneté que les individus ne peuvent transgresser sous peine de répression, les pratiques de loisir, d'une façon analogue à la fête, sont fréquemment des occasions d'amplification de la consommation ordinaire, de libération des phantasmes refoulés, d'exutoire à frustrations et globalement de création d'instruments de jouissance de la vie conformes à des pulsions, licites ou non, admises ou non, tolérées ou non.

Sauf en des cas extrêmes à tendance pathologique, les individus ont une conscience au moins confuse de leur responsabilité comportementale. Mais, en même temps, ils sont plus portés à revendiquer leur autonomie et leur quête de valeurs qu'à être circonspects sur les moyens de leur réalisation, en oubliant souvent que les loisirs concrets ne sont que des médiations au service d'un projet de vie. C'est ainsi que certains loisirs peuvent engendrer des conséquences plus ou moins néfastes sur ceux qui les vivent, sur autrui ou sur la collectivité, notamment lorsque l'individu détermine ses comportements sans tenir compte de sa responsabilité de citoyen et sans conscience sociale de la portée et des effets de ses pratiques. À titre d'exemple et sans prétendre à l'exhaustivité, il n'est pas inutile d'en mentionner un certain nombre dans le tableau 3.

TABLEAU 3
Quelques formes négatives ou dégénératives du loisir

-
1. Les loisirs exaltant la violence pour elle-même et les sévices qu'elle engendre.
 2. Les loisirs occasionnant une rupture ou perte de la conscience libre et responsable, momentanée ou récurrente.
 3. Les loisirs faisant la promotion de comportements individuels sans égard pour les droits d'autrui ou les déniaient.
 4. Les loisirs criminogènes et complaisants face à la déviance et à la délinquance.
 5. Les loisirs dangereux engendrant des comportements extrêmes, sauvages, déséquilibrés ou suicidaires.
 6. Les loisirs méphitiques, tirant satisfaction de la fange, de l'ordure, du sadisme et de la perversité³⁸.
 7. Les loisirs de fuite ou d'évasion dans des paradis artificiels dégénérateurs (alcool, drogue, etc.).
 8. Les loisirs cultivant le plaisir de la transgression pour elle-même.
 9. Les loisirs motivés par la prédation, l'usage et l'exploitation des ressources collectives à des fins personnelles.
 10. Les loisirs pratiqués au mépris des réalités environnementales.
 11. Tout loisir porteur d'effets mortifères pour soi ou les autres.
-

38. *Ibidem*, note 61, p. 29-31.

Les éléments énumérés dans ce tableau, même s'ils peuvent être illustrés de multiples façons, sont susceptibles de donner l'impression qu'il s'agit uniquement de cas d'exception ou d'erreurs de parcours dans le développement encore jeune du loisir contemporain. Mais il n'en est rien : c'est du moins l'hypothèse formulée ici. Les ravages potentiels du loisir ne sont pas qu'accidentels, mais inhérents à la structure du comportement humain, ce qui écarte d'emblée toute approche conceptuelle à son sujet qui le représenterait comme un phénomène unilatéralement positif et porteur de bénéfices. Cette forme de jeu de l'autruche intellectuel est certainement utile lorsqu'il s'agit de réaliser la promotion sociale de ses manifestations les plus nobles, mais ne rend pas compte de l'ensemble de ses modes d'existence, lesquels ne sont pas toujours aussi reluisants, en matière de valeurs humaines et sociales ou de modèles de comportement.

Le loisir concret est aussi enraciné dans la société de consommation qui excite à des fins lucratives toute la gamme des désirs humains, sans trop d'égard à l'usage individuel des biens et services promus, sauf pour ce qui est du discours publicitaire, toujours biaisé par leur rentabilisation et leur valeur marchande. Tolérante et permissive quand il s'agit de ses objectifs, cette société permet toutes sortes de boulimie (du jeu, du sexe, de la grande bouffe, de l'endettement, du spectacle violent, etc.), en laissant à l'individu la liberté et la responsabilité de ses excès, du moins jusqu'à ce que les coûts sociaux en deviennent prohibitifs ou l'ordre social sérieusement perturbé. Notamment dans sa version commerciale, elle propose de l'hédonisme en vrac, suivant une logique marchande.

Face à cela, la culture de l'hédonisme par l'individu connaît bien des avatars : elle s'acquiert « sur le tas » et s'apprend à coups d'actes plus ou moins manqués, ainsi que de succès ou d'erreurs dans l'exercice du libre choix et du jugement. De plus, l'enracinement émotif des pratiques peut engendrer des débordements plus ou moins vicieux ou nocifs. Ainsi, certains adeptes du sport, communément appelés « fans » (abréviation de fanatiques), ne reculent pas toujours devant le geste violent ou la rixe, que ce soit sur le terrain ou dans les estrades. Les mass-média, incluant l'Internet, ont leurs cortèges de drogués ou de vicieux. Le tourisme ne néglige pas toujours la pédophilie...

Ces exemples, et tant d'autres qui pourraient être énumérés *ad nauseam*, viennent corroborer l'hypothèse ci-avant énoncée voulant que le loisir ne soit pas épargné par les vicissitudes qui jalonnent la vie individuelle et sociale.

Il en est même tendanciellement investi en permanence et se vit au quotidien au rythme des impulsions et pulsions de chacun avec des possibilités de dérapage comportemental non moins permanentes. Il n'est

pas le refuge idyllique rêvé auquel nombre de penseurs humanistes, idéalistes ou romantiques ont systématiquement accolé des valeurs heureuses ou eudémonistes. Celles-ci existent assurément, mais ne sont pas seules.

Telle une fête qui tourne à l'émeute et qui peut engendrer des comportements aussi irrationnels que destructeurs, violents, immoraux et socialement inacceptables, le loisir peut véhiculer son cortège de dommages à la vie personnelle et collective. Bien qu'il ne soit pas toujours aidé par la rapacité de certains acteurs sociaux qui exploitent les penchants dégénéralifs sans vergogne ou par intérêt, il demeure toujours associé à une hybridité comportementale plus ou moins imprévisible conduisant à l'excès, à la morbidité, à la perversion, à l'expression des tares et à toutes les formes d'imbécillité (au sens de « manque d'esprit ») que véhicule la condition humaine. Pourquoi l'être humain serait-il plus conscient et de meilleur jugement en loisir qu'ailleurs ?

De ce qui précède découle la nécessité de l'aborder sans euphorie, c'est-à-dire avec un optimisme réaliste et critique au besoin. Il n'est pas une panacée à tous les maux et malaises de la civilisation passée. Il peut même les reproduire en certaines circonstances. Ce qu'il a commencé à apporter de neuf et de quelque peu inédit dans la société démocratique est la possibilité toute relative pour chaque citoyen de se construire un florilège choisi de joies, de plaisirs ou de satisfactions à insérer dans son mode de vie et contribuant en partie à sa qualité de vie. Ce florilège doit en même temps correspondre aux tendances et réalités idiosyncrasiques de chacun et trouver appui et ressources dans son environnement matériel et socioculturel, tout en étant potentiellement une contribution significative au progrès de sa collectivité d'appartenance (au sens large). Bien entendu, cela ne va pas de soi : les ratés sont très fréquents et les échecs multiples, comme dans toute chose humaine. Le loisir n'échappe pas à la relativité des êtres et des choses. Il doit nécessairement s'inscrire dans un continuum vital, fait d'espace-temps à assumer et étroitement associé tant aux grandeurs qu'aux misères de l'existence.

En aucune façon, le loisir ne peut être valablement représenté comme une sphère ou un champ clos sur ses réalités ou caractéristiques particulières. C'est ce qui rend sa délimitation pratiquement impossible. De fait, toutes les conceptions qui ont cherché à l'enfermer dans une bulle étanche ont été dépassées par les événements et sont rapidement devenues caduques. Il est une réalité en mouvance perpétuelle et en étroite relation avec l'ensemble des dimensions générales de la vie individuelle et sociale, telles que les niveaux, modes et styles de vie, l'éducation, la santé, les arts et les lettres, la science et la technologie, bref avec l'ensemble

des composantes de la culture, avec laquelle il tisse des liens de plus en plus étroits. Il ne renie pas les fonctions sociales qu'on lui a attribuées dans les débuts de son développement en version moderne : le repos, l'évasion, l'amusement, la détente, la récupération vitale, la recherche du plaisir et de la jouissance, l'accès à la consommation et à la création, la réalisation des virtualités idiosyncrasiques de chacun, la participation à des organisations ou réseaux d'intérêts affinitaires, et ainsi de suite.

Ces fonctions, non seulement il les conserve, mais il les consolide, les fortifie et les institutionnalise jusqu'à en faire des questions socio-politiques porteuses d'enjeux à la fois économiques et culturels, éducatifs et environnementaux, de santé et de bien-être et globalement de droit à la qualité de la vie. Il n'a pas fini d'étendre sa virtualité, ses ramifications, ses formes d'existence, et de voir grandir le nombre d'acteurs sociaux qui s'y intéressent pour le meilleur comme pour le pire. Son progrès positif est certainement et intimement lié à la paix, à la démocratie et à la réalisation pratique des droits et libertés de la personne, notamment en tout ce qui a trait à la justice sociale. Son avenir n'est en rien prédéterminé, il sera le résultat toujours relatif de l'action individuelle et sociale à son endroit. C'est dans cette perspective que les prochains chapitres se pencheront sur ses dimensions culturelles et politiques.

Chapitre 3

LOISIR ET CULTURE

Acculturation et enculturation

Le flou sémantique entourant le concept de loisir, causé par son caractère virtuel originel (le *licere* latin) et la polyvalence de ses usages et manifestations pratiques, se retrouve en grande partie dans l'idée même de culture. Le verbe *culturare* des Romains anciens recouvrait tout autant le travail des esclaves affectés à la culture du sol que celui des artisans et des libres citoyens se consacrant à des ouvrages jugés plus nobles ou plus dignes d'une pleine humanité. Dissserter longuement sur ce qui est ou non du loisir et de la culture risque de confiner à l'ergotage. Une des raisons à cela renvoie à l'étymologie des deux termes qui, chacun à leur façon, ont été des verbes avant de devenir des substantifs.

En tant que tels, ils ne comportaient pas de dénotation plus précise que de choisir un comportement donné pour *licere* et s'appliquer à produire quelque chose pour *culturare*. Ils en ont conservé un caractère définitivement syncrétique qui fait obstacle à toute tentative de configuration définitive de leurs modes d'existence, mais qui en même temps exprime et justifie le foisonnement de leurs manifestations. Ce phénomène est particulièrement évident en perspective diachronique, ainsi que pendant les périodes historiques d'innovation et de créativité intenses, ce qui est le cas des sociétés contemporaines avancées.

Tant en matière de loisir qu'en matière de culture, la rapidité et l'accélération des changements tous azimuts rendent caduques nombre de représentations intellectuelles reposant sur des constructions réductrices de leurs réalités. Loisir et culture deviennent de plus en plus des zones ou champs d'existence ouverts à la pluralité des possibles. Ainsi, par exemple, la cyberculture s'incruste tout autant dans le domaine des arts que dans celui de l'agriculture. Aussi, la vieille antinomie entre travail et loisir tend à s'inverser dans le sens d'une exigence des valeurs privilégiées du loisir (liberté, hédonisme, qualité de vie, etc.) à infiltrer dans les milieux de travail.

Il est intéressant de constater que dans leurs versions contemporaines, le loisir et la culture se développent dans la perspective positive de leur étymologie respective. La seule perte à ce chapitre, et cela personne ne le regrettera, concerne l'origine du terme « travail » qui était associé à dur labeur, tourment, torture, avant d'être « magnifié » par l'idéologie libérale. Ce serait un virage copernicien et à effet de civilisation que les dites valeurs en viennent à imprégner l'univers des travaux et des jours. Au cours des dernières générations, nombre de chercheurs se sont penchés sur les impacts multiples du travail sur le loisir vécu, comme s'il s'agissait d'une relation à sens unique. Inverser l'étude de cette relation deviendra un objet d'étude de plus en plus intéressant en perspective d'avenir.

Le loisir contemporain est devenu beaucoup plus que l'instrument de détente, de récupération ou d'évasion des diverses formes des vicissitudes ou de l'aliénation du travail. Il tend à devenir le lieu, le temps et un répertoire d'occasions de la culture choisie. En fait, l'éclatement et la diversification des formes et formules de loisir sont tout à fait corollaires des mêmes tendances en matière de culture. Cette dernière continue d'exprimer l'ensemble des transformations réalisées par l'homme sur son univers matériel ou idéal. Elle est toujours créativité même dans ses formes les plus humbles ou simples, c'est-à-dire arrangement nouveau d'éléments préexistants.

À ce titre, elle n'est pas l'apanage exclusif de créateurs brevetés, patentés et socialement reconnus comme tels. Elle s'adresse démocratiquement à chaque personne selon sa capacité d'aménager son mode de vie et d'élaborer ses projets d'existence. Cette capacité, toute relative et susceptible de méprises ou d'erreurs, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, est néanmoins réelle, ne serait-ce que minimalement, même pour les êtres humains affectés d'un quelconque handicap. En fait, la culture comme exercice de la créativité peut et doit avoir la même extension que la citoyenneté. En ce sens, l'élargissement du spectre des loisirs

démocratiquement accessibles ne peut qu'occasionner une situation de bouillonnement culturel, tant dans le domaine de la production que dans celui de la consommation.

En fait, en peu d'années, la culture est passée du stade de la prescription à celui de la discrétion et du choix. Beaucoup de facteurs ont contribué à ce changement majeur : l'apprentissage pratique de la vie démocratique, l'affirmation des droits et libertés de la personne, les progrès en éducation générale et spécialisée, l'amélioration des niveaux de vie économique, l'émergence progressive des services sociaux, la sensibilisation à l'environnement, les avancées technologiques et scientifiques en accélération constante, la diversification des productions marchandes et ainsi de suite. Tous ces facteurs ont des effets combinatoires, dont celui traité ici, l'éclatement des formes de loisir et de culture. Cet éclatement est également parallèle à la diversification des idéologies de référence susceptibles de structurer les modes et les styles de vie, à l'intérieur de sociétés de plus en plus tolérantes et permissives, pourvu que leur cadre législatif soit respecté.

Tout cela crée des interstices de liberté dont bénéficie le citoyen, notamment en matière de loisir et de culture. Et il ne se prive pas de s'en prévaloir. Dès lors, les amateurs de définitions ou de conceptions simplistes ont des problèmes d'ajustement à la réalité. Par exemple, le loisir déborde de beaucoup l'univers des jeux, des sports et des divertissements. L'idée de culture se trouve à l'étroit lorsque repliée uniquement sur le monde des arts, qui est pourtant en lui-même un univers d'une grande complexité. Les marginaux de ces conceptions tendent à devenir plus nombreux que leurs adhérents. Toute discussion sur les objets respectifs du loisir et de la culture devient de plus en plus oiseuse et conduit à un cul-de-sac sémantique. De toute façon, l'individu-citoyen reste maître en dernière instance de sa discrimination positive dans l'un et l'autre cas.

Sa référence première est de l'ordre du choix volontaire. Et ce choix, à tort ou à raison, correspond généralement à ce qui coïncide avec une idiosyncrasie particulière, malgré toutes les sollicitations et pressions dont il peut être bénéficiaire ou victime. Le fait est que celles-ci ne peuvent atteindre le stade de la coercition et doivent respecter les limites de la séduction. Cela explique en partie pourquoi les objets programmés de loisir et de culture comportent une bonne dose d'aléas, d'incertitude et de surprise, en positif comme en négatif. Ils se butent souvent à l'insondable manière d'être et de se comporter des individus qui est variable à l'infini et qui a parfois ses raisons que la raison tout court ne connaît pas.

Mais cette dimension mystérieuse peut aussi être envisagée comme source de créativité, en combinant les ressources de l'imaginaire humain avec sa capacité d'idéation, le tout supporté par l'ensemble des pulsions et émotions qui accompagnent l'existence en permanence. Tout cela permet la versatilité comportementale, à l'intérieur ou à l'extérieur des normes, règles ou lois qui cherchent à régir le cours de la vie individuelle et sociale, à un moment de l'histoire. Elle autorise aussi une multitude d'arrangements et aménagements vitaux dans les moindres détails de la vie humaine, que ce soit d'ailleurs dans l'originalité la plus étonnante ou le pur conformisme. Cela explique pourquoi l'originalité suscite simultanément l'admiration et la méfiance, tandis que le conformisme encourt des réactions de sécurité et de bien-être, parfois assorties de sentiments d'indifférence ou de mépris, notamment de la part de ceux qui souhaitent se démarquer de ces façons d'être ou de faire.

Pour pasticher Descartes et contrairement aux tenants de la haute culture « cultivée et réservée », il y a lieu de considérer que, comme le bon sens, la créativité est la chose du monde la mieux partagée. Elle est latente en chaque être humain et pour ainsi dire virtuelle. Elle ne demande qu'à s'exprimer selon le potentiel idiosyncrasique de chacun, lequel, il faut aussi le dire, est variable à l'infini bien qu'il comporte ses limites. En ce sens, l'idée de développement culturel est synonyme de culture de la créativité générale dans tous les domaines de l'existence. Elle ne saurait être restreinte à quelques objets ou « affaires culturelles », si nobles et prestigieux soient-ils.

Le loisir, pour sa part, fournit à la créativité un contexte virtuel aux formes multiples caractérisé par un hédonisme autogéré, compte tenu du « cercle des possibles » propre à chacun, c'est-à-dire tenant compte de sa situation et de ses composantes : goûts et aspirations, talents, contraintes diverses, niveau de liberté et d'autonomie de comportement, état d'éducation et culture première (F. Dumont), accès au capital culturel acquis (Bourdieu) de son milieu, insertion dans des réseaux organisés et solidaires renforçant ses capacités d'innovation et de création, ou d'expérimentation de données vitales nouvelles. Mais le loisir est aussi un univers d'hédonisme proposé, induit et orienté par des forces, des pouvoirs et des intérêts exogènes à l'idiosyncrasie des individus.

Comme nous l'avons vu plus haut, ces derniers sont constamment soumis à des incitations, des pressions séductrices ou des manipulations, mais qui, n'étant jamais de l'ordre de l'obligation, peuvent être négligées ou carrément refusées. L'appétence à la séduction (Baudrillard) doit composer avec le jugement préférentiel de chaque individu, comme il est de règle en bonne société de consommation et de libre production. Sur ce

plan, le loisir et la culture obéissent aux mêmes règles que l'alimentation. Dans les deux cas, la liberté créatrice commence à se manifester là où les contraintes et les carences sont surmontées. Elle est bien inégalement répartie et demeure tributaire de bien des facteurs, tels que la santé, l'éducation, des conditions de vie économiques dépassant le stade de la survie et ainsi de suite.

Par ailleurs, comme le loisir est devenu une dimension structurante de la vie quotidienne dans les sociétés avancées, il n'y a plus lieu de le traiter comme un épiphénomène occasionnel comme une fête, un voyage, un spectacle pour ne donner que quelques exemples. Dumazedier parle de l'avènement contemporain de la « semaine de loisir » comme corollaire différencié de la semaine de travail. Cette semaine devient une composante significative des modes et styles de vie concrets adoptés par chacun selon ses choix discrétionnaires. C'est ainsi qu'une partie non négligeable de l'espace-temps prend un caractère définitivement choisi. L'aménagement de cet espace-temps et la construction de contenus à y insérer sont en eux-mêmes des processus de la culture vivante, en marche et en pleine évolution.

De multiples épithètes peuvent qualifier cette culture : ludique, sportive, festive, touristique, artistique, technologique, scientifique, et autres. L'ensemble du loisir est un carrefour de formes et de pratiques culturelles. Il s'adresse au corps et à l'esprit, s'intéresse au sexe et à la gastronomie, se nourrit de sons, d'images et de symboles... À la limite, rien d'humain ne lui est indifférent, pourvu que les réalités qui l'expriment se présentent en contexte de liberté de choix, d'hédonisme et d'esthétique. En ce sens, la créativité humaine a potentiellement la même amplitude que l'idiosyncrasie : il lui suffit de passer de la virtualité à la réalité.

LES DIMENSIONS CULTURELLES DU LOISIR

Étymologiquement, la culture est de l'ordre du processus du faire ou de l'agir. Elle a une extension plus large que le seul loisir. Elle comporte un caractère englobant l'ensemble des réalités de la vie humaine : une culture professionnelle, politique, religieuse, morale, esthétique, etc. Elle touche l'ensemble de l'environnement naturel et social créé, construit et aménagé par l'activité humaine consciente. Elle est un savoir-faire inventé et transmis en héritage. À ce titre, elle comporte des techniques, des procédés de production, des idées, des valeurs, des us et coutumes, des saveurs, des rites et des rythmes, des croyances et tout un ensemble de données susceptibles d'être communiquées, assimilées, ainsi que

transformées. Elle produit des œuvres en tout genre, bonnes ou mauvaises, belles ou pas, dont le cumul constitue un patrimoine légué, pour le meilleur ou le pire, aux générations futures.

Il existe une sorte d'échelle des patrimoines : celui des individus, des familles et de leur communauté d'appartenance immédiate, celui des groupes ethniques et des nations, celui des civilisations et finalement celui de l'humanité tout entière, une culture planétaire en voie de développement. Chaque être humain participe d'une certaine façon à l'effervescence culturelle globale et en subit les conséquences, étant lui-même un prototype plus ou moins original et différencié d'humanité, c'est-à-dire disposant de traits particuliers et de caractères communs ou collectifs partagés. Il est placé dans la situation quelque peu ambiguë d'avoir à construire son identité, sa distinction ou sa différence en puisant aux mêmes sources que n'importe lequel de ses congénères.

Par contre, sur le plan individuel, cette ambiguïté est atténuée dans une société démocratique, pluraliste et tolérante ; il y est possible d'identifier un modèle culturel permettant une créativité correspondant à l'idiosyncrasie de chacun. Le but visé est moins l'originalité à tout prix que la correspondance avec les pulsions de vie associées à la forme d'épanouissement, de bien-être et de qualité de vie recherchée. Ce qui explique le fait que nombre de comportements en loisir et de pratiques culturelles se satisfont de la répétition et du conformisme.

En fait, tout est possible : certains se contentent d'associer leurs comportements à leur bonheur privé de vivre tandis que d'autres retirent d'intenses satisfactions du bruit ou de l'écho social de leurs œuvres. Les amateurs de jeux, d'art ou de sport, que ce soit comme acteurs ou spectateurs, ont en commun d'avoir un goût et un intérêt positif pour leur objet de prédilection, et l'associent à des valeurs correspondant à leurs attentes particulières, conformes ou non à celles de leur promoteurs. La question des valeurs est primordiale, quoique complexe, en de telles matières. Fondamentalement, cette complexité tient au fait que la quête de valeur se situe prioritairement dans un choix comportemental avant que de s'incarner dans une pratique culturelle ou de loisir. Ainsi, une compétition artistique peut avoir des traits comportementaux communs avec une compétition sportive, même si leurs objets diffèrent grandement. De même, une recherche d'esthétique peut être comblée tout autant par un paysage naturel que par un chef-d'œuvre de la peinture. Les objets de loisir ou de culture ont en commun d'être instrumentaux et polyvalents, en rapport avec la dynamique comportementale. C'est la valeur visée ou recherchée qui leur donne du sens.

La pratique, ou l'activité, est de l'ordre de la médiation au service d'une fin. Son choix est d'abord fondé sur sa capacité appréhendée, à tort ou à raison, de produire de la valeur pour la personne qui s'y adonne. Ses qualités intrinsèques ou socialement reconnues peuvent influencer sur un comportement, mais ce serait se leurrer d'y voir une corrélation nécessaire ou allant de soi. Cette corrélation implique, à chaque choix, l'établissement d'un jugement qui, au moins confusément, établit un pont entre la valeur souhaitée ou désirée et la pratique permettant son appropriation. De plus, ce jugement, quel qu'il soit, peut être reproduit ou changé en tout temps selon les aléas de l'existence (santé, bonne ou mauvaise fortune, statut social, conditions de vie, etc.), les humeurs, les chances ou malchances, ainsi que les affects et impulsions émanant des pulsions vitales, notamment celles à caractère hédoniste qui peuvent être relativement stables ou changeantes.

Cependant, le fait que le jugement soit répété ne change rien. Cela indique seulement qu'il a engendré un habitus comportemental : il a alors créé un « amateur » au sens positif et étymologique du terme, à savoir une personne qui aime et cultive l'objet de son choix, à titre d'élément de son bonheur personnel. Ce faisant, l'amateur se situe socialement dans ce qu'il est convenu d'appeler « un public » qui, consciemment ou non, s'insère dans la réalisation des intérêts des promoteurs, propagandistes et marchands qui lui fournissent des occasions de réalisation de ses pulsions, sous forme de biens et services. Que ces derniers soient à but lucratif ou non ne change rien, sauf que leur coût varie : le marché est aussi une dimension du « public », pour qui peut se l'offrir, bien entendu. C'est ainsi que l'individu-citoyen, plus ou moins bien (ou mal) connecté aux réalités sociales qui composent une partie de son environnement, traverse son existence en magasinant, à la recherche de ce qui lui convient ou de ce qui lui semble correspondre à son identité propre, qu'il vise juste ou se leurre.

Sa liberté est ce qui, selon Sartre, le pousse « à se faire être dans le moindre détail¹ ». Mais il n'est pas pour autant seul pour s'en occuper, même s'il en a la responsabilité première, notamment lorsqu'elle est encore au stade virtuel. Cette liberté s'enracine dans un milieu social qui comporte ses façons « de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées » (G. Rocher). Cet enracinement présente deux aspects, l'un de frein, l'autre de tremplin. D'une part, la liberté est encadrée par les normes et règles du milieu social qui fixe des balises à l'expression de l'originalité individuelle et à la recevabilité des objets de créativité, même

1. Sartre, J.-P. (1943), *L'être et le néant*, Paris, Gallimard, p. 516.

si ces règles et normes sont relativement laxistes, pour tout ce qui n'est pas interdit par le Code civil ou sévèrement réprimé par les idéologies dominantes. D'autre part, et cela est son aspect le plus positif, le même milieu constitue un réservoir incontournable d'acquis, de possibilités multiples et d'apports de services plus ou moins indispensables qui font que l'individu n'a pas à réinventer la roue pour amorcer son développement. Sa liberté a amplement matière à s'exercer, tant par ses choix que par sa fonction sélective, dans l'absorption du patrimoine culturel vivant que son milieu lui apporte, le présent n'étant toujours en cela que la fine pointe de ce que le passé a produit et conservé, en bien comme en mal.

Chaque individu-citoyen a ses défis, ses différences. Sa créativité se manifeste dans les projets de vie qui les concrétisent. Il n'y a pas d'antinomie entre la créativité générale de chacun et celle des élites. Tout en cette matière est affaire de niveaux, comme pour ce qui est de l'intelligence et de la sensibilité. Elle n'est en aucune façon le monopole d'êtres exceptionnels, de génies en leur domaine ou de signataires d'œuvres immortelles appelées de ce fait à devenir des classiques dont on honorera la mémoire dans chaque société où ils auront vécu. Chaque être humain dispose d'un seuil de créativité inscrit dans son « cercle des possibles » et de sa capacité de le réaliser. Ce seuil indique sa plus ou moins grande capacité de donner une empreinte particulière et originale aux situations et choses de sa vie, ce qui est variable et relatif indéfiniment.

Il y a lieu ici de citer la maxime en forme de litote de P. Lévy : « Quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle². » Elle exprime en peu de mots le fait que chaque existence est une expérience d'humanité. Cette expérience peut paraître banale, pauvre, ou même insignifiante, selon les critères d'appréciation utilisés. Elle n'en est pas moins unique, digne d'attention et d'intérêt, comme le souligne encore P. Lévy :

Les sociétés humaines ne cessent d'inventer de nouvelles catégories ; les individus y passent d'une classe à l'autre, et surtout, il est impossible de réduire une personne à son appartenance à une classe (ou à un ensemble de classes), car chaque individu humain est singulier. Les gens ayant leur propre chemin d'apprentissage, incarnant respectivement des mondes affectifs et des virtualités de mutation sociale (même minimales) différents, ne sont pas interchangeables. Les individus humains contribuent chacun différemment et de manière créative à la vie de l'intelligence collective qui les illumine en retour³.

2. Lévy, Pierre (1997), *La cyberculture*, Paris, Odile Jacob, p. 196.

3. Lévy, Pierre (1998), *Qu'est-ce que le virtuel ?*, *op. cit.*, p. 109.

La contribution de chacun à la créativité globale peut varier en ampleur et en importance. Ce serait par contre une grave erreur de dénier toute valeur à ceux et celles dont le potentiel apparaît plutôt modeste ou sans grande envergure. Cela se rencontre souvent chez ceux qui ont le préjugé facile, l'estime de soi inflationniste, ou plus prosaïquement des intérêts réservés à défendre. Une telle mentalité a longtemps sévi en ce qui concerne les rapports entre le loisir et la culture. L'individu en situation de comportement de loisir, peu importe la forme qu'il prend, est d'abord créateur de ce qui a de la valeur pour lui. En aucune façon, il ne départage ses pratiques en objets de loisir et objets de culture, sauf dans les cas où sa créativité devient une profession qui assure sa subsistance de base. Et même là, elle garde des liens avec le loisir dans la mesure de la dose de liberté et de plaisir que sa pratique lucrative comporte.

Il en est d'ailleurs ainsi de tout travail librement choisi, créateur et générateur d'un développement personnel fort important pour celui qui s'y adonne. En ce cas, mis à part la rémunération puisqu'il faut bien assurer son gagne-pain, la différence entre loisir et travail tend à s'estomper, puisque l'individu vit à loisir sa situation d'emploi rétribué. Il en est de même en ce qui concerne la culture, sauf que là il semble que la distinction entre professionnel et amateur ait la vie dure. À notre connaissance, il n'y a pas de preuve que J.-S. Bach se soit offusqué du fait que T. Albinoni fasse une grande partie de son œuvre en amateur ou en dilettante et que A. Vivaldi soit un prêtre compositeur, ce qui était fréquent à l'époque. Pourtant, chacun à sa façon figure en belle place dans l'histoire de la musique. De toute façon, il est assez récent qu'un statut de créateur professionnel soit exigé ou associé à des œuvres sérieuses ou prestigieuses et que la créativité amateur se soit vue affublée d'une connotation péjorative, sinon triviale.

Étymologiquement, le terme latin *amator* ne comportait que des dimensions positives. Il signifiait celui qui aime, qui a un goût vif et prononcé pour quelque chose : l'amateur d'art, de bon vin, de pêche, de tel jeu, de fête, de voyages, etc. Il ne comportait pas l'idée de s'y adonner en imbécile, c'est-à-dire avec faiblesse d'esprit ou maladresse. Bien au contraire, le terme était estimé pour sa connotation de liberté, de gratuité et d'hédonisme d'une façon tout à fait analogue avec les conceptions les plus classiques du loisir. Par ailleurs, il ne faut pas se cacher que la professionnalisation de la créativité s'est considérablement accentuée avec la marchandisation des œuvres ou productions, ce qui est typique des sociétés libérales de type capitaliste.

De toute façon, en perspective diachronique, l'amateurisme a toujours joui d'un rapport d'antériorité sur le professionnalisme. Le loisir en est un exemple patent. Bien avant que son développement contemporain soit supporté et en certains cas pris en charge ou assumé par des professionnels en tout genre et de tout acabit, il a été, et continue d'être, organisé et promu par des volontaires désintéressés. Ces derniers ont fait de l'une ou de plusieurs de ses formes leurs objets de prédilection et y consacrent temps, argent et talent, et cela sans visée de rémunération. Le loisir en est venu à fourmiller de fins connaisseurs et d'amateurs éclairés dont le dilettantisme s'accommode aisément d'une expertise technique, artistique ou scientifique de haut calibre. En ce sens, associer à l'amateurisme la connotation unilatérale d'incompétence constitue un cas de dérégulation abusive et surtout intéressée en ce qui concerne la monopolisation de la créativité.

Il va de soi que l'exigence de compétence est considérablement amplifiée dans la perspective professionnelle, compte tenu de la reconnaissance sociale et des gratifications monétaires attendues ; mais en ce cas, l'activité créatrice des acteurs culturels excède le loisir et se situe pleinement dans le domaine du travail. Lorsque ces gratifications économiques ne sont pas au rendez-vous pour ces personnes qui affectent à ce travail leurs meilleures énergies, elles n'ont d'autres recours que de s'adresser au « sponsoring » ou au mécénat, public et privé, pour poursuivre leurs projets particuliers. Sur ce plan, la situation de nombre d'artistes de pointe ou de la relève se compare très bien avec celle de nombre d'athlètes olympiques de bon ou haut niveau. Tout leur talent, tout leur travail vise la production du loisir des autres, spectateurs, contemplateurs ou simples consommateurs.

Il n'est pas exclu de penser que le loisir puisse produire des amateurs en mesure de rivaliser avec les meilleurs professionnels. Nombre de compétitions ludiques et sportives le démontrent. Mais son but principal et général n'est pas là. Pour le commun des mortels comme pour les élites, le loisir se satisfait de produire des valeurs accordées aux intentions de ceux qui s'y adonnent. Il importe peu qu'elles soient de l'ordre de l'initiation ou de l'excellence, de la pratique personnelle ou de la visée de publics intéressés, mais plutôt que chaque comportement de loisir ait la vertu et la volonté de s'inscrire dans un plan et un mode de vie centrés et définis par une estimation de valeur appréhendée. Or, l'excellence, la notoriété, le succès et la reconnaissance sociale sont aussi des valeurs choisies. Le loisir, tout comme la culture, peut être associé à des valeurs à l'inverse de ces dernières, centrées sur la vie privée, l'intimité, l'expression de soi pour soi et le retrait social positif et volontaire.

Par contre, la liberté de choix, même associée aux pratiques créatives, n'est pas immunisée contre l'erreur, les lacunes de lucidité, les impulsions irrationnelles ou dangereuses, les vicissitudes de la méthode essai-erreur... Il en est aussi de même des tentatives de manipulation et de séduction de tous poils. La liberté est constamment tiraillée entre les tendances du moi individuel de type idiosyncrasique et les propositions du surmoi social et culturel dans lequel elle baigne. Ce dernier contient du meilleur et du pire. Il est la toile de fond, le terreau ou la « nappe phréatique⁴ », selon l'expression de M. Laplante, dans laquelle l'individu puise pour le développement de son potentiel virtuel, tout en lui retournant la production de sa créativité, si modeste soit-elle. Le social devient alors le lieu du potlach de la créativité des individus et des groupes, tant dans la production que dans la consommation, donc matière à choix. Le jeu social est certes inégal, mais la liberté est aussi latitude ou capacité de refus. Sur ce plan, le loisir comme pratique culturelle concrète se vit d'une façon globalement bipolaire, sous forme de loisirs expressifs et impressifs, définis de la façon suivante :

- a) **Les loisirs expressifs** sont ceux qui reposent sur l'implication active de la personne dans la réalisation concrète de l'objet de son loisir, réalisation lui permettant d'actualiser son potentiel propre de goûts, d'aptitudes, de talents, d'aspirations, ainsi que d'expression créative particulière. Il s'agit d'une participation, solitaire ou collective, à la production du contenu de son loisir en fonction des valeurs qu'elle lui confère, qu'elle recherche et souhaite incorporer à son existence ou à son mode de vie, par la médiation de la pratique choisie.
- b) **Les loisirs impressifs** sont ceux qui sont caractérisés moins par l'implication active que par la réaction aux productions d'autrui et, d'une façon générale, à l'ensemble des biens et services au sein de la société. L'idée de réaction réfère au fait que l'individu-citoyen et consommateur n'a pas été un agent actif de leur définition et de leur réalisation, mais qu'il est invité ou sollicité à les utiliser dans la mesure où ils correspondent avec ses goûts, besoins et aspirations, réels ou présentés comme tels. Sa réaction première est de l'ordre du choix et de la discrimination. La seconde inclut l'ensemble de ses comportements participatifs à

4. Cet auteur, s'inspirant de M. Maffesoli, utilise cette métaphore pour présenter les fondements culturels de l'activité touristique. L'auteur de ces pages estime valable de l'étendre à l'ensemble des pratiques de loisir. Voir Laplante, M. (1996), *L'expérience touristique contemporaine, fondements sociaux et culturels*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 110.

l'offre sociale qui lui parvient de multiples horizons, ainsi que ses façons de participer à la production et à l'expression d'autrui : le « spectatoriât », la contemplation de ce qui est donné à voir, entendre, goûter ou toucher, sans avoir été objet de production personnelle autonome. Cependant, il conserve l'autonomie du choix de ce qu'il veut retenir et utiliser de la créativité sociale, passée, acquise et conservée, ainsi que de celle en voie de réalisation.

Cette bipolarisation pose évidemment les situations extrêmes du spectre comportemental en loisir et, bien entendu, admet toutes les positions intermédiaires imaginables. En fait, le couple action-réaction (ou rétroaction) est à la base de l'ensemble des comportements en loisir, tout comme de l'activité créatrice en général. Il exprime une dominante selon que la pratique en cause se situe davantage dans l'ordre de la production⁵ ou de la consommation. Dans les deux cas, l'individu, qui est aussi un être de carences et de limites, demeure en situation de relative dépendance de son milieu social pour la satisfaction de nombre de ses besoins, réels ou induits. Sa capacité de les satisfaire correspond grosso modo à son positionnement dans les classes sociales, à son niveau de vie, d'éducation et de santé, ainsi qu'à son accès démocratique à une société de services multiples ; tous ces éléments, au fur et à mesure qu'ils existent, constituent par leur bonification ce que les sociologues appellent la mobilité sociale ascendante, laquelle amplifie *de facto* le potentiel des individus et des groupes concernés.

Cela implique que le sort des individus pris un à un peut être amélioré par l'ensemble des processus de l'action collective, dans la mesure où ils sont non seulement tolérés, mais voulus et promus. C'est ce que A. Touraine appelle le modèle culturel propre à une société.

Le modèle culturel indique la reconnaissance d'une forme de créativité qui entraîne la société et utilise ses ressources accumulées⁶.

Selon cet auteur, le modèle culturel est de l'ordre du mouvement choisi, de l'orientation adoptée et de l'action conséquente sous-tendant les manifestations de la créativité dans une société donnée. Il va de soi que la définition et la mise en œuvre de ce modèle réfèrent en bonne

5. Le terme « production » est ici employé au sens le plus large, celui de réalisation de valeur librement choisie et généralement autre qu'économique au départ du processus comportemental mais qui peut le devenir si la personne décide ou vise à professionnaliser son activité et à en retirer des moyens de subsistance, en tout ou en partie.

6. Touraine, A. (1973), *Production de la société*, *op. cit.*, p. 86.

partie à l'initiative des pouvoirs institués et à la domination du moment. Mais dans une société ouverte et démocratique peuvent toujours germer des contre-modèles aspirant à devenir dominants à leur tour. En bonne dialectique, il n'a pas été rare de voir la contre-culture du passé se présenter comme alternative et finir par s'imposer. Par exemple, l'art, comme forme de culture, fourmille de courants de pensée et de visions esthétiques qui se posent en alternatives pour le futur. Les canons de l'art ne répondent pas à une dialectique fondamentalement différente de ceux de la politique. Ils ne diffèrent que par la forme de créativité utilisée et ses objectifs.

Face à cela, la créativité spécifique au loisir peut sembler poser problème, à savoir de ne pas avoir d'objet préétabli, bien identifié et socialement reconnu, même si certaines de ses formules bien institutionnalisées, telles que les sports, le tourisme, la fête, etc., prétendent souvent en être l'incarnation concrète. Il se rencontre encore fréquemment en loisir des mentalités quelque peu primaires affirmant : « Organisons des jeux et des sports et la question du loisir est réglée. » La réalité est moins simple. La créativité propre au loisir est une créativité tous azimuts. Son foisonnement de formes et d'objets, déjà très vaste, ne cesse de s'étendre. Certaines de ses formes parmi les plus fortement organisées et socialement encadrées ont soit fait le plein de leurs adeptes, soit subi une tendance à une relative désaffection. Nombre d'enquêtes ont observé un virage vers ses formes plus spontanées, plus conviviales, autogérées et laissant libre cours à la subjectivité et à la fantaisie. Il n'est donc pas exagéré de parler à son sujet de créativité ouverte, libérée et en devenir constant.

Ce mouvement, s'il dure et se consolide, même s'il ne fait pas le bonheur de promoteurs des loisirs traditionnels, constitue en perspective d'avenir un élément d'innovation et une ouverture à plus de créativité, quelle que soit la forme qu'elle peut prendre. En ce sens, le loisir permet la création et la re-création. Il est en lui-même multi-intentionnel pour celui qui le vit et omnidirectionnel dans la façon d'habiter le temps et l'espace libérés, et laissé à la discrétion de chacun. Sa meilleure voie d'avenir serait celle où il serait conçu et promu pour cultiver la richesse tant de l'idiosyncrasie que de la vie collective des hommes et de femmes d'aujourd'hui, en combinant et leurs traits communs et leurs traits différenciés.

Ainsi, le loisir est de plus en plus perçu comme une libre médiation sans finalité obligée ou imposée en dehors de ce que l'individu choisit d'être et de faire, soit de sa propre initiative, soit en puisant dans les propositions que lui adressent de multiples acteurs sociaux émanant de la société civile ou politique. Il est bien mieux appréhendé lorsqu'il est traité

avec le minimum de dirigisme ou de contrainte, pour autant que les règles de base de la vie sociale sont respectées. Lorsque les besoins et les valeurs sont imputés d'une façon préétablie ou prescrits sans discernement, il y a de forts risques que la personne ne s'y retrouve pas ou se méprenne dans sa quête d'identité et la mouvance de sa vie. Il est assez évident qu'une société respectueuse de son potentiel de créativité doit choisir et mettre en œuvre un modèle culturel en conséquence, pour que s'actualise à son meilleur la virtualité du loisir de ses membres dans toutes ses formes et dimensions. Nous traiterons des aspects sociopolitiques du sujet au prochain chapitre. Mais, pour ce qui est d'un modèle culturel conforme à la réalité du loisir contemporain et à venir, nous estimons qu'il ne peut éviter de contenir un couplage complémentaire de deux processus essentiels, l'un visant l'enculturation, l'autre l'acculturation.

LE LOISIR FACE À L'ENCULTURATION ET À L'ACCULTURATION

Dans *Raisons communes*, F. Dumont écrit : « Il y a culture parce que les personnes humaines ont la faculté de créer un autre univers que celui de la nécessité⁷. » Bien évidemment, le loisir participe de cet autre univers ; mais, comme nous l'avons vu plus haut, il se présente comme une médiation initialement indéterminée. Sa participation à la création d'un « autre univers » n'est pas donnée préalablement, mais à inventer à chaque décision individuelle ou collective reposant sur l'usage d'une certaine liberté discrétionnaire. Il prend la configuration concrète de ce que quelqu'un a décidé de « cultiver », et des réalisations que cela a engendrées dans le temps et l'espace humains, au passé comme au présent, ce qui inclut le virtuel aspirant à la réalité⁸. T. de Koninck précise :

L'excellent mot « culture » nous renvoie justement d'emblée, à la vie, plutôt qu'à quelque modèle artificiel. Il suggère la continuité de croissance propre à la vie, l'autodéveloppement, mais aussi une certaine fragilité et la dépendance par rapport au milieu⁹.

Au niveau le plus radical, la culture regroupe tout l'ensemble des processus de création de l'homme par l'homme. C'est la perspective adoptée par l'UNESCO qui déclare dans l'introduction, en 2000, de son

7. Dumont, Fernand (1997), *Raisons communes*, Montréal, Boréal, p. 102.

8. Il n'est pas inutile à propos de « virtuel » de rappeler son sens latin de force et de capacité d'action.

9. De Koninck, Thomas (2000), *La nouvelle ignorance et le problème de la culture*, Paris, Presses universitaires de France, p. 73.

Rapport mondial sur la culture : « Nous devons maintenant regarder la culture comme un processus, et non comme un produit fini¹⁰. » Ce rapport, centré sur de multiples constats de la diversité culturelle, caractérise cette dernière comme créatrice et exprimant « une manifestation incoercible de l’inventivité de l’esprit humain », autant dans chaque pays ou continent qu’à l’échelle planétaire. Ainsi, l’idée même de culture, après s’être longtemps embourbée dans des sémantiques réductrices, redécouvre ses origines. Voici ce qu’en dit T. de Koninck :

L’étymologie du mot « culture » met en relief au moins trois autres notions capitales, celle du lieu où l’on se meut habituellement, que l’on « habite », celle de soigner, former, s’occuper de, veiller sur, et celle de « culte, de respect, d’égards ». Tous à vrai dire nous habitons des cultures en des sens manifestement multiples du mot « habiter »¹¹.

Tout ce qui vient d’être énoncé sur l’idée de culture s’applique intégralement à l’idée de loisir, à l’exception du fait que le loisir ne saurait avoir la prétention de couvrir tout le champ de l’expérience et de l’existence humaines. Cette réserve étant faite, l’analogie peut être poursuivie sans discontinuité. Comme le loisir, la culture se présente telle une jungle grouillant de processus vitaux par lesquels chaque être humain a la possibilité, sinon la responsabilité, de se trouver ou de se bâtir une niche identitaire susceptible de caractériser simultanément ses traits particuliers et son milieu de vie, sa communauté d’appartenance, native ou choisie. Presque toutes les formes de pratiques culturelles ont leur version associée au loisir. Il ne s’agit donc pas d’univers de situations séparés.

Bien au contraire, malgré leur diversité de manifestations respectives, loisir et culture coexistent en un couplage permanent et parallèle. La culture est toujours la toile de fond de l’ensemble des pratiques de loisir, leur matrice tout comme leur champ d’évolution, leur point de départ et leur point d’arrivée¹². Qu’elle soit première ou seconde au sens de F. Dumont, elle existe comme un héritage qui n’a rien de statique,

10. UNESCO, (2000), *Rapport mondial sur la culture*, sous presse aux Éditions de l’UNESCO.

11. De Koninck, T., *op. cit.*, p. 75

12. Ce texte s’inscrit en faux contre les nombreux auteurs et acteurs sociaux qui envisagent le loisir comme une « longue marche » vers la culture, conçue comme un « en-soi » élitiste que l’humanité devrait chercher à rejoindre ou à atteindre. La thèse défendue est que la culture (ou une culture) est toujours préalable et immanente au loisir vécu.

mais qui n'est pas utilisable automatiquement, sans apprivoisement, initiation ou apprentissage. Bien qu'elle ait une antériorité certaine sur les choix comportementaux que permet le loisir, ceux-ci en retour ont un effet de dynamisation de son état de développement, ne serait-ce que par les effets des différentes formes de libération que présuppose le loisir et le caractère discrétionnaire des options et projets de vie qu'il rend envisageables.

En fait, l'idée de culture qui colle à la réalité du loisir est celle qui la reconnaît comme étant fondamentalement constituée d'un « patrimoine » vital dans lequel chaque individu, personne ou citoyen doit s'insérer pour le développement de son existence. Il faut comprendre ici le concept de patrimoine au sens large, celui d'un héritage composé de biens et de richesses légués par ascendance individuelle ou collective et qui, en disponibilité variable selon les personnes et les groupes, façonne largement leur situation présente et sert à l'invention de leur avenir.

Ces biens et richesses sont d'ordre matériel tout autant qu'intellectuel ou spirituel. Certains sont d'usage discrétionnaire pour les individus, d'autres sont pris en charge socialement pour leur appartenance au bien commun d'une collectivité. Ainsi, le patrimoine en vient à englober, en tant que base sociale de référence et d'évolution, une multitude de réalités dont les suivantes : un ensemble de règles et de normes régissant le cours de la vie, des idées et des jugements, des rites, croyances et idéologies, des sensibilités et des affects multiples, ainsi que des façons d'être et de faire qui s'incarnent en modes et styles de vie pluriels. Ce que l'on appelle communément culture est la totalisation de ces éléments ; ce que l'on appelle loisir concerne les choix comportementaux à caractère hédoniste puisés dans un univers culturel accessible à chacun, qu'il soit de proximité ou branché sur l'universalité de l'espèce humaine.

Mais cet univers n'est pas inné. Il est transmis et appris, de même qu'il peut être assimilé, rejeté ou oublié. Il caractérise néanmoins une collectivité comme prototype de l'espèce humaine, du local jusqu'au planétaire. Il réfère en même temps à un lien d'appartenance et à la solidarité universelle. Par contre, il est d'une homogénéité toute relative et peut générer, au-delà d'une certaine cohérence, un cortège imposant de tensions et de débats, de conflits et de contradictions, même sur une base sociale commune. Ses caractéristiques principales sont le mouvement et le changement. Il existe dans la durée et certains de ses éléments peuvent mourir et disparaître, ce qui explique les efforts sociaux consentis pour préserver son identité et sa différence, sa continuité, son renouvellement et son progrès. Une culture inerte serait moribonde.

C'est sur cette base qu'elle façonne les personnalités humaines, tout en autorisant les singularités et les écarts individuels, dans un cadre de référence général qui les intègre et les dépasse, tout en bénéficiant de leur apport particulier. Par ailleurs, elle ne touche ni ne rejoint d'une manière égale ou semblable les membres d'une même collectivité. Elle permet ce qu'il serait possible de nommer l'identité dans la différence, ou encore, l'idiosyncrasie dans l'interdépendance. Elle doit s'accommoder ou s'adapter dans la mesure du possible aux inégalités individuelles ou de classes sociales. Elle subit les assauts de la domination sociale à chaque moment de l'histoire et y réagit par la participation, la soumission ou la contestation.

Sur le plan de l'éthique, elle est en ballottage permanent avec les normes et critères relatifs à la tolérance, à la déviance ainsi qu'à l'exercice des droits et libertés de la personne. La même culture peut engendrer des versions différentes, divergentes ou évolutives de la vertu et du vice. Elle vit constamment la tension entre les intérêts individuels et les intérêts collectifs. Elle vise une certaine cohésion sociale, laquelle est cependant toujours relative et assortie de nombreux éléments ou points de vue hétérogènes et antagonistes qui sont à la base de son changement ou de son mouvement perpétuels. Elle existe sous la tension constante des doctrines et des idéologies qui sont de plus en plus éclatées.

Vue sous cet angle, la culture est à la source du système des orientations choisies dans une société par ceux qui exercent le pouvoir, mais elle en subit aussi ses effets. En plus, elle est elle-même retouchée, remodelée ou transformée par le jeu des acteurs sociaux qui s'y réfèrent ou lui sont exogènes. Elle évolue et se voit constamment modifiée par de multiples facteurs (économiques, politiques, spirituels, symboliques, etc.) relevant aussi bien de la conjoncture que des structures sociales.

Elle est au cœur même de la dialectique des rapports sociaux qui animent son milieu d'ancrage particulier ou son aire de rayonnement. Cela peut aller en certains cas de la plus petite communauté de base jusqu'à la planète tout entière, par le mouvement de mondialisation des échanges, supporté par le développement correspondant des technologies de l'information et de la communication qui modifient considérablement la relation vécue au temps et à l'espace.

Ainsi, la culture en vient à s'intéresser tout autant aux us et coutumes, aux modes de vie, aux arts et traditions d'une petite collectivité locale qu'à ce que l'UNESCO définit comme patrimoine de l'humanité tout entière. Le loisir participe pleinement à cette effervescence culturelle locale et mondiale. Des exemples de cela peuvent être énumérés *ad infinitum* : l'extraordinaire expansion du tourisme, le développement

exponentiel du loisir scientifique et informatique, l'univers des jeux et des sports, les réseaux de festivals en tout genre qui élargissent leurs aires de rayonnement, les compétitions artistiques, les spectacles itinérants, et ainsi de suite.

Ainsi, la culture en est venue à tisser beaucoup d'analogies et de multiples liens avec le loisir, ne serait-ce que par son éclatement multi-forme et son extension potentielle indéfinie au point d'en devenir pratiquement incernable dans l'ensemble de ses manifestations possibles (ou virtuelles). Comme le loisir, sa spécificité comme concept est d'ordre général, c'est-à-dire qu'elle est un terme fédérateur de toutes les formes, facettes et techniques de la créativité et de l'inventivité humaines. Ces dernières se manifestent bien entendu dans les œuvres et chefs-d'œuvre des créateurs de génie qui ont réalisé ou réalisent des productions dans leurs domaines d'excellence destinées à devenir des classiques, c'est-à-dire dotées de qualités exceptionnelles qui leur permettent de transcender le temps et l'espace en touchant des publics de plus en plus vastes.

Mais, à un niveau plus modeste, immédiat ou quotidien, la culture se manifeste aussi, comme en loisir, dans le cumul des micro-décisions discrétionnaires des individus et de leurs groupes de référence affinitaires, qui y puisent et lui apportent en retour, par la construction de leurs modes de vie et de leurs projets d'existence. Vue sous cet angle, la culture devient l'affaire de tous et de toutes, un enjeu d'humanité toujours en voie d'élaboration.

Elle est simultanément l'agrégation des réalisations transmises du passé et la créativité courante en mesure de féconder l'avenir. Elle existe et advient constamment. Chacun y va de sa contribution relative à sa situation personnelle et sociale et à son « cercle des possibles », c'est-à-dire à partir de ses conditions et de son niveau de vie, ainsi que des goûts, talents et aptitudes que son milieu ambiant lui permet ou non de développer.

Elle est aussi un enjeu dans les rapports sociaux selon les intérêts des groupes et leurs visées particulières de son développement, ce qui entraîne de nombreux écarts et de flagrantes disparités, notamment dans la distribution des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la créativité générale. En matière culturelle comme en matière économique, il y a des dirigeants et dominants, ainsi que des dominés, des laissés-pour-compte, des réactionnaires et des conservateurs, des revendicateurs et des révolutionnaires, des défenseurs de la culture bien établie et des innovateurs, parfois mal compris et mal traités.

Par contre, il existe à ce sujet un aspect fort intéressant à souligner que la créativité culturelle partage avec le loisir contemporain, à savoir qu'elle inverse en partie l'adage populaire qui voulait que la nécessité soit « la mère de l'invention ». Cette demi-vérité avait l'effet pervers d'occulter le fait plus ou moins inédit dans l'histoire, sauf pour les classes nobiliaires, aristocratiques ou bourgeoises selon les époques, que l'univers du libre choix, minimalement accessible, recèle également un potentiel d'innovation, d'expérimentation et de créativité considérable. Lorsqu'il est dégagé des contraintes de la nécessité et de la survivance, libéré d'un travail aliéné de sa plus-value, l'homme du loisir accède à une zone de l'existence caractérisée par la liberté de ses choix comportementaux et par une quête d'hédonisme et d'esthétique accordée à ses pulsions de vie. Il devient alors un être de projets, à partir de ses goûts, talents, aptitudes, ainsi que des ressources à sa portée, toutes relatives qu'elles soient. Il fait spontanément appel à ce qu'il y a de latent en lui et se construit un mode et un style de vie selon ses moyens et à la hauteur de ses ambitions et visées quelles qu'elles soient.

Son loisir prend alors la configuration d'un rêve qui se mue en réalité par sa médiation. C'est en ce sens qu'il tend à constituer un instrument majeur de participation culturelle. Il procède normalement par injection ou projection de valeurs dans la pratique choisie qui devient le temps qu'elle dure un élément de son bonheur de vivre et qu'il cherche à cultiver aussi longtemps qu'elle a du sens pour lui. C'est pourquoi le loisir choisi et vécu a tendance à désenclaver la culture de ses ornières traditionnelles classiques, distinguées et élitistes. Le foisonnement illimité des formes du loisir est à la fois une cause et une préfiguration d'un éclatement croissant des formes et objets de culture, socialement institués ou non. En cette perspective, la culture comme concept, du moins dans sa relation au loisir, a tout intérêt et utilité à être rapatriée dans sa dimension originelle de processus polyvalent de développement des choses et de l'esprit humains. Ce processus comporte deux volets complémentaires et synergétiques que nous nommons enculturation et acculturation.

L'enculturation¹³

Le loisir vécu repose fondamentalement sur deux facettes de tout ce que l'on nomme culture, le savoir-être et le savoir-faire. À la naissance, toute personne humaine n'est que virtualité et polyvalence, sur la base, bien

13. Les idées énoncées dans les pages qui suivent ont connu une première formulation dans un texte intitulé « Loisir et démocratie culturelle », publié dans *Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle*, sous la direction de G. Bellavance (2000), Québec, Les Éditions de l'I.Q.R.C., p. 65-81.

entendu, de sa viabilité et de son hérédité. Dès lors commence la découverte de soi, de l'autre et du monde. Dès lors aussi commence l'éducation qui, comme l'indique son étymologie latine *ex-ducere*, consiste en l'émergence du virtuel et la réalisation progressive de la « personnalité ». La culture comme processus est déjà en marche et ne s'arrêtera pas tout au long de l'existence. Au départ, elle touche les êtres humains un par un et enclenche leur développement avec tout l'armada des moyens familiaux et sociaux disponibles ou non dans un contexte donné.

Tous ces apports, aussi bénéfiques soient-ils, ne façonnent jamais d'une façon entière ce prototype d'humanité que constitue chaque individu. Il existe en chacun une irréductibilité idiosyncrasique qui est la marque de sa personnalité propre, la source d'une partie de son identité, ainsi que le lieu de son potentiel particulier de créativité. Trop souvent ce potentiel, évident chez les grands créateurs artistiques ou scientifiques du passé par exemple, peut être postulé comme inhérent à chaque cas d'humanité, bien sûr, en proportions, intensités et contenus variables à l'infini. Chaque vie humaine possède son originalité et son unicité, de la naissance à la mort, ainsi que des talents d'un certain genre¹⁴.

C'est devenu un truisme en anthropologie de célébrer la versatilité, la malléabilité et la polyvalence tant de la main que du cerveau humains. Les habiletés du peintre, du musicien, du chirurgien, de l'athlète, etc., sont latentes avant que d'être développées. L'incoercible dualité corps-esprit (ou matière et esprit) a comme corollaire obligé le rapport de l'individu à la société, dans une juste perspective de la condition humaine. Ce que nous appelons enculturation concerne principalement l'insertion de l'individu et de ses caractéristiques propres, ainsi que sa contribution particulière, si modeste soit-elle, à la réalisation d'un patrimoine collectif en évolution qui le dépasse toujours, qui lui était préalable et qui lui survivra.

En cette voie, l'enculturation peut être définie comme l'ensemble des processus par lesquels une personne humaine peut s'autodévelopper sur la base de ses caractéristiques différentielles, de ses talents, aptitudes et aspirations, avec les ressources dont elle dispose, ainsi qu'avec celles que son milieu social peut lui procurer ou mettre à son service tout le long de son existence. Cette définition démarque l'enculturation de ce que l'on appelle l'éducation de base, familiale ou scolaire, mais sans remettre en cause leur bien-fondé. Elle tend à la poursuivre dans ce que

14. Il n'est pas inutile de rappeler que le terme « talent » était associé à une monnaie de grande valeur, en grec ancien.

Dumazedier a vu, dès 1976, comme une société éducative¹⁵, organisée de façon à permettre l'évolution culturelle et la formation continue de ses membres d'une façon permanente et omniprésente à l'ensemble de leurs expériences de vie, même les plus simples.

À la base même de la démarche existentielle et comportementale, l'enculturation est le processus d'intériorisation des codes et discours présents dans toute culture qui encadrent les perceptions de la conscience de sens commun et régissent la fixation des orientations vitales, en les validant dans la relativité des êtres et des choses. Elle est occasion d'apprentissage et d'usage des langages, des valeurs, des règles de vie et d'échange, des rituels et des savoirs-être, des savoirs-faire techniques, ainsi que de ce qui fonde l'élaboration des modes de vie, avec tout ce qu'ils ont de déterminations imposées mais aussi choisies par jugement préférentiel. En ce sens, l'enculturation est simultanément un processus de transmission et de transformation de la culture. Elle fournit un lieu d'élaboration de l'identité individuelle et collective, dans une perspective d'évolution et de changement constants, à partir des institutions et organisations servant d'ancrages premiers ou permanents à la gouverne des projets humains.

En ce sens, *La politique québécoise de développement culturel* de 1978, fortement inspirée des idées en la matière de F. Dumont et G. Rocher, affirmait :

L'ensemble de l'existence est produit de culture. Celle-ci appartient à tous les citoyens. Par leur vie, ils la renouvellent ou s'y enlisent. Au fil du quotidien, dans leur travail et leurs loisirs, dans les échanges qu'ils entretiennent entre eux, ils élaborent des façons de concevoir leur existence, de l'interpréter, de lui donner un avenir. La culture doit être une création commune¹⁶.

L'enculturation est ce par quoi l'individu, seul ou en groupes affinitaires, s'inscrit dans une perspective de développement endogène de lui-même, ce qui ne peut faire autrement que le rendre plus habile et apte à participer à la production culturelle commune, c'est-à-dire collective. Elle ne s'oppose nullement au fait que la vie sociale soit saupoudrée d'objets culturels de sources exogènes à son vécu, se proposant à son

15. Dumazedier, J. (1976), *Le loisir et la ville*, tome II, *Société éducative et pouvoir culturel* (avec Nicole Samuel), Paris, Seuil.

16. Laurin, C. (1978), *La politique québécoise de développement culturel*, L'Éditeur officiel du Québec, p. 9.

utilisation ou à sa consommation. Elle vise leur choix, leur insertion ou leur intégration dans son mode et style de vie, dans la mesure où ils correspondent à ses projets d'existence, clairement identifiés ou latents.

L'individu vit de plus en plus dans une société de choix multiples, au fur et à mesure que s'accroît l'abondance des biens et services qui lui sont accessibles. Ainsi, ce que l'on nomme la postmodernité dans son sens le plus positif s'associe à la recherche de l'ipséité dans les tâtonnements de la liberté relative impartie à chacun ; dans une société où le choisi devient graduellement aussi important en matière de valeurs désirables que tout ce qui touche à la survivance, même chez les classes sociales moins favorisées, la préoccupation d'ajustement du vécu au moi individuel devient une tendance lourde. Dans cette perspective, la culture, selon T. de Koninck, « n'est en somme rien de moins que l'éducation à la liberté¹⁷ ».

L'usage des libertés disponibles, comme des droits qui les fondent d'ailleurs, entraîne l'obligation de développer en chacun une capacité de discernement critique dans la recherche d'une adéquation entre une aventure de projet de vie personnel et les multiples occasions que recèle la culture ambiante. En fait, l'individu y magasine, pour le meilleur ou le pire, comme il le fait dans la société de consommation en général. D'une façon directement proportionnelle à son niveau d'éducation et de vie économique, il fait un tri et un choix parmi les réalités patrimoniales à sa convenance ; il est plus ou moins influencé par ce qu'une quelconque autorité ou force extérieure définit comme normal, souhaitable ou désirable pour lui, sur la base de critères ou d'intérêts sociaux et économiques, de même qu'éthiques ; il n'est jamais totalement cerné par le moule culturel dans lequel on tente de l'enchâsser, s'il ne l'a pas au moins minimalement intériorisé, au sens de l'incorporer à sa vie propre.

Il se fait de moins en moins leurrer, passer de la contingence et du relatif pour du nécessaire pour lui. Il vit sa liberté comme capacité de refus, même s'il ne peut tout refuser. Il est alors porté à exiger que les pratiques culturelles qu'il aura choisies soient autodéterminées et intégrées à un authentique développement de son ipséité, au cœur même de son existence personnelle. Cela n'implique pas que les pressions, incitations ou offres sociales soient sans effet sur ses décisions, choix et comportements, mais réfère seulement au fait que toute organisation sociale est aussi un bricolage humain en évolution et qu'il existe un nombre illimité de façons d'y participer, certaines étant obligées, d'autres pas.

17. De Koninck, Thomas, *op. cit.*, p. 80.

Chaque individu a la responsabilité d'inventer la niche de créativité qui coïncide avec ses pulsions de vie et ses aspirations, le tout sur fond de patrimoine génétique ou transmis socialement.

Il devient alors évident que l'enculturation ne peut être ni mobilisée ni épuisée par la fraction de la culture globale qui a eu l'heur d'être instituée et que l'on cherche à diffuser, au nom d'objectifs et de raisons par ailleurs fort valables, sous formes d'objets culturels. Ceux-ci ne sont véritablement des fins *in se* que pour leurs créateurs. Ils se contentent d'être de l'ordre de la médiation pour autrui, c'est-à-dire à prendre ou à ignorer, parfois au grand dam de leur promoteurs bien conscients de leur valeur intrinsèque. Les chemins de l'enculturation ont la même diversité que ceux de la liberté ou de l'affectivité humaines. La raison fondamentale en est qu'il n'y a jamais de lien obligé et nécessaire entre un comportement culturel et les valeurs, les perceptions ou les significations attribuées socialement aux objets de culture. La détermination de ce lien est du ressort de la conscience choisissante ; il peut être ou ne pas être, ou encore exister bien différemment de ce qui a motivé leur promotion officielle, leur reconnaissance et leur notoriété dans un contexte donné.

Il en est de même de la relativité et de l'importance des valeurs dites culturelles. Les plus hautes valeurs humaines peuvent être associées à des pratiques culturelles toutes simples et requérant un minimal coefficient de créativité. La vie quotidienne elle-même fourmille d'exemples d'inventivité et d'originalité qui ne seront jamais pris en considération par un Conseil des arts quelconque et qui s'insèrent qualitativement et esthétiquement dans les modes de vie choisis des hommes et des femmes d'aujourd'hui et de demain. En fait, l'enculturation est inhérente à chaque expérience et à chaque projet d'humanité auxquels participe le loisir dans la mesure de son accessibilité multiforme. Il en est même et de plus en plus un vecteur privilégié.

La multitude de comportements virtuels et réels qu'il fédère sur base de liberté de choix et d'hédonisme et qui ne cesse de s'élargir tant en quantité qu'en qualité sur base démocratique, constitue un outil d'enculturation qui, par son ampleur, est quelque peu unique à l'échelle de l'histoire humaine. Chacune de ses formes, à tort ou à raison, directement ou indirectement, s'inscrit dans une sorte de philosophie que les anciens avaient qualifiée d'eudémoniste, c'est-à-dire centrée sur la quête et la recherche du bonheur humain sous toutes ses formes avec les moyens les plus idoines. Le loisir touche ce que l'on pourrait appeler la partie discrétionnaire de l'enculturation, celle qui n'est pas commandée par la survie et qui est laissée à la volonté élective de chacun, en principe.

Il faut bien dire en principe, car l'injonction à être soi-même (Baudrillard) n'est pas, et de loin, abandonnée entièrement au jugement individuel. La société de consommation, incluant la diffusion et la marchandisation des objets dits de culture, est une gigantesque entreprise d'enculturation orientée par des buts et intérêts qui ont souvent peu à voir avec l'ipséité véritablement identitaire de chaque personne humaine et qui la manipulent par séduction.

Mais cette société, tout efficace qu'elle soit, connaît aussi des ratés, ne serait-ce que par le fait évident qu'elle ne peut aller jusqu'à la coercition des comportements, même lorsqu'elle a du succès. L'appétence normale à la séduction n'exclut pas entièrement ni toujours la lucidité comportementale, le jugement préférentiel et les interstices de liberté véritable, ne serait-ce que par la multiplication exponentielle des possibilités qui s'offrent à l'individu lorsqu'il en a les moyens et les ressources. Il ne faut pas oublier non plus que la séduction implique elle-même une propension affective au moins minimale du sujet vers l'objet séducteur qui est à la source du désir ; sinon, il y a ouverture à l'aliénation sous forme de manipulation ou perte de contrôle du sens d'un comportement et de ses effets appréhendés. Par contre, la société capitaliste et productiviste n'a pas grand soin de ces effets pervers de son action, toute occupée qu'elle est à traverser de bord en bord le champ culturel en le réduisant à ses intérêts.

Une enculturation qui serait une socialisation définie selon l'expression de A. Touraine comme un « dressage à une domination » peut devenir rapidement un éteignoir de créativité ou une incitation au conformisme, en matière de valeurs et de comportements présentés comme désirables. Ce serait alors moins leur dimension séductrice qui serait en jeu que leur extra-détermination et leur imposition. Selon l'expression populaire, la liberté en « prend pour son rhume » chaque fois que les pratiques culturelles, incluant celles de loisir, ne sont pas intégrées et volontairement choisies dans un processus d'autodéveloppement intériorisé. D'une part, c'est ce qui explique la désaffection, l'indifférence ou le rejet de doctrines ou d'idéologies de tout acabit qui veulent prédéfinir d'autorité le sens et le contenu des comportements en dehors des charismes propres à la séduction et à la conviction. D'autre part, c'est aussi ce qui fonde le succès de toutes les formes d'entreprises capables de créer un lien d'ancrage avec la rationalité et l'émotivité des individus pris un à un, ce qui n'est pas une tâche facile.

La séduction plus ou moins consciemment désirée, attendue et parfois intériorisée avant que d'être vécue concrètement, est un puissant incitatif à la créativité, tout autant qu'elle peut l'être dans la consommation

en général à condition qu'elle n'obnubile pas la liberté de choix. Ainsi par exemple, la culture de masse, tant décriée pour cause d'atomisation du consommateur et de manipulation des comportements, n'aurait pas le succès que l'on connaît si elle ne parvenait pas à toucher effectivement et affectivement les pulsions de vie des individus qui en viennent à constituer des clientèles, des publics ou des segments de marché ; ceux-ci sont nécessairement composés d'un agrégats de personnes humaines plus ou moins volontairement fidélisées. Il n'y a pas de séduction sans un minimum d'agrément, dans ses formes positives, bien entendu. Et cet agrément, en contexte de liberté, toute relative qu'elle soit, ne peut faire l'économie du passage par une visée intentionnelle d'une conscience humaine, qu'elle soit autonome ou sous influence, ou même les deux à la fois. L'esprit critique peut souvent céder le pas au jugement facile, spontané ou peu réfléchi.

Ainsi, l'enculturation n'est pas un processus linéaire et dénué de possibilités d'erreur, de tentatives ratées qui remettent en cause les jugements préférentiels qui avaient présidé aux choix initiaux et qui incitent à des réajustements de comportement. Toute liberté comporte une dimension aléatoire qui l'apparente au jeu. Dans la mesure où l'enculturation s'applique à des éléments de vie susceptibles d'autodétermination et de choix, la maxime de J. Huizinga s'applique : « La vraie culture ne peut exister sans une certaine teneur ludique¹⁸. » Cette dimension est particulièrement évidente en matière d'enculturation spécifique au loisir, non pas dans le sens que tout loisir se ramène à un jeu, mais dans le sens que l'on y trouve un semblable coefficient de liberté : choix en référence aux goûts, besoins et aspirations à satisfaire, choix des valeurs visées et, enfin, choix du contenu et du contexte de la pratique qui va l'incarner concrètement.

En fait, le loisir est une médiation générale au service de n'importe quelle finalité : bonne ou mauvaise, valable ou pas, morale ou non, bénéfique ou maléfique, esthétique ou l'inverse, intelligente ou imbécile, efficace ou non face aux buts visés, et ainsi de suite. Il permet une enculturation tous azimuts. Il est une boîte à outils polyvalente qui peut donner le meilleur et le pire, mais qui ne commande pas des règles ou des principes d'éthique comportementale fondamentalement différents de ceux qui régissent le cours ordinaire de la vie humaine. Le loisir n'a pas de valeurs spécifiques ou exclusives à défendre et à promouvoir ; il peut se reconnaître et se retrouver dans toutes et chacune d'entre elles.

18. Huizinga, Johan (1938), *Homo ludens*, Paris, Gallimard, 1951, p. 337.

Ce qu'il propose à chaque projet humain d'existence s'inscrit dans une panoplie de moyens porteurs d'hédonisme associés à la liberté d'être et de faire, de s'identifier, de s'exprimer et de créer à volonté, à l'intérieur des limites et des capacités de la condition humaine, de la permissivité sociale, ainsi qu'avec les ressources disponibles à usage discrétionnaire. Il regroupe un spectre de virtualités suffisamment large et ample pour permettre à chacun de s'autocultiver dans des situations de vie choisies et conformes à son ipséité. En ce sens, l'enculturation à son meilleur ne signifie pas autre chose que l'autogestion de la consommation et de la créativité, comprise comme processus de développement humain librement choisi et inaliénable en droit. Par contre, elle engage aussi la responsabilité qu'a chaque individu, face à lui-même et à autrui, de définir son style de participation et son apport propre à la culture globale de son milieu, quelle que soit son ampleur.

L'acculturation

Dans ce texte, le terme « acculturation » est employé dans un sens large¹⁹, dans la perspective logique des développements et énoncés antérieurs. L'acculturation prend ici son sens premier dans toutes les formes de sociabilité qui accompagnent et façonnent l'existence humaine, c'est-à-dire par tous les apports de l'autre dans la configuration du Moi et qui confèrent à l'individu une grande partie de son identité tant personnelle que collective en tant que citoyen à part entière d'une communauté particulière et du monde en général. Elle touche l'ensemble des processus d'accès à la culture véhiculée dans un patrimoine et émanant de la créativité d'autrui. L'individu, dans sa vie normale, est constamment soumis, exposé et sollicité par des réalités et objets culturels qu'il n'a pas contribué à définir, qu'il connaît peu ou mal, auxquels il n'est pas initié ou familiarisé et qui, pourtant, s'offrent à lui en tant que valeurs d'usage, matérielles, intellectuelles ou esthétiques, pour ne pas dire simplement vitales, même si ces réalités et objets lui sont initialement étrangers et le touchent dans la perplexité, le dérangement de valeurs acquises ou le choc culturel.

19. La tradition de recherche et d'analyse en sciences sociales, notamment en ethnologie et en anthropologie, utilise surtout le concept d'acculturation pour ce qui est des rapports, échanges ou transferts inter-sociétaux. Le sujet traité dans cet ouvrage justifie, selon l'auteur, d'en étendre l'usage aux rapports culturels endogènes d'une société.

Il passe une bonne partie de sa vie à réagir, à discriminer et à absorber des éléments émanant de la socioculture ambiante, qu'elle soit locale ou planétaire. Expression de la finitude et des limites de l'être individuel, même dans le cas des meilleures conditions de vie et de talent, ou même de génie créateur, l'omniprésence de l'Autre, quoique à des degrés variables, est une dimension d'accompagnement et de structuration du Soi. Cette dimension est une sorte de recours à l'espèce humaine, d'échange et de solidarité qui est à la base du lien social pour le développement de chacun. L'existence humaine se réalise simultanément pour soi, pour et avec autrui, et parfois contre lui. L'expression bien connue de Sartre « L'enfer, c'est les autres » est à nuancer, même s'il est évident que certains rapports à l'Autre soient proprement infernaux, par exemple en cas d'exploitation, de manipulation, de violence et de tromperie volontaire.

Dans autrui, il y a de tout : des plus ou moins amis ou ennemis, des coopérateurs et des compétiteurs ou adversaires, des philanthropes et des misanthropes, des dépendants sociaux et des plus ou moins marginaux, solitaires ou revendicateurs d'autonomie et de solitude choisies, et ainsi de suite. Mais tous s'abreuvent directement ou indirectement à des sources de culture acquise, au présent ou par la mémoire du passé, et sont dans l'obligation d'inventer leurs projets d'avenir en puisant dans un tronc commun de sensibilité, d'idées et de réalisations antérieures qui sert de tremplin à la construction d'un futur en marche et qui continue même lorsque l'individu disparaît, en ajoutant sa trace, si minime ou importante soit-elle, à la mémoire des autres. Mais, tout le long de l'existence qui lui est impartie, l'individu est en situation potentielle d'acculturation permanente.

En ce sens, l'acculturation est aussi un phénomène général, mais vécu par chacun à sa façon. Le loisir dans ce qu'il a de spécifique ne concerne que la portion discrétionnaire de l'acculturation, c'est-à-dire celle qui est en principe le plus en mesure de coïncider avec les caractères différentiels de chaque personnalité humaine. De toute façon, c'est devenu un trait caractéristique des sociétés d'abondance, où la culture est relativement accessible et démocratisée, que l'individu par lui-même et tout le long de son existence n'a ni le temps ni les ressources pour expérimenter, de façon expressive ou impressive, toutes les formes de production culturelle qui s'offrent, soit à sa créativité propre, soit à sa participation à la créativité d'autrui. De plus, l'idée même de loisir implique qu'il peut et doit, dans des circonstances à sa définition, accepter ou refuser les incitations ou les invitations qui impliquent une certaine mainmise sur son temps, ses aptitudes et ses ressources discrétionnaires. Le loisir peut être le refuge du « vivre et laisser vivre », selon l'adage populaire. L'acculturation libre peut

aussi choisir d'être vécue dans un certain retrait social et se concentrer sur l'intimité et la vie plus ou moins solitaire, ou encore sur la métaconsommation (Baudrillard) librement déterminée consciemment comme mode et style de vie associés à la frugalité.

Par ailleurs, rien n'empêche le citoyen de circuler d'un objet ou d'un produit de culture à l'autre, de s'en engouer d'une façon stable ou de le mettre en désaffection, lorsque les valeurs attendues à son sujet ne sont ou ne lui semblent plus être au rendez-vous. Il n'est pas automatiquement fasciné ni intoxiqué par la mode du moment, qu'elle soit matérielle ou intellectuelle, quelles que soient sa capacité de séduction ou la pression sociale qui l'entoure, surtout si elle n'est pas en convergence avec ses motivations ou aspirations personnelles. La publicité n'est toujours, par exemple, qu'un ban d'essai à efficacité relative, c'est-à-dire qui a son répertoire de succès, mais aussi un musée d'échecs sur le comportement attendu des consommateurs.

Il est également notoire que la qualité intrinsèque d'une production culturelle n'est pas de ce seul fait reconnue par le public au point d'en précipiter la contemplation, si ce dernier n'est pas touché dans ce qu'il est convenu d'appeler ses « cordes sensibles ». Une production culturelle considérée comme un chef-d'œuvre par des experts peut être perçue par le citoyen comme un hors d'œuvre dans sa trame de vie et ne susciter qu'un intérêt de distinction sociale ou de curiosité de type touristique. Pour reprendre un mot de F. Dumont²⁰, l'objet culturel peut être « prescrit d'en haut », mais il n'aura d'efficace que s'il est aussi « choisi », ce qui s'applique particulièrement bien en contexte de loisir. Sans rétroaction ni écho positifs dans la conscience et l'affectivité de l'individu, lesquels sont à la base de l'appétence culturelle, l'œuvre risque fort de ne pas déborder les cercles d'initiés et d'avertis, qui sont souvent plutôt restreints.

Sans une éducation fondamentale qui a développé, entre autres objectifs, une capacité d'enculturation permanente, un écart risque de se creuser entre l'offre de services et de biens culturels et leurs récipiendaires éventuels. Les ratés de la diffusion culturelle ne proviennent pas de l'inculture, comme le laissent croire certaines opinions superficielles, mais d'une déficience de la formation continue dans les processus d'enculturation. Par exemple, il est fréquent de voir des gens d'âge mûr et sans formation préalable spécialisée s'initier de leur propre dynamisme à la cyberculture et en retirer de grandes satisfactions, jusqu'à en

20. Dumont, F. (1979) « L'idée de développement culturel : esquisse d'une psychanalyse », *Sociologies et Sociétés*, Presses de l'Université de Montréal, p. 23.

devenir des adeptes passionnés. Pourtant, les technologies pertinentes n'existaient pas à l'époque de leur jeunesse ou de leur scolarisation. Ils les ont connues en cours de vie et ont décidé de s'en prévaloir et de les intégrer à leur existence et à leur mode de vie. Cela suppose qu'il y avait en eux des prédispositions à leur accueil et qu'ils ont décidé de les actualiser. Le même processus est potentiellement à l'œuvre en matière d'arts, de lettres, de sciences, entre autres exemples.

Ces dispositions, lorsque disponibles, requièrent un enracinement affectif et émotif, ou à tout le moins une résonance dans la sensibilité latente et polyvalente de l'individu. Le succès des produits et objets de culture dépend moins de leur respectabilité, de leur noblesse ou de leur niveau d'esthétisme que de leur capacité à stimuler les fibres de l'hédonisme existentiel propre à chacun. Ils sont confrontés à la nécessité constante d'établir une corrélation efficace avec les goûts, pulsions, et émotions subjectivement enracinées des utilisateurs ou consommateurs visés. Cette corrélation, à l'évidence, ne va pas se concrétiser d'elle-même, et encore moins s'imposer, de source extérieure, comme allant de soi. Les processus et critères de choix ou de sélection étant variables à l'infini, les pratiques culturelles s'inscrivent généralement dans des ordres de valeurs correspondant aux modes et styles de vie pluriels préconisés et désirés par ceux et celles qui sont susceptibles de s'y intéresser.

Leurs décisions comportementales en la matière peuvent être légères ou superficielles, poursuivre des objectifs de distinction, d'identification, de découverte, d'expérimentation, être simplement conjoncturelles ou circonstancielle. Elles peuvent aussi être appréhendées comme réponses à un besoin ou un désir profondément ressenti et impérieux, même lorsque l'objet de culture constitue un luxe de l'existence. L'acculturation cherche en fait à façonner « l'anatomie du goût » (P. Bourdieu), un peu à la façon des promoteurs de la gastronomie.

Elle travaille à la réduction de l'« inculture » par des objets promus, d'une façon tout à fait analogue à celle de la société de consommation, à quelques écarts de langage près. Mais elle ne peut les imposer d'autorité. Elle les propose alors en leur conférant un halo de notoriété, de prestige, de bon goût, de choses à la mode et d'esthétique. Elle les associe à la qualité de vie individuelle et cherche à fabriquer à leur endroit un imaginaire du désirable qui a parfois un effet de déculturation par voie de disqualification des schèmes culturels déjà en place. Son succès se reconnaît à sa capacité d'enclencher une évolution du mode de vie chez ceux qui acceptent de s'appropriier les contenus qu'elle véhicule et de les intégrer à la portion de patrimoine qu'ils possèdent déjà.

Mais ce processus n'opère pas uniquement par enchantement, séduction spontanée ou coup de foudre. Une offre culturelle mal amenée peut donner des résultats indigestes et provoquer le rejet. L'assimilation de réalités culturelles nouvelles pour un individu peut se révéler longue et ardue, s'étaler dans le temps, progresser ou régresser, stagner et être mise de côté à la faveur d'intérêts autres. Elle peut se situer en périphérie de l'être ou en région de conscience légère et instable face à ses contenus.

Cela est particulièrement juste lorsque l'objet de culture se présente ou se donne à voir sous forme de spectacle, en direct ou par le truchement des média de communication. Il y a définitivement prolifération en ce domaine cher aux entreprises culturelles, avec ou sans la participation des pouvoirs publics et de la culture instituée, laquelle vit aussi en bonne partie de ce qu'elle peut donner à voir avec l'appui d'un mécénat tant public que privé.

À ce sujet, A. Touraine observait, il y a déjà longtemps : « La multiplication des spectacles ne transforme pas les spectateurs en acteurs²¹. » Il considérait alors cette participation « passive » des citoyens tout au plus comme « une forme appauvrie, mais positive, de contact avec les valeurs culturelles²² ». De là à considérer que ce type d'acculturation est un processus de développement culturel relativement lent et incertain dans ses résultats, il n'y a qu'un pas et presque une relation de cause à effet, si la mise en spectacle demeure l'outil majeur de la diffusion de la culture ancienne et de la créativité courante. La prolifération exponentielle de l'univers du spectacle n'est pas exempte d'effets pervers, tels que l'acculturation par procuration, identification et mimétisme, et la banalisation par étalement à répétition du spectaculaire sous toutes ses formes et marginalisation réductrice de la vie réelle à une sorte d'« entre-deux » spectacles.

La tendance à mesurer le progrès du développement culturel à l'aune de la fréquentation quantitative de ce qui est donné à voir a souvent un effet de trompe-l'œil. Il s'agit la plupart du temps de la forme d'implication participative la plus élémentaire, la moins exigeante sur le plan des motivations réelles des individus composant un public et qui les incite surtout à devenir des adeptes fidélisés du genre de spectacles pour lequel ils se sentent des affinités. Le processus est sensiblement le même qu'il s'agisse de cinéma, de concerts, de téléromans ou de sports, pour ne prendre que quelques exemples particulièrement patents.

21. Touraine, A. (1969), *La société post-industrielle*, Paris, Denoël, p. 270.

22. *Ibidem*, p. 275.

Il n'y a d'ailleurs pas d'étanchéité parfaite entre les sortes de spectacles, et un même individu peut être amateur de plusieurs genres à la fois et modifier sans cesse ses affections en la matière, en « magasinant » à son gré tout comme il le fait à l'épicerie ou en choisissant son menu au restaurant. Il développe les préférences latentes en lui, les adapte et parfois les transforme en habitus plus ou moins stables ; cela fait le bonheur ou le malheur de leurs promoteurs ou propagandistes sociaux toujours à l'affût des tendances comportementales les plus favorables à leurs intérêts, qu'ils cherchent d'ailleurs à façonner et à faire durer, comme nous l'avons vu plus haut. Mais la même participation à des spectacles peut aussi n'être qu'un « surfing » superficiel et éphémère, une sorte de papillonnage culturel sans grande intégration ou assimilation dans la conscience profonde et lucide des objets culturels qui ne sont qu'enregistrés visuellement. Par contre, comme le pense Touraine, il s'agit d'une donnée quand même positive : une banque de phantasmes stockés après perception peut resurgir de la mémoire et être réinterprétée après coup, un peu à la façon d'une lecture ancienne ou d'images accumulées lors d'une visite touristique.

Ainsi, l'acculturation est souvent affaire de temps long. Elle réfère tout autant à des atmosphères et au climat social qu'à des objets culturels précis et spécifiques. Ces derniers ne sont pas toujours présentés selon l'expression anglaise *come as you are*, c'est-à-dire « venez comme vous êtes et à partir de ce que vous êtes ». L'excès de décorum, l'élitisme ostentatoire et le luxe bourgeois qui entourent nombre de manifestations et de contextes dits culturels ne sont pas nécessairement des outils d'acculturation particulièrement efficaces. Ils entraînent souvent la distanciation, voire le rejet des objets de culture qu'ils enrobent, sauf dans les cas où les clientèles visées s'y reconnaissent ou y voient un instrument de distinction désiré et intériorisé.

De plus, le citoyen d'une société démocratique, de plus en plus sensible à sa liberté de pensée et d'expression de même qu'à ses choix de vie sociale, peut se poser des exigences ou affirmer des préférences, en ce qui concerne non seulement le contexte ou l'environnement social de ses pratiques culturelles, tant expressives qu'impressives, mais aussi leurs buts et objectifs, ainsi que leurs orientations officiellement déclarées. Il a même la latitude de s'inscrire à contre-courant d'elles ou de s'en servir comme prétexte pour poursuivre des finalités qui lui sont propres et qu'il n'a même pas à déclarer.

Il peut pratiquer tout autant la consommation que la création contre-culturelles, c'est-à-dire en marge des courants dominants. Il peut même s'autoriser une certaine déviance pour autant qu'elle n'outrepasse pas

trop les normes et stipulations qui régissent le cours de la vie sociale. En loisir, en particulier, beaucoup de personnes n'hésitent pas à s'adonner à la « culture sauvage » (A. Touraine), à la limite et parfois au-delà des seuils de tolérance qu'une société autorise. La répression culturelle a de moins en moins bonne presse dans les sociétés contemporaines avancées, où la distance entre les critères de la moralité et ceux de la légalité est de plus en plus mince. L'acculturation, tout comme l'enculturation d'ailleurs, n'implique pas l'existence préalable de principes éthiques minutieux dont la fonction serait de gérer l'usage et l'orientation cas par cas de ces processus de comportement et de développement humain, sauf dans les casuistiques imposées par un pouvoir autoritaire quelconque.

De tels principes fondamentaux existent à un niveau général, en référence à de grands consensus humanistes d'ailleurs très diversement interprétés, ou en référence à des doctrines à fondements métasociaux ainsi qu'à des idéologies spécifiques. Mais, comme le soutenait L. Althusser, ces principes eux-mêmes sont matière à « inculcation » pour chaque individu, et donc objets d'acculturation. Le besoin même de leur intériorisation laisse planer la possibilité de leur transgression, à l'intérieur d'une même culture, car celle-ci comporte également des éléments dialectiques ou non consensuels. Même la quête des grandes utopies à large consensus (la démocratie, les droits et libertés, la qualité de la vie, le développement durable, etc.) est sujette à débat et à interprétation, tout en engendrant des perspectives d'action à contenus variables, ce qui les introduit dans la relativité.

Ainsi, l'acculturation constitue une entreprise à risque, chargée d'aléas et souvent tributaire de sa capacité de séduction. Le loisir peut témoigner de cela indéfiniment, tant par sa virtualité fondamentale que par les formes concrètes qu'il prend dans le vécu choisi de chacun. Il exprime plus ou moins consciemment la volonté d'être soi-même, tant dans la sphère privée que dans la sphère publique de sa vie, en sélectionnant selon un jugement toujours faillible des médiations qui lui apparaissent appropriées. L'individu n'est pas tenu, sauf en cas d'obligations sociales, à divulguer ou à annoncer ses intentions réelles ou profondes, de même que ses visées personnelles subjectives. Celles-ci peuvent être conformistes, originales, subversives, en accord ou non avec les règles de la moralité dominante à un moment historique donné, avec les normes du bien-vivre ainsi que les tendances ou canons esthétiques du milieu ambiant. Il a le droit d'être lui-même pour autant qu'il ne porte préjudice à personne.

Il n'est pas moins bon ni moins cultivé s'il pratique une distance critique et une acculturation autoguidée face à l'offre émanant de la diffusion sociale de produits ou biens culturels. L'intelligence et la sensibilité

discriminantes sont des indicateurs fiables de l'autonomie d'une personnalité. Par contre, le même citoyen, lorsqu'il en a les moyens, n'hésite pas à s'appropriier ou à incorporer à sa vie propre l'usage des biens et services culturels pour lesquels il nourrit un sentiment de prédilection. Cette tendance s'accroît en situation d'abondance et l'incite à recourir le plus souvent aux sources sociales du type d'acculturation qu'il a choisi et à y puiser ce qui est de nature à enrichir son *modus vivendi* à ce sujet.

Il se sent alors d'autant plus porté à participer activement, quoique sélectivement, à la portion de la culture générale avec laquelle il se sent en état d'affinité de goût et d'intéressement. Cette culture ne se présente plus alors comme un « en-soi » quelque peu lointain vers lequel le citoyen serait en marche parce qu'elle est jugée socialement désirable par une quelconque autorité en la matière. L'acculturation fonctionne à son meilleur par apprivoisement et familiarisation.

Le bon peuple peut certes participer par contemplation et appréciation des œuvres de créateurs célèbres ou professionnellement brevetés, lorsqu'elles sont rendues accessibles par des aménagements de lieux et des programmes de diffusion idoines. Mais l'acculturation en est encore au stade rudimentaire lorsqu'elle se limite au vu ou à l'entendu. Elle est alors pour ainsi dire enregistrée, pas nécessairement assimilée. L'absorption implique une prise de conscience ou d'accueil consécutive et « réactive », après leur réception ou leur impression sensorielle. C'est alors que s'enclenche une certaine démarche d'analyse et de critique, positive ou négative, qui conduit à leur appréciation ou non, voire à l'indifférence et à leur rejet. Il n'y a généralement pas d'accueil sans affect positif. C'est le même processus qui joue, par exemple, pour une musique de terroir, un concerto de J.S. Bach ou une symphonie de Beethoven. La même audition peut être appréciée ou mésestimée, que ce soit en général ou circonstanciellement. L'acculturation suppose une relation d'amour ou d'attrait avec l'objet de culture choisi, comme dimension et comme élément du bonheur de vivre.

Or, cette relation est aussi omniprésente dans l'univers des comportements dits de loisir. Elle se retrouve d'une façon identique chez le philatéliste, le spéléologue, le joueur, le sportif, le touriste, l'artiste amateur (chanteur, musicien, peintre, danseur, poète, etc.), l'explorateur, le lecteur, l'internaute, le bricoleur, et ainsi de suite. Chacun cultive quelque chose, s'initie, s'instruit, s'associe à ceux qui partagent ses goûts, ses talents ou ses passions. Les objets de loisir varient du plus anodin (ou apparemment futile) jusqu'aux choses les plus « sérieuses », la connaissance de soi et des autres, des us et coutumes, des savoirs accumulés en tout genre, des formes de spiritualité et quoi encore. Mais, en fin de compte, ce qui

importe en loisir est moins la diversité de ses formes que le fait que son ensemble constitue une immense foire aux valeurs humaines désirées, espérées et attendues. Comme il n'y a jamais en lui de corrélation obligée ou nécessaire entre les pratiques et les valeurs en dehors des visées intentionnelles de celui ou celle qui le vit, il est patent que même ses formes les plus simples et banales, voire triviales, peuvent être accouplées à la quête de valeurs majeures dont l'importance ne saute pas aux yeux lors d'une observation superficielle ou uniquement quantitative.

L'acculturation prédéfinie en matière de valeurs humaines se berce souvent d'illusions et se nourrit aisément de préjugés. Le questionnement à ce sujet des agents sociaux de l'acculturation se limite souvent à l'ampleur des publics touchés et à l'atteinte de la rentabilité. On pourrait formuler comme tout à fait plausible l'hypothèse voulant qu'une démarche à volonté sociale acculturante aurait des chances de succès proportionnelles à l'ampleur du spectre de valeurs humaines qu'elle permettrait d'actualiser. Ce qui entraînerait la multiplicité des points d'ancrage dans la subjectivité des comportements, notamment lorsqu'ils sont choisis, tout en provoquant des états de conscience propices à l'appropriation et à l'intériorisation. En matière de culture, comme ailleurs, l'humain est plus ou moins intelligent, lucide, libre, émotif, sensible et polyvalent, ce qui rend l'acculturation complexe. L'objet culturel a définitivement besoin d'une base d'enculturation minimale pour être significatif et adopté.

En fait, cette base est, pourrait-on dire, antérieure ou préalable aux jugements de choix et de sélection des objets de culture. Elle est constituée d'un terreau fertile dont les éléments s'appellent éducation continue et sensibilisation, information et communication, intensification du lien et des échanges sociaux, initiation et apprentissages adaptés, accès aux instruments de créativité et d'expression, animation des talents manifestés ou latents en chacun, abolition des contraintes, barrières et freins dans l'accessibilité aux objets de culture, élimination des tabous et préjugés nuisibles aux potentiels existants et à leurs manifestations, élimination des anciennes frontières entre la petite et la grande culture, rapprochement de la conception de la culture de sa perspective étymologique et originelle, insertion de l'esthétique dans tous les domaines de la vie humaine, stimulation de l'excellence même dans les menues choses de la vie quotidienne susceptibles d'être belles et bonnes, ainsi que porteuses d'hédonisme vécu et partagé...

Cette liste déjà longue, quoique non exhaustive, est donnée pour illustrer des éléments d'enculturation qui seraient de nature à créer un climat d'accueil et d'efficacité maximale à la diffusion d'objets culturels issus du patrimoine transmis ou émanant du travail des créateurs d'élite

contemporains, qu'ils soient professionnels ou amateurs éclairés. À ce niveau, il y a synergie et complémentarité entre enculturation et acculturation et le loisir est souvent vécu comme un pont entre ces deux pôles du développement culturel, même s'il n'en concerne que la partie non intéressée monétairement²³.

À ce sujet, il n'est pas inopportun de rappeler que l'usage contemporain du terme « loisir », en particulier dans certains lieux de la culture instituée élitaine et distinguée, demeure entaché de son acception antérieure, notamment celle du *panem et circenses* romain (du pain et des jeux) qui lui-même était réducteur du terme *otium*, dans la civilisation romaine. Son sens actuel s'est considérablement élargi à l'usage pour regrouper et associer tout ce qui peut être perçu comme un facteur positif et hédoniste de développement humain dans l'usage du temps et des ressources libérés de la nécessité. Cela inclut au premier chef les pratiques culturelles librement choisies, peu importe leur reconnaissance ou leur noblesse acquise, et non plus seulement l'univers des jeux, des fêtes, du sport ou des divertissements et de l'amusement, comme le considèrent fréquemment certains puristes de la culture de distinction traditionnelle, de classes ou de groupes particuliers.

L'élargissement du champ des pratiques dans le loisir contemporain s'est historiquement réalisé d'une façon quelque peu décousue, à la pièce pourrait-on dire. Cette agrégation en mosaïque s'est donné un certain ordre en s'instituant ou s'organisant de façon affinitaire ou par secteurs, par exemple le loisir de plein air ou environnemental, le loisir touristique, sportif, ludique, technique, scientifique, artistique, et ainsi de suite. Il s'est cultivé par centres d'intérêt précis de leurs pratiquants, ou d'une façon polyvalente lorsqu'il s'adressait à des catégories sociales particulières: les jeunes, les loisirs pour personnes handicapées ou démunies, celles en situation de maturation ou de sénescence, les loisirs reliés à la vie privée et ceux qui sont rendus accessibles à tous par les offres de services des pouvoirs publics et la marchandisation commerciale, ceux qui émanent de la société civile par l'immense vie associative animée par le volontariat des citoyens.

Cet univers du loisir démocratique qui s'est forgé et consolidé depuis principalement un siècle est là pour rester, à moins d'un cataclysme, lequel, en version optimiste, ne ferait que stopper momentanément son évolution ou retarder son développement, un peu comme la

23. Il est socialement convenu qu'un amateur de talent puisse se redéfinir ou aspirer à devenir professionnel et y trouver, en tout ou en partie, ses moyens de subsistance ou des avantages pécuniaires.

fête resurgit sans cesse après les périodes tristes et malheureuses de l'histoire. Ainsi, le loisir s'inscrit progressivement dans le développement culturel des individus et des collectivités, non pas dans une perspective de développement séparé, comme le voudraient certains esprits s'attardant à défendre une conception restreinte de la culture, mieux conforme à la défense de leurs intérêts, mais dans une perspective d'osmose croissante.

CONCLUSION – LOISIR ET CULTURE EN SYNERGIE

Le loisir comme médiation choisie correspond à une dynamique culturelle de l'usage du temps libre et des ressources discrétionnaires dont disposent les individus et les communautés humaines. Dumazedier a consacré un ouvrage majeur à cette question, intitulé *La révolution culturelle du temps libre*²⁴. Il y décrit le loisir comme une composante de plus en plus marquante de l'évolution des modes de vie et comme un instrument d'autoformation tout le long de l'existence. Il l'inscrit également parmi les éléments éducatifs susceptibles, dans une société, de développer une enculturation permanente d'autant plus intéressante qu'elle est fondée sur une pédagogie de la liberté, de l'hédonisme et de la qualité de la vie. Ces éléments sont à n'en pas douter communs au loisir et à la culture, en ce qui concerne bien entendu la portion de la culture qui n'est pas dans l'ordre de la nécessité vitale au sens strict du terme.

Il existe une façon initialement indéterminée et culturelle d'utiliser son revenu, d'aménager son habitat, de s'alimenter, de consommer de façon choisie et intelligente, de se vêtir, de prendre soin de sa santé et de son bien-être sous toutes leurs formes, d'exprimer les goûts, talents et aspirations propres à sa personnalité, d'utiliser les moyens de communication, de participer et d'apprécier les productions artistiques publiquement offertes, de déterminer et choisir le florilège de joies, de satisfactions et de plaisirs que chacun attend de son existence, à l'intérieur de son « cercle des possibles », ce que nous avons traité antérieurement. La créativité spécifique au loisir se situe dans la construction de la qualité de vie dans toutes ses formes et facettes, des plus humbles et quotidiennes jusqu'aux plus affinées et raffinées. L'idée d'esthétique elle-même tend à être replacée dans un sens général, à la façon et à la suite de Kant qui la traitait comme l'ensemble des jugements humains relatifs à la perception et à l'appréciation de la beauté, sans lui donner de champ d'application précis ou limitatif, tel que le monde des arts par exemple, qui en est un haut lieu bien sûr.

24. Dumazedier, J. (1988), *La révolution culturelle du temps libre (1968-1988)*, op. cit.

De plus, l'esthétique du loisir ne vise pas nécessairement la production d'œuvres immortelles destinées à la contemplation par voie de diffusion sociale. Elle est généralement plus modeste et se contente d'injecter du beau, ou le sentiment du beau, dans les différentes facettes de l'existence humaine et de son environnement. Elle peut même être tout à fait éphémère et changeante selon les aléas des humeurs et des sensibilités, comme dans la mode vestimentaire, ou dans le massif floral qui enjolive une résidence le temps d'une saison. Le loisir permet tout autant l'enracinement subjectif du beau dans les choses intimes et choisies de la vie que la fréquentation des œuvres et chefs-d'œuvre d'une société ou de l'humanité tout entière, par le tourisme par exemple.

Finalement, le loisir permet la symbiose de l'enculturation et de l'acculturation au sein d'un même projet d'existence. À ce titre, il s'inscrit de plain pied et de plein droit dans le développement culturel. Il apporte tout un éventail d'outils à la maxime attribuée à Socrate : « La culture est ce qui rend la vie digne d'être vécue. » Cette idée s'associe assez spontanément à la volonté toujours urgente de chacun de parsemer son existence concrète d'un cortège de satisfactions, de joies et de bonheurs petits et grands qui permettent d'en transcender les vicissitudes inévitables, et même de la terminer en pensant qu'elle en valait le coup.

Il est patent, en perspective d'avenir, que le loisir soit de plus en plus appelé à devenir un partenaire majeur et un instrument privilégié du développement culturel, tant des individus que des collectivités. Sa contribution, déjà bien présente à la qualité de la vie humaine en matière de comportements choisis à valeur hédoniste, engendre pour ainsi dire logiquement un ferment de créativité potentielle et multiforme susceptible d'enrichir le contenu d'un patrimoine vivant. C'est pourquoi il était inévitable qu'il devienne, dès le milieu du siècle dernier, une question sociopolitique dont l'arrimage à la culture allait être évident et nécessaire.

Chapitre 4

LOISIR, SOCIÉTÉ ET POLITIQUE

Une représentation intellectuelle du loisir qui se veut correcte et réaliste ne peut faire l'économie de la socialité comme dimension fondamentale et référence incontournable de chaque individu à l'espèce humaine. Dans sa version contemporaine, le loisir est souvent considéré comme une question ou une affaire strictement privée, mais il n'est jamais que cela. Il n'est pas une sorte de refuge intime de la subjectivité caractérisant la conscience et l'action associées à certains types de comportements humains en marge ou en rupture de la vie sociale. La thèse ici défendue est tout autre. Elle accepte la perspective sociologique et anthropologique considérant la socialité comme dimension structurante de la condition humaine et omniprésente jusque dans les moindres recoins de la subjectivité humaine. Mais elle accepte également le fait que la société est aussi le résultat de l'action des sujets humains qu'elle contient et qui la composent, la transforment et la réinventent sans cesse par leur action multiforme.

Associer unilatéralement le loisir à la vie privée est une erreur, ne serait-ce que sémantiquement. Le terme « privé » a une longue histoire l'associant à l'idée de privation comprise au sens de carence, de dénuement, de lacune vitale et d'absence de statut social, toutes choses étant

l'expression d'une forme quelconque d'impuissance à se prendre en charge et à s'autodéterminer, comme le souligne Hanna Arendt :

Dans la pensée antique, tout tenait dans le caractère privatif du privé, comme l'indique le mot lui-même ; cela signifiait que l'on était littéralement privé de quelque chose, à savoir les facultés les plus hautes et les plus humaines. L'homme qui n'avait d'autre vie que privée... n'était pas pleinement humain¹.

C'était le cas des esclaves, des serviteurs, des pauvres et des gueux, ainsi que très souventes fois des femmes. Cette relégation au domaine de la vie privée avait un effet d'exclusion de la vie sociale et politique, et bien entendu des décisions susceptibles d'y être prises, même si une certaine influence pouvait être exercée en sous-main. Cette situation malheureuse n'a que peu évolué jusqu'à l'avènement des sociétés démocratiques et de la révolution scientifique et technique qui a créé les conditions historiques d'une valorisation de la vie privée inconnue jusque-là par tous ceux qui étaient systématiquement écartés de la vie publique et du pouvoir. Et Arendt d'ajouter :

Quand nous parlons du privé, nous ne pensons plus à une privation et cela est dû en partie à l'enrichissement énorme que l'individualisme moderne a apporté au domaine privé².

Cet individualisme, trait typique des sociétés libérales, n'a pas inventé l'intimité, la subjectivité ni l'intersubjectivité de certaines choses de la vie, mais les a valorisées hautement et en a assuré le respect, d'une façon directement proportionnelle à l'apprentissage moderne de la vie démocratique et des droits civils s'y rattachant. Combiné à une distribution plus large de l'accès à une certaine abondance, quoique encore très inégalement partagée, cet individualisme a élargi et fait reconnaître le socle ou la base de liberté d'initiative du sujet humain devenu citoyen à part entière. En ce sens, l'invention du loisir dans sa version contemporaine n'a pas été initialement l'émanation d'une décision politique directe. Il s'est développé dans la lente gestation de pratiques découlant de comportements de la société civile choisis et adaptés qui ont surgi du dynamisme souvent un peu échevelé de leurs inventeurs, initiateurs ou promoteurs.

Sur le plan historique, un très large pan des pratiques de loisir aujourd'hui démocratiquement accessibles ont été antérieurement expérimentées sous forme de loisirs des classes privilégiées, comme nous

1. Arendt, Hanna (1983), *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, p. 76-77.

2. *Ibidem*.

l'avons vu auparavant. Or, il est tout à fait notoire que ces classes ou castes ont été (et demeurent) avantagées sur le plan tant de la vie privée que de la vie publique. À l'inverse, l'incapacité ou l'impuissance publique se reflétaient fidèlement dans les carences de la vie privée. Il n'y a pas de raisons pour que ce lien étroit entre le privé et le public soit rompu aujourd'hui et que le loisir contemporain soit exclusivement référable à la sphère privée de l'existence humaine³. En loisir comme ailleurs, il semble que toute césure étanche entre deux sphères de l'existence, celle de la subjectivité individuelle et celle des impératifs de la vie sociale, soit une vue de l'esprit quelque peu simpliste.

Il peut exister des formes de « retrait social » qui soient normales et bénéfiques, lorsqu'elles sont volontairement choisies. Mais, cela ne demeure que de l'indépendance relative dans une interdépendance foncière. Une extraction pure et simple du social est impensable, sinon inhumaine. La vie privée, l'intimité et l'autonomie de comportement ne sont en aucune façon la négation d'un lien social omniprésent. Elles expriment le fait que ce dernier n'est pas que contrainte et domination, mais aussi un tremplin nécessaire à l'exercice de la liberté et de la créativité. Cela est manifeste en loisir, à l'égard duquel le social véhicule une panoplie illimitée de formes d'existence à l'intérieur desquelles le jugement préférentiel peut s'exercer, sans coercition aliénante, sous peine de se nier.

LOISIR, INDIVIDU ET LIEN SOCIAL

Parlant de la diversité humaine, H. Arendt dit : « La pluralité humaine est la paradoxale pluralité d'êtres uniques. » Et elle précise cela en ces termes :

Si tous les hommes n'étaient pas égaux, ils ne pourraient se comprendre les uns les autres, ni comprendre ceux qui les ont précédés, ni préparer l'avenir et prévoir les besoins de ceux qui viendront après eux. Si tous les hommes n'étaient pas distincts, chaque être humain se distinguant de tout être présent, passé ou futur, ils n'auraient besoin ni de la parole ni de l'action pour se faire comprendre. Il suffirait de signes et de bruits pour communiquer des désirs et des besoins immédiats et identiques⁴.

3. La sociologie contemporaine a précisément développé le concept de « retrait social » pour stigmatiser la situation des individus et des groupes sociaux les plus démunis. Ce dénuement concerne tout autant la précarité de leur vie privée que leur absence de participation sociale.

4. Arendt, H., *op. cit.*, p. 231-232.

Rappelant que l'être individuel n'est que de passage dans la durée, cette auteure souligne quand même sa spécificité et son identité distincte sur base d'égalité, notamment sur le plan juridique, laquelle conduit notamment à une expérience de vie unique et particulière. Cette expérience, ou projet de vie, même si elle conduit inéluctablement à la mémoire des cimetières, produit des œuvres, réalise des paroles et contient des actes qui sont des manifestations de la diversité de la vie et qui façonnent les cultures et les civilisations dont on souhaite retenir les meilleurs éléments pour les transmettre comme patrimoine aux générations futures. Par contre, l'affirmation de la spécificité individuelle, grandement facilitée en situation d'abondance, du moins en principe, est confrontée sans cesse au rouleau compresseur de la culture et de la consommation de masse, lesquelles sont pilotées par le même genre d'intérêts que ceux qui ont présidé à la révolution industrielle, sous férule capitaliste.

En ce qui concerne la durée de l'existence hors travail où l'individu serait, selon les chantages fort nombreux de la civilisation du temps libre, en mesure de réaliser des projets conformes à sa réelle identité, la même auteure, en rappelant qu'au Moyen Âge le commun des mortels ne travaillait au sens moderne du terme qu'environ la moitié de l'année, y va du bémol suivant :

On a d'ailleurs exagéré, dit-elle, l'importance de cette diminution (du temps de travail) parce qu'on l'a mesurée aux conditions d'exploitation inhumaines qui ont régné au cours des premiers stades du capitalisme. Si l'on considère des périodes un peu plus longues, le total des temps libres dont jouit dans l'année chaque individu de nos jours apparaît moins comme une victoire de l'époque moderne que comme un retour tardif à la normale. À ce point de vue comme à d'autres le spectre d'une vraie société de consommateurs est plus alarmant comme idéal de la société actuelle que comme réalité déjà existante⁵.

En fait, le loisir contemporain se présente simultanément comme consommation et usage d'une portion du temps vital à usage discrétionnaire dont chacun dispose et dans laquelle se situent les comportements choisis selon son coefficient de liberté et avec la part de l'abondance générale qui est son lot personnel. Il est à noter que consommer, en français classique et malgré une certaine homophonie, n'est pas du tout et exclusivement synonyme de consumer. Il s'agit d'un terme polyvalent à l'usage que l'on peut associer aux verbes employer, absorber, accomplir, utiliser ou achever. Consumer pour sa part réfère plutôt à une action de

5. *Ibidem*, p. 183.

destruction. Comme l'individu ne peut pas ne pas consommer, que cela soit pour sa survie ou pour le développement de n'importe laquelle de ses virtualités, la question n'est pas de savoir s'il consomme peu ou prou, s'il le fait en accord ou non avec les pressions et incitations qui lui sont exogènes, s'il l'érige en médiation ou en finalité, et ainsi de suite.

La véritable question à laquelle est confrontée la consommation, et à plus forte raison celle qui se veut discrétionnaire, est celle de sa convergence avec l'ipséité de la personne qui s'y adonne et la responsabilité qu'elle engendre pour chaque moi individuel de se faire être en l'utilisant. Une consommation aliénée est d'abord une consommation qui est altérée face à sa destination humaine fondamentale et désaccordée de la réalisation des pulsions de vie les plus saines de chaque être. Il s'agit d'une question pratique à consonance éthique qui réfère aux visées intentionnelles reliées à un projet d'existence qui implique un jugement plus ou moins explicite et dont les conséquences engagent la responsabilité, qu'il y ait erreur ou non. En fait, l'erreur de jugement est tout aussi possible et fréquente dans la consommation en loisir que dans celle reliée aux nécessités vitales. Les groupes sociaux voués à l'éducation et à la protection du consommateur peuvent en témoigner indéfiniment.

Face à la consommation et au loisir, la conscience individuelle donne parfois l'impression d'être dans un état d'ivresse et de fascination hors contrôle, devant le mirage sans fin de biens et services qui sollicitent, pour ne pas dire assiègent, sans cesse son attention et tentent de programmer ses décisions et ses comportements. L'appivoisement de l'abondance n'est pas toujours facile. L'usage judicieux de la liberté n'est en aucune façon inné et la rationalité des choix n'est au départ qu'une belle espérance encore au stade de la virtualité, tout comme les cheminement possibles de l'intelligence et de l'émotivité. Face à cela, l'individu est pour ainsi dire porté naturellement à confronter sa situation à celle de l'autre qui, lui aussi, est d'abord et avant tout un prototype d'humanité individuelle avec lequel peuvent s'établir des ponts de tous ordres qui engendrent un lien social.

Ce processus est à l'œuvre depuis les débuts de l'humanité, tout autant dans le domaine de la solidarité de survivance que dans les manifestations des joies et plaisirs de l'existence. La vie privée est non seulement le refuge de l'intimité, mais aussi l'incubateur de la vie sociale. Elle est en même temps le lien d'affirmation et de consolidation du moi, au sens positif de l'égoïsme, c'est-à-dire les « penchants ou intérêts qui servent à la conservation et à l'entretien de l'individu » (Littré), et le point de départ de la participation sociale intelligente, c'est-à-dire

« des processus discursifs de formation de la volonté⁶ », en ce qui concerne les décisions reliées à la gouverne de la vie. Habermas précise cette idée en ces termes :

La sociologie classique n'a jamais mis en doute l'idée que les sujets capables d'agir et de parler ne peuvent forger l'unité de leur personne qu'en corrélation avec des systèmes moraux et des images du monde qui garantissent leur identité⁷.

Malgré le fait que les systèmes moraux et les images du monde soient devenus de plus en plus relatifs et pluriels avec l'explosion des savoirs, des technologies et de tout ce qui en découle comme modes de vie, il demeure constant que le lien social s'impose à l'individu dans une double perspective : d'une part, il permet de réduire sa finitude et ses carences, de répondre à ses besoins et de trouver sa voie publique tout en aménageant sa niche privée ; d'autre part, il constitue l'instrument d'insertion dans une socioculture qui le dépasse tout en lui fournissant le cadre et le contexte d'expression de sa créativité et de son agir propres. Ainsi, l'individu ne peut se réaliser qu'en communiquant ou naviguant dans un milieu réel ou virtuel qui l'alimente constamment dans le sens de la métaphore de la nappe phréatique, même s'il n'est pas toujours en communion (commune union) avec elle.

Ce milieu, V. Chatel en parle comme d'« un système référentiel à l'horizon duquel l'interaction à visée intercompréhensive peut avoir lieu⁸ ». Elle souligne aussi la nécessité d'être « critique » à son endroit, vu qu'il contient de tout, donc du meilleur et du pire. La spécificité du lien social réside dans son caractère instrumental nécessaire, malgré toutes les formes qu'il peut prendre. C'est d'ailleurs la marque d'un individu à personnalité lucide et mature de savoir identifier les types de liens, tant indispensables que librement choisis, qui sont les plus en mesure de coïncider avec ses caractéristiques différentielles (besoins, goûts, aspirations, etc.), et qui manifestent correctement son idiosyncrasie. Il va généralement faire les mêmes types de liens entre ses capacités créatrices et ses projets de vie.

En fait, le lien social permet d'identifier tant les traits communs que les différences avec autrui, les éléments d'indépendance ou d'interdépendance, d'autonomie ou d'affinité, de coopération et de solidarité, ainsi que l'inverse : les divergences de vues ou d'intérêts, les répulsions

6. Habermas, Jürgen (1978), *Raison et légitimité*, Paris, Payot, p. 181.

7. *Ibidem*, p. 161.

8. Chatel, Viviane (1997), « Le lien social d'hier à aujourd'hui... », dans *Le lien social et l'inachèvement de la modernité*, Paris, L'Harmattan, p. 31.

et les seuils d'incommunicabilité, et ainsi de suite. Cela implique que tout individu dès son enfance entre dans un univers de liens sociaux qui façonnent et complètent sa configuration humaine à part entière, et qui continuent de l'alimenter tout le long de son existence, tout autant dans sa vie privée comme personne que dans sa vie publique comme citoyen. Cependant, les mêmes traits communs à tous et à toutes commandent une acceptation également commune d'un grand nombre de règles, de normes, de lois et de processus d'action collective. Ceux-ci harnachent jusqu'à un certain point et balisent l'hybridité des comportements individuels potentiellement sauvages, destructeurs, anarchiques, sans égard à des responsabilités personnelles ou préjudiciables à des responsabilités collectives que nous traiterons plus loin.

Par contre, dans une société démocratique et de plus en plus libérale et tolérante, du moins en ce qui concerne le dirigisme idéologique ancien des comportements traditionnels, l'individu jouit d'une marge de manœuvre lui permettant des comportements choisis qui est pratiquement unique à l'échelle de l'histoire. Cette marge, comme nous l'avons déjà vu, n'est pas purement donnée à la liberté. Elle réfère aussi au fait que nombre d'acteurs sociaux au sein de la société d'abondance ont un intérêt quasi vital à l'amplification de la consommation sans pouvoir la contraindre ; l'individu voit malgré cela s'améliorer ses chances d'accéder à l'expression de son ipséité, seul ou en développant le lien social qui conduit à des actes sélectionnés en rapport prioritaire avec ses pulsions de vie hédonistes, jugées bénéfiques et esthétiques, à tort ou à raison.

Ainsi, au-delà des forces considérables de la manipulation et de la séduction, s'esquisse pour chaque individu un horizon de possibilités de plus en plus large de pratiquer des comportements définis en adéquation avec ses traits distinctifs, pourvu qu'il n'outrepasse pas les contraintes propres à son milieu social et imposées indistinctement par la collectivité à chacun de ses membres. Il s'ensuit une libération considérable du contenu de la vie tant privée que publique. La contribution sociale de l'individu hors travail devient tout aussi importante et significative que dans l'activité laborieuse ou obligée par les contraintes et nécessités normales de la vie. La société elle-même est enrichie par l'expansion du potentiel de créativité libérée qu'elle contient et qui ne tarde pas à se manifester lorsque les conditions de son émergence deviennent propices et facilitantes.

Il est un fait bien démontré que l'accroissement de l'accessibilité de la consommation et du loisir constitue, à plus ou moins long terme, un ferment de croissance économique et culturelle dans une collectivité. C'est pourquoi le présent texte prend une certaine distance face à

l'énorme masse de littérature critique⁹ parue dans la deuxième moitié du XX^e siècle sur la consommation manipulée, crétinisante, inféodée aux besoins du système capitaliste ou destinée à perpétuer le processus d'enrichissement de la classe bourgeoise. Ces écrits coïncident avec une phase évolutive de l'apprentissage et de l'expérimentation de la consommation de masse, où les individus avaient tendance à pratiquer des comportements de « parvenus », au sens positif comme au sens négatif du terme. Ils n'avaient pas encore assimilé le besoin ou le réflexe de la domestication et de la culture de l'abondance enfin disponible.

Ils subissaient ce qu'un auteur américain, classique en la matière, S. Ewen, a qualifié de « conscience sous influence », en parlant de la publicité et de la genèse de la société de consommation¹⁰. Il faut bien reconnaître que l'influence sur la conscience des individus est aussi vieille que l'humanité et que l'avènement de la consommation de masse manipulée n'en fut qu'un avatar de plus, maléfique ou bénéfique selon les points de vue et les intérêts. Par contre, on peut considérer, en bonne dialectique, que cette littérature critique n'a pas peu fait pour engendrer la réaction postmoderniste qui, entre autres thèmes, préconisait une revalorisation de la vie individuelle autonome, le refus de nombreuses formes d'enrégimentement et la capacité d'autogérer ses projets d'existence, même en marge des modèles sociaux promus et dominants. Il s'ensuit logiquement un mouvement, un peu lent mais réel, d'appriovissement et de familiarisation de l'abondance et de sa consommation, mouvement qui est particulièrement manifeste dans les choix de pratiques de loisir dont l'éventail s'élargit sans cesse.

Le loisir est l'un des temps et des lieux par excellence de la situation humaine où se présentent les possibilités de liens sociaux choisis, quelles qu'en soient l'importance et la désirabilité. La socialité, tout comme la culture, accompagne l'expérience de loisir, même lorsque celle-ci est vécue dans le retranchement solitaire ou la misanthropie.

Sur ce plan, il est intéressant de noter qu'un loisir peut viser et valoriser la libération d'une vie sociale contraignante, fastidieuse et insupportable. Il s'agit alors d'un repli sur soi désiré et volontaire, qui réfère à un état d'âme particulier ou à un besoin commandé par un mode

9. L'auteur de ces pages a lui-même apporté sa modeste contribution à cette littérature. Voir M. Bellefleur (1986), « Discours publicitaire et idéologie », dans *Loisir et Société*, vol. 9, n° 2, p. 509-528.

10. Ewen, Stuart (1983), *Conscience sous influence, publicité et genèse de la société de consommation*, Paris, Aubier.

de vie choisi en fonction de projets d'existence. Mais il ne s'agit en aucune façon d'une extraction pure et simple du social, comme Robinson sur son île. Ce dernier, par ailleurs, n'avait choisi ni son naufrage ni son île, mais y a apporté sa façon d'être et de faire, en un mot son art de vivre. Il en est de même du loisir pratiqué en solitaire : il n'est jamais complètement a-social au plein sens de ce terme.

Bien au contraire, en situation humaine normale, c'est-à-dire non aliénée, le loisir se présente comme un accroissement potentiel du lien social sous à peu près toutes ses formes imaginables et volontairement choisies, tant dans la vie privée que dans la vie publique. Il faut définitivement envisager le lien social à son sujet d'une façon plurielle. Le loisir s'accommode bien de rapports humains intersubjectifs, amoureux, amicaux, affinitaires, centrés sur la coopération ou la compétition, sur la sociabilité formelle ou informelle, sur l'insertion dans des réseaux d'intérêts multiples, sur la participation moléculaire à des publics ou à des foules, sur la fréquentation de lieux et d'espaces permettant la découverte, le contact de l'Autre, la création individuelle ou collective, sur l'implication dans des groupes ou organisations à participation volontaire et bénévole, par attrait idéologique ou en vue d'actions sociales particulières, et ainsi de suite. Le loisir dilate le lien social possible d'une façon directement proportionnelle à son spectre de formes d'existence. D'une façon générale, la sélection de pratiques de loisir, ou leur rejet, est étroitement associée au lien social désiré ou détesté par la personne concernée ou impliquée dans la pratique elle-même, l'esprit de compétition par exemple.

En somme, le loisir ne réinvente pas le lien social mais il en augmente considérablement les genres, modalités et occasions, en le branchant sur des situations comportementales choisies pour les intérêts et les valeurs qui y sont projetés par ceux et celles qui les vivent. Ce faisant, il devient un vecteur de communication entre un individu porteur d'un projet de vie particulier et une socioculture susceptible de l'alimenter. Mais, en tant que tel, il n'en demeure pas moins une médiation à tout usage, pour le meilleur comme pour le pire, étant donné la relativité du jugement humain. Il ne règle en rien les grandes questions concernant la destinée humaine. Il ne fait qu'élargir le cadre de tels débats en ce qui touche l'eudémonisme de la vie individuelle et collective, ce qui constitue tout de même un progrès de civilisation. Il insiste aussi sur l'urgence et la nécessité pour une société de se saisir de la qualité de la vie de ses membres un à un, ainsi que de leurs potentiels de créativité.

LOISIR ET SOCIÉTÉ CIVILE

La masse des individus constituant une société ou une communauté, ainsi que ceux qui y sont admis de l'extérieur, composent son capital humain. Chacun d'entre eux, dès son plus jeune âge, s'insère dans un système socioculturel qui le porte, le nourrit et l'encadre bien avant qu'il en ait conscience. Il prend le train du social dès le cri primal qui est déjà un appel de l'Autre, même dans son environnement privé et familial. Il commence son existence dans la consommation et les jeux de découverte des premières réalités de sa vie. En peu de temps, il devient un être de communication avec les êtres et les choses qui l'entourent. Très tôt également, il manifeste des traits particuliers et distinctifs, tant morphologiques que psychologiques, qui sont les signes de son idiosyncrasie naissante. Celle-ci se raffine au fur et à mesure que s'expriment ses pulsions, ses émotions, ses affects et ses goûts premiers. Il s'initie graduellement à la parole et, avant même de sortir du cocon de la vie privée, il apprend les règles élémentaires de la vie personnelle et sociale que véhiculent son milieu familial, ses amis et son école.

Il est déjà, en puissance, dans une vie citoyenne qu'il n'a ni demandée ni choisie ; il est projet d'existence à affirmer et à négocier, personnalité en devenir, avec les possibilités et contraintes de son milieu de vie. Il doit s'initier à la prise de responsabilité vis-à-vis de lui-même et d'autrui, tout en expérimentant la marge de liberté que comporte tout ce qu'il y a de virtuel en lui. Son dynamisme vital s'exprime d'abord dans le contexte de sa vie privée où il s'initie à l'intersubjectivité, c'est-à-dire aux systèmes de rapport et de communication entre sujets humains tous différents, même ceux qu'il côtoie dans les situations les plus intimes de la vie. Sur ce plan, l'intimité de la vie privée n'est pas que repli, auto-défense ou préservation de l'intégrité du moi, elle est aussi le lieu de départ et la rampe de lancement de la vie publique, donc une insertion sociale plus étendue, comme le souligne Habermas :

L'attitude privée dans la vie familiale et professionnelle est complémentaire de l'attitude privée dans la vie publique. C'est, d'une part, une vie orientée vers la famille, avec des intérêts élaborés pour les loisirs et la consommation et, de l'autre, une vie orientée vers la carrière professionnelle¹¹.

11. Habermas, J., *op. cit.*, p. 107.

Ainsi, l'individu est amené à nourrir son ipséité à partir des « motivations offertes par le système socio-culturel¹² » particulier à son milieu de vie. Ce faisant, il inscrit ses projets dans un cadre susceptible de déborder le lieu et le contexte de sa vie privée au sens strict du terme. Quoi qu'il en pense, il ne se coupe jamais entièrement, même dans ses retraits, refus ou oppositions, de ce que l'on pourrait appeler un lien social minimal. Il peut aussi tirer avantage des libertés civiles reconnues pour insérer d'une façon relativement autonome des projets particuliers dans l'espace public et devenir, seul ou avec d'autres, agent de participation et de créativité sociales. Dans cette perspective, le loisir contemporain, massivement développé tout le long du dernier siècle, a produit une diversification étonnante du lien social, dont les manifestations concrètes ont enrichi autant la vie privée que la société civile elle-même.

Les solidarités traditionnelles, familiales et communautaires, se sont prolongées sans se nier dans des solidarités contractuelles, tant formelles qu'informelles qui ont démultiplié la somme de liens sociaux qu'un même individu peut élaborer au cours de sa vie, en les associant à ses projets, qu'ils lui soient propres ou à portée sociale. Il s'en est ensuivi une expansion plurielle de ces liens que l'on pourrait qualifier d'omnidirectionnelle, comme le souligne Maria Engracia Leandro :

Dans ce sens, il s'avère nécessaire d'avoir une conception autre du lien social qui tienne compte à la fois du communautaire et du sociétaire, mais aussi des réseaux, des affinités et du moléculaire ne s'excluant pas les uns les autres¹³.

En bonne société libérale avancée, l'individu ne peut faire autrement que vivre en présence constante d'acteurs sociaux intéressés à programmer ses comportements dans le sens d'une participation dépendante (Touraine) et soumise à la réalisation de leurs intérêts, comme nous l'avons vu antérieurement. Mais il ne peut être complètement réduit à l'état de consommateur séduit, manipulé ou aliéné de toute autonomie comportementale. L'aliénation est, comme la liberté, une affaire de coefficient. Même le sens commun ne s'y trompe pas. Si l'aliénation était totale, comprise en tant que perte de sens et de direction des comportements, tout exposé sur le loisir serait sans signification et cet ouvrage même n'aurait plus de raison d'être : le loisir ne serait qu'un effet de

12. *Ibidem*.

13. Leandro, Maria Engracia (1997), « Le lien social dans la pensée sociologique classique », dans *Le lien social et l'inachèvement de la modernité*, *op. cit.*, p. 53-54.

contrôle social extra-déterminé, ce qui n'est évidemment pas le cas. Toute domination a ses failles et interstices où peut s'instiller le changement libérateur.

Ce changement, qui tient de l'évolution plus que de la rupture, est moins perceptible dans l'immédiateté que dans l'épaisseur de la durée. Il renvoie à l'univers des micro-décisions prises par chacun, dans la gouverne de sa vie, qu'elles soient privées ou reliées à sa participation à la société civile : son implication dans des groupes, ses achats de biens et services sur le marché dit libre, l'organisation spatio-temporelle de la partie discrétionnaire de son existence, ses pratiques associées à la disponibilité de ressources qui excèdent ses moyens propres, ses usages des médias qui accentuent son ouverture sur le monde et autrui, son insertion dans des réseaux avec lesquels il ressent des affinités, et ainsi de suite.

Les effets additionnés de ces éléments font que le loisir dans les sociétés avancées produit ce que l'on pourrait appeler une structuration sociale de l'intersubjectivité, formée d'une myriade de liens sociaux plus ou moins formalisés, mais non moins réels. Le seul fait qu'ils existent, durent, et s'amplifient constamment peut être considéré comme un progrès de civilisation, indépendamment de leur contenu. Leur démocratisation, lente mais constante, a longtemps présenté l'aspect d'un agrégat ou d'une mosaïque de comportements relativement épars, peu « sérieux » et sans grande importance sociale ; ce qui était un peu faire fi des valeurs souvent fondamentales que les humains y projettent, dorénavant, en s'émancipant graduellement de la connotation péjorative que la société bourgeoise leur avait accolée, un peu hypocritement d'ailleurs, en s'appropriant pour elle-même les moyens de consommation au-delà de la subsistance d'une façon quelque peu exclusive.

Il n'est pas inutile de rappeler que traditionnellement les loisirs ont toujours été et demeurent hautement valorisés chez les nantis, les nobles, les aristocrates et autres haut gradés de la société. En étendant les privilèges et en les transformant en droits humains, la société démocratique libérale a été amenée à devoir reconnaître que l'univers des pratiques de loisir ne pouvait demeurer l'apanage des élites de sang, d'argent et de pouvoir, tout en étant relégué au stade d'épiphénomène marginal pour les classes moyennes ou populaires. Le loisir actuel a à son actif plus d'un siècle de critique sociale, de luttes et de revendications dont les résultats ont en partie modifié la configuration de la société civile. Le loisir a été longtemps victime d'un mutisme idéologique des élites qui n'a vraiment « débouillé » que par la prise de conscience du besoin, de la nécessité ou de l'utilité de l'encadrer, autant que possible.

Malgré cela, il a foisonné en tous sens et en toutes directions, moins par décision des hautes instances de la pyramide sociale, que par le dynamisme enfin libéré au sein de la société civile et l'initiative des individus et des groupes intéressés à lui donner corps et contenu, en fonction de leurs goûts et intéressements particuliers. Cela explique le développement hybride et inégal du loisir contemporain au XX^e siècle. Il s'ensuivit un certain désordre pour ainsi dire normal, car il correspondait aux tendances et pulsions idiosyncrasiques de leurs initiateurs et promoteurs, lesquels agissaient à partir de leur positionnement propre au sein de la société civile, ainsi que des ressources en tout genre dont ils disposaient. Même si les droits étaient devenus les mêmes pour tous par principe démocratique, les ressources pour leur part n'étaient pas également disponibles.

Il en a découlé un mouvement de démocratisation qui consista en gros à vouloir rendre accessibles à tous et à toutes des pratiques de loisir qui avaient été le lot des nantis et de groupes sociaux d'élite depuis des temps presque immémoriaux. Ce fut le cas par exemple des sports, du tourisme, de la grande culture « cultivée », des loisirs à base de science et de technologie. En un mot, on élargit la base populaire d'appréciation du patrimoine réservé aux élites traditionnelles. Ce mouvement fut accompagné d'un ensemble d'initiatives industrielles et commerciales ayant l'intention et la prétention d'offrir à la population ou à des segments de celle-ci des biens et services présentant des occasions de loisirs dans un but lucratif, bien entendu. Il s'agissait d'un mouvement du haut vers le bas de la pyramide sociale.

Mais un mouvement inverse s'est aussi produit, en bonne dialectique. Le premier pouvait proposer des contenus et objets de loisir, mais ne pouvait les imposer en vertu des mêmes droits et libertés désormais offerts à chacun, laissant ainsi l'individu à ses choix. Celui-ci pouvait puiser, selon ses moyens, goûts et capacités, dans une offre sociale multiforme, tout comme il pouvait aussi y aller de son initiative et de sa créativité, concentrer son loisir sur sa vie privée, ainsi que déterminer sa participation sociale sur base volontaire, dans les groupes, associations et réseaux, selon ses besoins et aspirations. Sa vie de loisir se déroulait désormais dans un cadre social de sollicitations multiples où il était cependant tenu responsable de ses décisions et de ses projets, en fonction et en retour de son statut de citoyen. Sur ce plan, il était seul, mais pas tout seul.

Sa quête de solidarité avec l'Autre n'est pas grégaire ; elle ne vise pas que sa survie, mais l'accompagne tout autant dans les formes choisies de son développement humain et de son mode de vie. Il est en permanence

impliqué dans une activité communicationnelle avec son environnement humain, présent ou passé, avec lequel il négocie l'élaboration de ses intentions et projets, comme l'indique V. Chatel explicitant la pensée de J. Habermas :

Toute conduite humaine se réfère à des moments passés de l'inscription socio-culturelle de l'individu, donc particulière et individuelle, mais aussi à des constructions socialement acceptées, pour apporter les réponses adéquates aux situations rencontrées ou projetées. Autrement dit, tout individu s'inscrit dans un univers socio-culturel interne au monde social, celui-ci étant interprété, structuré par les expériences antérieurement vécues par les membres de la société et les siennes propres¹⁴.

En ce sens, l'individu n'invente ni ne crée *ex nihilo*. Tout au plus peut-il interioriser et réaménager à son cru « un monde d'objets et de valeurs¹⁵ » qu'il incorpore à ses visées intentionnelles et à ses projets. Sa relation à ce qui constitue son loisir, pour autant qu'elle se vit avec un coefficient minimal de liberté civique, représente un heureux mariage d'amour autant que de raison qui le conduit à un hédonisme à la fois personnel et partagé facilement avec d'autres individus dont les goûts et le cheminement le rejoignent. Cette relation a une socioculture qui dépasse toujours l'acteur individuel vaut autant pour le loisir solitaire que pour celui qui se vit dans l'intersubjectivité directe. Dans ce dernier cas a lieu ce que Marc-André Delisle a appelé la « dynamique des adeptions¹⁶ », qui réfère à des similitudes de choix dans les comportements de loisir, lesquels sont omniprésents dans toute société civile. Selon cet auteur, les « adeptions » sont dynamiques et cycliques dans l'existence humaine, ainsi que sujettes tant à une relative stabilité qu'à du changement constant ou occasionnel. Par ailleurs, cela n'est pas contradictoire avec le fait que la créativité humaine entraîne la proposition de pratiques de loisir de facture et de configuration nouvelles. Mais, même en ce cas, il y a toujours des traces ou des liens à une socioculture préalable, qu'elle soit locale ou d'envergure planétaire, comme dans l'Internet par exemple.

14. Chatel, V., *op. cit.*, p. 27.

15. *Ibidem*.

16. Le néologisme « adaption » est proposé comme concept par le sociologue Marc-André Delisle pour désigner le processus affinitaire conduisant divers individus à s'adonner avec ferveur à des pratiques de loisir identiques. Il prépare actuellement en collaboration une publication sur le sujet intitulée : « L'adaption du participationnisme chez les aînés », dans Legrand, Monique (dir.), *La retraite : une révolution silencieuse*, Toulouse, Eres.

Les rapports sociaux dans la société civile

En fait, la société civile se structure par le bouillonnement des rapports humains émanant de la vie privée, avec ou sans lien direct avec les instances de la vie politique et des pouvoirs publics institués que nous traiterons plus loin. Elle est la zone des échanges économiques et culturels immédiate et pour ainsi dire spontanée, à proximité des individus et de leur vie quotidienne. Il s'y réalise un maillage d'intéressements et de valeurs partagés qui engendrent explicitement ou implicitement une action communicationnelle conduisant à la participation sociale définie par Habermas comme processus d'élaboration et de « formation discursive de la volonté de tous ceux qui peuvent être concernés¹⁷ ». Cette volonté une fois élaborée conduit à introduire dans la réalité vécue les intentions qui la fondent sur base d'intersubjectivité élective, ce qui est proprement manifeste dans le cas du loisir, lorsqu'il est lucidement pratiqué comme comportement choisi. Ce qui ne veut pas dire que la lucidité ne soit pas « assistée » de pressions en tout genre et de sources exogènes au moi individuel.

Ce dernier ne fonctionnant jamais à l'état pur, sauf en cas d'illusion ou de fiction utopique, idéaliste ou imaginaire, le loisir vécu est toujours de l'ordre d'un compromis où une intentionnalité se cherche un objet adéquat, lequel s'identifie forcément au contact de la socioculture et de la relativité des liens avec l'Autre. Par contre, la projection du moi dans l'espace social n'est pas automatiquement un gage de succès. La relation à l'Autre comporte très souvent une dimension de coup de dés, même lorsque l'aspect affinitaire semble vouloir ou devoir le réduire, comme en amour. Autrui peut aussi être labile ou faillible. Il peut avoir des intentions cachées, par exemple, de manipulation, d'exploitation, des intérêts occultés ou non dits. L'erreur n'est pas qu'individuelle, elle peut être de groupe ou collective. La socioculture elle-même contient du meilleur et du pire¹⁸.

Le fait que le moi individuel navigue dans l'espace public de la société civile à la recherche de sa niche identitaire ne lui enlève aucunement les « devoirs » de ses choix. L'Autre n'est ni paradisiaque ni infernal. Il n'est que compagnon de route sur les chemins de l'existence ; et le loisir représente le type ou le prototype de situation comportementale où l'autre peut être sélectionné librement en rapport avec des affinités

17. Habermas, J., *Raison et légitimité*, *op. cit.*, p. 122.

18. Le lecteur peut se reporter à la fin du chapitre 2 où l'on a parlé des maléfices et formes dégénératives du loisir.

électives, sans nécessairement partager l'ensemble de ses projets d'existence. Il s'ensuit une socialité plus ou moins fugace, plus ou moins durable et souvent éphémère, intermittente ou occasionnelle.

C'est, pour une grande part, cette socialité fluide et aléatoire qui incite les fervents adeptes de pratiques de loisir particulières à vouloir se doter d'organisations ou d'associations centrées sur des intérêts et des objets communs pour mieux les rendre accessibles à ceux qui vibrent aux mêmes affinités. D'autres abordent le loisir d'une façon polyvalente et diversifiée en rapport avec les attentes et les besoins de catégories sociales privées des moyens de s'auto-organiser, au nom de visées humanistes, philanthropiques, éducatives, thérapeutiques, caritatives, prosélytiques et autres, en déployant une ardeur volontaire et un désintéressement tout à fait remarquables, contrastant avec l'attitude de ceux qui dispensent des biens et services en la matière sur une base commerciale.

Le phénomène associatif en loisir, par-delà ses pratiques reliées à la vie sociale privée et intime, est un trait dominant de sa présence au sein de la société civile. Il est d'abord l'expression d'une consolidation de la socialité choisie sur base d'intersubjectivité. Il vise à promouvoir une « adhésion » partagée ainsi qu'à apporter des réponses efficaces à des problématiques collectives affectant des individus isolés ou impuissants à réaliser par leurs seules ressources des projets tout à fait légitimes. Il ne remplace pas la consommation organisée sur base marchande et à but lucratif, que celle-ci soit légale ou non ; bien au contraire, il y participe en tendant à la rendre plus avisée, plus intelligente et utilisée avec plus de discernement. Mais surtout, il s'est développé depuis au moins un siècle sur une base volontaire comme une composante de plus en plus incontournable de la démocratie vécue.

Le loisir en est ainsi venu à engendrer et à disposer d'une vaste panoplie d'acteurs sociaux à son image et cohabitant au sein d'une même société civile avec une nomenclature d'appellations fort diverses : clubs, sociétés, mouvements, fédérations ou associations de ceci ou de cela, etc., le tout réparti en instances locales, régionales ou nationales, certains ayant même des liens d'affiliation ou de participation internationales. Certains y voient même un élément de mondialisation d'une société civile à l'échelle planétaire, ce qui serait tout à fait conforme aux grandes chartes des droits et libertés de la personne humaine. Par contre, cette multitude (le mot n'est pas exagéré) d'acteurs sociaux ne prend pas la forme d'une institutionnalisation articulée et cohérente. Elle est plutôt bigarrée et à facettes multiples, à l'instar du loisir lui-même.

Elle s'est développée d'une façon inégale, en fonction du dynamisme de ses promoteurs et souvent de leur provenance dans l'échelle sociale, leurs intérêts individuels ou de classe, leur degré d'altruisme et de conscience sociale, les ressources qu'ils parvenaient à mobiliser, leurs habiletés communicationnelles, leur leadership et leur charisme, toutes choses qui sont aussi très inégalement réparties dans la société civile, tant celle d'hier que celle d'aujourd'hui. Leur action a permis la création d'une quantité impressionnante d'organisations formelles et informelles dont beaucoup sont devenues, en complétant les initiatives de leurs fondateurs, de véritables personnes morales dotées de statut juridique et agissant sur des bases permanentes, tout en demeurant des organismes à caractère privé.

Bien entendu, ces organisations ont dû clarifier leurs buts et raisons d'être, choisir entre une situation de repli sur leurs membres ou une ouverture à la collectivité, se doter de règles de fonctionnement, de communication et de décision, ainsi que justifier leur crédibilité au sein de la société civile en faisant valoir leurs droits et leur utilité sociale. Leur évolution les a amenées à établir des liens de coopération et parfois à soutenir des rapports de compétition avec d'autres organisations qui désiraient aussi leur place au soleil de la vie sociale, dans un milieu où le temps, l'espace et les ressources sont comptés. Elles ont dû tisser, en reprenant les termes d'Habermas, un « agir communicationnel » fait d'échanges, de discussions, de négociations et d'ententes, et cela tout autant à l'interne qu'à l'externe, afin de définir les bases d'une action efficace, dont les fins et les moyens sont sujets à des ajustements continuels face aux intentions et volontés majoritaires de leurs membres et partenaires.

Ces organisations naissent et meurent. Certaines sont éphémères tandis que d'autres ont une remarquable longévité. Beaucoup se donnent des objectifs permanents alors que d'autres épuisent rapidement leurs raisons d'être et tombent dans la désaffection ou la caducité. Leur action est toujours limitée à l'ampleur des ressources qu'elles parviennent à réunir ou à mettre à la disposition de leurs membres. Elles peuvent viser l'ensemble d'une communauté de référence ou toucher sélectivement des groupes, catégories sociales ou clientèles volontairement limités et restreints pour toutes sortes de raisons dont elles assument la définition et la justification. La rationalité en la matière ne tient pas à la « raison pure », mais aux consensus établis dans chaque organisation. Certaines se concentrent sur l'adhésion de leurs membres en fonction de goûts ou d'intérêts partagés, d'autres sur les élites d'un talent manifesté, sur la solution d'un problème commun à leurs membres, sur l'accessibilité à la

participation sociale des moins nantis et finalement sur toutes formes de causes et d'intéressements compatibles avec les stipulations du Code civil d'une société donnée ainsi qu'avec ses seuils de tolérance.

Il s'ensuit une diversification multidirectionnelle des liens sociaux fondés sur des rapports humains d'une grande complexité. Ces rapports sont aussi multidimensionnels et, sans être exclusifs au loisir, s'y manifestent de façon remarquable. Le tableau qui suit en présente une énumération non exhaustive visant à illustrer leur complexité omniprésente dans la société civile.

TABLEAU 4
Liens et rapports sociaux en loisir

-
1. *Les rapports d'autorité* :
de pouvoir et de décision, de leadership et de charisme.
 2. *Les rapports de prescription* :
fondés sur la compétence, le savoir-faire, l'expertise.
 3. *Les rapports de domination* :
fondés sur la capacité de défense du pouvoir et de la répression de positions concurrentes ou adverses.
 4. *Les rapports d'imitation* :
spécifiques aux comportements initiatiques, conformistes, sécurisants et mimétiques.
 5. *Les rapports de disqualification* :
visant l'élimination de réalités jugées désuètes et leur remplacement par d'autres anticipées comme progressistes ou plus désirables.
 6. *Les rapports de distinction* :
centrés sur l'exaltation et la valorisation d'une différence qualitative ou quantitative ou sur une quête de prestige.
 7. *Les rapports de défense* :
intéressés à la préservation, la conservation et la transmission de l'acquis et inversement à prémunir contre sa perte.
 8. *Les rapports de résistance* :
centrés sur les objections ou les oppositions à des prises de décision ou à des actions jugées mal engagées.
 9. *Les rapports d'influence* :
fondés sur la volonté d'infléchir l'exercice d'un quelconque pouvoir dans le sens d'une direction préconisée et généralement associés à des intérêts, déclarés ou non.
 10. *Les rapports de retrait* :
généralement associés à des comportements de repli, émanant soit d'une intention volontaire, soit d'une absence de moyens de participation.
 11. *Les rapports de dépendance* :
qui requièrent le support d'autrui comme préalable à leur existence.
-

TABLEAU 4 (suite)

-
12. *Les rapports de coopération et de partenariat :*
qui visent l'établissement d'ententes plus ou moins formelles et contractuelles en vue de projets ou de réalisations à contribution partagée.
 13. *Les rapports de concertation :*
qui mettent à l'œuvre la convergence en réseaux de plusieurs acteurs sociaux autonomes dans des projets collectifs où chacun apporte sa capacité d'agir selon ses compétences et son expertise particulières.
 14. *Les rapports de contestation :*
qui développent une conscience critique face à certains aspects de la réalité individuelle et sociale et comportent généralement des propositions de changement jugées bénéfiques, qu'elles soient progressistes ou réactionnaires.
 15. *Des rapports de compétition :*
centrés sur une confrontation entre adversaires au sujet d'un enjeu réel ou symbolique.
 16. *Des rapports d'exploitation :*
centrés sur la volonté d'extraction d'un bénéfice, monétaire ou autre, dans une relation avec autrui, sans contrepartie équitable.
-

Note: Les éléments insérés dans ce tableau ne le sont pas par ordre d'importance, vu que l'appréciation de leur réalité nécessiterait à elle seule une imposante recherche.

Ce tableau suggère à l'évidence que le loisir au sein de la société civile est beaucoup plus qu'un microcosme de comportements choisis à valeurs hédonistes qui serait un enclos ou un refuge de la vie strictement privée, une sorte d'à-côté agréable des choses importantes de la vie. Son évolution historique démontre à l'envi qu'il s'inscrit d'emblée dans les enjeux des rapports sociaux globaux avec lesquels il entretient des rapports d'interdépendance et de complémentarité. Ses liens de plus en plus denses avec la vie économique, la santé, l'éducation, l'environnement, la culture instituée et celle reliée aux modes et niveaux de vie, au bien-être et à la sécurité des individus et des communautés, l'insèrent dans le concert des questions sociales « sérieuses ». Reconnu officiellement comme un droit humain il y a un demi-siècle, il a depuis évolué vers une représentation actuelle qui l'incorpore et l'intègre à la construction d'une vie de belle et bonne qualité à définir et à construire.

Ce faisant, il a traversé une période relativement longue et quelque peu euphorique où sa conception idéologique, morale et juridique en faisait un droit individuel enfin acquis et susceptible d'être exercé avec le minimum d'entraves. Cela a donné de nombreuses représentations idéalisées de sa réalité qui ont eu l'effet pervers de le ghettoïser en l'enfermant

dans la sphère la plus intime de la subjectivité des décisions et des choix humains. Il en a résulté des conceptions tronquées ou coupées d'un large pan de sa réalité. En fait, il n'a jamais été et ne sera jamais un « nirvana » qui libère momentanément des dures réalités ou contraintes sociales en fournissant une parcelle de paradis terrestre dans un espace-temps dit libre. Cette vision des choses, sans être complètement fausse, est pour le moins partielle. La réalité du loisir est moins idyllique ou virginale ; car l'individu n'est pas à proprement parler différent en loisir qu'ailleurs dans sa vie.

Il y projette ses tares, ses problèmes, ses anxiétés et ses frustrations. Il y recherche les mêmes valeurs que dans les autres aspects de sa vie ; il est animé des mêmes désirs et aspirations, tendances et pulsions, etc. Le loisir n'est pas un état second gratifiant en soi, mais un instrument discrétionnaire au service des mêmes finalités que l'individu poursuivrait de toutes façons et autrement s'il n'y avait pas accès. C'est pourquoi le loisir s'inscrit dans une continuité de vie même lorsque, en apparence, il est motivé par des attitudes de fuite, de rupture ou d'évasion. Et il n'en est pas autrement du rapport à l'Autre, ni des liens sociaux que l'individu décide d'établir ou non par sa participation à la société civile. L'association à l'Autre dans des projets affinitaires augmente le potentiel de réalisation des finalités, des goûts et des intérêts qui se concrétisent parfois mieux dans la solidarité que dans la solitude et l'isolement. De là naît la fécondité du lien social qui sous-tend la vie des groupes d'intérêts, des associations volontaires et des mouvements sociaux qui sont les trois formes structurées du rapport à l'Autre en loisir, sans pour autant lui être exclusives.

Les groupes d'intérêts

S'il est un lieu où le loisir démocratisé a enrichi la société civile de liens sociaux nouveaux, c'est certainement celui de la socialité des groupes. Celle-ci est alimentée par un foisonnement d'objets nouveaux susceptibles de provoquer des rapports interindividuels dans les zones vitales dégagées de la stricte nécessité et associées à la socialité sympathique, c'est-à-dire à des affinités porteuses d'hédonisme. Le groupe naît normalement de la formalisation de relations et de rapports sociaux se concentrant sur un objet, un comportement ou une aspiration ayant comme dénominateur commun un intérêt partagé qui lui donne son unité à la fois réelle, symbolique et affective. Sa formation peut demeurer lâche, à portée uniquement morale au sens de volontaire (dite *bona fide*) et n'engendrer que des liens sociaux du même ordre, c'est-à-dire relativement spontanés et aussi durables que l'intersubjectivité qui les motive

positivement en rapport avec l'intérêt visé. Ce type de groupe n'en constitue pas moins un acteur social doté d'un potentiel de réalisations remarquable excédant les capacités individuelles. Il en est même l'indispensable instrument en de nombreux cas, notamment ceux où l'agir efficace dépend de la présence ou de la force du nombre.

Cependant, cette union morale initiale peut désirer accéder à un niveau de reconnaissance et de crédibilité plus stable, permanent et souvent considéré comme nécessaire à son fonctionnement, ainsi qu'à l'atteinte de ses buts. À l'instigation de ses membres, le groupe se transforme alors dans le sens d'une organisation structurée définissant sa raison d'être et d'agir en se dotant d'un statut juridique lui donnant une personnalité morale et sociale distincte de celle de ses membres pris un à un et qui doit assumer la responsabilité de ses décisions. Sur la base de la participation démocratique de ses membres devenus associés, qu'ils soient solidaires ou contestataires à l'interne, le groupe s'insère à l'externe dans le jeu des rapports à multiples facettes de l'ensemble des acteurs sociaux d'une même société.

Cependant, comme le souligne Léon Dion, le groupe « n'engage pas toute la personnalité des individus ni ne s'étend à la totalité de la réalité sociale ». Et il précise en ces termes :

Le groupe se distingue ainsi de la société globale qui, elle, englobe totalement l'individu. On appartient à plusieurs groupes, mais on ne fait partie que d'une seule société globale (nation, peuple, humanité)¹⁹.

De fait, et l'univers des pratiques de loisir en est un exemple éloquent, la participation d'un individu à un ou plusieurs groupes, quelle que soit son importance ou son intensité, n'épouse pas la totalité de son projet d'existence, ne serait-ce que par son caractère instrumental. Sa participation dure généralement en proportion de la longévité des gratifications qu'il en obtient ou en espère. Lorsque celles-ci cessent ou semblent vouloir s'estomper, il tend à s'en retirer. D'autre part, il est bien connu que les gratifications ne sont pas uniquement à relier aux objectifs déclarés du groupe, mais aussi au contexte, à l'ambiance et aux rapports humains qui y ont cours. Chaque groupe dispose d'une dynamique de sociabilité caractéristique de son identité en évolution plus ou moins accentuée et susceptible d'assurer une participation permanente ou intermittente, ou le retrait de ses membres lorsqu'ils n'y trouvent plus leur

19. Dion, Léon (1971), « Société et politique, La vie des groupes », dans *Fondements de la société libérale*, Québec, Presses de l'Université Laval, tome I, p. 60.

compte. Certains groupes sont suffisamment puissants ou prestigieux pour « imposer » une participation minimale, ne serait-ce que nominale, à leurs adhérents ou sympathisants.

Ainsi, tout groupe a le défi constant de nourrir le sentiment d'appartenance de ses membres, lequel peut être constamment remis en cause par des changements non désirés, des décisions contestées, des réorientations de sa raison d'être, des adversaires plus attrayants, des pertes d'intérêts, des contraintes extérieures à la participation, des phénomènes de mode, des dissensions internes, des conflits de leadership, des insuccès dans les actions, et ainsi de suite. En fait, les groupes d'intérêts sont un outil du faire-valoir des intérêts privés d'un ensemble d'individus coalisés à cette fin au sein de la société civile. C'est ce qui explique leur volonté d'autonomie en tant que corps intermédiaires.

Les intérêts qu'ils défendent sont ceux dont leurs membres leur confient la promotion et leur représentation éventuelle comme étant bénéfiques et utiles à l'ensemble de la collectivité, selon les canons de l'idéologie libérale. Cette perspective sous-tendant la projection de l'intérêt social comme étant la somme des intérêts individuels généralement structurés en groupes a largement envahi le loisir en tant que secteur clé de la consommation discrétionnaire et s'est considérablement accentuée au cours du dernier siècle.

Cet envahissement a pris la configuration générale d'une compénétration de l'économique et du culturel réunis dans la marchandisation des biens et services par des groupes dûment incorporés et des réseaux de groupes bien structurés et en compétition pour rentabiliser leurs intérêts particuliers comme des entreprises privées. Ces groupes d'intérêts, agissant sur une base industrielle et commerciale, sont omniprésents aujourd'hui dans tous les aspects du loisir organisé en vue de la consommation s'y rapportant dans l'ensemble des sociétés dites avancées.

Ils tendent à couvrir l'univers des jeux et des sports, les espaces privés de sociabilité, le tourisme, les arts, les lettres, les lieux naturels de jouissance de la vie, les spectacles, ainsi que le monde des communications, des sciences et des technologies dans leurs usages à des fins de loisir. Leur présence dans la société civile constitue la plus considérable offre de biens et services à la consommation que connaisse le loisir. Mais cette offre est bien entendu conditionnelle à la réalisation des intérêts de leurs promoteurs.

L'individu-consommateur y participe selon la formule consacrée de l'« utilisateur payeur », cela incluant un prix comprenant l'infrastructure de production des biens et services, leur distribution, leur mise en marché

et leur promotion, ainsi que la plus-value ou la valeur ajoutée en fonction du profit recherché. Mais il n'a pas directement accès aux débats et décisions des membres des groupes d'intérêts, ni à leurs stratégies d'action qui visent soit la société civile en général, soit un segment plus ou moins large et sélectif de celle-ci. Par contre, le pouvoir des groupes d'intérêts n'est pas dénué de fragilité. Ils doivent réussir ou périr en perdant leurs raisons d'être, d'où leur usage massif des techniques de marketing et des artifices publicitaires comme instruments de séduction ou de conviction idéologique. Ils peuvent être soumis à la critique serrée des organismes d'éducation et de protection du consommateur.

Ils sont limités dans leurs succès par la fraction importante de la population qui, même dans une société riche, n'est pas en mesure de s'offrir des produits excédant les biens vitaux de l'existence ou qui a des capacités très limitées en la matière. Ils ont parfois à camoufler leur égoïsme corporatif en pratiquant le mécénat ou en s'adonnant à des œuvres caritatives dont l'ampleur conforte leur conscience sociale, tout en appuyant leur réputation et leur image de bon citoyen corporatif. Mais là aussi, ils conservent l'initiative d'appuyer les causes humanitaires, sociales et culturelles de leur choix, qu'elles soient dans la ligne de leurs domaines d'action ou de l'ordre du don officiellement désintéressé.

De plus, leurs relations avec les instances publiques de la vie politique, dépositaires de l'usage du capital public, ne sont pas désintéressées, comme nous le verrons plus loin d'une façon plus détaillée. Globalement, ils n'hésitent pas à requérir la mise à contribution des deniers publics pour les aspects non rentables de leurs développements ou projets, ainsi que de leurs réalisations, tout en désirant conserver le maximum d'autonomie dans la gestion privée des missions qu'ils se donnent et en argumentant fortement sur les bénéfices humains et sociaux, économiques et culturels de leurs actions. S'ils sont en situation de concurrence avec d'autres groupes similaires, la société civile tend à s'épurer de la présence des plus faibles ou des moins habiles, lesquels soit disparaissent, soit sont récupérés par des alliances ou des fusions avec des groupes plus importants ou plus puissants qui tendent à se structurer en réseaux.

Certains groupes d'intérêts ont par ailleurs la caractéristique de ne pas exister à des fins économiques ni pour eux-mêmes en tant qu'organisations. Ils se suffisent d'un autofinancement concentré sur leur fonctionnement, incluant leurs programmes de représentation et de services à leurs membres. Leur statut d'organisme sans but lucratif est alors subordonné aux intérêts particuliers de chacune de leurs composantes individuelles ou collectives visant leur promotion et leur réalisation.

C'est le cas d'organisations professionnelles et syndicales, d'associations de marchands et d'organisations commerciales, ainsi que de réseaux de services à des promoteurs d'initiatives diversifiées, par exemple sportives, touristiques, artistiques, ludiques, festives et autres. Ces groupes agissent comme agents intermédiaires de communication et de concertation entre des partenaires alliés ou fonctionnant en réseau dans des projets communs émanant de leurs bases respectives. Selon leurs besoins, ils se transforment en groupes de pression sociale et politique pour tout ce qui touche la crédibilité, le bien-fondé et l'acceptation de leurs actions, ce qui inclut la négociation de subsides, d'espaces et d'équipements, ainsi que de services dont ils estiment l'apport indispensable à leurs ressources propres. De ce fait, ils en viennent à occuper une place d'importance considérable dans la société civile.

Sur ce plan, l'avènement du loisir contemporain a fourni une significative extension de marché au capitalisme dans sa volonté d'investir à sa façon les moindres recoins de la consommation et de la culture, et ce de la petite communauté locale jusqu'à la dimension internationale qui fourmille de plus en plus de groupes coalisés et de sociétés transnationales agissant à l'échelle planétaire. Le loisir n'échappe aucunement aux processus de mondialisation des échanges et de la circulation dite libre des biens, produits et services. Mais, là comme ailleurs, il s'agit de lien social marchand, lequel a toujours la propriété de ne viser que ceux et celles qui peuvent se l'offrir. Cependant, la combinaison de la productivité et de l'abondance générale a fait grandir le nombre de consommateurs disposant des ressources nécessaires pour y accéder. Jeremy Rifkin précise :

De nos jours, l'économie des loisirs et du spectacle, une économie du jeu et de l'imagination, des sensations et de l'expérience, est une force omniprésente dans la vie d'un nombre croissant d'Américains qui privilégient désormais les services et les produits culturels sur les biens de consommation industriels. En achetant l'accès à des expériences agréables et significatives, c'est tout un mode de vie qui s'offre en particulier aux membres des classes moyennes du monde entier. L'essor du marché des loisirs et du spectacle montre qu'une nouvelle génération ne songe plus tant à accumuler des objets qu'à accumuler des expériences passant ainsi du monde de la propriété à celui de l'accès²⁰.

20. Rifkin, Jeremy (2000), *L'âge de l'accès, Survivre à l'hypercapitalisme*, Montréal, Boréal, p. 211.

Or, cet accès n'est pas gratuit ni entièrement laissé à la discrétion des usagers, même s'il ne peut excéder les limites de la séduction. On peut même envisager que si l'accessibilité était gratuite ou inopérante, les groupes d'intérêts perdraient une grande partie de leur raison d'être. Force est de constater que ce n'est pas le cas et que le capitalisme est en mesure de réaliser une « nouvelle culture », selon Rifkin.

La culture est censée être une expérience partagée – une communion autour de valeurs collectives. La production culturelle, en revanche, est un jeu de pièces détachées consommable sous forme de distraction payante et privée [...] La révolution des loisirs et du spectacle est d'ores et déjà la tendance économique et sociale la plus marquante de notre temps²¹.

En fait, l'action des groupes d'intérêts se ramène à produire du loisir et de la culture en miettes dont le principal dénominateur commun est la rentabilité au service du capital investi par leurs promoteurs. D'une façon analogue aux prospecteurs d'or recherchant des filons aurifères, ils sont en quête des segments de comportements humains de loisir qui sont présents ou potentiels dans la société civile et dont l'exploitation correspond à leurs talents et intérêts. Leur présence, dans une société libérale où la liberté d'entreprise est reconnue et promue, est tout à fait légitime, mais ne doit pas devenir hégémonique, sous peine de réduire le loisir du citoyen au contenu de l'« entertainment » commercial, étant donné son ampleur et son importance. Un loisir entièrement encadré et programmé dans les limites du marché et prioritairement centré sur les volontés des groupes d'intérêts subirait certainement une réduction de sens et une perte de créativité. Mais la société civile n'est pas que cela : elle dispose aussi d'un capital social et culturel à finalités autres que monétaires.

Les associations volontaires

La réalité du loisir contemporain est loin d'être épuisée par la seule référence aux rapports d'échange de type marchand où toute forme de lien social est accompagnée d'un coût pécuniaire sur lequel il y a extraction de plus-value au bénéfice du capital, en retour de l'accès aux biens et services qui le rendent possible et concret. Le loisir a aussi engendré une prolifération d'organisations sociales, poursuivant toutes sortes de buts imaginables, sauf ceux à caractère lucratif, en ce qui concerne leurs objectifs et leurs raisons d'exister. Ce qui ne veut pas dire que les questions

21. *Ibidem*, p. 207. L'auteur, bien entendu, parle de la culture inscrite dans l'idéologie capitaliste, productiviste et marchande.

monétaires ne les touchent ou ne les intéressent pas ; bien au contraire, cet intérêt est toujours présent, mais à titre de moyen et non de finalité centrale. C'est pourquoi on leur a attribué une appellation qui les démarque des groupes d'intérêts, celle d'organismes sans but lucratif (OSBL), ce qui constitue souvent leur seul dénominateur commun, tellement est grande leur diversité.

Ils émanent eux aussi d'initiatives prises au sein de la société civile par des individus dynamiques voulant établir librement des relations avec d'autres individus en fonction de centres d'intérêts communs ou d'affinités partagées. Le loisir, par la multiplicité de formes des pratiques qui l'expriment, est un terreau particulièrement fertile pour la création et la mise en activité de tels organismes.

En plus d'exister pour chacun en solitaire ou dans la vie privée, familiale ou amicale, ainsi que dans toutes les formes de sociabilité spontanées, fortuites et librement motivées mais non organisées, le loisir occasionne et favorise une convergence des goûts, tendances et aspirations qui incitent ceux et celles qui les ressentent à souhaiter un lien social plus structuré pour les faire valoir d'une façon collective, mais sans préjudice à leur autonomie individuelle. C'est ainsi que naissent les associations volontaires.

Globalement, le loisir contemporain a suscité, notamment dans les sociétés libérales, le développement d'une vie associative nouvelle, variée et touffue, qui a élargi considérablement, au sein de la société civile, le nombre et le spectre des corps intermédiaires émanant directement des droits et libertés individuels et civiques reconnus. Ces associations se reconnaissent à un certain nombre de caractéristiques générales, notamment les suivantes :

1. Il s'agit d'une union volontaire, *i.e.* librement décidée, d'individus ou de groupes, en fonction d'un objet ou d'un centre d'intérêt commun relié directement ou indirectement à un aspect du loisir.
2. Ces individus et ces groupes en deviennent les membres selon des critères qu'ils définissent et ajustent au besoin.
3. Ils choisissent une dénomination ou appellation qui exprime l'identité sociale sous laquelle ils désirent être connus et reconnus.
4. Ils optent pour un statut d'association *bona fide* ou conforme à un statut juridique reconnu à des fins autres que lucratives.

5. Ils fixent des frais d'adhésion initiaux et périodiques que les membres doivent accepter d'acquitter. Ces frais peuvent varier en importance selon les besoins et les projets de l'association, selon les catégories de membres le cas échéant, et le refus de les acquitter est généralement interprété comme un retrait de l'association. Certaines associations peuvent les maintenir à un niveau minimal ou symbolique pour recruter le maximum de membres, ou avoir l'attitude inverse pour favoriser la sélectivité.
6. Les biens et revenus (de cotisations et d'activités) sont de propriété collective et doivent être affectés au fonctionnement, aux services et aux programmes de l'association. Les membres y contribuent leurs ressources propres, mais n'en retirent pas de rétribution financière individuelle.
7. Les membres sont donc conviés à y investir de l'argent, du temps, de l'énergie et de l'effort ainsi que du talent, en retour de gratifications reliées à la raison d'être, à la mission et à la participation aux activités de l'association.
8. Ces gratifications peuvent être sociales, culturelles, morales, esthétiques, intellectuelles, hédonistes, coopératives, émulatrices, etc.
9. Chaque association se dote de règles de fonctionnement interne, de délibération, de communication, de prise de décision et de délégation de pouvoir en rapport avec ses objectifs et ses programmes d'action, le tout sur fond de participation démocratique de ses membres, en assemblée, laquelle doit pouvoir disposer de tout élément de débat, tant consensuel ou majoritaire que litigieux.
10. Toute association doit ou peut entretenir un certain nombre de rapports et de relations avec le milieu social dont elle est issue et peut négocier des ententes de collaboration, d'échange, de partenariat, par des contrats ou protocoles, ainsi que par son insertion dans des réseaux affinitaires ou complémentaires à ses buts et à ses actions, et ce du niveau local jusqu'à l'international.
11. Certaines d'entre elles, conscientes du bien-fondé de leur existence pour l'intérêt et l'utilité publics, cherchent à établir avec les pouvoirs publics des liens leur procurant un certain accès au capital public ainsi qu'aux ressources des institutions publiques. Elles doivent alors accepter de ne plus être redevables de leur existence qu'à leurs membres, étant devenues *de facto* parties prenantes du service public, tout en conservant le statut d'organisme privé.

Une façon relativement simple d'aborder la réalité des associations volontaires en loisir est de les considérer, à l'instar de groupes d'intérêts à vocation économique, comme des initiatives issues également du dynamisme de la société civile, mais se comportant par choix délibéré comme « des groupes d'intérêts culturels », au sens des relations entre loisir et culture abordées au chapitre précédent. Vues sous cet aspect, les associations volontaires en loisir peuvent être analysées comme des agents soit d'enculturation, soit d'acculturation, à l'une ou plusieurs facettes de la réalité multiforme du loisir vécu ou potentiel (c'est-à-dire à développer). C'est un fait historique que de nombreux aspects du loisir qui ont été pris en charge par des associations ont connu un développement incomparable à ce qu'il aurait été sans elles ; souvent ces associations leur ont servi d'infrastructure et de tremplin social alors qu'ils végétaient dans les méandres de la vie privée ou l'intimité de groupes restreints non organisés.

Sous l'angle de l'enculturation, la vie en association a amenés ces aspects du loisir à mieux se définir, à se codifier et à se positionner plus clairement au sein de la société civile, parmi les multiples choix comportementaux que véhicule le loisir en général. Elle a été et demeure un lieu-clé de communication et d'information à leur sujet. En de nombreux cas, elle a fortement contribué à l'initiation et à la formation technique de leurs adeptes, de même qu'elle a éduqué à la consommation intelligente des biens et services qui en permettent la pratique. Elle a élargi leur aire d'existence à des milieux de vie nouveaux qui s'y sont graduellement adonnés, en les apprivoisant et en les adoptant. Cela a été particulièrement vrai pour les pratiques de loisir prises une à une où un certain apprentissage est nécessaire.

Mais la vie associative s'est aussi développée dans le sens d'un usage polyvalent et diversifié du loisir en fonction de catégories sociales (jeunes, adultes, personnes âgées, démunies, à risque, handicapées physiquement ou mentalement, ou souffrant d'un déficit quelconque par rapport à la moyenne de la population dite normale). Le loisir est alors utilisé comme instrument de la mobilisation altruiste par des associations visant l'intégration sociale, l'action communautaire, l'éducation populaire, la thérapie ou, tout simplement, à améliorer la qualité de vie de catégories sociales en situation de précarité ou d'impuissance à s'auto-organiser ou à se prendre en charge. En fait, les associations volontaires sont omniprésentes dans tout ce que nous avons décrit au premier chapitre comme les formes téléologiques du loisir, c'est-à-dire à finalités sociales positives.

Elles regroupent aussi souvent ceux qui s'intéressent aux questions naturalistes et environnementales, à la pratique amateur des arts et des lettres, de l'histoire et de la généalogie, des technologies anciennes et nouvelles, aux voyages, au rayonnement de la science, à l'accueil des immigrants et à leur intégration sociale, et à toutes les formes de sociabilité à base d'organisation : clubs, ligues, amicales, cercles, fédérations, alliances, comités, conseils, bureaux, et ainsi de suite. Elles émaillent la société civile d'une kyrielle de micro-sociétés issues de la créativité organisationnelle de ses membres. Cette vie associative inclut toujours mais déborde de plus en plus l'univers des jeux, des sports, des fêtes et des vacances, qui lui-même ne cesse de croître en organisations de plus en plus nombreuses et ramifiées. De même, les vieilles associations, huppées, très sélectives, onéreuses pour leurs membres et réservées aux élites économiques et culturelles, existent toujours selon leur volonté ; mais, dans beaucoup de cas, leur survie est liée à une certaine démocratisation, ce qui entraîne des assouplissements dans leurs règles d'accessibilité et de fonctionnement.

Vues dans leur ensemble, les associations volontaires sont devenues l'un des lieux majeurs de l'action bénévole organisée. Le loisir contemporain a largement bénéficié de leur présence comme outils de développement, comme instruments de participation et d'insertion sociales, et de mobilité culturelle ascendante en de nombreux secteurs de la vie du loisir. Mais elles ont foisonné pour ainsi dire en vrac, sans planification préalable et d'une façon très liée aux divers processus de renforcement des forces vives, des talents et leaderships présents dans la société civile, pour ceux qui ont choisi de mettre en valeur leurs intérêts culturels par cette forme de lien social organisé.

Les mouvements sociaux

Une bonne partie de la situation du loisir contemporain renvoie à l'action historique des mouvements sociaux, non seulement pour son contenu, mais aussi pour ses conditions préalables. Comme nous l'avons souligné abondamment antérieurement, le loisir démocratique moderne n'est pas né de la philanthropie capitaliste. Il lui a été pour ainsi dire arraché de haute lutte en émergeant de la misère qu'il avait créée ou entretenue à son profit avant que de devenir un lieu d'exploitation de l'abondance dans la société de consommation de masse. En fait, depuis au moins la fin du XIX^e siècle, le loisir a évolué de « cause » en « cause » par des mouvements sociaux qui sont passés d'un objet de revendication à l'autre. Certains ont pu disparaître lorsque leurs objectifs ont été atteints ou se sont transformés en institutions de négociation sociale permanente.

Il suffit de se remémorer les luttes pour la réduction du temps de travail, les congés et les vacances comme périodes de temps de vie chômées et rémunérées, l'amélioration des conditions de vie au travail et en dehors du travail par un salariat constamment bonifié pour de larges couches de la population laborieuse qui ont pu en bénéficier.

Le loisir a commencé très rapidement à profiter de ces conquêtes historiques au fur et à mesure que les besoins vitaux ont été minimalement satisfaits et que s'est dégagée la marge de consommation discrétionnaire à la base des comportements choisis qui en constituent le contenu concret. Il serait exagéré de prétendre que le loisir est le résultat direct et exclusif de l'action historique des mouvements sociaux, sauf pour les cas où il a constitué leur objet et leur raison d'être, par exemple l'accessibilité au loisir des groupes sociaux défavorisés qui sans eux auraient été carrément oubliés dans son développement. Il est par contre réaliste de considérer que le loisir contemporain a été grandement avantagé par le bouillonnement et l'effervescence du changement social positif et qualitatif animé par les mouvements sociaux, pour autant qu'ils aient été portés par une mentalité progressiste, libérale (au sens étymologique) ou même conservatrice. Par contre, les mouvements sociaux de type révolutionnaire ou réactionnaire, au sens politique, ont généralement eu pour effet de placer le loisir entre parenthèses ou en attente, selon la pertinence de son lien avec leur objet de lutte sociale ou avec leurs priorités, et à plus forte raison s'ils utilisaient des moyens violents.

En fait, en loisir comme ailleurs, les mouvements sociaux ont un caractère militant ou prosélytique. Ils cherchent à réunir le maximum de membres en autant que ceux-ci adhèrent à leur raison d'être et s'impliquent de quelque façon dans l'action sociale envisagée. Ils se contentent d'un lien social plutôt lâche, mais dont l'identité se manifeste dans les occasions de « bruit social » favorable ou défavorable à la cause collectivement promue et défendue. Ils critiquent sévèrement les tenants de positions adverses, recherchent les alliances et les consensus, tout en cultivant les rapports sociaux d'influence et de pression à l'appui de leurs thèses et de leurs projets, de leurs idées jugées hautes et nobles, ainsi que des moyens aptes à les réaliser. Ils constituent des organisations nettement identifiées, mais se satisfont d'un degré de structuration correspondant à leurs buts. Ils peuvent même se saborder ou disparaître lorsque leurs finalités sont atteintes ou prises en charge par des organisations ou institutions sociales permanentes. Ils peuvent même renaître et se réactiver au besoin et selon les circonstances, advenant un recul ou un traitement social de la cause non conforme à la vision des choses qui les motive.

Cette cause étant de nature collective, la représentation de leurs membres est subordonnée à son service. Il en est de même de leurs intérêts individuels, malgré l'intensité de leur implication éventuelle ou possible. Celle-ci ne touche que l'aspect de leur existence concerné par la raison d'être du mouvement social auquel ils participent librement et volontairement. Il n'est pas à exclure qu'un arrière-fond doctrinal ou une mentalité idéologique accompagne leur engagement, même si ce dernier peut varier à l'intérieur du mouvement, et même d'un membre à l'autre. Ainsi, un tourisme propre au sens écologique peut servir de multiples motivations, intentions ou valeurs. Dans un mouvement donné, il existe ordinairement un consensus large ou majoritaire, voire même une unanimité sur les finalités. Mais cela n'exclut pas les possibilités de débats et de divergences de vue sur les moyens et stratégies de l'action sociale aptes à les réaliser ou à les faire progresser et cheminer dans l'espace-temps de la vie sociale. Leur action est généralement tenace et marquée d'une volonté de sensibilisation et de conviction en rapport avec la « cause défendue ».

Ce faisant, les mouvements sociaux, même lorsque leur action est limitée, sectorielle ou à court terme, ne peuvent éviter d'entrer en contact, ainsi qu'en coopération ou en conflit, avec le système des orientations qui a cours et pouvoir dans une société donnée à un moment de l'histoire. C'est en ce sens qu'ils sont considérés comme des agents de changement, ou à tout le moins des vecteurs d'évolution. Par leur action d'éveil, de communication engagée et de mobilisation à leur raison d'être, ils créent de la préoccupation sociale et de la considération pour ce qui les motive, ce qui constitue souvent leur principal but à atteindre : alerter l'opinion publique par des moyens de pression et des manifestations revendiquant leur raison d'être.

Leur succès engendre régulièrement leur transformation en groupes d'intérêts économiques ou culturels, ainsi qu'en associations volontaires plus stables et permanentes qui prennent en charge la continuité de ce pour quoi ils ont lutté. En loisir, ils ont été à la source de la mise sur pied de multiples organisations et institutions de services tant privées que publiques qui leur doivent leur érection et leur dynamisme initial. Ils ont été un ferment de créativité au sein de la société civile dans la structuration d'acteurs sociaux spécifiques au loisir. Ils ont aussi été à la source de la présence et de l'incorporation du loisir dans certaines institutions à vocation autre, thérapeutique, carcérale, communautaire, etc., qui l'ont intégré dans des formes adaptées à leur mission.

Mais leur efficacité ne s'est pas limitée à des tâches reliées au changement social. Leur action, ou leur « agir communicationnel » pour reprendre encore les termes d'Habermas, a eu (et a toujours) des impacts significatifs sur les us et coutumes, les styles et modes de vie, les représentations sociales et mentales, ainsi que dans l'imaginaire d'une existence où le loisir a droit de cité et sa place au soleil dans les gratifications attendues d'une vie normale.

Il s'est agi véritablement de changement culturel, au sens où en parlait F. Dumont, parce que l'insertion et la présence de plus en plus marquée du loisir ainsi perçu dans la société civile a apporté une certaine modification du « mode commun d'interprétation » constituant pour les sociétés « la faculté de se comprendre²² ». Cette modification réfère bien entendu à des usages sociaux différents du temps et de l'espace, à l'accroissement de la créativité individuelle et collective, à la diversification des comportements choisis et à la quête des valeurs qui y sont rattachées. En somme, la présence et l'action des mouvements sociaux permettent à des initiatives de naître et de se développer. Chaque forme de loisir devenue accessible ajoute au répertoire d'expériences vitales des individus et des groupes, et se présente comme une possibilité éventuelle à cultiver, pour autant que les ressources pour le faire soient disponibles pour chacun.

Cette disponibilité des ressources est d'ailleurs un thème majeur de l'action des mouvements sociaux en loisir, notamment dans les situations de pauvreté, de précarité, de lacunes éducatives, d'impuissance ou d'inhabileté individuelle, de perte d'autonomie, de démarrage d'initiatives collectives, d'accès aux institutions de services, de sensibilisation à des problématiques sociales et culturelles, etc. Ils s'impliquent dans de nombreux cas reliés à l'accessibilité démocratique au loisir pour tous et toutes, en particulier les exclus, les oubliés, les marginaux involontaires, les handicapés et les délinquants. Ils se font les hérauts des droits et libertés, les promoteurs de la justice sociale distributive, de la qualité de la vie et de tout ce que nous avons appelé plus haut les « utopies » sympathiques et régulatrices du développement jugé souhaitable. Dans cet ensemble, chaque mouvement choisit son créneau à lui et tisse des alliances, des partenariats et des collaborations, sans hésiter à s'inscrire dans des réseaux affinitaires.

22. Dumont, Fernand (1987), *Le sort de la culture*, Montréal, L'Hexagone, p. 48.

Certains d'entre eux visent même à combler les carences des services publics, critiquent leurs actions lorsqu'ils les jugent dysfonctionnelles ou inefficaces et militent en faveur d'ajustements ou de réformes en profondeur. D'autres s'intéressent à la protection des consommateurs contre les groupes d'intérêts abusifs ou exploités, en loisir comme ailleurs. Beaucoup se donnent comme but de contrer les dangers et les déviations de certaines pratiques de loisir, notamment celles dont nous avons fait état au deuxième chapitre. Il existe également des grands mouvements sociaux, par exemple féministes, environnementalistes, tiers-mondistes, dont l'action et l'influence sont très importantes dans les différentes formes de loisir au point d'imprégner leurs organisations des mêmes buts, objets et revendications, par identité de vues et extension de solidarité.

Mais, à l'instar des associations volontaires qui assument souvent la succession des mouvements sociaux, ceux-ci ne recouvrent pas la totalité du champ de la société civile, même si certains ont parfois cette prétention dans le feu de l'action militante. Leur destinée est atteinte lorsque leurs idées et leurs réalisations parviennent à pénétrer suffisamment le corps social pour devenir une dimension de sa culture et de son patrimoine. Ils entrent alors dans la normalité du lien social positif et fournissent de nouveaux cadres et points de référence aux comportements de loisir des individus et des groupes. S'ils dérangent parfois par leurs manifestations la quiétude et l'ordre de la société civile, cette dernière a tout avantage à les écouter, à les considérer et à les promouvoir dans la mesure où ils incarnent une créativité surgissant en son sein et parviennent à promouvoir du changement social qualitatif par le renforcement des idées novatrices et du dynamisme qu'elle contient. Mais, ce faisant, ils créent aussi le besoin et la légitimité du fait que le loisir devienne une dimension de la vie sociale nécessitant un traitement politique, compte tenu des limites de leurs objets et de leurs moyens d'action.

LOISIR ET POLITIQUE

La « politification²³ » du loisir se situe dans le prolongement de son émergence massive au sein de l'espace public de la société civile. Il est devenu une question sociopolitique par suite des demandes d'intervention étatique

23. Le néologisme « politification » a été proposé par le politologue G. Bergeron pour désigner le processus d'entrée en état de considération politique d'une réalité sociale qui l'était peu ou pas auparavant.

émanant des acteurs sociaux privés bien avant qu'une volonté d'action politique spécifique à son endroit se manifeste et tende à les globaliser en les fédérant. Dans la réalité historique, ces demandes sont apparues une par une ou par blocs plus ou moins concertés. Elles avaient en commun de plaider, autant par leurs discours que par l'action qui les appuyait, en faveur de l'intérêt et de l'utilité publics de leurs objets et de leurs contenus. Leur succès était lié, et le demeure toujours, à leur capacité de conviction et de mobilisation dans des projets qui leur étaient sous-jacents ; à leur pouvoir de les faire cheminer dans les arcanes du politique, à la fois pour leur reconnaissance sociale et pour leur accès au capital public sous toutes ses formes.

En fait, l'État n'a jamais été complètement indifférent aux manifestations du loisir au cours des âges. Il a toujours pratiqué la régulation de la fête. Dans chaque société, il a assumé la police des mœurs selon la normalité définie par le pouvoir en place. Il s'est saisi du contrôle de ce qui était donné en spectacle au public. Il a porté attention à l'encadrement de la jeunesse, à la circulation des migrants, au développement urbain, à la régie et à la gestion des territoires publics et de leurs usages ludiques, et ainsi de suite. Sur tous ces sujets et comme pour bien d'autres, le loisir était pour ainsi dire en filigrane de son action. Ses débordements étaient régulièrement objets de répression. Parfois même, l'État n'hésitait pas à y faire appel pour des événements civiques ou patriotiques, des commémorations et célébrations, avec la participation des principaux acteurs de la société civile avec lesquels il était en collaboration.

L'avènement des démocraties modernes a considérablement amplifié les demandes d'État en matière de services d'éducation, de santé, de bien-être et de sécurité. La société civile elle aussi enrichissait sa présence dans l'espace social sous l'impulsion du libéralisme tant culturel qu'économique, et par la prise de conscience et l'affirmation croissantes des droits et libertés de la personne. Bien entendu, l'avènement du loisir démocratique de masse a été et demeure ralenti par les formes sauvages du capitalisme qui a su créer l'abondance en s'adjoignant la révolution technique et scientifique, mais sans avoir appris à la partager autrement qu'à son avantage et ne devenant plus civilisé qu'à son corps défendant, c'est-à-dire en faisant tout pour assurer la pérennité de ses intérêts. Ce qui impliquait pour le loisir d'être incorporé dans le processus d'extension de l'exploitation capitaliste, celui de la consommation de masse, s'il est encore besoin de le rappeler. Ce processus s'est véritablement mis en marche après la Seconde Guerre mondiale et dure toujours.

Mais, même avant cette époque, sous la pression de luttes incessantes et souvent épiques, le loisir avait pu progresser quelque peu, quoique indirectement, dans ses prémisses par des législations timides mais progressives concernant la durée, la rémunération et les conditions du travail, l'avènement des congés fériés et des vacances. Ces éléments, combinés à la naissance et au développement par l'État d'un mince filet de protection sociale universelle, ont aussi fait progresser le loisir minimal accessible. L'apparition successive des médias modernes et publics de communication a œuvré dans le même sens, tout en apportant un élargissement culturel considérable aux possibilités de loisir de masse, en quantité comme en qualité. Il en a été de même en ce qui concerne l'expansion phénoménale des voies de communication terrestres, maritimes et aériennes face au loisir de déplacement spatio-temporel tels que le voyage d'agrément ou touristique, l'excursion extra-communautaire, les échanges entre le monde rural et le monde urbain, l'accueil et l'intégration des immigrants, et ainsi de suite.

Tous ces éléments, directement ou indirectement liés au loisir, exigeaient une mise à contribution des pouvoirs publics dans la mesure où leur réalisation même requérait des pouvoirs et des ressources hors de la portée du dynamisme de la société civile, une sorte de couronnement universalisant de son action qui se traduisait en partie par la socialisation du développement au service de la citoyenneté. Cette socialisation, dans la mesure où elle s'établissait sur une base démocratique, a induit la nécessité d'une action sociale publique qui irait au-delà et verrait plus loin que l'action des groupes d'intérêts privés ; malgré leur dynamisme et leur efficacité, ces derniers visent toujours des fins et bénéfices à usage réservés, même lorsque leur production de biens et services présente un intérêt public indéniable, d'ailleurs protégé par l'État. Mais ce dernier ne pouvait ni ne devait considérer qu'il jouait un rôle à leur usage exclusif, comme « serviteur » du capitalisme et de son pilotage du marché présenté comme libre.

La réduction de la vie sociale a un immense marché où les plus forts, astucieux et futés sont automatiquement et exclusivement les grands et parfois les seuls gagnants comporte, c'est bien connu, des dimensions proprement discriminatoires. Elle ne peut engendrer, en ce qui concerne le sujet traité ici, qu'une résurgence ou une version moderne du loisir comme privilège de classe. En fait, le marché est dans la société, et non l'inverse. Cette évidence doit être rappelée clairement à une époque où l'extension du capitalisme vise ni plus ni moins qu'une marchandisation générale de la culture, donc du loisir dans son sillage. Jeremy Rifkin nous met en garde :

Nous sommes en train de passer de la production industrielle à la production culturelle. Les secteurs de pointe du futur reposeront sur la marchandisation de toute une gamme d'expériences culturelles plutôt que sur les produits et services traditionnels fournis par l'industrie. Les voyages et le tourisme international, les parcs à thème et les villes-musées, les complexes de loisir, la culture du corps, la mode, la cuisine, les sports professionnels, le jeu, le cinéma, la télévision, les mondes virtuels du cyberspace, et toutes sortes d'activités récréatives reposant sur les média électroniques sont en train de devenir l'axe porteur d'une forme d'hypercapitalisme qui exploite l'accès aux expériences culturelles²⁴.

Ainsi, une large partie du loisir organisé est déjà dans les faits au service du capital privé en retour de certaines redevances aux corps publics d'une partie des profits accumulés. Ces contributions s'ajoutent aux taxes et aux revenus générés par les activités des services publics pour financer la partie non rentable ou moins rentable de la vie sociale et culturelle : éducation, santé, bien-être, sécurité, environnement, etc. Ces mêmes aspects sont eux-mêmes de plus en plus dans la mire des groupes d'intérêts privés en vue d'investissements rentables, ce qui réduit l'action autonome de l'État et des services publics à une peau de chagrin, et le rôle de l'État à une sorte de conseil exécutif des volontés et des intérêts des détenteurs du capital.

Cette situation, si elle devait s'accroître, serait pour le moins excessive, sinon totalitaire. D'une part, l'activité marchande n'épuise en aucune façon les raisons et objets de créativité de la société civile, lesquels peuvent être motivés par nombre d'intérêts autres que strictement économiques. D'autre part, l'État doit prendre en considération des réalités humaines fondamentales basées sur des critères autres que ceux de la rentabilité monétaire et des lois dites du marché : il lui revient même de procéder à la régulation légale et morale du fonctionnement des groupes d'intérêts en compétition les uns avec les autres, un peu à la façon d'un arbitre dans une compétition sportive ou un jury dans un concours artistique. Il n'est pas dans la mêlée, mais au-dessus, par délégation de pouvoir légitimée par l'exercice de la démocratie.

Il est, selon l'heureuse expression d'Alain Touraine, « un poste de commandement du social » dépositaire du pouvoir de définir, de promouvoir et de défendre les intérêts collectifs du corps social dans son ensemble, ainsi que le concepteur et l'agent de réalisation des droits et libertés de chaque personne ayant son statut de citoyenneté. Ce statut

24. Rifkin, Jeremy, *op. cit.*, p. 14.

implique bien entendu une égalité juridique qui se manifeste par le suffrage électoral dont l'aboutissement est de confier, par délégation, le pouvoir d'État à des élus chargés de parlementer, dans tous les sens du terme, et de légiférer dans la perspective du bien commun, en loisir comme ailleurs. La citoyenneté comporte cependant non seulement des droits, mais aussi des devoirs et des responsabilités dont l'État doit faciliter le respect par le truchement du « service public ». Le sens le plus positif et le plus noble de ce « service public » renvoie à l'idée de justice sociale distributive, idée qui n'est pas neuve, mais souvent oubliée ou mise au rancart pour des causes généralement fort discutables.

L'idée de justice sociale réfère fondamentalement au fait que chaque citoyen dispose d'une infrastructure de biens et services collectifs à laquelle il a accès pour fonder et réaliser ses projets d'existence. Il est assez évident qu'une marchandisation générale et rentable pour le capital privé de ces biens et services, de la naissance à la mort, serait proprement inhumaine, ne pouvant faire autrement qu'introduire de la ségrégation et de l'inégalité dans l'accès à l'infrastructure minimale nécessaire au développement humain normal. L'existence d'un service public universel et le plus gratuit possible s'apparente à une forme de donation ou de dotation permanente de la société à ses membres leur permettant de disposer d'un tronc commun de biens et services pour démarrer dans l'existence et poursuivre la réalisation de leurs projets. J.P. Fitoussi et P. Rosanvallon précisent à cet égard que :

Défendre les services publics ne consiste pas à sauvegarder l'existant, dans une perspective platement conservatrice. Il s'agit plutôt de redonner un sens positif et fort de la notion de service public, à partir de l'objectif d'une réallocation permanente des dotations initiales aux individus. L'important est dorénavant d'imaginer les services publics de demain, ceux qui sont le mieux adaptés à produire du lien social en réduisant les inégalités et les plus propices à nous faire bénéficier des évolutions en cours de la mondialisation et du progrès technique²⁵.

Cette réallocation, indispensable et incontournable pour l'exercice d'une pleine citoyenneté, est le propre de l'action de l'État et du service public, à quelque niveau que ce soit, de la plus petite communauté locale jusqu'aux instances nationales et internationales. Sur ce dernier plan, la mondialisation croissante des communications et des échanges ne saurait se limiter aux aspects commerciaux ou marchands de la question. Elle

25. Fitoussi, Jean-Paul et Pierre Rosanvallon (1996), *Le nouvel âge des inégalités*, Paris, Seuil, p. 228.

devrait aussi envisager une citoyenneté planétaire et une gouvernance sociale commune à l'espèce humaine soucieuses de préserver et de promouvoir la créativité et la diversité culturelle qui l'animent, tout comme l'écologie propose de le faire pour la biodiversité naturelle.

Il est possible que la fonction traditionnelle de gouvernance par l'État soit entachée de caducité et doive subir des changements substantiels. Mais, quoi qu'il en soit, toute société, qu'elle se replie sur elle-même ou s'ouvre à l'échelle mondiale, aura toujours la nécessité de se doter d'une superstructure de pouvoirs publics capables de développer la panoplie de services essentiels à la réalisation d'une citoyenneté intégrale, ce qui, bien entendu, peut varier considérablement dans le temps et dans l'espace, ainsi que d'un groupe humain à l'autre. Ainsi, le rôle de l'État trouve sa spécificité dans la gouvernance du dynamisme de la société civile pour le bien commun et dans ce qui complète sa propre action dans le même sens. Il n'y a donc pas antinomie avec les acteurs sociaux porteurs d'intérêts économiques ou culturels, mais continuité et élargissement de l'action privée, qu'elle soit ou non à but lucratif. Cette continuité va dans le sens d'une action de la collectivité sur et pour elle-même, avec les capacités de pouvoir et de décision que cela implique.

L'État et le loisir

Les rôles et fonctions de l'État face au loisir ne sont pas radicalement différents de ceux qu'il a par exemple en matière d'éducation, de santé, de sécurité et d'environnement, pour ne prendre que des questions sociales qui lui sont étroitement apparentées. Il lui revient fondamentalement le droit et le devoir de légiférer, directement ou indirectement, en vue d'établir d'une façon impérative les conditions générales de l'exercice du droit au loisir pour tous et toutes, c'est-à-dire une accessibilité universelle et au moins minimale à des comportements volontairement choisis par ceux et celles qui sont appelés à les vivre. La législation directe touche l'aménagement des espaces et des temps qui sont réservés à l'usage discrétionnaire de l'ensemble des citoyens, la gestion des ressources, installations et équipements qui lui sont dédiés, le soutien des organismes de la société civile qui s'en font les promoteurs jugés d'intérêt ou d'utilité publics ainsi que le support de toute initiative décidée en fonction du bien-être et de la qualité de vie de l'ensemble de la collectivité.

La législation indirecte prend souvent la forme de dispositions régulatrices et réglementaires concernant la qualité du loisir pratiqué : la protection du consommateur, son éducation, sa santé et sa sécurité dans les pratiques choisies, l'encadrement et parfois l'interdiction de

comportements de loisir jugés plus nocifs que bénéfiques, ou préjudiciables à l'ordre public ou au bien-être de la collectivité, les sévices et les nuisances que certains loisirs font subir à l'environnement naturel ou urbain, etc. Le loisir ne pouvant être abandonné à l'initiative potentiellement débridée et parfois sauvage d'individus et de groupes qui veulent réaliser leurs pulsions ou leurs intérêts sans considération pour autrui ou leur communauté de référence, l'État a la tâche de définir et de faire appliquer les règles de civilité, de circonscrire les limites et les règles de la normalité, et de baliser de critères communs le champ d'exercice des libertés individuelles et civiques à l'intérieur desquelles le loisir s'inscrit.

L'État doit aussi planifier et équilibrer le développement du loisir, notamment en ce qui a trait à sa cohérence et à son équité. Mais l'idée de loisir est en elle-même quelque peu réfractaire à une planification qui serait conçue de façon autoritaire et technocratique. Il s'agit plutôt d'envisager à son sujet une planification-support à l'action sociale permettant l'universalité et l'accessibilité générales à un loisir minimum garanti et de la meilleure qualité possible. En aucun cas, l'action de l'État n'a à se substituer au dynamisme des citoyens et de leurs groupes d'adhérence ou de référence, ni même à l'offre commerciale de biens et services pour autant que tous agissent dans les limites de la légalité et sans entraves au bien commun. Son apport spécifique est de l'ordre du supplément permettant d'une part d'achever, si faire se peut, la démocratisation de l'accès au loisir, d'autre part de contribuer par des ressources et du capital publics à des projets et des réalisations d'envergure et d'intérêt collectifs où sa participation est jugée compatible, nécessaire ou essentielle au bien public.

Le premier devoir de l'État à ce chapitre est d'élargir le spectre des possibilités d'accession à des pratiques de loisir qui, vu leur financement collectif de base, peuvent être choisies plus aisément par les citoyens à cause de leur gratuité ou moindre coût. Fréquemment ces actions et réalisations émanant des instances publiques sont un correctif à l'inégalité sociale dans le sens où elles constituent les portes d'entrée du loisir pour plusieurs catégories sociales à statut problématique ou précaire, lesquelles ne sont pas d'un grand intérêt pour les loisirs marchandisés, aussi longtemps que leur situation générale n'est pas améliorée. Ainsi, le loisir publiquement offert peut-il contribuer à développer (ou consolider) un sentiment de véritable citoyenneté, d'appartenance à une collectivité et à son identité culturelle, en améliorant la densité du tissu social.

Une gouverne concertée

De ce qui précède découle qu'une approche politique du loisir qui se veut efficace et opérationnelle en matière de développement humain doit reposer sur une planification négociée en permanence, ou renégociée périodiquement, par la communication avec ses bénéficiaires pressentis, c'est-à-dire les citoyens. Il existe, c'est bien connu, des politiques étroitement inféodées aux intérêts de classes, individuels ou de groupes professionnels particuliers qui ont su monopoliser ou épuiser à leur avantage les ressources et le capital publics, en prétendant s'identifier au service public. Cela a manifestement produit un développement inégal et mal ajusté aux besoins et carences réels que doit combler un service public véritable. Ce dernier, compte tenu du fait que les pouvoirs publics eux-mêmes ne disposent que de moyens limités, doit cibler les objets de présence du bien commun face aux intérêts privés et juger de leur compatibilité avec le bien-être général de la société. Cela questionne au premier chef le style de gouverne choisi par l'État, étant donné qu'il n'est en aucune façon le seul acteur légitimé pour traiter les orientations et le contenu du loisir, même en ce qui touche les prestataires directs de ses services. Le loisir ne peut qu'être offert, et non imposé.

L'expérience d'un demi-siècle semble militer, dans la majorité des sociétés dites avancées à ce sujet, dans le sens d'une gouvernance de proximité, de participation et de concertation, mettant en état de contribution et de responsabilité partagées les acteurs de la société civile en interaction avec ceux de la société politique. Dans cette perspective, l'idée de gouvernance ne réfère pas à l'exercice d'un pouvoir autoritaire ou arbitraire qui décide et tranche en dernière instance, mais au pilotage dans l'action d'une volonté émanant d'un consensus ou d'un point de vue majoritaire fermement négocié par l'ensemble des acteurs sociaux concernés et consentant à participer au service public. Cette forme d'action de l'État, si elle comporte une ventilation différenciée du pouvoir d'agir socialement, présente au moins deux avantages de taille : l'augmentation des ressources mobilisées et une possibilité d'ancrage et d'ajustement de cet agir dans la réalité vécue par les bénéficiaires du service public. L'État ne perd pas grand-chose à se comporter comme un capitaine de vaisseau qui dirige son navire et son équipage vers une destination sur laquelle tous et chacun se sont entendus. Il peut même y gagner en ayant fait appel à la concertation et à la solidarité.

Partageant cette approche dans le sillage du politologue B. Jessop, Marie Lequin affirme :

L'État a un rôle capital à jouer comme organisateur du dialogue entre communautés d'action publique et comme agent de cohésion entre

tous les sous-systèmes, ce qui implique une capacité d'innovation institutionnelle et organisationnelle quasi permanente²⁶.

Cette façon d'aborder le rôle de l'État à l'inverse de l'exercice traditionnel du pouvoir, c'est-à-dire autoritaire et centralisateur, correspond bien au sujet traité par l'auteure (l'écotourisme), mais son usage peut avantageusement être étendue à l'ensemble du loisir. Elle prémunit contre l'enfermement bureaucratique ; elle élargit le dialogue et la communication préalables à l'action ; elle étend le champ culturel des acteurs en présence, prévient les erreurs, diffuse l'information, concerte les compétences et les expertises, valorise la coopération en harmonisant les rapports entre les acteurs par un lien social partagé, permet l'innovation et l'ouverture au changement lorsqu'elles sont jugées désirables, renforce les habiletés et talents existants et établit des passerelles de collaboration susceptibles d'accroître l'efficacité du service public par l'association de l'État aux forces vives de la société civile intéressées à collaborer.

La concertation réduit l'isolement des acteurs tout en amplifiant l'efficacité de leurs ressources. Elle canalise la compétition entre eux dans un effort d'excellence vers un but commun associé au service public. La gouvernance concertée vise l'établissement d'ententes préalables ou incorporées à l'action sur plusieurs questions : les objectifs à atteindre, les valeurs principales visées, le partage des rôles, fonctions et pouvoirs, les moyens structurels et organisationnels à mettre en place et à gérer, les stratégies à définir, à adopter et à adapter au besoin. La vertu cardinale de la concertation est la transparence générale, notamment en matière d'information, laquelle l'éloigne de l'esprit de secret des groupes d'intérêts privés ou de la raison d'État traditionnelle. Elle s'exprime dans des règles convenues claires en ce qui concerne la collaboration, la participation et les échanges, ces derniers pouvant être tout autant de l'ordre de la connaissance et du savoir-faire que de type économique. La concertation est la construction d'une interdépendance positive des acteurs réunis dans la recherche d'une même fin.

Une seconde vertu de la gouvernance concertée est la lucidité face aux contraintes, difficultés et limites inhérentes à toute action humaine, y compris celle de l'État. Une action est d'abord efficace par la capacité de ceux et celles qui la pilotent de prévoir et d'écartier les obstacles, d'éviter les écueils en cours de réalisation, de ne pas se décentrer dans des contingences ou des voies tangentielles, et de respecter les étapes et échéances conduisant au résultat escompté. Son succès repose également

26. Lequin, Marie (2001), *Écotourisme et gouvernance participative*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 84.

sur la fiabilité, la constance, la solidarité et l'imputabilité des acteurs associés. Elle souffre de l'impéritie et de la procrastination. La lucidité dans l'action est aussi mise à contribution en ce qui concerne les facteurs d'influence et les conditions sociopolitiques de sa réalisation, le contexte et l'ambiance, ainsi que l'environnement social possiblement mutant dans lequel elle doit être menée à terme. Tous ces éléments sont à considérer particulièrement dans un service public relié au loisir, compte tenu du fait que sa réalité même peut être changeante et volatile et que son organisation fonctionne largement avec des ressources humaines bénévoles dont le dynamisme et la bonne foi ne sont pas nécessairement à la hauteur de la compétence ou de l'expertise attendues, quoique là comme ailleurs les progrès éducatifs et culturels liés à l'action sociale soient patents.

Également, la gouverne concertée peut agir en harmonie avec les processus d'animation et de consultation, et les diverses formules de participation tous destinés à recueillir les avis, les sentiments favorables ou non, les assentiments, les consentements, aussi bien que les objections, les réticences et les contestations, les *feedback*, les mises en garde, les prémonitions, les suggestions et recommandations, et ainsi de suite. Elle peut cohabiter avec toutes les formes d'implication de la société civile dans la prise de décision politique et l'élaboration d'une volonté commune ou majoritaire reliée à l'intérêt public, dans la prise en considération de l'ensemble des éclairages intellectuels et émotifs pertinents, réduisant d'autant l'arbitraire, la partialité et un certain relativisme toujours présent dans l'action sociale et culturelle.

Cette même action demeure néanmoins polarisée en matière de décision par l'État et sa vision du loisir à un moment donné et dans une conjoncture toujours changeante en son sein même, ne serait-ce que par les prérogatives des tenants du pouvoir politique d'infléchir le service public de leur vision des choses ou de leurs idéologies pour la durée de leur mandat. De plus en plus, de nombreux aspects du loisir sont pris en considération dans les programmes des partis politiques et figurent dans leurs plates-formes électorales, en tant que principes ou engagements plus ou moins fermes. Cet aspect n'échappe ni au citoyen en tant qu'électeur ni aux groupes sociaux privés de la société civile. Ainsi, même une gouvernance concertée du loisir peut avoir à composer au moins minimalement avec les couleurs du pouvoir politique du moment, et éventuellement avec son opposition, advenant un changement de la garde du service public issu du processus démocratique. Cet élément est à considérer car il peut être à la source de perturbations importantes dans le traitement et l'ampleur du service public en loisir.

Malgré cela, il semble acquis depuis près d'un demi-siècle que le loisir doit figurer au nombre des services généraux et permanents que l'État a le devoir d'assumer au bénéfice de la collectivité, notamment dans les services publics de proximité tournés vers la vie quotidienne. Sa légitimité ne semble plus faire de doute dans le sens que l'action de l'État est elle-même devenue l'objet d'une demande multiforme émanant de la société civile. Mais cette demande ne visait pas l'établissement d'une gouvernance concertée d'action sociale en loisir. Cette dernière est elle-même l'aboutissement historique d'une démarche ponctuée de relations difficiles entre des acteurs privés défendant leurs intérêts propres et les acteurs publics cherchant une forme d'intervention de l'État face à une nouvelle responsabilité qu'ils étaient enjointes d'assumer. La gouvernance concertée n'est en fait que la plus heureuse forme d'action publique à être inventée à ce jour, et d'ailleurs pour des raisons d'efficacité et de fonctionnalité face à la rareté des ressources pour tous les acteurs, tant privés que publics. Mais ce faisant, il se produisait un certain ajustement à la spécificité du loisir en tant que comportement choisi par le citoyen, mais requérant en certains cas un support collectif indispensable. C'est la réflexion sur la nature de ce support qui a graduellement induit la nécessité de la présence du loisir dans le service public, et par ce fait, conféré à l'État un rôle en la matière.

Initialement, les requêtes que lui adressaient les acteurs privés étaient plurielles, souvent contradictoires et intéressées, compétitives et à peu près exclusivement centrées sur l'obtention de subsides ou de ressources publiques à l'appui de leurs projets. Leurs demandes prenaient peu en considération les limites de la capacité de support de l'État à leur endroit ; et surtout elles étaient rarement associées à une vision globale du bien public : c'est le moins que l'on puisse dire à ce sujet. Cela explique en partie les tâtonnements de l'État en la matière. Son action encore mal définie est souvent demeurée marquée au coin du favoritisme, de la « charité » publique, du népotisme, du service prioritaire à des élites déjà bien nanties, de concessions aux lobbys puissants et bruyants, aux visées de prestige des élus politiques, aux pressions de technocrates patentés au service de groupes d'intérêts, et ainsi de suite.

Un paradigme d'intervention politique adapté au service public en loisir était à inventer. Il en est toujours à ses premiers balbutiements et connaît encore bien des ratés et des retours au passé. Ces derniers sont causés en partie par sa diversité et sa complexité, en partie par les nombreux intérêts qui l'ont à l'œil et veulent lui donner un sens et une direction à leur avantage. C'est pourquoi la gouvernance concertée peut être un compromis où l'espace public ne serait pas uniquement occupé par une mosaïque d'acteurs à l'affût des ressources et du capital publics, mais

deviendrait aussi un lieu de convergence où l'État animerait et rétablirait les bases d'un loisir public garanti et accessible, sans distinction ni discrimination.

Le service public en loisir

Le fondement de l'action de l'État en loisir réside dans la version positive du principe de « l'inclusion obligée », formulé par le politologue Gérard Bergeron²⁷, en ce qui concerne les droits et devoirs des membres-citoyens au sein d'une société démocratique. En fait, ce principe de base de l'implication politique s'applique au-delà de l'idée du respect des lois et des règlements sociaux issus de l'exercice du pouvoir et régulant une bonne partie de la vie civique. Il implique aussi le mandat, pour l'État, d'établir un ensemble de services et de programmes de la même amplitude reliés à l'exercice de la citoyenneté, ce qu'il est convenu de nommer le service public. Ce dernier n'est pas à fonder en loisir d'une façon radicalement différente de ce qu'il est ou devrait être, par exemple, en éducation, en santé ou en environnement. Tout au plus peut-on parler d'adaptation. De la même façon que l'État participe au combat social contre l'ignorance, la maladie ou la pollution, il doit être à l'œuvre dans la lutte contre l'exclusion en loisir, en tant que composante de la qualité de vie citoyenne.

En fait, l'État ne produit pas directement du loisir qui serait public, sauf lorsqu'il s'engage de sa propre initiative dans la réalisation, l'organisation ou la promotion d'éléments de socioculture découlant de ses choix politiques particuliers. Dans la majorité des cas, il se limite à fournir une infrastructure générale suppléant les carences des initiatives existant dans la société civile et complétant leur action par l'injection de ressources collectives palliant les multiples contraintes, difficultés et problèmes auxquels font face les individus en tant que simples citoyens ou organisés en groupes de référence. Ces derniers peuvent se présenter comme organismes sans but lucratif (OSBL) ou à but lucratif (OBL). L'État peut même appuyer la formation de groupes, notamment chez les catégories sociales moins autonomes ou moins nanties, lorsqu'il considère que l'existence de ces groupes est d'intérêt public.

En tant que gestionnaire du patrimoine des ressources collectives disponibles (espaces, équipements, subsides publics), l'État a la tâche de les mettre au service du capital humain et culturel que recèle toute communauté. Son action doit être ancrée dans les besoins sociaux clairement

27. Bergeron, Gérard (1977), *La gouverne politique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 264 p.

identifiés et priorisés d'abord en fonction du critère de base de l'accessibilité générale ou universelle, et répondre aux attentes minimales les plus pressantes et urgentes à cet égard. Cette même action doit être centrée sur les bénéfices humains et sociaux que le loisir peut engendrer. Elle peut aussi avoir à contrer ou à contrôler les effets indésirables de certains loisirs susceptibles de causer des préjudices graves à leurs adeptes ou de porter atteinte à la sécurité ou à la qualité de vie dans un milieu donné.

Dans cette foulée, le loisir émanant du service public, nécessairement défini en conformité avec les lois, règles et normes de conduite qui régissent le cours de la vie sociale, peut façonner le loisir privé des individus et des groupes dans des voies socialement acceptables, comme il est de mise pour tout autre type de comportement humain. Il rappelle qu'il n'est de liberté et d'hédonisme normaux que dans la responsabilité comportementale même associée à la tolérance et que toute société a des seuils à cet égard, tout relatifs et temporels qu'ils soient.

Un train d'objectifs

Les attentes normales face à l'État sont celles qui convergent vers ce qu'il est convenu d'appeler le bien public ; c'est-à-dire un ensemble de mesures de nature soit coercitives, soit « développementistes », dont l'effet combiné est de créer ou d'amplifier l'état de bien-être général, la paix civile et l'émergence de la créativité dans une société donnée. Bien entendu, le loisir à lui seul serait impuissant à atteindre cet objectif. Il requiert, comme nous l'avons vu abondamment dans ces pages, l'apport d'un certain nombre d'éléments préalables qui conditionnent et déterminent ses possibilités d'existence : styles et niveaux de vie économique, état de l'éducation, de la santé, de la sécurité publique et privée, traitement de l'environnement et soutien de la créativité culturelle sous toutes ses formes.

Le loisir ne constitue en aucune façon un mini-monde isolé ou clos sur lui-même. Il s'imbrique étroitement dans tous et chacun de ces éléments préalables, s'y enracine tout en prolongeant leurs perspectives de développement dans des cadres, contextes et contenus situationnels choisis par ceux qui le vivent comme autant de facteurs de valorisation supplémentaires de leur existence. Il s'ensuit que le loisir comme service public a la tâche de s'inscrire dans une continuité d'action sociale et communautaire pour maximiser l'atteinte des bénéfices humains et sociaux qu'il est possible d'en attendre. Il est un instrument parmi (et complémentaires à) d'autres de construction de la qualité de vie individuelle et collective. C'est pourquoi les objectifs d'un service public à son endroit ont la caractéristique de l'inclure en le dépassant, c'est-à-dire de faire appel à une concertation large touchant simultanément plusieurs secteurs de l'action

de l'État, de même qu'à un processus permanent de collaboration et d'échange avec les agents et acteurs de la société civile susceptibles d'agir en partenariat avec lui. Le tableau suivant esquisse un portrait des principaux objectifs de base d'un service public en loisir.

TABLEAU 5
Les objectifs fondamentaux d'un service public en loisir

-
1. La prise en considération des temps sociaux à usage discrétionnaire dans la planification de l'offre de services publics.
 2. L'aménagement des espaces, lieux et milieux de vie en une sorte de contrat social territorial reposant sur une répartition équilibrée des espaces privés et publics centrée sur l'accessibilité et la participation générales.
 3. L'enracinement du loisir public dans les besoins réels, hiérarchisés et jugés prioritaires des individus, groupes ou catégories sociales à desservir.
 4. La prise de connaissance de données de base sous-jacentes à l'établissement d'une offre de services publics en loisir, notamment la diversité démographique et sa densité, la pyramide des âges, les réalités géographiques et climatiques, le milieu naturel, rural ou urbain ambiant, les types et l'état de l'emploi, le capital social (organisations et ressources humaines), le tissu social, la richesse, la pauvreté et la précarité, les modes de vie (données patrimoniales, us et coutumes, réalités matérielles, culturelles ou spirituelles), les enjeux politiques, les relations inter-ethniques ou inter-communautaires, l'état des institutions de services en éducation, santé et bien-être de base, les problèmes de sécurité ou reliés à l'environnement, l'influence des groupes d'intérêts, la présence de la déviance et de la criminalité, et autres.
 5. L'usage pertinent des ressources collectives eu égard aux critères définissant leur emploi sur base de l'efficacité, de l'intérêt et de l'utilité publics.
 6. Le maillage permanent, occasionnel ou d'appoint des diverses institutions publiques touchant régulièrement ou parfois au loisir et visant ou desservant une même clientèle ou catégorie sociale; le but est de mettre fin à l'ignorance mutuelle, au cloisonnement bureaucratique et au fonctionnement inorganique des services publics s'adressant à une même collectivité, notamment en matière d'éducation, de communication, d'art et de culture, de transport, de santé, de sécurité et de solidarité sociale.
 7. L'intensification du lien social dans le sentiment d'appartenance à une socioculture en évolution, pour la réalisation de projets ou de programmes collectifs supportés par des réseaux d'information, de communication et de collaboration, et pour la prévention ou la résorption de pratiques, de problèmes et de conflits préjudiciables à la paix et à la cohésion sociale.
 8. Le support de l'action communautaire bénévole en faveur des personnes et des groupes sociaux moins nantis, à risque, handicapés et malades chroniques, qu'ils soient institutionnalisés ou non.
-

TABLEAU 5 (suite)

-
9. L'implantation d'installations et d'équipements publics, élargissant les milieux de vie privés de base et agissant en vue de susciter un sentiment d'appartenance et de propriété collective.
 10. La reconnaissance du loisir public comme instrument privilégié de consommation, d'expression et de création, ce qui implique de:
 - prioriser les formes de loisirs à portée ou à incidence éducatives ;
 - créer des occasions d'initiation, d'apprentissage et de formation continue tout le long de l'existence en renforçant la capacité d'expression des goûts, aptitudes, talents et aspirations décelés dans la société civile ;
 - supporter l'évolution des modes de vie eu égard aux valeurs hédonistes et esthétiques d'une existence de qualité ;
 - appuyer la créativité sous toutes ses formes et dans tous les domaines ou manifestations de la vie de loisir ;
 - appuyer les forces et agents de changement social et culturel considérés comme bénéfiques et progressistes ;
 - soutenir et concerter l'action des organisations civiles lorsque celle-ci est utile et souhaitable en tant que loisir public fondé sur un droit civique.
 11. Le développement de partenariats multiples pour satisfaire les besoins sociaux identifiés en collaboration avec les acteurs sociaux les plus compétents et qualifiés de la société civile, réunis au besoin dans des réseaux de services complémentaires et acceptant d'œuvrer pour le bien public dans un climat de coopération, de mutualité et d'entraide.
-

Des principes opérationnels pour une politique en loisir

Dans l'histoire récente, c'est-à-dire dans la deuxième moitié du XX^e siècle, le service public en loisir a été envisagé de diverses façons qui durent toujours tout en évoluant. Il a servi à appuyer, soutenir, financer et compléter l'action sociale de forts nombreux groupes et organisations en loisir agissant sur une base non lucrative. Il est intervenu pour exiger l'ouverture à l'ensemble de la collectivité des mêmes groupes en retour de la reconnaissance et du support qui leur étaient accordés. Il a voté des lois et des règlements eu égard aux pratiques de loisirs jugées maléfiques, violentes ou contraires à la sécurité et à l'ordre publics. Il a mis en place des organismes de protection du consommateur et de l'environnement. Il régit les moyens de transport, les voies publiques de circulation et de communication en tous genres. Il fournit une infrastructure de services diversifiés aux entreprises industrielles et commerciales qui interviennent directement et indirectement en loisir : industries du jeu, des amusements, du sport, des arts, des spectacles, du tourisme et globalement des produits culturels. En fait, le service public existe déjà. Il se manifeste aussi en

partie dans les institutions éducatives et thérapeutiques qui commencent à accorder au loisir une considération reflétant mieux l'importance qu'il occupe dans la vie concrète des citoyens.

Mais ce service public est aussi diffus et épars que le loisir lui-même. Parfois il se manifeste par des interventions directes de l'État lui-même : l'aménagement de parcs naturels ou urbains, l'érection et la gestion d'édifices publics tels que bibliothèques, musées, arénas, centres communautaires de loisirs publics ou parapublics, de sites et d'agoras à usages multiples, d'espaces verts réservés, de pistes et de sentiers, de centres d'exposition et ainsi de suite. De plus, il s'incarne dans une pluralité de centres de juridiction au sein des pouvoirs publics eux-mêmes et répartis aux niveaux local, régional, national, et même international. Il s'agit donc d'une réalité complexe où certains services dits de proximité, à cause de leur meilleure efficacité dans la vie de leurs destinataires, sont en même temps tributaires de décisions, d'orientations et de politiques établies à l'échelle macrosociale, sinon planétaire, dans la foulée du mouvement général actuel de mondialisation qui affecte directement l'état des cultures et, par voie de conséquence, celui du loisir.

En même temps, ce même service public ne peut fonctionner de façon autarcique, coupé des réalités spécifiques de la société civile, notamment en ce qui concerne l'exercice de la citoyenneté et des libertés qui lui sont attachées. Un loisir défini et imposé d'en haut frôlerait l'absurdité, ou à tout le moins entraînerait la désaffection, s'il ne reflète pas les attentes et aspirations réelles, un peu à la façon des Jeux du Cirque des anciens empereurs romains qui avaient pour but de consolider le pouvoir impérial en divertissant le bon peuple de ses véritables besoins. De même, par analogie, il serait possible de comparer un loisir public ignorant la participation citoyenne soit à un système scolaire ignorant l'enfant, soit à un hôpital administrant les mêmes soins à tous ses patients.

Il y a cependant une différence majeure en ce qui concerne le loisir, à savoir la liberté civile de refuser une offre de services lorsqu'elle ne répond pas aux désirs et attentes de ses destinataires. En fait, un service public en loisir déconnecté ou non branché sur les réalités de la société civile peut connaître les ratés de la désaffection ou de l'abandon, sensiblement de la même façon qu'une offre de biens et services commerciaux peut encourir la faillite pour ces mêmes raisons. Mais dans le cas d'un service public, il s'agit alors de dilapidation de ressources collectives visant en principe le bien public.

Il peut en être ainsi également lorsque les ressources de l'État sont largement mobilisées par des réalisations de prestige de ses dirigeants politiques plus soucieux de laisser des traces de leur passage au pouvoir que de veiller au bien immédiat et quotidien de leurs commettants. Il arrive fréquemment aussi que des groupes d'intérêts privés particulièrement fûtés et bien positionnés socialement et politiquement parviennent à convaincre l'État que leurs projets et visées propres se confondent avec l'intérêt public, au point de monopoliser une large partie de l'usage du capital public à leur avantage. Le service public n'est jamais non plus à l'abri du favoritisme, des pressions tordues et de ce qu'un sociologue humoriste a appelé « la république des bons copains », pour stigmatiser le détournement du capital public vers des intérêts particuliers. Il peut aussi être affecté par les ambitions électorales des élus ou de ceux qui aspirent à l'être, devenir un lieu propice à la corruption silencieuse ou encore fournir des occasions de démagogie électorale aussi séduisantes que faciles. Il est historiquement notoire que les premières formes de services publics en loisir ont été largement monopolisées par les classes et les groupes sociaux les mieux nantis et organisés, avant d'être pensées et modulées en fonction de l'universalité et de l'accessibilité générale.

C'est pourquoi la société civile, au moyen d'œuvres caritatives, éducatives, humanistes et prosélytiques, souvent d'inspiration morale ou religieuse, a longtemps comblé, et le fait encore en bonne partie, l'absence de prise en considération par l'État du loisir des catégories sociales les plus démunies. En fait, le discours universaliste sur le droit au loisir a lui-même été une invention de la société civile traduite en demande d'État. Ce dernier ne s'est investi que fort lentement de cette responsabilité et, là comme ailleurs, le discours n'a engendré initialement qu'une action fort timide, mais qui s'est graduellement amplifiée, notamment dans les services publics situés à proximité des besoins immédiats, c'est-à-dire dans les communautés locales. Celles-ci ont fait figure de pionnières dans l'invention des premiers services véritablement publics en loisir. C'est d'ailleurs sur leur insistance, conjointement avec la vie associative issue de la société civile, que les paliers supérieurs de services publics en sont venus à apporter à leur niveau des contributions de plus en plus significatives, quoique éparées, à ce que l'on pourrait appeler un service public global dont les orientations fondamentales tendent à s'harmoniser dans le temps et à se compléter malgré les tensions et les conflits de juridiction, les cloisonnements et les intérêts politiques qui les entourent. Il semble se dégager de ces orientations un certain socle de principes qui, une fois consolidé, pourrait former la base d'un service public véritable. Ces principes de plus en plus admis sont présentés dans le tableau suivant :

TABLEAU 6
Les principes d'action d'un service public en loisir

1. La raison d'être, la mission et la justification d'un service public en loisir sont l'actualisation du droit au loisir pour tous et toutes, en perspective d'équité et de solidarités sociales.
 2. Il prend la forme d'une offre de services généraux ou spécialisés correspondant à la pluralité et à la diversité des besoins à satisfaire et tenant compte de la variété des catégories sociales à desservir, ainsi que de l'ensemble des cycles de vie.
 3. Il implique la participation active des citoyens à l'élaboration de cette offre de services, aux décisions qu'elle implique ainsi qu'à leur réalisation.
 4. Conséquemment, il doit mettre en place des mécanismes et processus d'information, de communication, de consultation et de concertation pour ajuster l'offre de services aux réalités, problèmes et besoins existants.
 5. Il doit accorder une attention et une considération spéciales, ainsi que des services adaptés aux citoyens démunis, inaptes à s'auto-organiser et à défendre leurs droits et intérêts légitimes.
 6. Il lui revient de réaliser le décloisonnement et la concertation, ainsi que l'intégration des systèmes de services s'adressant à des clientèles identiques.
 7. Il doit animer, promouvoir et piloter le réseautage des acteurs sociaux tant privés que publics, sur une base d'affinités et de complémentarité, dans la réalisation de projets, de programmes ou d'actions particulières visant le bien public.
 8. Il doit seconder les démarches favorisant l'éducation continue, l'initiation et l'apprentissage des diverses formes de loisir, et en mettre sur pied au besoin.
 9. Il doit appuyer, soutenir et accompagner les forces et agents du changement social et culturel jugé positif et bénéfique.
 10. Il doit encourager et promouvoir les échanges, l'intensification du lien social et les relations intersociétales ou interculturelles dans le respect des différences.
 11. Il peut contribuer significativement à l'intégration harmonieuse des immigrants et des citoyens en situation de mobilité spatiale.
 12. Il doit configurer son offre de services à partir des critères suivants:
 - a) une définition des orientations et priorités répondant correctement aux besoins et aspirations des citoyens, au présent et dans la perspective d'un avenir amélioré;
 - b) une clarification des critères définissant l'intérêt et l'utilité publics;
 - c) la fixation des paramètres d'une distribution juste et équilibrée des ressources collectives associées à l'offre de service;
 - d) le développement de l'usage polyvalent des espaces, équipements et installations de propriété publique.
 13. Il doit voir à ce que des mesures efficaces entourent toutes les pratiques et manifestations du loisir en matière de santé et sécurité publiques, ainsi que d'environnement.
-

Pour respecter ces principes, le service public en loisir peut et doit préciser son champ d'intervention sociale en fonction des particularités d'une société ou d'une communauté donnée. D'une façon générale mais non restrictive, ce champ recouvre les domaines suivants :

TABLEAU 7
Le champ de l'intervention publique en loisir

-
- Les activités physiques centrées sur la santé, le bien-être ou la libre jouissance d'un environnement particulier (urbain, naturel, etc.).
 - Les jeux et les sports à caractère participatif ou compétitif.
 - Les aménagements spatiaux à usage libre et discrétionnaire : parcs, places publiques, voies de circulation et de communication (sentiers ou pistes en tout genre).
 - Les activités sociales et récréatives à participation volontaire, les fêtes et spectacles publics.
 - Les pratiques de loisir associées à des buts éducatifs, thérapeutiques ou à l'action sociale et communautaire.
 - Le tourisme social, culturel ou à vocation économique.
 - Les pratiques de loisir culturel de l'ordre de la consommation ou de la création (loisirs expressifs ou impressifs), centrées sur la valorisation du patrimoine ou associées aux domaines des arts, des lettres, des sciences, des technologies anciennes et nouvelles.
 - Les services et pratiques de loisir conçues et adaptées pour les personnes handicapées physiquement, mentalement ou socialement.
-

Le service public en loisir se bute généralement au problème de l'émiettement ou de l'éparpillement des tâches, rôles et fonctions au sein des structures de l'État. Cela est un peu inévitable car, même lorsque les pouvoirs publics disposent d'un centre névralgique directement affecté au loisir sous forme de ministère, de direction générale ou de service particulier, ce dernier ne suffit pas à la tâche et requiert des contributions spécifiques de nombreuses autres structures du même appareil public. Comme la culture, la santé, la sécurité ou l'environnement, le loisir est une question sociale qui nécessite un traitement réseauté horizontal et concerté entre les diverses instances d'une même gouverne. Cela n'est possible que si toutes les instances concernées le traitent en respectant et en mettant en œuvre une même politique qui définit, oriente et encadre leur apport respectif d'une façon coordonnée et efficace, plutôt que de développer à son sujet des visions isolées, contradictoires et compétitives, comme autant de petits états dans l'État. Il n'est à peu de choses près aucun organe d'un appareil public qui ne puisse être concerné à un moment donné par un aspect ou l'autre du loisir.

Une politique globale est donc une nécessité fondamentale pour assurer la convergence et l'efficacité du service public eu égard aux objectifs précités. Sinon, la complexité même et la diversité du traitement social du loisir ne peuvent qu'engendrer la dispersion, l'incohérence et une certaine dilapidation des ressources publiques à lui être consacrées, tout en ouvrant la porte à toutes les formes de la petite « politicaillerie » intéressée et mesquine, dont les histoires d'horreur ont abondé dans le passé. Le service public en loisir a eu sa part de profiteurs et d'exploiteurs : il n'a pas été vertueux uniquement par la magie d'être public. C'est pourquoi il a besoin d'un système d'orientations claires et impératives, lequel pourra et devra être révisé, ajusté et adapté au besoin.

Le service public en loisir a par ailleurs un caractère pyramidal ou vertical qui, lui aussi, exige une définition, une concertation et un réseautage, de la plus petite communauté locale à sa région d'appartenance, et de celle-ci à la communauté nationale et internationale. Une politique globale, même enracinée fondamentalement dans la citoyenneté concrète, quotidienne et immédiate, ne peut faire l'économie d'une ouverture sur le monde ni nier l'avènement d'une citoyenneté de plus en plus d'envergure planétaire. Elle doit préciser les attributions et les responsabilités de chaque niveau de la gouvernance politique au sein de sa société de référence, tout en prévoyant des mécanismes de relations et d'échanges mutuels inter-sociétaux, considérant la porosité croissante des frontières politiques et culturelles, ainsi que le fait que de nombreux éléments du loisir vécu acquièrent une considération et une envergure internationales. Sur ces plans, une politique du loisir devrait prévoir un réseautage omnidirectionnel.

*
**

Ainsi, tout en leur étant étroitement liée, l'offre de services publics agit en quelque sorte comme un couronnement, une consolidation et un complément des autres services visant la qualité de la vie au sein d'une société. Elle accentue les bénéfices des loisirs déjà promus et organisés au sein de la société civile en généralisant leur accessibilité légitime à la même envergure que celle de la citoyenneté. Elle appuie d'autres efforts au chapitre de la prévention de problématiques indésirables, du maintien de la paix et de la sécurité sociale, de la santé publique, etc. Elle permet la jouissance des belles et bonnes choses de la vie, notamment pour ceux et celles qui en auraient été privés autrement. Elle développe l'identité culturelle individuelle et collective dans une société, en valorisant son patrimoine, ses us et coutumes, ses modes de vie, et en renforçant son potentiel de créativité.

Elle favorise l'intensification des liens sociaux, du sentiment d'appartenance à une citoyenneté réelle, concrète et en expansion, autant pour soi-même que pour l'Autre, et ce d'une façon d'autant plus intéressante qu'il s'agit de liens sociaux choisis. À ce titre, les services publics en loisir sont une réalité potentiellement porteuse de dimensions éducatives et culturelles au sens fondamental de ces termes : ils proposent une évaluation progressive et qualitative des façons d'être et de faire, de penser et de sentir qui accompagnent l'existence des membres d'une société. Ils sont une forme et une proposition de développement humain associées à la joie de vivre, à la liberté et à l'hédonisme. À cet égard, ils se rangent parmi les services les plus essentiels, ceux qui font la démonstration permanente que la vie vaut d'être vécue pleinement tout le long de sa durée, lorsqu'un minimum de qualité est au rendez-vous.



CONCLUSION

Pour une éthique de la liberté et de la qualité de la vie

L'idée même de loisir, que ce soit par l'origine du terme qui oriente son environnement notionnel ou par les pratiques concrètes qui l'incarnent, est l'une des manifestations du caractère ontologique de la liberté humaine, comme élément structurel de l'existence. Mais cet élément n'est pas donné au départ comme un construit achevé. À l'instar des autres capacités ou facultés humaines, il se présente comme une virtualité susceptible d'éclosion ou de latence selon que les conditions vitales à son exercice sont propices ou non. Il existe tel un germe appelé à s'épanouir, tout en étant affecté grandement par la façon avec laquelle il est cultivé. Paul Amselek écrit :

La liberté correspond à la faculté particulière dont l'homme se trouve doté de s'autodéterminer, c'est-à-dire la faculté de se déterminer lui-même à agir d'une certaine façon et dans un certain but. L'homme possède en lui-même un pouvoir de mobilisation intentionnelle de sa personne, de ses capacités physiques et psychiques, un pouvoir intime de contrôle de son agir aux fins de réaliser des projets ou des desseins formés par lui intérieurement. La liberté n'est rien d'autre que cet attribut ontologique de l'être humain, ce pouvoir de « libérer » des desseins qu'il conçoit intérieurement, de

les faire sortir de cet intérieur de lui-même, de leur donner un accomplissement, une réalisation à travers les mouvements, les faits et gestes de sa personne¹.

Le loisir comme réalité humaine est particulièrement à l'aise avec une conception « germinale² » de la liberté. Il se situe dans l'existence humaine comme une virtualité comportementale susceptible de réalisation proportionnellement au degré d'émergence de déterminismes naturels, économiques, biologiques et sociaux inhérents aux conditions de vie de chacun. Et, paradoxalement, il est la capacité d'insérer de nouvelles déterminations là où il n'y en a pas ou peu. Mais ces nouvelles déterminations ont la caractéristique d'être éventuellement choisies et autogérées, sur fond de contraintes bien entendu, et de permettre des agirs dont le contexte, le contenu et les valeurs sont de type discrétionnaire et relèvent du mystère de l'intentionnalité idiosyncrasique de chacun, pour le meilleur comme pour le pire. Il s'ensuit un relatif potentiel de créativité dans l'aménagement de chaque existence en même temps qu'une responsabilité à assumer dans la direction ou la gouverne des choix et décisions, d'où leur dimension éthique incontournable, ainsi que leur référence à l'éducation de base et continue.

La question n'est pas simple pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la pénétration croissante du loisir dans la vie individuelle et sociale est vécue dans un contexte culturel et éthique passablement éclaté où beaucoup de références traditionnelles sont remises en cause ou relativisées, et où les nouvelles sont négociées plutôt qu'affirmées d'autorité. L'univers des vérités posées préalablement à la définition des comportements individuels et sociaux comme des « garants méta-sociaux de l'ordre social » (A. Touraine) est, pour le moins que l'on puisse dire, en perte accélérée de vitesse et, conséquemment, de pouvoir. Les grandes doctrines et idéologies du passé sont généralement contestées ou font l'objet de révision déchirante, que ce soit sur le plan religieux, humaniste, économique ou politique. Elles sont atteintes et travaillées par une culture de relativisation de leurs contenus qui occasionne bien des maux de tête à leurs défenseurs comme à tous ceux qui sont en quête de principes éthiques ayant prétention à l'universalité.

1. Amselek, Paul (2000), « La science et le problème de la liberté humaine », *Philosophiques*, vol. 27, n° 2, p. 419.

2. Le même auteur rappelle que le terme « liberté » tire son origine de la mythologie latine, du nom du dieu Liber, divinité de la germination et de l'éclosion de la vie sous toutes ses formes.

Plus ou moins curieusement, le relativisme moral des pratiques concrètes (le fait qu'elles puissent être bonnes ou mauvaises, souhaitables ou non, désirables ou non, imposées par une autorité extérieure ou librement choisies) est le corollaire de tous les phénomènes d'hybridation culturelle qui traversent simultanément, quoique à vitesse variable, l'ensemble de la planète et, partant, l'espèce humaine. Ce même relativisme pose alors la question des principes éthiques à un niveau de plus en plus transculturel et transnational, ce qui, dialectiquement, nourrit les dissidences et les contestations, ainsi que la discussion des systèmes de normes et des codes sociaux exaltant la tolérance ou l'intolérance. Des exemples de cette situation générale peuvent être facilement observés dans le loisir, plus précisément dans le traitement social de l'hédonisme et de l'éducation à la liberté. Le loisir est devenu un enjeu majeur pour ceux qui s'intéressent au contrôle de la culture, soit pour la définir et l'orienter selon leur vision idéologique des choses et des êtres, soit pour l'associer à la réalisation de leurs intérêts économiques ou politiques. Jamais dans l'histoire il n'a mobilisé autant d'attention ni fait l'objet de tant de considérations différentes et de stratégies discursives. Ce qui est tout à fait normal si l'on tient compte de la place qu'il se taille progressivement dans la qualité de vie réelle ou désirée de chaque être humain.

Cela est manifeste dans l'organisation et la promotion de la consommation de masse, lourdement appuyées de méthodes de marketing et de l'armada des techniques publicitaires de plus en plus omniprésentes et tentaculaires dans leurs efforts de façonner les comportements choisis en fonction des intérêts mercantiles des groupes qui les utilisent. L'action sociale de ces entreprises de séduction n'est pas neutre sur le plan éthique pour plusieurs raisons. D'une part, elle utilise tout ce qui est susceptible d'être assujéti à un principe unique qui lui sert de dénominateur commun et de valeur ultime, à savoir l'argent et l'accumulation du capital économique par le truchement du marché et de ses lois dites inamovibles et immuables, au bénéfice principal des acteurs privés. Cela étend la volonté de marchandisation à tout ce qui est susceptible de générer une forme de rentabilité économique dans l'usage des biens et services, les modes de vie et les comportements humains s'y rattachant ; la légalité fait office de censeur moral, en l'absence de considérations autres. Par ailleurs, ce principe monétaire unique étant érigé en finalité à caractère universel, quoique à propriété réservée, il est difficile de voir en quoi il peut à lui seul engendrer autre chose qu'un *struggle for life* préjudiciable non seulement à des masses considérables, mais aussi à l'espèce humaine.

C'est pourquoi il est essentiel, dans une perspective éthique sur la consommation libérée et choisie que constitue le loisir, de replacer l'argent et le capital à leur juste place, celle de moyens et de médiations au service de finalités autres qui s'inscrivent dans les meilleurs objectifs connus et acceptés de développement des sociétés et des cultures humaines. De plus, la consommation dite de masse comporte un effet pervers de taille en ce qui concerne l'accessibilité réelle. Ses propagandistes la proposent indistinctement, c'est-à-dire d'une façon pseudo-universelle, alors que les moyens individuels privés d'y accéder sont foncièrement inégaux ; cela se répercute sur leurs sociétés d'appartenance et provoque des situations de pauvreté endémique même dans les sociétés libérales officiellement les plus riches et tout aussi officiellement démocratiques, selon leurs proclamations libertaires.

Sur le plan éthique, il est évident que la liberté citoyenne prônée comme universelle n'est qu'un discours en porte-à-faux si elle n'est pas appuyée par une situation de justice sociale minimale en acte, ce qui n'est pas une question de grande considération lorsque la conscience sociale des acteurs se limite à l'organisation rentable des marchés. C'est pourquoi et c'est en ce sens que les principes déclaratoires des droits et libertés de la personne soutiennent ce que l'on pourrait appeler une éthique minimale universelle sous-jacente à la qualité de vie des individus et des collectivités ; sujet que nous avons traité au chapitre 2, en ce qui touche le lien de ces principes avec le loisir, qu'il s'agisse de droits et libertés de pensée, de parole et d'expression, d'association, etc., lesquels impliquent l'accessibilité fondamentale à des conditions de vie décentes, à l'éducation, à la santé, à la sécurité et à la culture, bref une citoyenneté démocratique associée à des libertés civiles et politiques. À n'en pas douter, ces éléments combinés et intégrés peuvent constituer la toile de fond générale d'une méta-idéologie de la qualité de la vie qui sied particulièrement bien au loisir et devient la référence individuelle et collective des comportements qui l'expriment, tout comme de l'action sociale à son endroit.

Il s'agit bien d'une méta-idéologie au sens où cette référence constitue un discours normatif global capable de subsumer et de polariser les meilleurs éléments des différentes doctrines et idéologies particulières dans un discours multidimensionnel valable tant pour l'individu et pour chaque société que pour l'espèce humaine. Elle peut se définir comme l'ensemble des formes et manières positives d'organisation et de réalisation de l'existence et, d'une façon plus particulière, comme une façon de penser, d'être et d'agir selon des processus et comportements afférents à la réalisation bénéfique de projets de développement humain. Sa justification ou sa raison d'être réside dans l'expression des attributs, des propriétés ou des particularités de l'action individuelle et collective jugées

pertinentes et souhaitables. En ce sens, elle traverse et transcende les systèmes sociaux et les cultures, ainsi que leurs discours de référence particuliers, tout en valorisant et en respectant ce qu'ils ont de meilleur. Elle constitue donc dans cette perspective une entreprise éthique de haut niveau, vu qu'elle réfère moins à un quelconque état de nature qu'à une volonté d'orientation positive des dispositions et ressources naturelles disponibles.

À première vue, elle apparaît peu précise, vague et quelque peu floue. Cependant, même le sens commun l'appréhende clairement lorsqu'elle est confrontée à son envers et à ses manifestations telles que la pauvreté, la précarité, la maladie, la mort, la carence éducative, l'indigence culturelle, l'exploitation abusive sous toutes ses formes, la violence et la guerre, la répression excessive, et ainsi de suite. Elle est aussi quelque peu vague et incertaine parce que son contenu concret n'est pas de l'ordre de l'évidence, à l'instar des grandes idées comme le bonheur, la joie, la paix, la jouissance de la vie... Comme ces dernières, elle figure au firmament tout relatif des belles et grandes idées régulatrices du développement humain dont la réalité est constamment à redéfinir et à construire, telles la démocratie et la citoyenneté. Elle concerne en fait à la fois l'orientation générale de l'existence humaine et chacune de ses composantes particulières, sans pouvoir se ramener ni se limiter à l'une d'entre elles, le niveau de vie économique par exemple. De plus, elle entre dans le concert des idées indélimitables ou incernables d'une façon définitive, comme la science aime bien en établir : il suffit ici de penser aux débats sémantiques sur les notions de culture et de loisir, entre autres, qui ne peuvent qu'engendrer la représentation intellectuelle de réalités évolutives sans espérer atteindre le stade de concepts fermés et définitifs.

De plus, la qualité de la vie est très souvent abordée de façon fragmentaire en réponse à des situations individuelles ou sociales problématiques, par exemple la vie urbaine ou rurale, la santé physique ou mentale, l'état de la démocratie et des droits humains, etc. Ces approches permettent certes un traitement spécialisé, et au mieux scientifique, de ses diverses facettes ; mais elles peuvent aussi avoir l'effet pervers de camoufler leur interdépendance de fait et le caractère multiforme de l'action qui devrait l'unifier dans l'existence tant des individus que de leur milieu social d'appartenance. Un traitement d'expertise particulier ne doit pas obnubiler une vision globale à son endroit. Cela est particulièrement juste en ce qui touche le loisir et les liens étroits qu'il entretient avec la situation personnelle et sociale de ceux qui le vivent.

La qualité de la vie doit aussi composer avec le caractère idiosyncrasique de chaque individu comme prototype de l'humanité et y ajuster la diversité de ses formes potentielles ; elle doit autoriser la libre expression

de la créativité générale partout où elle se manifeste, bien entendu dans le respect des règles et normes de base régissant le cours de la vie sociale et assurant les droits de l'un et de l'autre. Cela implique que chaque individu connaisse le cadre de liberté et de permissivité requis par la cohésion sociale, tout en étant protégé des formes de contrôle, de manipulation, d'exploitation et de séduction susceptibles d'engendrer à son égard une situation d'aliénation préjudiciable à l'exercice de ses droits et libertés, de même qu'à ses projets autonomes de réalisation de soi. Sur ce plan, la qualité de vie ne peut être imposée ni par les pressions du marché ni même par une quelconque autorité publique ou étatique : il s'agit d'une affaire citoyenne où chacun doit pouvoir créer et gérer une partie de son projet d'existence, celle qui est libérée du déterminisme et des contraintes vitales, dans la perspective de l'identité qui particularise ses goûts, aspirations, talents et émotions propres. L'individu a en retour la responsabilité d'utiliser à son meilleur avantage cette frange d'indéterminisme que sa situation comporte, ce qui renvoie à sa qualité de jugement dans l'exercice de ses libertés et la conception de ses projets.

Par ailleurs, la qualité de la vie, comme toute idéologie, ne manque ni d'opposants ni d'adversaires, qui, souvent pour défendre leurs intérêts, s'opposent à elle dans les faits, sinon en principe, l'interprètent selon leurs égoïsmes et parviennent, en certains cas, à lui faire justifier son contraire, par une curieuse passe dialectique. Elle ne fait pas automatiquement unanimité à son propre sujet, mais est ballottée par des points de vue, des opinions ou des options divergentes. C'est pourquoi elle appelle à un certain militantisme de la part des acteurs sociaux, qui ont à négocier des accords, des consensus ou des compromis, ce qui ne va pas sans occasionner une multitude de rationalisations et d'émotions ni sans générer quelques conflits d'intérêts.

Elle n'est pas non plus à l'abri d'erreurs de jugement, dans les décisions tant individuelles que collectives qui la concernent, même lorsque celles-ci prétendent reposer sur des principes scientifiques, éthiques ou humanistes. Mais, même si l'erreur n'est pas toujours évitable, comme dans toute chose humaine, son risque peut être atténué par le degré de consensus auquel parviennent les débats qui entourent sa définition dans une situation donnée, pour autant que ces débats aient lieu dans un contexte de droit, de démocratie, de bonne foi et de solidarité minimale, ingrédients majeurs d'une conscience sociale juste ou non biaisée.

Il arrive aussi fréquemment que la notion et le discours sur la qualité de la vie soient utilisés pour remplir une fonction de bouclier ou de garde-fou contre les formes de développement anarchiques, sauvages, illicites, inesthétiques ou cherchant à privilégier des intérêts privés au mépris ou

au dépens de l'intérêt collectif. Elle devient alors un thème, un slogan, un cri de ralliement exaltant la portée générale ou universelle des valeurs individuelles et sociales. Elle est défendue et proclamée par un ou plusieurs acteurs sociaux qui s'en font les hérauts contre des adversaires bien identifiés et stigmatisés pour leurs méfaits ou leurs maléfices. Elle engendre en ces cas des situations conflictuelles à résoudre par les moyens les moins violents possible, sous peine d'engendrer d'autres maux tout autant indésirables. Elle cherche ainsi à éviter la crispation des intérêts, les arguments de pouvoir et d'autorité, de même que l'action violente.

La qualité de la vie s'accommode bien de relations sociales pacifiques où l'agir en communication, la participation, la civilité, la concertation des intérêts ainsi que le métissage des perspectives culturelles remplacent les rapports de force et la confrontation qui endommagent la qualité du lien social, occasionnent des sévices en tout genre et laissent des séquelles amères qui handicapent l'avenir. Elle plaide pour une citoyenneté active et responsable où les acteurs acceptent d'essayer de comprendre avant de juger, de fortifier ce qui les unit dans une même collectivité locale, nationale ou internationale et de partager les mêmes droits et libertés civils comme base de l'expression de leur identité spécifique. Elle se fonde tout normalement sur une éthique du dialogue, du respect des différences culturelles et morales, de la tolérance maximale et de la conscience de la relativité des doctrines ou idéologies particulières qui cohabitent au sein d'une même société, lesquels sont en fait une manifestation de la pluralité des « vérités » humaines.

Tous ces éléments peuvent constituer une toile de fond adéquate pour une éthique du loisir comme phénomène humain résolument tourné vers l'exercice de la liberté et associé à une quête constante d'hédonisme et d'esthétisme. Cette quête s'associe à une volonté d'enrichissement qualitatif de chaque existence nourrie de choix comportementaux puisés dans le vaste univers des pratiques que son concept fédère. Il n'est pas exagéré de dire que l'idée de qualité de la vie peut et doit être une notion phare à son sujet.

Mais elle n'est pas présente dans la réalité par une sorte de magie des concepts clairs ou finement élaborés. C'est dans l'action qu'elle peut passer de la virtualité à la réalité existentielle. De plus, cette action requiert elle-même le développement individuel et social d'une éthique de la citoyenneté capable de mettre en symbiose les comportements individuels et collectifs sur la base de ce que d'aucuns ont nommé les vertus citoyennes. Celles-ci, dans la vie de chaque personne humaine, insistent sur l'acquisition d'une connaissance et d'une lucidité face à soi-même, ce qui était déjà un idéal de vie chez Socrate. Il y a toujours une forme et un certain niveau

de conscience de soi à la base des intentions sous-jacentes de chaque projet d'existence comportant des choix. Cette conscience est de degré variable chez les individus, en référence constante à ce que la nature, l'hérédité et leur milieu culturel leur a légué à titre de patrimoine. Ils y trouvent la source de leurs jugements et de leurs décisions plus ou moins éclairés, ainsi que les bases de leur discernement critique dans l'orientation de leurs comportements.

Les situations librement choisies sont en général un excellent indicateur des logiques, rationnelles ou émotives, intelligentes ou imbéciles (au sens de manque de clairvoyance ou d'esprit), qui président à la détermination des choix, justes ou pas qui, de toutes façons, engendrent des conséquences et des responsabilités tant face à soi-même que face à l'Autre. L'autonomie de choix, lorsqu'elle existe minimalement comme c'est le cas en matière de loisir, n'est pas une donnée brute, indifférente, plus ou moins futile et sans effet vital important. Pour autant qu'elle soit reliée, et c'est généralement le cas, à des aspirations et finalités hautement valorisées, cette autonomie commande une gouvernance personnelle et volontaire des choix qui réfère bien sûr à des pulsions et préférences plus ou moins spontanées ou socialement induites, mais aussi à une sorte d'impératif catégorique (Kant) pour chacun d'être le premier artisan de la construction de sa qualité de vie, ce qui suppose la capacité de discrimination et de refus.

Cette capacité, qui pourrait aussi être décrite comme la décortication des alternatives, est une qualité première de l'éthique de la liberté. Cette éthique est à la base de la citoyenneté et de la démocratie, mais elle se retrouve aussi dans les pratiques de consommation et de loisir. Elle se concrétise dans le dialogue intérieur de la conscience de soi (la réflexion), mais aussi dans celui tourné vers l'Autre (la discussion, l'échange, la délibération, la négociation) et dans toutes les formes de relations avec ce que P. Lévy a appelé « l'intelligence collective ». Il s'ensuit une élaboration du jugement qui doit beaucoup et renvoie constamment à l'éducation fondamentale et continue, à la culture et aux idéologies de référence de chacun, ainsi qu'à l'expérience vitale accumulée, les succès aussi bien que les erreurs ou les échecs. Comme les notions de bien et de vérité sont devenues empreintes de relativisme et les dogmatismes anciens fortement contestés dans la société contemporaine, l'éthique devient beaucoup plus nuancée, complexe, parfois approximative et probabiliste. Elle passe du stade de l'affirmation sèche et autoritaire à celui du dialogue et de la conviction.

La relativité des décisions de comportement est à son comble dans les situations affectées d'un large coefficient de permissivité, de tolérance et de reconnaissance de l'autonomie personnelle dans un climat culturel

éclaté, pluriel et hybride. Le droit à la différence et à la divergence, ou dissidence pacifique, est aussi appréhendé comme un vecteur de créativité. L'expression de l'idiosyncrasie serait à son meilleur si chacun parvenait à vivre la frange de spécificité et de différence qui l'habite et apportait définition et contenu propres à ce qu'il y a d'électif en lui ou en elle, malgré les prescriptions, les fascinations séductrices et les incitations au conformisme.

Les affinités choisies et inter-subjectives qui suscitent de nouvelles expérimentations du lien social dans le temps libre et par la médiation des pratiques de loisir ouvrent aussi de nouvelles perspectives de solidarité civique. Ces dernières se manifestent dans le développement d'une sociabilité soit spontanée, soit organisée dans une vie associative touffue et multiforme qui institue de véritables acteurs sociaux et culturels et assume collectivement au sein de la société civile et politique les visées de leurs adhérents. Ces mêmes acteurs se fédèrent souvent en réseaux organisationnels et militants qui projettent dans l'ensemble du corps social les intérêts culturels qui les animent et qu'ils souhaitent faire partager au plus grand nombre, en les rendant accessibles sans visée lucrative. Leur existence même constitue une force d'expansion de la liberté de choix et de progrès pour la qualité de vie de ceux qui bénéficient de leurs services. Ils fonctionnent généralement sur des bases démocratiques, fondent leurs actions en référence aux droits et libertés de la personne et souhaitent diverses formes de partenariat avec les pouvoirs publics pour amplifier le champ et la portée de leurs interventions.

En de multiples occasions, ils rappellent à l'État son devoir fondamental de services à la citoyenneté globale, tout en menant des actions sectorielles en ce domaine. Pour sa part, l'État a la responsabilité d'assurer la promotion et la défense des intérêts collectifs, de négocier la définition du bien public, ce qui inclut d'assurer la dotation du minimum de bien-être privé auquel a droit chaque citoyen, et en conséquence de remplir un mandat de justice sociale distributive dans l'accessibilité aux biens et services ; cela s'applique non seulement en ce qui concerne la survie, mais aussi en matière de développement social et de soutien de la créativité culturelle générale, en fournissant à la vie citoyenne les occasions d'inventer ses finalités et les moyens au moins minimaux de les réaliser.

En ce qui concerne le loisir en particulier comme élément significatif de la qualité de la vie, étant donné les limites déjà bien connues de l'État-Providence, il est assez évident que l'État, même dans les sociétés les plus riches, ne peut en assumer la responsabilité à lui seul. Même ses efforts de réduction des inégalités ne touchent le plus souvent que des éléments préalables au loisir : niveau de vie décent, santé, éducation, sécurité, bien-

être et infrastructure de soutien de la vie sociale et culturelle. Il semble que l'intervention de l'État dans le loisir, qui repose sur le principe de la justice sociale élémentaire, vise la concertation des différents acteurs sociaux et la réunion de leurs apports respectifs pour permettre l'accessibilité générale à une vie de loisir riche et diversifiée, en y injectant une partie des ressources publiques en conséquence. Cela implique un service public démocratiquement enraciné dans la société civile, centré sur le bien public et fondé sur les droits et libertés de la personne en tant que citoyen et contribuable.

Dans son ensemble, la qualité de la vie en loisir est simultanément une affaire personnelle et collective. Elle se fonde sur une éthique prônant l'éducation à la liberté et à la jouissance des belles et bonnes choses de la vie, et la maximisation des bénéfices humains, individuels et sociaux que le loisir peut générer, comme autant d'éléments du bonheur de vivre en harmonie avec soi-même et avec l'autre. Ainsi, le loisir trouve facilement sa place dans les pulsions de vie polarisées par la liberté et l'hédonisme utilisés avec discernement, intelligence et, au besoin, jugement critique. À son meilleur, il se présente comme un germe et un potentiel de créativité inséré dans un projet d'existence que chacun a la responsabilité de cultiver à sa façon en fonction des valeurs qui donnent sens à sa vie, tant individuelle que sociale, aussi longtemps qu'elle dure.



BIBLIOGRAPHIE

- AMSELEK, Paul (2000). «La science et le problème de la liberté humaine», *Philosophiques*, vol. 27, n° 2, p. 403-423.
- ANDRÉ, Jean-Marie (1966). *L'otium dans la vie morale et intellectuelle des Romains, des origines à l'époque augustéenne*, Paris, Presses universitaires de France, 576 p.
- ARENDET, Hannah (1983). *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Levy, 406 p.
- ARISTOTE (1971). *La politique*, Paris, Gonthier, Coll. «Médiations», n° 14.
- BAUDRILLARD, Jean (1968). *Le système des objets*, Paris, Denoël-Gauthier, 288 p.
- BAUDRILLARD, Jean (1970). *La société de consommation*, Paris, Gallimard, 268 p.
- BAUDRILLARD, Jean (1972). *Pour une critique de l'économie politique du signe*, Paris, Gallimard, 268 p.
- BAUDRILLARD, Jean (1979). *De la séduction*, Paris, Minuit, 248 p.
- BELLEFLEUR, Michel (1981). «Travail et loisir, Du loisir antique au loisir contemporain», *Philosophiques*, vol. VIII, n° 2, p. 303-341.
- BELLEFLEUR, Michel (1986). «Discours publicitaire et idéologique», *Loisir et société*, vol. 9, n° 2, p. 509-528.
- BELLEFLEUR, Michel (1997). *L'évolution du loisir au Québec, essai sociohistorique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 412 p.

- BELLEFLEUR, Michel (2000). «Loisir et démocratie culturelle», dans Guy Bellavance et Lise Santerre (dir.), *Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle?*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 65-81.
- BERGERON, Gérard (1977). *La gouverne politique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 264 p.
- CACÉRÈS, Bénigno (1973). *Loisir et travail, du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 254 p.
- CAILLOIX, Roger (1958). *Les jeux et les hommes*, Paris, Gallimard, 378 p.
- CHATEL, Viviane (1997). «Le lien social d'hier à aujourd'hui, sur quelques modalités d'intégration dans la société contemporaine», dans Jean Pavageau, Yves Gilbert et Yves Petrassini (dir.), *Le lien social et l'inachèvement de la modernité*, Paris, L'Harmattan, p. 17-40.
- DARE, B., G. WELTON et N. COE (1987). *Concepts of Leisure in Western Thought, a Critical and Historical Analysis*, Dubuque, Iowa, Kendal/Hunt publishing Company, 264 p.
- DE KONINCK, Thomas (2000). *La nouvelle ignorance et le problème de la culture*, Presses universitaires de France, 204 p.
- DEBOUSY, Mariane (1972). *Le capitalisme sauvage aux États-Unis*, Paris, Seuil, 220 p.
- DESCARTES, René (1637). *Discours de la méthode*, Paris, Union générale d'éditions, Collection 10/18. Les grands textes philosophiques.
- DION, Léon (1971-1972). *Société et politique, La vie des groupes – Tome I. Fondements de la société libérale*, Québec, Presses de l'Université Laval 444 p. Tome 2. *Dynamique de la société libérale*, Québec, Presses de l'Université Laval, 616 p.
- DUMAZEDIER, Joffre (1974). *Sociologie empirique du loisir*, Paris, Seuil, 270 p.
- DUMAZEDIER, Joffre (1976). *Société éducative et pouvoir culturel, Le loisir et la ville (Tome 2)* (avec Nicole Samuel), Paris, Seuil, 300 p.
- DUMAZEDIER, Joffre (1988). *La révolution culturelle du temps libre 1968-1988*, Paris, Méridiens Klincksieck, 303 p.
- DUMONT, Fernand (1968). *Le lieu de l'homme*, Montréal, HMH, 233 p.
- DUMONT, Fernand (1987). *Le sort de la culture*, Montréal, L'Hexagone, 333 p.
- DUMONT, Fernand (1997). *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 259 p.
- ELBAZ, Mikaël et Denise HELLEY (dir.) (2000). *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Paris/Québec, L'Harmattan et Presses de l'Université Laval, 256 p.
- FITOUSSI, Jean-Paul et Pierre ROSANVALLON (1996). *Le nouvel âge des inégalités*, Paris, Seuil, 229 p.
- GALBRAITH, John K. (1967). *Le nouvel État industriel*, Paris, Gallimard, 416 p.
- HABERMAS, Jürgen (1978). *Raison et légitimité*, Paris, Payot, 212 p.
- HUIZINGA, John (1938). *Homo ludens*, Paris, Gallimard (version française, 1951), 341 p.
- JEANSON, Francis (1973). *L'action culturelle dans la cité*, Paris, Seuil, 248 p.

- KANT, Emmanuel (1790). *Critique du jugement*, traduction Gibelin, Paris, Vrin, 1951.
- KEYNES, J.M. (1935). *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 1969, 385 p.
- LAFARGUE, Paul (1883). *Le droit à la paresse*, Paris, Maspéro, 1978, 153 p.
- LANFONT, Marie-Françoise (1972). *Les théories du loisir*, Paris, Presses universitaires de France, 256 p.
- LAPLANTE, Marc (1996). *L'expérience touristique contemporaine, Fondements sociaux et culturels*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 167 p.
- LAURIN, Camille (1978). *La politique québécoise de développement culturel*, Québec, Éditeur officiel, 2 tomes, 466 p.
- LEANDRO, Maria Engracia (1997). «Le lien social dans la pensée sociologique classique», dans Jean Pavageau, Yves Gilbert et Yves Petrassini (dir.), *Le lien social et l'inachèvement de la modernité*, Paris, L'Harmattan, p. 41-54.
- LEQUIN, Marie (2001). *Écotourisme et gouvernance participative*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 234 p.
- LEVASSEUR, Roger (1982). *Loisir et culture au Québec*, Montréal, Boréal, 187 p.
- LEVY, Pierre (1997). *Cyberculture*, Rapport au Conseil de l'Europe, Paris, Éditions Odile Jacob, 313 p.
- LEVY, Pierre (1997). *L'intelligence collective, Pour une anthropologie du cyberspace*, Paris, La Découverte, 246 p.
- LEVY, Pierre (1998). *Qu'est-ce que le virtuel ?*, Paris, La Découverte, 154 p.
- LEVY, Pierre (2000). *World Philosophie*, Paris, Éditions Odile Jacob, 217 p.
- MARCUSE, Herbert (1963). *Éros et civilisation*, Paris, Minuit, 329 p.
- MARCUSE, Herbert (1968). *L'homme unidimensionnel*, Paris, Minuit.
- MARCUSE, Herbert (1969). *Vers la libération*, Paris, Minuit, 120 p.
- MARX, Karl (1867). *Le capital*, Livre 1^{er}, dans Marx, *Œuvres*, Économie, tome I, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.
- MASSÉ, Raymond (2000). «Les limites d'une approche essentialiste des ethno-éthiques – Pour un relativisme éthique critique», *Anthropologie et sociétés*, vol. 24, n° 2, p. 13-32.
- MERLEAU-PONTY, Maurice (1942). *La structure du comportement*, Paris, Presses universitaires de France 248 p.
- MERLEAU-PONTY, Maurice (1945). *La phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 520 p.
- MOREUX, Colette (1978). *La conviction idéologique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 126 p.
- PRONOVOST, Gilles (dir.) (1982). *Cultures populaires et société contemporaine*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 194 p.
- PRONOVOST, Gilles (1983). *Temps, culture et société*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 333 p.

- PRONOVOST, Gilles (1996). *Sociologie du temps*, Paris/Bruxelles, De Boeck/Université, 183 p.
- PRONOVOST, Gilles (1997). *Loisir et société, Traité de sociologie empirique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 347 p. (2^e édition révisée et augmentée).
- PRONOVOST, Gilles, C. ATTIAS-DONFUT et N. SAMUEL (dir.) (1993). *Temps libre et modernité, Mélanges en l'honneur de Joffre Dumazedier*, Sainte-Foy/Paris, Presses de l'Université du Québec et L'Harmattan, 404 p.
- RIFKIN, Jeremy (2000). *L'âge de l'accès, Survivre à l'hypercapitalisme*, Montréal, Boréal, 394 p.
- ROCHER, Guy (1968). *Introduction à la sociologie générale*, tome 3, Montréal, HMH.
- ROJEK, Chris (1999). « Abnormal Leisure: Invasive, Mephitic and Wild Forms », *Loisir et Société*, vol. 22, n° 1, p. 21-37.
- SARTRE, Jean-Paul (1943). *L'être et le néant*, Paris, Gallimard, 722 p.
- SARTRE, Jean-Paul (1962). *L'existentialisme est un humanisme*, Paris, Nagel, 141 p.
- TOURAINÉ, Alain (1969). *La société post-industrielle*, Paris, Denoël, 317 p.
- TOURAINÉ, Alain (1973). *Production de la société*, Paris, Seuil, 542 p.
- TOURAINÉ, Alain (1979). *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 309 p.
- VEBLEN, Thorstein (1970). *Théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard, 278 p. (Édition originale américaine, 1899).